

LIVRE DEUXIÈME
INVENTAIRE
DU *FONDS ADHÉMARD LECLÈRE*

Tous droits réservés

**Billet d'un dignitaire khmer de Kompong Thom
au résident Leclère sur la situation des corvéables, 1892**

[Rapport d'un dignitaire khmer de Kompong Thom au résident]. Rapport rédigé intégralement en khmer (écriture jriēn) en date du 15^e jour de la lune décroissante du 4^e mois, l'année du Dragon, 4^e de la décade, signé par l'Uk n̄ā sūdībv muntrīy et adressé à « Monsieur le Résident » ; rédigé « du fond [de] Kompong Thom », il traite des corvéables des monastères {bal braḥ sri rattanatraiy} de la province de Santuk et du prix de rachat des journées de corvées annuelles. Porte un sceau à l'encre rouge. Manuscrit, [ca 1886-1917], 1 feuillet (340 x 220 mm.). Alençon, Bibliothèque d'Alençon, Ms.-695/1-g - Cliché Sébastien Collet © Ville d'Alençon Service Communication

PREMIÈRE PARTIE

HISTORIQUE DU FONDS

À la mort d'A. Leclère, sa bibliothèque, ses papiers, ainsi que les objets d'art ou d'artisanat qu'il avait rapportés revinrent en héritage à ses filles Francia Blochet et France Leclère. Elles en gardèrent peu, et léguèrent la plupart à des institutions culturelles.

L'historique de la constitution de ces dépôts qui s'étale des lendemains de la Première guerre mondiale aux années cinquante n'est pas limpide, mais l'on sait à tout le moins que la plupart des manuscrits cambodgiens sur feuilles de latanier ou de mûrier revinrent au Département des manuscrits orientaux de la BnF ; les objets dont quelques manuscrits cambodgiens et livres publiés par Leclère furent légués au musée de la Maison d'Ozé ; tandis que la plupart des livres et papiers personnels revinrent à la Bibliothèque municipale d'Alençon (I).

L'intérêt du monde scientifique pour les fonds ainsi constitués à Alençon démarre dans les années soixante-dix, prend véritablement corps dans les années quatre-vingt, mais ce n'est qu'à la fin des années quatre-vingt dix que les conditions commencent d'être réunies pour en dresser l'inventaire et les valoriser (II).

I. HISTORIQUE DES DEPOTS

On sait qu'A. Leclère avait donné des manuscrits et des objets d'art à diverses institutions nationales (l'EFEO, la BnF, l'Institut de France) et normandes (la Maison d'Ozé, la SHAO). La maigre documentation disponible indique que le processus de constitution des dépôts a suivi, mais de façon posthume, l'intention exprimée en actes par l'administrateur colonial de son vivant, laquelle était visiblement de léguer son trésor de guerre aux institutions culturelles jugées compétentes.

Le legs consécutif au décès d'Adhémard Leclère (1919-1922)

En 1919, le musée de la Maison d'Ozé reçoit un premier don de la famille Leclère constituant une collection cambodgienne d'environ 500 objets¹. En 1922, Francia Blochet fait don des manuscrits qu'elle a reçu en succession de son père au Département des manuscrits orientaux de la BnF², où son mari travaille comme

¹ Arch. du MBAD, Collections Adhémard Leclère, donation de 1919.

² Le 25 mai 1922, toutefois les manuscrits ne sont effectivement livrés à la bibliothèque que le 12 janvier 1937, après la mort de Francia qui intervient en 1936 (n° d'ordre 6822), v. *Guide du lecteur*, Bnf, Département des manuscrits orientaux, p. 74.

conservateur : dix manuscrits sur ôles de grande dimension, plus deux manuscrits sur ôles de petite dimension et quatorze manuscrits sur papier.

Le legs d'Édouard Leclère, arrivé en fin de vie (1933-1940)

À la mi-décembre 1933, Édouard Leclère, qui arrive au seuil de sa vie³, fait don d'une bibliothèque de plus de mille ouvrages à la ville, laquelle est peut-être pour une large part la bibliothèque héritée de son frère par le truchement de l'une de ses filles⁴. Il conserve toutefois quelques ouvrages par devers lui qui furent transmis à son fils René Leclère après sa mort.

Les legs consécutifs au décès de Francia et Édouard Leclère (1937-1940)

C'est certainement suite aux décès consécutifs de sa grande sœur Francia en 1936 puis du mari de cette dernière en 1937 que France hérite d'objets (légués autrefois par son père à sa fille aînée) dont elle fait don au musée d'Alençon entre la fin de l'année 1937⁵ et le début de l'année 1938⁶.

Puis, l'année suivante, qui est peut-être celle du décès de son oncle Édouard⁷, France fait don d'un joli cartonnier à la Bibliothèque⁸ qu'elle aura peut-être reçu en héritage de son oncle. C'est justement à la fin de cette année que les inventaires de la Bibliothèque notent l'entrée effective de la première livraison des livres donnés par Édouard en 1933⁹, suivie un an plus tard en 1940 d'une seconde et dernière livraison¹⁰ à laquelle France se joint en donnant une encyclopédie en 31 volumes¹¹.

Le legs imposé par la vente de la maison familiale (1948-1949)

À la fin de l'année 1948, sans doute en prévision de la vente de la maison familiale qu'elle a décidée, France fait don du reste des collections d'objets qu'elle possède au Musée¹².

³ Il approche alors les 80 ans.

⁴ 1145 volumes et brochures ; 45 cartons et dossiers, v. Arch. municipales d'Alençon, Séance de la Commission bibliothèque du 13 décembre 1933 ; *Registre n°2 des délibérations de la commission de la bibliothèque d'Alençon*, p. 93, séance du mercredi 13 décembre 1933.

⁵ Le 24 décembre 1937, cf. l'inventaire de ces objets, [in] arch. du MBAD, *Lettre d'Edmond Richard à Monsieur le Maire de la ville d'Alençon*, 27 décembre 1937.

⁶ Le 11 janvier 1938, notamment de l'ivoire et de l'argenterie, cf. Arch. du MBAD, *Inventaire du don fait le 11 janvier 1938 par Melle Leclère*, 1938, 2 p.

⁷ Nous ne sommes pas parvenus à retrouver la date de son décès.

⁸ Enregistré en séance du 20 décembre 1939, cf. *Registre n°2 des délibérations de la commission de la bibliothèque d'Alençon*, p. 109.

⁹ Les 3, 10, 12, 14, 16, 18-22, 24 nov.-2 déc. *ibid.*, cotes 13.474 à 13.803.

¹⁰ Du 27 décembre au 31 décembre 1940, *ibid.*, cotes 23.684 à 24.227.

¹¹ Le 27 décembre 1940, *ibid.*, cote 13.965.

¹² Début décembre 1948, puis les 16 et 21 décembre, cf. Arch. du MBAD, *Don Leclère (décembre 1948)*, 1948, 1 p. La vente de la maison familiale intervient le 24 décembre, suivie

Le legs consécutif au décès de Berthe Leclère (1949)

Puis, sans doute à la suite du décès de Berthe Leclère intervenu le 28 février 1949 à l'âge de 90 ans en son domicile alençonnais du 16 rue de Sarthe¹³, sa nièce France Leclère fait un don massif de près de 400 ouvrages de ce qui semble être une autre partie de la bibliothèque d'A. Leclère¹⁴. En 1950 elle fait don d'un ouvrage supplémentaire à la Bibliothèque¹⁵ ainsi que des cartes, des diplômes et autres décorations au Musée¹⁶.

Le legs de France Leclère (1953)

On trouve la trace d'une dernière donation d'objets au musée en 1953¹⁷. D'après des propos rapportés de Claude Lioult, ancien conservateur du Musée, France aurait précisément légué les papiers personnels de son père à la Bibliothèque cette année-là¹⁸, avant de décéder cinq ans plus tard.

Le legs de Raymonde [née Porée] Leclère (1993)

Enfin, en 1993, Raymonde Leclère, née Porée, épouse de René Leclère, neveu d'Adhémar, fait don de 18 volumes publiés par ce dernier (et qui furent sans doute reçus en héritage de son père Édouard) au musée d'Alençon¹⁹.

juste après d'une ultime petite donation de deux objets le 24 janvier 1949, cf. Arch. du MBAD, « Collections Adhémar Leclère, donation du 24-1-49 », 1 p.

¹³ Acte de décès de Berthe Leclère, Arch. municipales d'Alençon.

¹⁴ 376 exactement, cf. *Registre n°2 des délibérations de la commission de la bibliothèque d'Alençon*, cotes 25.432 à 25.648 ; 14.798 à 14.997 ; 20.731, 20.735, 20.681, 11.107, 220.899, 3494, 11.116.

¹⁵ Cote 23.909.

¹⁶ Arch. du MBAD, *Collections Adhémar Leclère, donation du Janv. ou Févr. 1949*, 1 p.

¹⁷ Le 1^{er} septembre puis le 5 octobre 1953, cf. Arch. du MBAD, *Donations F. Leclère. 1^{er} septembre 53*, 1953, 1 p.

¹⁸ M. Tranet, « La Chronique résumée d'Ayouthya. Un manuscrit français du fonds Adhémar Leclère », *Péninsule* n°8/9, 1984 (1/2), p. 25. Jusqu'ici, aucune archive n'est venue confirmer ce propos.

¹⁹ MBAD, cotes 993.3.1 à 993.3.18.

II. HISTORIQUE DE L'INTERET PORTE AU FONDS

Claude Lioult, conservateur du musée de la Maison d'Ozé est le premier à manifester un intérêt pour la collection Leclère. Il s'adjoint la collaboration d'un étudiant franco-cambodgien de l'université de Caen, Michel Vang (alias Tranet) grâce auquel il organise en 1976 la deuxième exposition consacrée aux objets (la première, on s'en souvient, avait eu lieu en 1894 du vivant de Leclère). Elle donna lieu à la publication d'un catalogue qui présente une partie des pièces de la collection Leclère ainsi que des pièces appartenant à M. Vang²⁰.

Ce dernier, devenu M. Tranet, conçoit alors le projet de réaliser un inventaire détaillé de la collection du musée ainsi que du fonds Leclère de la Bibliothèque, qu'il découvre incidemment. Les aléas de la vie font qu'il n'atteint pas ces objectifs : l'inventaire de la collection du musée qu'il compose au brouillon ne vit jamais le jour²¹ et l'inventaire du fonds de la Bibliothèque ne dépassa pas le stade d'une liste sommaire des dossiers²². Au moins permit-il d'attirer l'attention des khmérisants sur ce fonds en inaugurant la salle Leclère du nouveau musée logé dans la cour carrée au début des années quatre-vingt, inauguration qui occasionne en 1982 la troisième exposition consacrée aux pièces rapportées par Leclère²³.

Il faut attendre ensuite la fin des années quatre-vingt-dix pour que le Directeur de la revue *Péninsule* qui avait fait publier plusieurs documents inédits du fonds Leclère dans *Seksa Khmer*, une revue de khmérologie qu'il codirigeait, ne suggère à une nouvelle génération d'étudiants, regroupés dans l'Association d'Échanges et de Formation pour les Études Khmères (AEFEK), de publier un inventaire même sommaire des documents cambodgiens du fonds, comprendre ceux qui intéressent au premier chef la khmérologie. Alors que dans le même temps les visites du fonds s'accroissent, apparut pour les bibliothécaires la nécessité d'en réaliser un inventaire complet. En 2005, une archiviste, Véronique Le Reste, était d'abord mandatée pour effectuer un pointage du nombre de feuillets constituant le fonds Leclère²⁴. Enfin, le présent inventaire est le résultat d'une mission confiée à l'auteur pour les mois de janvier à octobre 2008.

²⁰ Claude Lioult, *Le Cambodge à Alençon. Présentation des collections Adhémar Leclère*, Alençon, musée d'Alençon, Exposition Halle au blé, juillet-août 1976, 30 p.

²¹ M. Tranet, [*Inventaire inédit ...*], *op. cit.* sans doute le document qu'il intitule *Catalogue des collections khmères d'Adhémar Leclère* annoncé à paraître dans une publication de 1984, v. « La Chronique résumée d'Ayouthya [...] », *loc. cit.*, p. 25.

²² *Idem*, « Adhémar Leclère : sa vie, ses travaux », *loc. cit.*, p. 27-33.

²³ « Exposition sur le Cambodge, au Musée », *Ouest-France*, 19 janvier 1982. Au passif de Tranet, ce lecteur passionné sema une pagaille noire dans les papiers de Leclère au point d'effacer en partie l'agencement premier du fonds.

²⁴ Véronique Le Reste, [*Collation du FAD*], 2005, 106 p.

DEUXIÈME PARTIE

DESRIPTIF

Le *Fonds Adhémar Leclère* comprend 31 cotes correspondant à 37 dossiers (I), à quoi il faut ajouter une demi-douzaine de manuscrits entreposés au Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle qui fait face à la bibliothèque (II). On y a adjoint un manuscrit offert par Leclère à la Bibliothèque de l'Institut de France (III). Sont en revanche exclus les nombreux manuscrits qu'il a légués de son vivant à l'EFEO ou à la BnF, lesquels ont déjà fait l'objet pour les premiers d'un inventaire succinct²⁵ et pour les seconds d'un catalogue complet²⁶.

Bien qu'elles soient volumineuses – c. 17.000 feuillets – et qu'elles donnent un bon aperçu des intérêts comme de la méthode de travail de cet administrateur colonial, il s'en faut de beaucoup que ses archives personnelles soient complètes : il y manque en particulier la plupart de sa correspondance ainsi que les documents préparatoires à l'édition de ses textes de polémique républicaine – à l'exception peut-être d'une note sur les nobles d'Ancien Régime en France (696/20) et d'un dialogue fictif opposant un républicain à un homme de droite (686/C/3-d) – comme de ses textes sur l'histoire alençonnaise²⁷. Si certains brouillons de Leclère ne présentent qu'un intérêt anecdotique dans la mesure où des versions plus complètes sont publiées, on trouve beaucoup d'inédits (plusieurs livres et articles), et surtout nombre de documents cambodgiens de premier ordre, de même que des documents intéressant l'histoire du Protectorat. Derrière une apparence d'éclectisme, le fonds reflète massivement l'expérience cambodgienne de Leclère et son souci de documenter la tradition khmère agonisante telle qu'elle se donnait à voir dans un Cambodge amputé des provinces du Nord et de l'Ouest, entre les années 1886 et 1910, singulièrement via ses manifestations littéraires et rituelles.

Avant de poursuivre ce descriptif il convient de souligner le caractère fragile des supports textuels, la plupart du temps un papier européen du XIX^e siècle in-quarto,

²⁵ O. de Bernon, Choulean Ang, Jacqueline Filliozat, Reasey Mao, *État des manuscrits khmers de la bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient Paris*, Paris, EFEO, juillet-août 1996, 137 p.

²⁶ C. Au, *op. cit.*, 307 p.

²⁷ Au titre des manques, signalons au moins un document anciennement présent qui aurait disparu du fonds, en l'espèce d'une version plus complète de la Chronique royale P58 (*cf.* ms. EFEO P58[I]), semble-t-il orthographiée en cambodgien moderne et publiée à Munich par M. Tranet en 1987 (*Buñsovaṭār khmaer rapas lī resūttañ*, Munich, 1987, 165 p.), ce dont attesterait la couverture de la publication en question qui porte en cambodgien calligraphié le nom de Leclère, couverture qui n'a pas été retrouvée dans le fonds d'Alençon.

souvent abîmé. Il semble provenir soit de la Péninsule malaise sous mandat britannique où il aurait été fabriqué par des entreprises d'Europe du Nord, soit directement d'Europe du Nord : on trouve en effet plusieurs filigranes qui le laissent à penser²⁸. C'est le cas du plus répandu de ces papiers, un feuillet double qui porte sur le premier feuillet le dessin d'un éléphant sis à côté d'un bosquet de bambous surmontant une inscription en malais et en chinois, traduction de la mention « Guthrie & Co » imprimée sur le second feuillet²⁹. Un second type qui paraît n'être qu'une variante du précédent, représente un lion « contourné » (i.e. redressé et représenté sur son profil droit), au sein d'une oasis de palmiers le tout surmontant une inscription en chinois alternant avec la mention « J. BERTHET »³⁰. Un troisième type présente un blason à trois fleurs de lys enfermant un cor de chasse, alternant avec la mention « SUPERFIN 1894 ». Le dernier type est estampillé « Van Genechten / Belgium »³¹ parfois accompagné du dessin d'un éléphant au pied duquel se trouve une poule.

C'est sur ces papiers malmenés par le temps que vient se coucher l'effroyable écriture de Leclère, qui fut du reste décriée par tous ses lecteurs contemporains, à commencer par son fidèle correspondant, Descoutures, qui dût parfois recourir à des transcriptions ligne à ligne de ses lettres pour les pouvoir comprendre³².

Mode d'emploi

Pour faciliter la consultation des notices de l'inventaire (cf. *Troisième partie*), on a présenté ci-après les documents du fonds sous la forme d'un catalogue thématique à

²⁸ Est hors de propos le papier de certains correspondants de Leclère dont les filigranes qui n'apparaissent qu'à une seule reprise sont les suivants : « LJD & Co » ; « PCR » ; une couronne à quatre étages (joyaux < croix < boules < dôme) surplombant la mention « ORIGINAL PALET MILI ».

²⁹ Au moment d'achever ce livre nous apprenons grâce aux renseignements fournis par Jones Russel que ce papier était fabriqué par une entreprise anglaise basée à Singapour, à partir de 1887. De 1887 à 1903, le papier portait « GUTHRIE & CO », puis l'entreprise devenant « *company limited* » en 1903, la mention devint « GUTHRIE & CO LTD ». Nous n'avons pu relire le fonds à l'aune de cet élément de datation que le lecteur devra conserver à l'esprit.

³⁰ Le filigrane composé d'un blason couronné portant en son centre l'initiale C surplombée d'un 8 flanqué d'un lion contourné se tenant à la gauche du blason qu'il tient en serait-il une variante ? Cf. ms. 682/B/6-d.

³¹ De nos jours il existe une entreprise Van Genechten Packaging, dont la fondation remonte à 1834, qui s'occupe notamment de produire des cartes à jouer, et dont le siège social se trouve à Turnhout, haut lieu de l'imprimerie européenne, au nord-est de Bruxelles, voir <http://www.vangenechten.com>. L'entreprise avait pour nom *J.E. Glenisson & van Genechten* jusqu'en 1855, date à laquelle l'association étant dissoute, chacun des deux associés continue de son côté avec sa propre compagnie ; en 1909, la *Societe Anonyme Etablissements* d'Antoine van Genechten s'occupait notamment de produire et d'exporter des papiers de fantaisie : « papiers mécaniques / papiers de fantaisie / cartes à jouer pour tous pays », cf. http://www.historischedrukkerij.be/index_bestanden/VanGenechten.htm.

³² Arch. départementales d'Alençon, 252J185.

sept entrées : Journaux de voyage, romans et poésie (I) ; Correspondance (II) ; Histoire du Cambodge et de ses voisins (III) ; Traditions littéraires khmères (IV) ; Ethnographie des rites et croyances (V) ; Divers : lexicologie, géographie (VI) ; Imprimés et tirés à part de Leclère (VII).

I. JOURNAUX DE VOYAGE, ROMANS ET POESIE (30)

Journaux de voyage et souvenirs. Leclère revient à plusieurs reprises sur son enfance à travers une suite de réminiscences (703/2, 703/3, 703/4), l'évocation de l'occupation d'Alençon par les Prussiens en 1871 (703/7), celle de son passage chez un imprimeur de Chartres en 1872 (703/8), ou des souvenirs de sa vie parisienne (703/6). C'est en partant pour le Cambodge puis en s'installant à Kampot qu'il se met à rédiger un journal, lequel prend trois formes : une première version écrite à chaud (696, 1886-1889 ; 703/13), une seconde réécrite sous l'identité factice de sa fille (698/2), et une troisième réécrite en 1893 à partir de la première (703/9). Après 1889, de simples notules relatent un événement ponctuel : une visite chez les Pnong (698/1-b, 1892), un souvenir de Kompong Chhnang (703/14, 1894), une série d'impressions rédigées lorsqu'il était résident de Kratié (701/1 ; 701/3-a ; 701/3-b ; 701/4 ; 703/10, 1893 ; 701/3-c, 1896), sur les incendies de saison sèche (703/11) ou sur la décadence du peuple khmer (703/12) ; après le récit de la mort de sa seconde épouse (703/1, 1904) on ne trouve plus que deux récits de voyage, en Espagne (697/2 et 697/3, 1906), puis en Inde (697/1, 1907).

Romans. À côté de cette écriture à la première personne, il compose trois romans : le *Voyage de M. Le Sapin de la Sapinière à la recherche de la Sagesse* (699, ap. 1907) ; *Il faut savoir mourir* (700, ap. 1903) et *Le Résident Verrier* (701/2 ; 701/3-d) ainsi que le brouillon d'un simple chapitre de roman, intitulé *Divorcée* (703/5).

Poésie. Seuls un peu plus d'une trentaine de poèmes manuscrits ou présents sous la forme de coupures de presse publiées représente ici son œuvre poétique (702/1).

II. CORRESPONDANCE (36)

Correspondance privée. La correspondance personnelle, familiale (683/8-h/1, 1896) ou amicale (691/6-a, 1907) est restreinte : Leclère garde rarement les brouillons de ses lettres, et il a peu conservé sa correspondance privée.

Correspondance à caractère scientifique. La correspondance scientifique est à peine plus importante : elle comprend une lettre à un éditeur non identifié (705/5-c/3, 1890), puis concerne un livre qu'il préparait sur l'astronomie (683/8-g, 1893 à 1898), des renseignements sur les Jaraï (690/1-b/1/2-h, 1903), et l'édition bâclée par l'imprimeur de sa monographie de Kratié (690/1-b/1/2-i, 1908).

Correspondance et documents administratifs. La correspondance administrative – envisagée au sens large comme la somme des lettres et rapports, ainsi que des documents qui lui furent envoyés pour servir à l’administration de ses résidences – est la plus volumineuse.

- Lettres et télégrammes. Diverses lettres envoyées ou reçues se font l’écho de l’activité administrative de Leclère : une lettre envoyée par le gouverneur de Kampot (MBAD, n°11, 1891), une autre concernant la situation des corvéables de monastères à Kompong Thom (695/1-g, 1892, kh.), une correspondance de Leclère au Résident supérieur à propos des corvéables de Kompong Thom (705/5-b/8 et 705/5-b/9 ; 705/5-b/12 ; v. aussi 705/5-b/11 et 705/5-b/13, 1893), une lettre d’un gouverneur à Leclère sur l’état des corvéables à Santuk (705/5-b/6 et 705/5-b/7, 1893), une autre de Leclère au Résident supérieur à propos des corvéables Suys de Kompong Thom (705/5-b/16, 1893), une correspondance relative à la mort de Si Votha (684/1-b, 1890-1892 ; 705/5-b/1, 1896), une plainte contre un dignitaire cambodgien (705/1-g/1/3, 1896 ; 705/2-b, 1896), une plainte déposée par la veuve Khuon (705/4-a, 1896 ; 705/5-a, 1896-1897), la visite du capitaine de l’État major Cotter à Kratié (690/1-b/1/2-c, 1903), une lettre du gouverneur de Thbaung Khmum à Leclère (705/5-d/3, 1904), le faire-part du décès de Norodom (707/2-a, 1904), une correspondance relative à la souveraineté du Darlak (690/1-b/1/2-b, 1905), et la lettre d’un débiteur à Leclère (705/5-c/5).

- Documents envoyés à Leclère. Des documents envoyés par des Français ou des Cambodgiens ont pu servir à l’administration de ses résidences : une table de caractères khmers (695/3, kh.), une note sur les Jarai par Besnard (705/1-b, 1903), des textes de propagande composés en khmer par des lettrés cambodgiens et traduits en français (695/8-a, 1909 ; 695/8-b, 1909), des recensements de villages montagnards à Kratié (705/1-c ; 705/1-d, kh.) et notamment de villages pnonng (705/5-d/4).

- Dossiers. On trouve enfin des dossiers thématiques : le dossier d’une affaire judiciaire (705/3-a, 1897) et un dossier sur les métis composé de divers documents et articles de presse français réunis par Leclère (706/38, 1904) suivie d’une note de son cru sur les métis annamites (706/38-f).

III. HISTOIRE DU CAMBODGE ET DE SES VOISINS (18)

Histoire du Cambodge. À côté de généralités sur l’histoire du Cambodge (684/1-f), divers textes originaux et gloses de Leclère évoquent l’histoire du Cambodge, surtout celle de la période moderne. Après des considérations sur la préhistoire via l’analyse de matériaux provenant de Samrong Sen (684/1-d), on trouve des éléments sur l’histoire ancienne et moderne avec la traduction et la copie sur papier européen des originaux des chroniques (684/1-a ; 684/2 ; 691/9), et notamment celle d’un passage sur les rois Chams du Cambodge (684/1-e) ; la pièce d’exception du fonds est bien sûr le texte original en deux exemplaires de la charte de fondation du monastère de

Sambok (694/1-a ; 695/1-b, kh. et tr.) qui s'accompagne d'une note de Leclère sur les relations entre les rois khmers et les pôtao jarai (690/1-b/1/2-d) ; par ailleurs Leclère retranscrit et glose des traditions historiques orales relatives à la geste siamoise à travers des notes sur l'origine du Bouddha d'Émeraude (707/1) ; la défaite khmère face aux Siamois (705/5-c/10), ou sur le passage du roi du Siam à Banteay Meas (706/35) ; enfin, il évoque l'histoire contemporaine avec un dossier sur l'introduction de la réforme Dhamayutt sous Ang Duong (694/1-e) et la révolte de Si Votha (684/1-b).

Histoire des voisins du Cambodge (Siam, Champa, Vietnam). Quatre documents intéressent l'histoire de pays riverains du Cambodge. Deux concernent le Siam : le récit des luttes de pouvoir successives à la mort du roi Mongkut (690/10, 1886) et la traduction d'une chronique khmère traitant de l'histoire du Siam (690/7, 1908) ; un concerne le Champa : un inventaire archéologique des monuments du Champa, sans doute celui de La Jonquière (690/4, 1900) ; un dernier concerne le Viêt Nam avec la traduction par un lettré vietnamien d'une chronique viêt sur l'histoire de la basse Cochinchine (690/3, 1908).

IV. TRADITIONS LITTÉRAIRES KHMERES (143)

1. Littérature sacrée (52)

La littérature sacrée se compose de textes religieux bouddhiques ou brahmanico-bouddhiques, avec souvent des traductions de Leclère élaborées à partir de brouillons d'abord réalisés par des lettrés cambodgiens.

Traité de cosmogonie et de cosmologie. L'original, la translittération et la traduction du *Traibhed*, rare traité de cosmogonie brahmanico-bouddhique (679 ; 680 ; 681 ; MBAD, n°9) constitue un autre fleuron du fonds, qui recèle également l'original et la traduction d'un traité de cosmologie bouddhique (le *Traibhum* : 682), l'original du relevé des légendes des fresques du *Rāmakerti* peintes dans le cloître de la pagode d'argent au palais royal de Phnom Penh (691/3, entre 1897 et 1903), leur traduction par un lettré (691/5) et le commentaire de Leclère sur cette traduction (691/4).

Jātaka. En plus de deux extraits sur supports originaux (196) se trouvent 9 traductions de *jātaka* : *sangsiljay* (685/A ; MBAD, n°10), *Léak Sénavong* (686/1-d, 1892), *Chéa-Ly* (687/1-d), *Voranetr varanuj* (687/2), *Rathasen* (687/3), *Cau Krapot* (687/4), *Mahosatha-jātaka* (688 A & B, 1895), *Préah Chantakheat* (689/2), *Rājākul* (707/12).

Prédictions bouddhiques. Deux textes apocalyptiques appartiennent au genre des prédictions bouddhiques : la prédiction du roi Dragon (691/2, 1902) et la prédiction du temple aux cinq grandes tours (694/2-b, trad. 706/3 ; MBAD, n°3, or., 1881).

Divers textes bouddhiques. D'autres productions écrites parsèment le fonds : les légendes des fresques bouddhiques de la Pagode d'argent (694/2-f/1, kh. ; 694/2-f/2, trad.), le dessin d'un arbre bouddhique (695/1-c, kh.), la généalogie des 5 bouddhas (707/2-b ; 707/2-c), une chronique donnant la succession des bouddhas (707/6), la liste des transmigrations du Bouddha (707/7), un traité de méditation dit *Kammatthan* (MBAD, n°8) ; un traité d'ordination des moines (685/D/30) ainsi qu'un livre de prières en pâli pour le novice (706/21), les formules pour le rite de consécration d'une statue (704/2-a/2), la traduction d'un *sutta* (685/D/31), celle d'un texte bouddhique déjà traduit de l'anglais, le *Pratya Sataka* (693), celle de deux autres textes bouddhiques (le *Dhammajān* et le *Trai saraṇṇagam*, 695/9) et enfin celle du *Sankāla sutra* (706/16). Un recensement officiel des monastères du royaume permet en outre de prendre la mesure concrète de la diffusion du bouddhisme (694/2-d, kh., 1901).

On trouve de surcroît des commentaires de Leclère sur le bouddhisme (689/1), dont une note sur les origines du jaïnisme (695/7), un article sur le *niti sath* (706/18), une communication sur l'empreinte du pied du Bouddha (707/10, 1897) à partir de l'étude d'un manuscrit conservé par ailleurs au musée (MBAD, n°5) et une autre communication sur les canons de la statue du Bouddha (707/11, 1898).

Kpuon. Souvent tissés dans la trame d'une mixtion de brahmanisme et de bouddhisme, ces *kpuon* ou manuels techniques qui puisent aussi au vieux fonds religieux autochtone consistent en des traités d'astrologie (683), des traités divinatoires (706/27 ; Institut de France, ms. 2188-2189), de médication (706/27 ; MBAD, n°6) et de sorcellerie (*snêh* : 706/37 et MBAD, n°12).

2. Littérature profane (31)

Les contes. Le fonds offre une série d'originaux et de traduction de contes khmers (686 ; 687/1-a, av. 1903) dont des contes polissons (686/2) et une leçon de *Dmeñ jāy* (706/8-b), ainsi qu'un conte chinois relatif à Confucius (687/1-b) et un conte malais entendu à Kampot (687/1-c, 1889).

Les codes didactiques ou cpāp'. On dénombre quelques exemplaires de ces traités de morale versifiés : un code d'éducation pour les filles ou *cpāp' srī* (706/20 ; 706/22-a et 706/22-b), un code d'éducation destiné aux enfants du richard ou *setthī* (706/22-g), un code d'éducation pour les garçons (706/22-c), un *cpāp' kram* (MBAD, n°1), un *cpāp' suosdey* (MBAD, n°4), deux *cpāp'* non identifiés (691/7-a et 706/23 ; 706/22-d et 706/22 ; 706/22-f), et un *cpāp'* moderne intitulé *les enseignements de l'Achar Khmau* (695/8-c).

Divers : roman, arithmétique et unités de mesure, proverbes, poèmes, chants, etc.

Divers autres textes profanes composent le fonds : un roman, *Hangs Yoan* (691/10, ap. 1899), un traité d'arithmétique (695/1-d, kh.) et d'équivalence des poids et mesures (695/1-e, kh.), une table de multiplication (MBAD, n°7), une liste de proverbes (706/24 ; MBAD, n°2), un poème composé à l'occasion du voyage du roi Sisowath à Battambang (706/25 ; 707/4, 1907), des vœux de longévité au roi (706/26), une série de chants traditionnels : (704/2-d) dont la musique pour la cérémonie d'invocation aux génies dite *liéang arak* (690/11, 1896), et le chant d'oraison funèbre du roi (706/34). Enfin, un lettré décrit les 6 sortes de grenouilles peut-être à partir de traditions textuelles antérieures (694/1-h, kh.).

3. Littérature et critique juridique (60)

Matériaux juridiques. Le fonds recèle de nombreux matériaux juridiques cambodgiens comme les recueils de lois khmères multigraphiés par le Protectorat en 1891 (685/B, 685/C, 685/D), la traduction d'une loi sur le partage des biens en déshérence (706/17), la traduction du *Lakhana sangkrey* (706/30), celle d'une ordonnance sur le partage des enfants d'esclave (705/1-f), celle d'une ordonnance de 1892 sur l'impôt des corvéables (705/2-c et 705/5-b/10), un ordre d'imposition de la reine-mère (705/5-b/15, 1893), l'ordonnance de 1897 sur l'engagement pour dettes (705/1-a), une quinzaine de lettres de plaintes (705/5-c/7, 1888 ; 705/5-c/8 ; 690/1-b/1/2-e, ap. 1887 ; 690/1-b/1/2-f, 1891 ; 705/1-g/1/1, 1891 ; 690/1-b/1/2-j, Kratié ; 705/5-b/5, 1893 ; 705/5-b/14, 1894 ; 705/1-e, 1895 ; 705/1-g/5, 1896 ; 705/4-b, 1896 ; 705/3-a/1, 1897 ; 705/1-g/3 ; 691/6-b, 1901), deux titres de reconnaissance de dettes (695/1-f, 1897 ; 705/1-g/2, 1873), un billet d'affranchissement (705/1-g/4, 1897), un contrat de mariage (690/1-b/1/2-g, 1890), une loi birmane sur le mariage tirée du *Dhammathat* (690/5) et la traduction de codes laotiens (690/9, av. 1903), un lexique de termes juridiques (695/1-a), le nom des amendes et leur traduction (695/2).

Critique juridique. L'on trouve en sus des analyses juridiques de ces matériaux par Leclère ou des notes ethnographiques sur des rites juridiques comme une note sur la féodalité au Cambodge (695/6), le récit d'une affaire de justice (705/1-g/1/2, 1895), la description de l'épreuve de l'ordalie par le plongeon (705/5-c/6, 1893), celle du serment de fidélité des amoureux (705/8-a), une note sur le droit d'asile au Cambodge et au Laos (690/1-a, c. 1909) ou sur l'origine des lois brahmaniques (691/8, av. 1898), le droit foncier (705/5-c), la majorité au Cambodge (706/19) et enfin le brouillon d'un livre sur l'institution royale (694/3) semble-t-il basé sur l'étude sérielle de nombre de documents listant les princes, les dignitaires et leurs titres : étude des titres du roi et des principaux dignitaires sous le règne de Norodom (694/1-b ; 694/1-d ; 694/1-k) et de Sisowath (694/1-d/5 ; 694/1-k, kh. et trad. ; 694/1-p), des fils de Norodom (694/1-o, c. 1908, kh. ; 694/1-r ; 706/14), des fils de Sisowath (694/1-q, kh. ; 706/14), le rôle des brahmanes du palais (706/15) ; des rôles de dignitaires du palais (694/1-g ; 694/1-i kh. ; 694/3-p), la liste de services royaux

(694/1-1, 1907 ; 694-1-m, kh. et trad.), celle des princesses (694//1-n, kh.), les rôles des titres et appellatifs des membres de la famille royale selon leur naissance (706/32).

V. ETHNOGRAPHIE DES RITES ET CROYANCES (78)

Après les traditions littéraires khmères, l'étude des rites et croyances cambodgiens constitue la seconde thématique la plus représentée du fonds.

1. Rite et croyance des Khmers (60)

Rites de passage. De la naissance à la mort, Leclère a pu observer les cérémonies faisant passer le Cambodgien d'un état à un autre, dans le cadre de notes rédigées sur les rites de naissance (706/8-e), le rite d'entrée dans l'ombre des filles (706/8-c) ; le récit d'un mariage à Kompong Thom (695/8-e, c. 1893-1894) accompagné de notules sur le prix de la fiancée (706/8-g), la cérémonie d'inauguration d'une maison par un lettré (706/8-d), une cérémonie d'anniversaire d'une vieille dame de Kratié (706/8-f), le récit des funérailles d'un ancien gouverneur de province (694/2-g), et celui, rédigé à distance depuis des documents envoyés du Cambodge, du patriarche de l'ordre *mahānikay* (707/3, 1914).

Cérémonies publiques. Leclère documente aussi les cérémonies engageant la prospérité des communautés villageoise ou nationale – qui suivent le calendrier agricole étudié dans une note (705/5-c/11) – via l'étude de la cérémonie annuelle d'offrande aux génies tutélaires dite *liéng araks* (690/11, 1896 ; 706/33, 1896) et du culte du sol en général (695/8-d), ou de la fête des eaux (691/7-b, av. 1904) dont un texte khmer précise le déroulement rituel (694/1-c) ; la fête des morts est l'objet d'un descriptif en français par un lettré (694/2-e/2).

Rites du palais. À la fois rites de passage des princes et cérémonies publiques engageant le bien-être du royaume, les rites du palais sont l'objet d'une attention particulière qu'illustre la présence de documents de première importance :

- un protocole de défilé royal pour les grandes cérémonies palatines (704/2-c, 1883), des traités de funérailles royales (706/2, 1883 ; 706/7 ; 706/5 ; 706/6, 1883 ; 706/7, 1903) ; le règlement à observer à proximité du palais (706/9) ; un traité d'exorcisme des ogres habitant les résidences palatiales (694/1-f) et sa traduction par un lettré (694/2-c) ; une invocation des génies du terroir à l'occasion de la prestation du serment de vérité des gouverneurs (707/8) ;

- en plus de ces documents décrivant le fonctionnement général du palais existent des textes relatant le déroulement de cérémonies ponctuelles : les cérémonies organisées pour la consécration du Vat Prah Kêv (704/2-b/2, 1903) accompagnées d'un article de Leclère sur le sujet (704/2-b/3 ; 707/5, 1903), ainsi que des programmes des fêtes du palais, originaux et traduits en français par Thiounn et

Leclère : ceux relatifs aux cérémonies des anniversaires de Norodom (704/1-b/3, 1904) et Sisowath (704/1-b/5, trad. et 704/1-b/6, kh., 1904 ; 704/1-b/9, 1907 ; 704/1-b/4, 1908), aux rituels d'investiture du roi Sisowath (706/11, 1904 ; 704/12, 1904 ; 704/1-b/1 et 704/1-b/7, 704/1-b/8 ; 704/1-c/8, 1906), aux cérémonies organisées pour les funérailles de Norodom (706/1-a et 706/1-b, 1904 ; 704/1-b/2 et 704/1-c/6 ; 704/1-c/9 ; 704/1-c/11, 1908 ; 706/10 ; 706/13) et d'autres princes et princesses (704/1-c/7, 1906) ; à la tonte du toupet des princes et princesses (704/1-c/4, 1905), qu'accompagne une ébauche de traduction d'un traité rituel afférant (704/2-a/1) ;

- on trouve encore la traduction et les originaux de programmes de cérémonie du nouvel an pour les années 1903, 1904 (694/2-e/1 ; 695/5 ; 704/2-b/1), et 1908 (704/1-c/1 et 704/1-c/2 ; 704/1-c/10), des communiqués des fêtes du palais à propos de l'installation d'une relique du Bouddha (704/1-a/1, 1909), de la consécration de la statue représentant la rétrocession des trois provinces (704/1-a/2, 1909) ou de l'ouverture du sillon sacré (704/1-a/3, 1909), et enfin une cérémonie pour fêter le retour de princes sur le sol cambodgien (704/1-c/5, 1909).

2. Rites d'autres peuples (tribaux, Siamois, Laos, Viêt et Chinois du Cambodge) (11)

Si Leclère s'est intéressé aux Pnong (705/5-d/1, av. 1899 ; 705/5-d/2), il a aussi fourni des renseignements sur les mœurs et coutumes des Kouy (706/29-b), notamment leurs joutes intervillageoises (705/5-c/4), ainsi que les modalités d'accouchement qu'il compare avec celles des Khvèk (706/29-a). Un article de presse anglaise documente les superstitions siamoises (690/2, 1892), tandis qu'un article de presse française rédigé par un colon décrit les funérailles de l'empereur vietnamien Dong Khang (690/6, 1907). Une copie d'un extrait de texte d'Aymonier devait l'informer des coutumes lao (705/5-c/9) tandis qu'une lettre lui apportait des renseignements sur la chrétienté d'Oubon au Laos (690/1-b/2) ; de son côté il décrit le culte aux esprits Lê Phât Luong chez les Viêts de Kampot (690/8), et la fête des ancêtres célébrés par les Chinois de cette même ville (706/31).

VI. DIVERS : LEXICOLOGIE, GEOGRAPHIE (6)

Lexicologie. Parce que disséminés à travers les traductions, les éléments du fonds exclusivement consacrés à la lexicologie sont rares : un lexique de termes khmers (687/1-e), un vocabulaire royal (685/D/29), un vocabulaire comparé des langues des tribaux (692), une notule sur l'étymologie du mot *bal* (705/5-b/4) et une note sur le mot *hou* (707/9).

Notules géographiques. À côté du brouillon d'un article sur le Darlak (690/1-b/1) on trouve une note sur la beauté et la morphologie des Khmers (706/36).

VII. IMPRIMES ET TIRES A PART DE LECLERE (8)

Quelques textes publiés de Leclère ou par lui parsèment le fonds : le tiré à part de « Trois cérémonies cambodgiennes » (694/2-a, 1898), un article de presse sur les Pnong publié dans *l'Avenir de l'Orne* (698/1-a, 1898) et d'autres articles portant sur divers sujets de société parus dans *France d'Asie* et *l'Avenir de l'Orne* (702/2, 1905-1906) ; le livre imprimé sur les presses du Protectorat *Les conseils du vieux Meas* (695/4, 1908). On trouve en outre des articles de presse qu'il a collectés pour son information sur l'astronomie indienne (683/8-s/1 ; 683/8-s/2), les funérailles annamites (690/6) ou l'américanisation des jeunes françaises (686/C/3-c).

Tous droits réservés

TROISIÈME PARTIE

NOTICES

I. Mss. déposés à la Bibliothèque municipale d'Alençon

II. Mss. déposés au Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle d'Alençon

III. Ms. déposé à la Bibliothèque de l'Institut de France

Tous droits réservés

I. MSS. DÉPOSÉS À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

1. Ms. 196 : 2 extraits de jataka.
2. Ms. 679 : *Trey-Phét, Trey-Tayuth, Vocabulaire, Noms propres.*
3. Ms. 680 : *Trey-Phét, Trey-Tayuth, Traduction, Table.*
4. Ms. 681 : *Satra Trey Phét, Trey Tayuth.*
5. Ms. 682/A : *Tray-Phoum, autre manuscrit.*
6. Ms. 682/B : *Tray-Phoum, autre manuscrit. TREY PHOUM, copie au net ; garder.*
7. Ms. 682/C : *Tray-Phoum, autre manuscrit. TREY PHUM.*
8. Ms. 682/D : *Tray-Phoum, autre manuscrit.*
9. Ms. 683 : *Astronomie.*
10. Ms. 684 : *Histoire du Cambodge.*
11. Ms. 685/A : *Les livres sacrés au Cambodge.*
12. Ms. 685/B : *Corpus de codes juridiques publiés sous le règne de Norodom -1891.*
13. Ms. 685/C : *Corpus de codes juridiques publiés sous le règne de Norodom -1891.*
14. Ms. 685/D : *Corpus de codes juridiques publiés sous le règne de Norodom -1891.*
15. Ms. 686 : *Contes.*
16. Ms. 687 : *Contes. Wonoet – Vonoch.*
17. Ms. 688/A : *Contes Mohosoth.*
18. Ms. 688/B : *Contes Mohosoth.*
19. Ms. 689 : *Bouddhisme ; L'Histoire de Préah Chantakheat.*
20. Ms. 690 : *Dossier relatif à l'Annam, le Siam, le Laos, la Birmanie.*
21. Ms. 691 : *Divers n° 1 : Prédications de Preah Roung – Satra Hangs Yont – Abandon d'Angkor Thom – Peintures murales de Preah Keo.*
22. Ms. 692 : *Vocabulaire Pnong / Stiêng / Cambodgien / Banhar / Français.*
23. Ms. 693 : *Pratya Sataka.*
24. Ms. 694 : *Services du palais.*
25. Ms. 695 : *Vocabulaire judiciaire. Propagande française au Cambodge. Système métrique. Règlements du palais royal. Amendes. Origines brahmaniques des lois cambodgiennes. Souhait de longue vie au roi. Savoda Veath Sambok.*
26. Ms. 696 : *Voyage au Cambodge 1886-1887.*
27. Ms. 697 : *Voyages sur la route de l'Inde, en Espagne.*
28. Ms. 698 : *Voyage d'une petite fille au Cambodge.*
29. Ms. 699 : *Voyage de M. Le Sapin de la Sapinière à la recherche de la Sagesse.*
30. Ms. 700 : *Il faut savoir mourir. Roman.*
31. Ms. 701 : *Le résident Verrier.*
32. Ms. 702 : *Poésies diverses – Articles de journaux.*
33. Ms. 703 : *Mes souvenirs.*
34. Ms. 704 : *Fêtes, danses, chants au Cambodge.*
35. Ms. 705 : *Esclavage. Divers relatifs au droit, à la linguistique, aux esclaves.*
36. Ms. 706 : *Mœurs cambodgiennes.*
37. Ms. 707 : *Documents relatifs à la religion cambodgienne.*

Ms. 196
2 extraits de jataka

Don d'Adhémard Leclère de son vivant, entre 1886 et 1902³³. Le catalogue de la bibliothèque note « Deux fragments, de 13 et 29 feuilles, de l'un des 144 jataka (vies antérieures) du Bouddha – traduit du pali en Cambodgien et gravé sur feuilles de palmier ».

1. Naeh khsatrā brah pād Jai Jjet khsae 2

« Voici le livre relatif à sa majesté Jai Jjet, 2^e liasse ». 2^e liasse d'un manuscrit sur ôles de latanier rédigé en écriture *jrīeñ*. Jātaka³⁴ versifié non identifié. 21 ôles sur feuilles de latanier, inscrites sur le recto et sur le verso de 5 lignes par face soit au total 210 lignes + 1 ôle de garde avec 1 ligne inscrite. Les ôles sont numérotées en khmer de *Ka* à *Gha*.

Manuscrit sur ôles de latanier de format moyen (*sātrā*). 520 x 50 mm.

2. [Extrait de jātaka non identifié]

Extrait de jātaka non identifié composé en khmer avec quelques formules pāli, rédigé en écriture *mūl*. Dans le colophon, le scribe indique que le manuscrit fut achevé d'être gravé une pleine lune de la saison du *vassa*³⁵. La feuille, brisée en sa moitié, ne permet pas de déchiffrer avec certitude l'identité du scribe qui semble avoir été un moine titré : *qnak samtec Sov*. 12 ôles gravées sur le recto et sur le verso à raison de 5 lignes par face, soit au total 120 lignes + 1 ôle de garde brisée à la moitié de sa longueur avec 4 lignes. Les ôles sont numérotées en khmer de *Ka* à *Kam*.

³³ Puisque mentionné dans le t. XL du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, Plon-Nourrit, 1902, p. 103-104.

³⁴ Sur l'importance des jātaka dans les pays bouddhiques de la Péninsule indochinoise, v. Peter Skilling, « Jātaka and Paññāsa-jātaka in South-East Asia », [in] *Buddhism and Buddhist Literature of South-East Asia. Selected Papers*, Edited by Claudio Cicuzza, Bangkok / Lumpini, Fragile Palm Leaves Foundation, Lumbini International Research Institute, Materials for the Study of the Tripitaka, vol. 5, 2009, p. 161-217.

³⁵ Ou « pluie » en pāli, correspondant à la retraite annuelle des moines qui dure trois mois, du 1^{er} jour de la lune décroissante du mois lunaire de *āsāth* à la pleine lune du mois d'*āsuj*, soit *grosso modo* de début juillet à mi-octobre.

Début : « [Ka.r. 1] yesakhatadhammāna taribhāggamito pānipavakkhami yanāmā | yedhamāriy dha(ṛ)mm dāṃṇ hlāy ae ṇā piccayā ta jā pracaiy yesakhatam dhahmanam naiy dha(ṛ)mm taen antāpp tāk taen ae ṇā yathā t[2]oy nūv prākā(ṛ)y pteccāñā āmrīy cavakkhāpi ka niñ sammtaen tarabhāt nūv ca lok dha(ṛ)mm taen niñ rantāp tāk taen noḥ īcāne ai ta sthān noḥ | īdāna ai ta kāl [3] ilūvneḥ yathā āṃ tām atoy nūv tuor hoñ | avbī goes rīy ācā(ṛ)yy phaṇ ān prājñā nūv ae kroy muoy bīycā(ṛ)ṇ vā tūcneḥ guor hoñ niñ samtaen niyāy neḥ mān bīy prā[4]kā(ṛ)yy muoy gi nīyāy braḥ pattīcasapupād jā mun viñ muoy nīyāy braḥ mahāpathān [...] ».

Manuscrit sur ôles de latanier de format moyen (*sātrā*), 520 x 50 mm.

Tous droits réservés

Ms. 679**Trey-Phét, Trey-Tayuth, Vocabulaire, Noms propres**

Index des mots particuliers et des noms propres transcrits du khmer et contenus dans le *Traibhed traitāyug*, un traité de cosmogonie brahmanico-bouddhique datable de la fin du XVII^e siècle³⁶ et dont Leclère avait entrepris la traduction. Cette partie devait probablement achever l'ouvrage qui était rédigé dans ses grandes lignes³⁷.

- L'index des mots (« Vocabulaire ») comporte 50 feuillets. Ils sont précédés d'un renvoi aux lignes de la traduction (*cf.* ms. 680), et suivis le cas échéant de leur étymologie (sanskrite, pâlie, malaise), pas toujours juste, puis de la traduction en français.

- L'index des noms propres (« Liste des noms des personnages ») qui comporte 17 feuillets est présenté selon le même principe.

Papier fragile, de type « Guthrie & Co ». 68 feuillets non numérotés et reliés. 210 x 340 mm.

³⁶ Saveros Pou, « Portrait of Rāma in Cambodian (Khmer) Tradition » [*in*] *Ramayana Traditions and National Cultures in Asia*, D. P. Sinha, S. Sahai (éd.), Lucknow, Directorate of Cultural Affairs, 1989, p. 4-5.

³⁷ *Infra*, ms. 680.

Ms. 680

Trey-Phét, Trey-Tayuth, Traduction, Table

Une des versions du brouillon d'un livre que Leclère comptait publier³⁸. Transcription française, synopsis et traduction d'un manuscrit khmer dit *Traibhed traitāyug*, conservé au Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle³⁹. Avec celle de Finot également inédite⁴⁰, c'est à l'heure actuelle la seule traduction disponible de ce traité de cosmogonie brahmanico-bouddhique⁴¹ datable de la fin du XVII^e siècle⁴², puisque l'original cambodgien, conservé par ailleurs en une dizaine d'exemplaires et versions aux Instituts d'Asie (EFEO, Société Asiatique) ainsi qu'au Cambodge⁴³, n'a jamais fait l'objet d'une édition.

Ce récit de l'origine de « la surface d'en bas » {phdaiy krom}, autrement dit la terre des Khmers, sonne au premier abord comme l'adaptation d'une pensée indienne : le titre, au sujet duquel les lettrés que Leclère a interrogés « n'ont pas la moindre idée de ce qu'il peut signifier »⁴⁴ a littéralement pour sens « traité śivaïte sur le Traitāyug » soit le troisième âge⁴⁵ du cycle quaternaire de la cosmologie indienne, *i. e.* l'âge durant lequel Rāma, avatar du dieu Viṣṇu, descend sur terre pour sauver les hommes du chaos. Mais en deçà du titre, le texte révèle une profonde originalité, caractéristique d'une « indigénisation » de la littérature cambodgienne propre à

³⁸ Cf. *infra*, la seconde version, ms. 681.

³⁹ Cf. *infra*, II. Mss. déposés au MBAD, n°9.

⁴⁰ EFEO, fonds Louis Finot n° 276, 104 p.

⁴¹ Trois mss. ont toutefois fait l'objet d'une présentation, d'abord celui de l'Institut Bouddhique en 1965 – v. Nhok Them, « eksār sāstrā sliḥ riṭ niṅ krāmṅ », *Kambujasuriyā*, 27^e année, 1965, p. 819 et sq. –, puis le ms. O.110 de l'EFEO en 1990 – v. Hoc Dy Khing, *Contribution à l'histoire de la littérature khmère. Volume 1 : L'époque classique. XV^e-XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1990, p. 47-57–, et enfin le ms. de l'EFEO dit « Angkor Vat Sud » en 1994 – v. Olivier de Bernon « Le *Trai Bhet* : une autre version de la légende de Rāma ? » [in] *Nouvelles Recherches sur le Cambodge*, François Bizot (dir.), Paris, PEFEO, 1994, p. 79-95). Toutes trois ignorent le travail d'A. Leclère ; seule celle de Khing prend en compte le travail de L. Finot.

⁴² S. Pou, *loc. cit.*, 1989, p. 4-5.

⁴³ Mss. Société Asiatique E.4 ; EFEO O.107, O.108, O.109, O.110, O.259, 'Angkor Vat Sud', ainsi que ceux qui ont été inventoriés dernièrement au Vat Thmei de Phnom Penh (059.PP.03.03.V1) et au Vat Prasat, dans la province de Kandal (050-A.10.09.02.V.1 ; 051-A.10.09.02.V.1, voir O. de Bernon, Khun Sopheap, Leng Kok An, *Inventaire provisoire des manuscrits du Cambodge. Première partie*, École française d'Extrême-Orient, Materials for the Study of the Tripitaka, Volume 3, Paris, octobre 2004, xlix + 405 p.) ; IB 823.

⁴⁴ Ms. 681, I. Introduction, f. 12, l. 8-11.

⁴⁵ Pour une explication de cette traduction littérale du titre se reporter à S. Pou, « Nouveau regard sur Śiva - Īśvara au Cambodge », *BEFEO*, t. 89, 2002, p. 145-180.

l'époque moyenne⁴⁶. Avec le *Rāmakerti* il était selon toute vraisemblance un des pivots de l'eulogie royale dix-septième⁴⁷.

La première partie du texte est une cosmogonie insolite, dans laquelle les protagonistes (planètes, éléments, divinités) sont indiens de nom, mais la logique de leur gestation proprement cambodgienne puisque relatée sur le mode d'une hyperpolyandrie : un couple de jumeaux primordial donne naissance à un nāga dont la fille, en s'alliant à plus d'une dizaine de maris, au moyen de mariages polyandres à répétition, accouchera des astres et des principaux éléments. Après avoir détaillé la généalogie des personnages du *Rāmakerti* (*La Gloire de Rāma*, titre de la version khmère du *Rāmāyāna*), une genèse introductive qui n'apparaît pas dans le *Rāmakerti* lui-même⁴⁸, le rédacteur livre ensuite l'histoire de Rāma depuis son initiation par les dieux jusqu'à la chute de Laṅkā et le retour à Ayudhya, en donnant cependant une leçon légèrement divergente du *Rāmakerti* sur certains événements, et notamment celui, fondateur, de la naissance de Sītā, l'épouse du héros Rāma autour de laquelle se noue l'intrigue : dans le *Rāmakerti* c'est le labourage d'un sillon par le roi Janaka à proximité du fleuve Yamunā qui provoque l'apparition de Sītā sur un radeau d'or, que le roi recueille et adopte. Dans le *Traibhed*, elle y est explicitement la fille naturelle de Rāvaṇa le roi des démons et s'écrie en outre à la naissance « Laṅkā doit être détruite », d'où l'abandon de l'enfant par son père sur un radeau d'or, et finalement la rencontre avec Janaka lorsqu'il laboure le sillon royal.

La version qu'a recueillie et traduite Leclère paraît proche du ms. EFEO O.107 car elle est pareillement datée de 1697 A. D. soit 1619 de l'ère śaka, en l'année du Serpent, 9^e de la décade, le 4^e jour de la lune décroissante du mois de *Kadoek*, dans la journée du samedi (f. 121-122)⁴⁹. Dans tous les cas la date est fautive, puisque l'année 1619/1697-1698 A. D. était une année du Bœuf, 9^e de la décade. Deux strates de copies sont identifiées dans le texte. La plus récente est le fait de l'*ācāry* Mās dont il est précisé qu'il a recopié ce manuscrit sur 41 ôles, probablement de feuilles de latanier (cf. f. 1). Mais le colophon du texte donne une strate de copie plus ancienne, par l'Oknha Som, qui serait le scribe de 1697 (cf. f. 121).

Le brouillon comporte 3 parties distinctes :

- 1^{ère} partie (transcription) : 123 feuillets simples de transcription du manuscrit khmer, numérotés, et abondamment annotés (ff. 1 à 123). Les notes renvoient, sur la marge gauche, puis au verso lorsque la place manquait, à la traduction française d'un

⁴⁶ S. Pou, « Indigenization of Rāmāyāna in Cambodia », *Asian Folklore Studies*, vol. LI-1, 1992, p. 89-102.

⁴⁷ G. Mikaelian, « La Gloire du Prince charmant. De la reconfiguration des pratiques discursives du pouvoir dans le royaume khmer du XVII^e siècle », *Péninsule*, 2008 (1), p. 51-70.

⁴⁸ Pour une traduction du *Rāmakerti*, voir S. Pou & G. Mikaelian, *La Gloire de Rāma, Drame épique médiéval du Cambodge*, Paris, L'Harmattan, coll. « Les introuvables », 2007, 439 p.

⁴⁹ Cf. p. 121-122 « sâpha masato suostey srey sâph mungkol pahul chesda cheyéa thirek 1619, nubkhsatr chhar sakh chhnam mosanh khêh kartoeuk 4 ruoc thnay sauv sarna monitoer lakhanar léay ».

terme khmer, accompagnée le cas échéant de son étymologie, d'un commentaire sur le sens que revêt le terme dans le passage incriminé ou encore sur sa forme orthographique.

- 2^e partie (synopsis) : après deux feuillets non numérotés qui semblent n'avoir pas de rapport et avoir été placés comme intercalaire, suivent 20 feuillets simples numérotés qui portent un synopsis de la traduction, divisé en XIII chapitres et 80 paragraphes également numérotés, lesquels correspondent au 'pages' du ms. khmer sur ôles de latanier.

- 3^e partie (traduction) : après un feuillet intercalaire vierge suivent 59 feuillets simples de traduction du texte translittéré (ff. 124 à 182), numérotés, avec annotations en bas de page et dans la marge gauche qui renvoient à des précisions sur des termes khmers, utiles à la compréhension du texte. Nombre de notes de bas de page sont restées vierges. La traduction n'est pas toujours fidèle : Leclère escamote par exemple la mention, en introduction, du scribe Mās.

- la suite de ce brouillon du livre relié se trouve *supra* en ms. 679.

Papier de type « Guthrie & Co », 210 x 340 mm.

Tous droits réservés

Ms. 681***Satra Trey Phét, Trey Tayuth***

Autres versions du brouillon de la traduction d'un traité de cosmogonie que Leclère entendait publier (*cf. supra*, ms. 680).

1. Un sâtra cambodgien. Le Tray Phetr et le Tray Kéayuth - Introduction : préface

1. – a. Feuillet 1 à 8 : brouillon de lettre daté du 5 novembre 1910 adressé à « mon cher maître » (*cf.* 1 – b., f. 53, l. 15), sans doute Émile Senart⁵⁰, et qui accompagnait l'envoi de la transcription du *Traibhed*, sa traduction en français ainsi que le vocabulaire des mots qui y sont employés, pour une relecture notamment des étymologies sanskrites placées en note de bas de page, cela dans la perspective d'une publication pour le *Journal Asiatique*. Leclère demande à ce que Sylvain Lévy donne des ordres pour que les épreuves lui soient adressées au Cambodge (p. 4).

1. – b. Feuillet 9 à 75 : brouillon de l'introduction qui discute en détail de l'identité des auteurs, des scribes (Mās et Som), de l'époque de composition et de la date du texte. Leclère précise que le manuscrit khmer qu'il a retenu pour la traduction est la copie la plus ancienne et à son sens la plus archaïque qu'il a pu consulter, les autres datant de 1880, 1889 et 1893 (*cf.* f. 38).

Papier fragile, de type « Guthrie & Co ». La couverture du dossier est inscrite au verso d'une pochette « Résidence-Mairie de Phnom Penh – Archives). 210 x 340 mm, sauf le f. 22 : 205 x 210 mm ; le f. 23 : 117 x 210 mm ; le f. 39 : 136 x 210 mm.

Nb. Une erreur de foliation marque deux feuillets 67 : le second a été renuméroté 67 bis [M] ; les ff. 22 et 23 sont rattachés par une épingle ; il faut également compter un feuillet 23 bis. Les ff. 56, 59 et 61 sont inscrits sur le recto et sur le verso.

2. Il y a quelques mots à prendre dans ce manuscrit : Sâtras-Tray-Phét et Tray-Tayuth (deux récits)

Le texte original de cette version se trouve inscrit sur un manuscrit sur feuilles de lataniers conservé au musée d'Alençon⁵¹.

⁵⁰ *Cf. infra*, ms. 683/8-g/8.

⁵¹ *Cf. infra*, II. Mss. déposés au MBAD, n°9.

2. – a. « Voici les Sâtras Tray-Phét et Tray Tayuth, deux récits » : 26 feuillets simples de traduction du *Traibhed* (cf. ms. 680), annotés et numérotés de 1 à 26, avec mention des correspondances avec les pages du ms. khmer sur ôles de latanier (1 à 22) et division du texte en chapitre (I à III). La suite (chap. III à VIII, p. 22 à 80) se trouve en ms. 681/4/a. Feuillet reliés par une attache ; les ff. 2, 17, 19 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». Papier fragile : les pages 1 et 20-22 sont déchirées. 210 x 340 mm.

2. – b. « Voici les sâtras Tray-Phétr et Tray Kéayuth, deux récits » : 145 ff. simples de traduction du *Traibed* complète, numérotées de 1 à 213 [M] avec mention, à gauche du texte, des correspondances avec le ms. khmer sur ôles de latanier (de 1 à 80) et division du texte en chapitres (I à XII).

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

Nb. La p. 6 correspond à un cinquième de feuille rattaché à la p. 5 par une épingle, en superposition ; le verso de la p. 5 est donc numéroté 7 ; la p. 18bis correspond à une bande inscrite rattachée à la p. 18 par une épingle, en superposition.

3. Trey Phet, texte cambodgien

111 feuillets simples de texte translittéré du khmer, numérotés, avec annotation en marge gauche ; le f. 110 est inscrit sur le recto et sur le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

4. Satras Trey Pheth

4. – a. Tray-Phet (Traduction). Suite de ms. 681/2/a. 21 feuillets de traduction numérotés (27 à 48), portant mention des correspondances avec le ms. khmer sur ôles de latanier, à gauche du texte ('pages' 23 à 41), et annotée en bas de page. Le texte est segmenté en chapitre (fin de III à VII). Les ff. 37, 38, 39, 41, 42, 46, 48 sont inscrits sur le recto et sur le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

4. – b. Le Trey Phet. 22 feuillets, doubles sauf deux simples, inscrits sur le recto et sur le verso, numérotés de 1 à 40 [M]. Semble être une traduction grossière du *Traibhed*, mais d'une autre main que celle de Leclère, probablement celle d'un lettré khmer à son service (?) car le français est parfois très hésitant. En marge, des

annotations de Leclère (des croix signalant l'intérêt d'un passage, ou des points d'interrogations).

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

5. Satras (traductions) : Tray-Phet / Tray Tayuth

5. – a. Trey-Tayuth (traduction) / Trey-Phèt ; Trey-Tayuth. Traduction française du texte khmer avec annotations en bas de page, et mention des correspondances avec les ôles du ms. (1 à 80) à la gauche de la traduction, laquelle débute sans introduction directement au chap. I et se termine par le colophon après le chap. XII.

52 feuillets simples de traduction, numérotés, mais il faut également compter : des feuillets 22, 23 et 24 *bis* et les ff. 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 29, 30, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 46, 49 inscrits sur le recto et le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm, sauf le f. 1 : 210 x 295 mm ; les ff. 22 *bis*, 23 *bis* et 24 *bis* : 170 x 205 mm.

5. – b. Trey Phet. Traduction du texte khmer, avec annotations en marge gauche. 115 feuillets dont 113 numérotés de 1 à 113 avec deux erreurs de foliotation entre les ff. 49 et 50 (numéroté 49 bis [M]) et entre les ff. 102 et 103 (numéroté 102 bis [M]).

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

Tous droits réservés

Ms. 682

Tray-Phoum, autre manuscrit (A, B, C, D)

Les quatre dossiers composant ce ms. sont des brouillons de la traduction du *Traibhum* ou *Traité des trois mondes*, un traité de cosmologie bouddhique siamois⁵² de la fin du XVII^e siècle⁵³ transposé au Cambodge sous le règne du roi Ang Duong (1846-1860)⁵⁴, d'abord sous la forme d'une traduction en 1844-1845⁵⁵, puis sous la forme d'une adaptation résumée en 1853⁵⁶. Leclère, qui a travaillé massivement sur le premier texte⁵⁷, plus répandu, a repris durant plus de vingt ans la matière de cet ouvrage resté finalement inédit, ce qui explique qu'il corresponde au dossier le plus

⁵² George Cœdès, « The Traibhūmikathā Buddhist Cosmology and Treaty on Ethics », *East and West*, VII ; janv. 1957, IV, p. 349-352 ; G. Cœdès & Charles Archambault, *Les Trois Mondes. Cosmogonie siamoise (Traibhumi Brah R'van)*, EFEO, 1973, 294 p. Voir aussi Frank E. Reynolds & Mani B. Reynolds, *Three Worlds According to King Ruang: A Thai Buddhist Cosmology*, Berkeley, University of California Press, 1982, 383 p.

⁵³ Michael Vickery, « A Note on the Date of the Traibhumikatha », *JSS*, 62, pt. 1, janv. 1976, p. 275-284.

⁵⁴ La seule version cambodgienne probablement antérieure au règne d'Ang Duong dont on dispose est une leçon illustrée, entreposée à la Bibliothèque nationale de Bangkok, v. G. Mikaelian, « Compte-rendu de TRANET Michel, *Gambīr trai bhūmi / Traité [de cosmogonie] des Trois Mondes*, JSRC, Phnom Penh, décembre 1999, [74 p.] » *BEFEO*, n° 89, 2002, p. 423-428.

⁵⁵ Cf. le ms. FEMC 047-048-A.02.10.01 (film n°71) – *Trai Bhūmi* composé le jeudi, 9^e jour de la lune décroissante du mois lunaire de Meakase, l'année du Dragon, première de la décade, en 2387 de l'ère bouddhique soit en 1844-1845. Il n'en existerait qu'une seule version complète parmi les 19 recensées au Cambodge par le FEMC (mss. 015-016-PP.02.01.01.V.1 (2 à 7, 9 à 13), copie datée de 1249 c.s. / 1887 ; 044-PP.03.03.03.V.1 (8) ; 079-PP.03.03.03.V.1 (10) ; 020-PP.03.03.03.V.1 (6) ; 047-048-A.02.10.01.V.1 (2, 11), daté de 2387 è.b. / 1844-45 ; 014-A.02.12.04.V.1 (1) ; 026-A.02.12.04.V.1 (3) ; 052-A.04.02.01.V.1 (9) ; 012-A.04.03.01.V.1 (11) ; 005-A.05.08.01.V.1 (1, 6, 7, 12) ; 012-A.07.04.01.V.1 (2) ; 028-A.10.07.03.V.1 (6) ; 001.B.04.04.01.V.1 (1 à 13) ; 012.B.04.09.03.V.1 (6) ; 018.B.06.06.04.V.1 (1, 2, 4 à 7, 9, 12) ; 010.B.11.02.01.V.1 (9) ; 055.B.11.04.01.V.1 (7, 8, 12) ; 005.B.11.05.01.V.1 (2 à 13) ; 001.B.11.11.04.V.1). En France, il en existe au moins 7 : mss. EFEO O.156 (15 *khsae*), O.258 (13 *khsae*) ; mss. BnF. Indochinois 70, 71, 201, 267, 322. Et 1 en Allemagne (Museum für Indische Kunst) : I.4269.

⁵⁶ Il en existe au moins 4 au Cambodge : ms. 822 de la Bibliothèque royale, *Trai Bhūm 10 khsae* ; mss. FEMC I 70, *Trai Bhūm 10 khsae*, 038.PP.02.08.01.V.1 (7) ; ms. Bibliothèque Nationale du Cambodge n°825 / 128, boîte n°6, 10 *khsae*, (v. FEMC, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Nationale du Cambodge*, p. 24). 2 en France : mss. EFEO O.111 (10 *khsae*) ; O.296 (10 *khsae*). Et 2 en Allemagne (Museum für Indische Kunst) : I.4231, I.4267. On ne sait si les 3 mss. suivants appartiennent au premier (1844, 13 ou 15 liasses) ou au second groupe (1853, 10 liasses) du *Traiphum* cambodgien : EFEO O.401, P.149, P.150.

⁵⁷ Cf. *infra*, ms.682/C/2-d où il dit avoir découvert la version de 1853 seulement en 1909.

volumineux de tous ses papiers (en réalité quatre dossiers A, B, C, D). Il semble en avoir donné une première traduction soumise à Émile Senart dès 1896⁵⁸ – l'édition d'un volume intitulé *Le Trey-Phoum, livre sacré des Cambodgiens* était d'ailleurs annoncée comme devant paraître prochainement dans une des ses publications de 1895⁵⁹ – puis il continua de se documenter sur l'origine siamoise du *Traiphum* auprès de lettrés de Bangkok comme Kulap en 1908⁶⁰, tout en étudiant d'autres versions cambodgiennes à partir de 1909 (celles de 1853) qu'il fit encore examiner par des moines cambodgiens depuis la France en 1915⁶¹.

Une traduction partielle a été publiée par Hennecart dans le *Journal Asiatique* en 1877⁶², puis deux études se sont appuyées sur des manuscrits du *Traiphum* pour décrire la conception des enfers chez les Cambodgiens⁶³, puis une troisième traite le même sujet à partir des papiers de Leclère⁶⁴.

Se compose de 4 dossiers volumineux :

- Ms. 682 / A. Dossier n°1 ;
- Ms. 682 / B. Dossier n°2 / TREY PHOUM, copie au net : garder ;
- Ms. 682 / C. Dossier n°3 / TREY PHUM ;
- Ms. 682 / D. Dossier n°4.

⁵⁸ Cf. *infra*, ms. 683/8-h/1.

⁵⁹ A. Leclère, *Cambodge. Contes et légendes, op. cit.*, 1895.

⁶⁰ Cf. *infra*, ms. 682/C-2-f.

⁶¹ Cf. *infra*, ms. 682/C/2-d.

⁶² Simple traduction, sans la translittération ni le texte original, v. Henri Hennecart, *JA*, 1877, p. 202-215 (le ms. utilisé pour cette édition se trouve dans le fonds khmer de la BnF sous la cote 267).

⁶³ Dans l'ordre chronologique : Charles Roeské, « L'enfer cambodgien d'après le Trai Phum (Trī Bhūmī) 'Les Trois Mondes' », *JA*, nov. déc. 1914, p. 587-606 ; G. Cœdès, « Compte-rendu de M. Roeské – L'enfer cambodgien d'après le Trai Phum (Trī Bhūmī) « Les Trois Mondes » - *Journal Asiatique*, novembre – décembre 1914, p. 587 à 606 », *BEFEO* t. XV, 4, p. 8-13.

⁶⁴ M. Tranet, « Le symbolisme des enfers d'après une version khmère du Traiphum. Texte traduit par Adhémar Leclère », *Cahiers de l'Asie du Sud-Est*, n° 29-30, 1991, p. 21-50.

Ms. 682 / A. Dossier n°1

1. Trey phoum (1^{ère} partie)

[Mention rajoutée au crayon par une main récente « autre état du brouillon » et « commence avec la description du Jambudvipa »].

1. – a. Traduction. Le texte porte la traduction de Leclère accompagnée de notes situées dans la marge gauche et jusqu'au verso lorsque la place manquait : elles précisent le sens ou la portée de certains termes ; certaines sont restées vides. La traduction est segmentée en chapitres, de XVII à XL, mais Leclère a commis des erreurs dans la numérotation (deux chap. XXIII se suivent ; pas de chap. XXXIII ni XXXVI) :

Début (p. 1) : « 3° - Les *menus Derechan* qui sont des hommes malheureux, durs de caractère, grands pécheurs et qui n'écourent et ne craignent personne, ne respectent ni leurs père et mère, ni les prophètes ni les professeurs, ni les vieillards, qui ne savent aimer ni leurs frères ni leurs sœurs et qui passent leur vie à pecher ; comme ils sont destinés à devenir *déréchan* après leur mort, on les appelle de ce nom.

4°- les *menus thoeur* sont les hommes qui connaissent le bien et le mal, qui redoutent le péché, qui ont pitié des malheureux, qui sont reconnaissants et respectueux envers leurs père et mère, envers les prophètes et les professeurs, sont dévots et prient, et parce qu'ils sont des gens de bonnes œuvres et religieux qu'on les nomme *menus thoeur*.

- XVIII. Il y a quatre mondes : notre monde qui est appelé *Chompu thvip* ; [...] ».

[Puis, la suite de la numérotation des chapitres recommence au chap. XVII :]

- « XVII. – Le jour où Somanna Kodom devint Bouddha, il lut dans un satra en langue bâli que les saints, les Bouddhas, le roi Chacrapatrathiréach et tous les bienheureux ne renaîtraient ni dans l'Ouda Karo thvip, ni dans le Bovilithvip, ni dans l'Anna yano thvip, mais qu'ils reviendraient se réincarner dans le Chompu thvip », p. 15-80.

- « XVIII – le conte du roi Prea maha baromma chakrapatra étant achevé, parlons maintenant de Neang Anneachalica », p. 80-82.

- « XIX. – Il y avait en ce temps-là, 208 ans que le Bouddha était entré dans le Pras Baromma nipéan, un grand roi nommé Pras bat Srey Thamma Sokhac reach qui régnait sur le Battali bot moha nokor. [...] », p. 83-111.

- « XX. – Les rois qui célèbrent beaucoup de fêtes et qui font de nombreuses aumônes sont rares ; aussi ont-ils l'air d'être aussi puissants et aussi glorieux que les rois Prea mha baromma chakrapatra thireach et thommo [?] chac krea patra thiréach dont il vient d'être parlé. [...] », p. 112-138.

- « XXI. – Le Préa maha Chakrapatra thiréach a été le plus grand des rois des quatre mondes parce qu'il a célébré beaucoup de fêtes. Toutes les fêtes que ce roi a célébrées ont toutes été célébrées dans le *Kannéach phumi*. [...] », p. 139-148.

- « XXII. – Nous allons parler ici de tous ceux qui venant renaître dans le ventre de leur mère sont appelés *Cholam puch yoni* [...] », p. 149.

- « XXIII. – les femmes deviennent grosses de sept manières qui sont nommées : [...] », p. 150-158.

- « XXIII. – [sic] parlons ici des hommes qui naissent à la façon de Sâmsé théac chéa yoni », p. 159-164.
- « XXIV. – Les hommes sont classés ici d'après l'âge auquel ils meurent. Il y a quatre âges qui sont : [...] », p. 165-168.
- « XXV. – Les pécheurs qui sont arrivés à leur dernier moment voient du feu, l'arbre Roca dec, des gens qui tiennent des armes, des bâtons, et qui viennent à eux afin de les entraîner en enfer. [...] », p. 169-171.
- « XXVI. – Ici, parlons des anges qui sont dans le Chhâ Kam vâchâr. Les anges sont de trois espèces : [...] », p. 172-174.
- « XXVII. – Ici, parlons de la terre jusqu'au paradés maha(choddoc)reach chréa qui est à 42000 yucch de hauteur sur le sommet du phnom Yokonthor sur le versant Ouest. [...] », p. 175-181.
- « XXVIII. – Du Chadoc maha reach chréa au Tavatengsa il y a 42000 yuch. Le dernier paradis se trouve sur le sommet du phnom Prea Soméureach ; il est le royaume du Sombdach Eiren Entréa thireach qui gouverne tous les anges. [...] », p. 182-188.
- « XXIX. – Parlons ici des anges qui habitent le côté Est du phnom Prea soméuréach. [...] », p. 189-209.
- « XXX. – Parlons maintenant de la distance qu'il y a entre le Trai-Treng et le paradis Yéaméa. Cette distance est de 84.000 yuch. Les anges qui sont dans ce haut paradis habitent des palais construits en pierre précieuse et en or, entourés de murailles qui enferment des jardins délicieux et des bassins pleins d'une eau pure, fraîche et limpide. [...] », p. 210- 215.
- « XXXI. – Pour ces anges, il y a quatre pracas qui sont : [...] », p. 216-219.
- « XXXII. – Nous allons parler ici des Prom qui naissent dans le *Rouppac Phoum* des seize étages. [...] », p. 220-230.
- « XXXIV. – Quand, dans un Kal, il doit venir un seul Bouddha, il y a une fleur de lotus et ce Kal est nommé Sa Kal. [...] », p. 231-233.
- « XXXV. – La distance qui sépare le paradés de Prom Aikani Thac jusqu'au premier des quatre paradés supérieurs est si grande qu'on ne peut la dire. [...] », p. 234-238.
- « XXXVII. – Parlons maintenant ici des êtres qui renaissent dans notre monde [...] », p. 239-244.
- « XXXVIII. – Le phnom Pras Soméro reach mesure 84000 yuch de hauteur, il s'enfoncé dans la terre à 84000 yuch de profondeur ; et son diamètre est de 84000 yuch et sa circonférence est de 252000 yuch. [...] », p. 245-256.
- « XXXIX. – La route que parcourt le soleil se trouve à 52000 yuch et 800 brasses au-dessus de notre terre (environ 832. 000 kilomètres). [...] », p. 257-277.
- « XL. – Les quatre mondes sont placés aux quatre faces du phnom pras soméureach [...] », p. 277-291.

388 feuillets simples (originellement non numérotés) numérotés de 1 à 291 [M]. Papier fragile type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm, sauf 1 feuillet : 184 x 235 mm.

1. – b. Sixième livre du Traïphoum. Ensemble de 41 feuillets doubles de traduction, originellement non numérotés, ayant pour titres : « Sixième livre du Traïphoum » puis « Huitième livre du traïphoum ». Leclère ne semble pas en être l'auteur, au regard d'une part de l'écriture, d'autre part de l'approximation du français en certains endroits : le document paraît être une traduction réalisée par un lettré cambodgien, sans doute à la demande de l'administrateur qui dût s'en servir pour sa propre traduction (l'écriture ressemble à celle que l'on retrouve dans les lois 'laotiennes' du

ms. 690/9-a). Un point d'interrogation sis en marge gauche de la p. 22, de la main de Leclère, attesterait l'utilisation de ce texte pour servir ses propres traductions. Le document est divisé en trois parties :

- « Sixième livre du Traïphoum », p. 1-20. Semble correspondre au même épisode que ms. 682/A/1-a.XIX.

Début : « Nous parlons maintenant du roi de Thollachakapâttra thiréach. Pendant ce temps il y avait un roi nommé Pras batt Srey thâmmassekharéach qui régnait dans le royaume de Battalibatmahanokôn. Lorsque ce roi monta sur trône, le Bouddha était déjà mort avant (entré dans le tras borommeaniéan) depuis de 208 ans. Il avait une femme qui était sa femme légitime nommée Asân téacmita qui était plus grande de toutes les 16000 femmes qui étaient dans le palais » (p. 1).

Contient en marge gauche de la p. 2 une illustration de *stôn* ou « brosse à dents – cure dent » cambodgienne faite à partir d'un type de liane, objet mentionné dans le texte et que le traducteur dessine (à l'intention de Leclère) pour expliciter sa traduction. Leclère mentionne cet instrument en note 4 du f. 83 du ms. 682/B. Dossier n°2/1. II. Le Cakravartin : « Ston, mot cambodgien désignant un cure-dent en bois qui se termine par une tête façonnée en pinceau ».

Fin : « Il ordonna de faire construire 84000 obélisques au milieu du monde de Champouthvip, dans tous les royaumes, puis il a fait construire 84000 pagodes. Il a fait préparer des repas pour offrir aux bonzes, dans un jour 60000 (sammapo) pour tous les 60000 bonzes, ainsi tous les matins. Le conte du roi de Thallachackrapattra thiréach est terminé jusqu'ici. Fin du sixième livre du traïphoum. » (p. 20-21).

- « Huitième livre du traïphoum », p. 22-29. Semble correspondre au deuxième chap. XXIII de la traduction de Leclère (cf. ms. 682/1-b, p. 159-164).

Début : « Ici nous parlons des hommes qui naissent dans Sâmséthéacchéayani. Pendant ce temps il y avait une femme nommée Neang Botumvâttey qui avait 500 enfants, et ainsi que pendant sa naissance antérieure, elle en avait de même nombre aussi. Mais son histoire qui s'était passée ainsi : Pendant un temps inconnu, il y avait une femme très pauvre ; c'était une femme d'un cultivateur de riz. Un jour, elle avait préparé quelques plats très simples pour les emporter à son mari qui était allé labourer le champ. [...] ».

Fin : « En outre, lorsque le vent souffle sur cette voiture, on entend des sons très mélodieux comme la musique faite jouée par les anges qui habitaient dans ce superbe et magnifique royaume. Fin du huitième livre du traïphoum », p. 29.

- 3 feuillets doubles sans titre qui semblent correspondre à un extrait d'un des « livres » du traï phoum, et placés après le « livre huitième », p. 30-41.

Début : « Depuis le jardin jusqu'au côté du sud, il y a deux grands bassins dont l'un des deux s'appelle Topphatréa Bockhacrâney [lecture aléatoire] et l'autre s'appelle Phéatréa Bockhassaney. [...] », p. 30.

Fin : « Tout autour de ce grand et magnifique jardin, il y a des remparts construits tout en pierres précieuses qui sont très brillants et dessinant beaucoup de reflets. », p. 41.

1. – c. Ensemble de 28 feuillets simples de traduction (originellement non numérotés), numérotés de 1 à 32 [M]. Traduction par Leclère des chap. IV et V du *Traibhum*, accompagnée de notes situées dans la marge gauche et jusqu'au verso lorsque la place manquait : elles précisent le sens ou la portée de certains termes.

Début : « IV. I. Eh bien vous autres, savez-vous où demeure la mort. A cette question, voici la réponse ou Vissoch chac néa. – Dans l'être humain, il faut distinguer : le corps, l'âme (l'individualité), la sensibilité, l'intelligence, et la pensée. [...] », p. 1.

« V. Parlons maintenant de l'œuvre de Pras Somannac Kodom Borom masada chari nhéan qui fut le professeur de tous les Arahān de tous les Tevodas En Prom de tous les géants et des hommes de tout l'univers. [...] », p. 22.

Fin : « Quand le Bouddha eut terminé ses lectures sacrées, les Phi Khus et tous ceux qui les avaient entendus, le saluent et se regroupent dans leur cœur, car les conseils qu'il avait donnés étaient bons, et les biens qu'ils avaient reçus étaient précieux. Le Pras qui a beaucoup de mérites les avait traduits du pali pour eux », p. 32.

Papier fragile de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm, sauf 3 folios : 230 x 360 mm.

2. Trey phoum (2^{ème} partie)

Brouillon d'une traduction d'un morceau du *Traibhum* réalisée par Leclère, qu'il a relu et corrigé au moyen d'une encre de couleur différente en repassant sur l'encre originale, plus claire. Des notes précisant le sens et la charge culturelle de certains termes se trouvent en bas de page, puis au dos lorsque la place manquait. Correspond aux chapitres I à IV de la deuxième partie. Porte de nombreuses ratures.

Début : « Deuxième partie – Les quatre continents. I. Il y a quatre *tvipa* ; notre continent qui est nommé Jambudvīpa, le Pūbbavīteho qui se trouve à l'Est, l'Uttarakura *tvipa* qui est au Nord, et l'Aparagayane *tvipa* qui se trouve à l'ouest. [...] », f. 136.

« II. Le Chakravartin. I. Le jour où le Sammaṇa Gaudama devint le Buddha, il lut dans le *pāli* que le *bothisatta*, les *buddas*, les rois *chakravartins* *adhirājās*, tous ces bienheureux ne peuvent renaître dans l'Uttara Kurutvīpa, [...] », ff. 151-152.

« III. Dhammāsaha rāja. I. Il y avait en ce temps-là 208 ans que le Buddha était entré [sic] dans le *preāh parama nibbana*. Un grand roi nommé *Preāh pada sirī Dhammāsaha rāja* qui régnait sur le *Bātalibotra māha nagara* », ff. 221-222.

« IV. Jotika māha sesthey. Les rois qui célébraient beaucoup de fêtes et qui font de nombreuses aumônes sont rares ; aussi sont-ils loin d'être aussi puissants et aussi glorieux que les rois *preāh māha parama chakravartins* dont il vient d'être parlé. [...] », f. 243.

Fin : « Le château a sept étages, les sept enceintes, les arbres *kalbas*, les fosses pleines d'or, d'argent et de pierres précieuses et toutes les richesses que le *sesthy* avait possédées, tout enfin disparut de la surface de la terre. Le récit de *Jotikamaha sesthy* est terminé ici », f. 265.

129 ff. numérotés de 136 à 265, dont les ff. 136, 151, 152, 154, 156, 157, 166, 167, 188, 193, 198, 204, 205, 216, 221, 233, 243, 246 : inscrits à la fois sur le recto et le verso. Papier fragile de type « Guthrie & co ». 210 x 340 mm.

3. Trey phoum (3^{ème} partie)

Suite de ms. 682/A/2. Porte de nombreuses ratures.

Début : « Troisième partie – I. Bonnes et mauvaises actions. I. Le roi chakravartin adhiraja a été le plus grand roi des quatre continents, parce qu'il avait célébré beaucoup de fêtes au cours de ses existences antérieures. Toutes ces fêtes que ce roi a célébrées l'ont été au Kâmâbhumî. Le roi était si religieux, si soucieux de célébrer des fêtes qu'il en célébra tous les jours de sa vie sans jamais manquer une seule fois. [...] », f. 266.

« II. Les six sens. Nous allons maintenant parler ici de ceux qui, venant de renaître dans la matrice de leur mère sont appelés jâlabayani ou vivipare [?] et de ceux qui sont nés appapâtikâyani par apparition. Tous ceux-là sont formés du rapprochement des 28 rupas et ces 28 rupas donnent naissance aux six sens qui caractérisent les anges et les hommes qui viennent de l'enfer renaître en notre monde. [...] », f. 272.

« III. De la conception – Néang Ammachalika. I. Les femmes deviennent grosses de sept manières : 1^o une femme devient enceinte quand elle a forniqué avec un homme. [...] », f. 274.

« IV. La rétribution des œuvres. I. On peut encore classer les hommes d'après l'âge auquel ils meurent, en quatre catégories : [...] », f. 287.

« V. Les Dévatas et leurs demeures. Parlons ici des devatas qui sont venus aux six Kama vacara. I. Les devatas sont de trois espèces : les samputi devatas, les uppatti devatas et les visuddhi devatas. [...] », f. 293.

« VI. Le Châtum mahâ rājiko. 1^{er} paradis. I. Parlons maintenant de la terre jusqu'au paradis chatum mâhârājiko qui est à 42000 yojanas au-dessus de la terre sur le sommet du mont yugdhitharo sur le versant ouest [...] », f. 296.

« VII. Le Tavatimsa. I. Du chatum mâha rājiko au tavatimsâ il y a 42000 yojanas. Ce dernier paradis se trouve sur le sommet du mont Sumeru ; il est le royaume de Sâmdach amaro Indra adhirāja qui gouverne tous les dieux. [...] », f. 301.

« VIII. Les quatre autres déva loha. I. Parlons maintenant de la distance qui sépare le paradis des trente-trois du paradis des yamas. Cette distance est de 84000 yojanas. Les devatas qui habitent ce paradis demeurent dans des palais de pierres précieuses et d'or entourés de belles murailles, qui enserrant des jardins délicieux et pleins d'une eau pure et limpide », f. 323.

« IX. La condition des Devatas. I. Les devatas des six Kama bhumis sont de quatre espèces : [...] », f. 325.

« X. Les Brahmas du Rupa-Bhumi. Parlons ici des Brahmas qui naissent dans le Rupa bhumi qui a seize étages. [...] », f. 328.

« XI. Les Brahmas de l'Arupa bhumi. La distance qui sépare l'ahhamittha du premier des autres paradis de l'arupa bhumi ou des brahmas sans forme est si grande qu'on ne peut la dire. [...] », f. 341.

« XII. Les rayons du Bouddha. Quand le futur maître devint Buddha, des rayons lumineux de diverses couleurs jaillirent de son corps ; ces rayons étaient de la couleur de la fleur anchan, vert et blanc, ou comme fleur trahhet, ou comme les plumes du paon, ou comme les élytres du kanlâng ; [...] », f. 343.

« XIII. Une énumération de six Avadanâ çatahas. Lorsque celui qui devait être le futur Buddha était roi sous le nom de préah pada suri Phirast, il se creva les deux yeux afin d'en faire l'aumône à Indra, qui avait pris la forme d'un vautour [...] », f. 344.

« XIV. Le fruit des œuvres. Parlons maintenant ici des êtres qui renaissent dans notre monde. I. De même que le Préah maha parama chakkapattinadhiraja, le préah Indra, les Préah brahmas, les devatas, ceux qui possèdent beaucoup de richesse meurent, car nul ne peut éviter la mort puis renaissent soit dans notre monde soit dans le paradis. [...] », f. 346.

Fin : « Le récit des renaissances dans les trente et un bhumis ou étages des paradis est terminé ici. », f. 350.

84 feuillets simples numérotés de 266 à 350, dont un f. 322 bis ; les ff. 266, 270, 273, 274, 275, 276, 277, 279, 306, 310, 323, 333, 343 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso. Papier fin et fragile du type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

4. Trey phoum (4^{ème} partie)

4. – a. Feuille non numéroté portant un tableau synthétique des devatas donnant leur nom, celui des mois – regroupés en trois saisons (fraîche, chaude, des pluies) durant lesquels ils se manifestent – la longueur de l'ombre mesurée en doigts, la distance du soleil par rapport au mont Méru durant la période concernée, et la distance du Chakraval.

4. – b. Suite de ms. 682/A/3.

Début : « Quatrième partie. II [sic, erreur pour I] - La Terre. Le mont préah sumeru rāja mesure 84 000 yojanas en hauteur, il s'enfonce dans la terre à 84 000 yojanas de profondeur et sa circonférence à la base est de 27 200 yojanas. [...] », f. 351.

« II. Le soleil, la lune et les étoiles. I. La route que parcourt le soleil se trouve à 50 yojanas de 8000 brasses au-dessus de notre terre. [...], f. 356.

« III. Le mont et la forêt de l'Himalaya. I. Les autres grands mondes sont placés aux quatre points cardinaux du mont préah sumeru rāja. [...] », f. 370.

Fin : « Nul homme, nul être qui vit dans les autres mondes ne peut éviter la mort. C'est pour cette raison que le Buddha a enseigné à tous les êtres, qu'il faut célébrer des fêtes, écouter la lecture des satras et observer sans cesse la suprême doctrine qui conduit au nirvâna qui est la plus sainte, la plus charmante, la plus splendide des demeures qui sont sur la terre et dans les cieux. », f. 380.

30 feuillets simples numérotés de 351 à 380, dont les ff. 355, 357, 365, 367, 368, 372, 373, 376, 377, 379 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso. Papier fragile du type « Guthrie & co ». 210 x 340 mm.

5. Trey phoum (5^{ème} partie)

Suite de ms. 682/A/4.

Début : « Cinquième partie. I. La destruction du monde, sa reconstruction et son repeuplement. I. En ce temps-là sur toute la terre, les hommes et les femmes s'accouplaient comme font les chiens, les chats, les poules, les canards, les chevaux, les éléphants et tous les autres animaux, et ils s'entretenaient afin de satisfaire leurs mauvaises passions. [...] », f. 381.

Fin : « Je donne ce texte en appendice, parce qu'il paraît beaucoup plus complet que le Trey-Phoum, et surtout parce qu'il prolonge un récit que le Trey-Phoum termine après l'élection du premier roi des hommes. », f. 404.

24 feuillets de traduction numérotés 381 à 404, dont les ff. 386, 396, 397 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso. Papier fragile du type « Guthrie & co ». 210 x 340 mm.

6. Trev phoum (6^{ème} partie)

Suite de ms. 682/A/5. Curieusement, Leclère passe du chap. II au chap. IV sans donner de chap. III, soit qu'il s'agisse d'un oubli, soit d'une erreur de numérotation des chapitres.

Début : « Sixième partie. I. Le Nirvana. I. Et bien ! vous autres, savez-vous où demeure la mort ? A cette question voici la réponse au visayyhana : dans l'être humain il faut distinguer : le corps, l'athma, la sensibilité, l'intelligence et la pensée. [...] », f. 405.

« II. Les moyens d'entrer au Nirvana. I. Nul ne peut entrer au nibbana 1^o si, depuis sa dernière renaissance, il n'a évité les 1500 kile ou désirs charnels ; [...] », f. 411.

« IV. Parabole sur le Nibbana. « Lorsque le Préah Samâna Kodama fut devenu saint Buddha, il demeura assis à l'endroit où il se trouvait immobile, afin que les dévatas vinsent lui dire qu'il était devenu Préah (c'est-à-dire Buddha). [...] », f. 424.

Fin : « Quand le saint Buddha eut achevé la lecture sacrée, les bhikkhus et tous ceux qui l'avaient entendu le saluèrent, se réjouirent dans leur cœur, et le complimentèrent, car ils étaient heureux d'avoir reçu un pareil enseignement du Préah qui a acquis beaucoup de mérites au cours des temps et qu'il avait tiré pour eux du pâli. Fin », f. 431.

27 feuillets simples numérotés de 405 à 431, dont les ff. 408, 412, 413, 415, 417, 419, 420, 429 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso. Papier fragile du type « Guthrie & co ». 210 x 340 mm, sauf f. 415 : 127 x 210 mm ; f. 429 : 210 x 295 mm.

Nb : les ff. 414 et 429 sont faits de deux feuillets collés l'un sur l'autre.

Ms. 682 / B. Dossier n°2

TREY PHOUM, copie au net ; garder

La chemise qui enveloppe le tout et sur laquelle est inscrite le titre provient des services de la « Résidence-Mairie de Phnom Penh ».

1. Trey Phoum (2^{ème} partie)

Version élaborée du brouillon de traduction du *Traibhum*, dactylographié à l'encre bleue avec notes de bas page parfois prolongées au verso, et corrigé à l'encre noire de la main de Leclère. Donne en particulier des indications comparatives renseignant sur les divergences entre les textes classiques (sanskrits, tibétains, chinois) et la présente version cambodgienne, qu'il juge à la fois proche de la version cingalaise (cf. f. 75, note 2) et très originale : « On voit que le texte khmêr est beaucoup plus complet, plus développé et surtout d'une envergure plus grande, d'un style plus élevé, plus magnifique » (*idem*, note 1). Quelques emplacements préparés pour les notes sont restés vides. 125 feuillets numérotés de 1 à 125.

- Deuxième partie – Les quatre continents, ff. 1-14. Début : « I – Il y a quatre mahâ-dvipa (I) ; notre continent qui est nommé Jambu-dipo (2), le Pubbavideho-dipo (3) qui se trouve à l'Est, - l'Uttarakuru-dipo (4) qui est au nord, et l'Aparagoyânam-dipo (5) qui se trouve à l'Ouest. », f. 1.

- II. Le Cakravartin, ff. 15-79. Début : « I – Le jour où Samana Gotama (I) devint Buddha, il lut dans le pâli (2) que le bothisatta, les buddas, les rois cakravartins adhirajâs (3), tous ces malheureux (4) ne peuvent renaître ni dans l'Uttarakuru-dipo, ni dans le Pubbavideho-dipo, ni dans l'Aparagoyanam-dipo ; ils ne peuvent renaître que dans le Jambu-dipo (I) », ff. 15-16.

Le f. 15 : contient une note de bas de page donnant des informations sur les observations relevées par Leclère lors de ses terrains, cf. note 3, f. 15 : « [...] j'ai quelquefois trouvé le chakra cambodgien représenté dans les pagodes sous la forme d'une roue ailée. [...] ».

La note 1 du f. 17 contient des informations sur les informateurs utilisés par Leclère dans ses recherches : « (I) Cette arme a la forme d'une roue haute de sept fois la hauteur d'un tala (barasus flabelliformis). / Mon religieux me dit : 'ce mot est formé de Kâng, qui veut dire 'anneau, collier' et qui désigne les ornements que portent les femmes, et de châk ou chakra qui signifie 'roue' et aussi 'tourner'. Puis il me mène dans le sala de la bonzerie et me montre une peinture murale représentant je ne sais quoi en haut de laquelle se trouve peinte une roue de charrette qui jette des rayons jaunes or et qui paraît tourner. 'Voilà le kângchak', dit-il. Une ancienne pierre, que j'ai découverte à Sâmbaur sous les ruines d'un temple ancien et près d'un linga, représente le châkra sous cette forme au milieu d'autres attributs. / Un lettré cambodgien d'origine portugaise, me dit : 'Le Kângchak est une arme de guerre dont sont quelquefois armés les personnages qui, à la cour de Noroudâm, interprètent les danses sacrées [...] ».

La note 1 du f. 71 contient une indication sur la datation du tapuscrit : « [...] J'ai publié une partie de ce satra dans *Cambodge, Contes et Légendes* ; [...] », qui a paru en 1895.

- III. Dhammāsoka-Rāja, ff. 80-103v. Début : « I.- Il y avait en ce temps-là 208 ans (I° que le Buddha été entre [sic] dans le préah parama Nibbana (2). Un grand roi nommé Préah pada çrî Dhammāsoka (3) régnait sur le Pâtaliputra mahâ-nagara (4). », f. 80.

- IV. Jotika-Maha-Setthi, ff. 104-125. Début : « Les rois qui célèbrent beaucoup de fêtes et qui font de nombreuses aumônes sont rares ; ils sont conséquemment très loin d'être aussi puissants et aussi glorieux que les préah mahâ parama Cakkavatti adhirâja et cullo cakkavatti adhirâja (I) dont il vient d'être parlé. », f. 104.

Fin : « Le récit de Jotika-mahâ-setthi est terminé ici. », f. 125.

Papier sans filigrane. Les ff. 1, 12, 14, 15, 17, 19, 20, 25, 28, 47, 57, 61, 66, 75, 80, 83, 89, 103, 104, 106, 106 *bis*, 108 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso + un f. 106 *bis*. 313 x 210 mm.

Nb : erreur de foliation à partir du f. 83 (passe directement au f. 85, sans donner de f. 84) ; les ff. 29 et 106 ont été doublés d'une pièce de papier destinée à porter des corrections apportées au tapuscrit.

2. Trey Phoum (3^{ème} partie)

Suite de 682/B/1.

2. – a. « 3^e partie ». Tableau donnant les « noms des paradis », les « années divines », la « durée d'un jour [?] en années humaines », et la « durée de la vie des bienheureux en années humaines ». Il est précédé de la mention : « Les textes pali et syngalais [?] aussi la durée de la vie des bienheureux dans les 26 paradis qui se trouvent entre le monde des hommes et le nirvana ». Semble correspondre à une note de bas de page du tapuscrit qui suit (ms. 682/B. Dossier n°2/2-b). 1 feuillet non numéroté, le verso porte simplement le brouillon de deux calculs.

Papier sans filigrane. 180 x 230 mm.

2. – b. « Troisième partie. I. Bonnes et mauvaises actions ». Suite de ms. 682/B/1. Dactylographié à l'encre bleue avec notes de bas page parfois prolongées au verso, et corrigé à l'encre noire de la main de Leclère.

- « I. Bonnes et mauvaises actions », ff. 126-131. Début : « I. – Le Préah mahâ cakravatti adhirâja a été le plus grand des rois des quatre continents, parce qu'il avait célébré beaucoup de fêtes au cours de ses existences antérieures. », f. 126.

- « II. Les six sens », ff. 132-133. Début : « Nous allons maintenant parler ici de ceux qui, venant renaître dans la matrice de leur mère sont appelés jalabuyoni ou vivipares (I) et de ceux qui sont nés opapâtikâyoni ou par apparition. », f. 132.

- « III. De la conception – Néang Ambapâli », ff. 134-146. Début : « I. – Les femmes deviennent grosses de sept (I) manières : », f. 134.

- « IX. La rétribution des œuvres » [sic : coquille pour IV], ff. 147-152. Début : « I. – On peut encore classer les hommes d'après l'âge auquel ils meurent, en quatre catégories : », f. 147.

- « V. Les Dévatas et leurs demeures », ff. 153-155. Début : « Parlons ici des dévatas qui sont venus aux six kama-vacaras (I). », f. 153.
- « VI. Les Catum-mahâ-râjiko (premier paradis) », ff. 156-160. Début : « I. – Parlons maintenant de la terre jusqu’au paradis des catum-mahâ-rajiko (I), qui est à 42.000 yojanas (2) au-dessus de la terre, sur le sommet du mont Yugandharo sur le versant Ouest (?). », f. 156.
- « VII. Le Tavatinsa, deuxième paradis », ff. 161-180. Début : « I – Du cātum-mahâ-râjiko au Tavatinsâ (I) il y a 42.000 yojanas (2). Ce dernier paradis se trouve sur le sommet du mont Suméru, il est le royaume du Sâmdach Amari Indr âdhirâja (3) qui gouverne tous les dieux. », f. 161.
- « VIII. Les quatre autres déva-lokas », ff. 181-184. Début : « I – Parlons maintenant de la distance qui sépare le paradis des Trente-Trois (Tri-trinçat) du paradis des Yâmas (I). », f. 181.
La note 1 du f. 184 porte un tableau comparatif de la distance séparant les différents paradis entre le Kandjour, texte tibétain, et le Trey-phoum dans sa version cambodgienne.
- « IX. La condition des Devatas », ff. 185-187. Début : « I – Les dévatas des six kâma bhûmis sont de quatre espèces : », f. 185.
- « X. Les Brahmas du Rupa-bhumi », ff. 188-200. Début : « Parlons ici des Brahmas qui naissent dans le Rupa-bhumi (I) qui a seize étages. », f. 188.
- « XI. Les brahmas de l’Arupa-bhumi », ff. 201-202. Début : « La distance qui sépare l’Akanitha du premier des quatre paradis de l’Arupa-bhumi ou des brahmas sans forme, est si grande qu’on ne peut la dire (1). », f. 201.
- « XII. Les rayons du Buddha », f. 203. Début : « Quand notre futur maître devient Buddha, des rayons lumineux de diverses couleurs jaillirent de son corps ; », f. 203.
- « XIII. Une énumération de six Avadanas-Catakas », ff. 204-205. Début : « Lorsque celui qui devait être le futur Buddha était roi sous le nom Préah pada sirir Phiras (I), il se creva les yeux afin d’en faire l’aumône au Préah Indra, qui avait pris la forme d’un vautour mendiant (2). », f. 204.
- « XIV. Les fruits des œuvres », ff. 206-210. Début : « Parlons maintenant ici des êtres qui renaissent dans notre monde. », f. 206.
Fin : « Le récit des renaissances dans les 31 bhumis ou étages du monde est terminé ici. », f. 210.

85 feuillets portant une double numérotation : la foliation originale se trouve dans le coin supérieur gauche, mais elle est partiellement fautive, et discontinue d’avec le document ms. 682/B/1 ; une numérotation manuscrite au stylo-bille se trouve dans le coin supérieur droit (sans doute le fait de T), de 126 à 210. Cette dernière étant continue et juste, elle fait désormais office de référence. Les ff. 1, 3, 4, 5, 9, 14, 19, 23, 28, 45, 57, 58, 68, 70, 73, 74, 78, 79, 82 et 84 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso. Papier sans filigrane. 313 x 210 mm.

Nb : les ff. 139 et 183 portent un rectangle de papier scotché sur lequel figure la suite du texte ; le f. 172 porte une pièce de papier accolée au papier original dans sa partie supérieure, masquant une rature.

3. Trey Phoum (4^e partie)

« Quatrième partie – II. La terre ». Suite de ms. 682/B/2-b. Dactylographié à l’encre bleue avec notes de bas page parfois prolongées au verso, et corrigé à l’encre

noire de la main de Leclère. 31 feuillets simples, avec une double numérotation : la foliation originale se trouve dans le coin supérieur gauche (126 à 155), mais elle est partiellement fautive, et discontinue d'avec le document ms. 682/B/2 ; une numérotation manuscrite au stylo-bille se trouve dans le coin supérieur droit (sans doute le fait de T), de 211 à 241. Cette dernière étant continue et juste, elle fait désormais office de référence.

- « II. La Terre », ff. 211-215. Début : « La mont préah sumeru-râja mesure 84.000 yojanas (I) en hauteur, il s'enfoncé dans la terre à 84.000 yojanas de profondeur et sa circonférence à la base est de 272.000 yojanas (2). », f. 211.

La note 4 du f. 214 comprend un tableau donnant le « Noms des montagnes concentriques du Méru », la « hauteur, profondeur et largeur de ces montagnes », la « longueur de ces montagnes », le « n° des mers concentriques », et la « largeur et profondeur de ces mers », en yojanas.

La note 1 du f. 215 comprend des indications sur le recours à une tradition orale – un bonze et un lettré – et à d'autres manuscrits pour établir la traduction du présent ms. : « Le texte dit 30 yojanas. Il est évident que c'est un lapsus calami, un religieux me donne le chiffre 300.000 yojanas et 6000 brasses. Un autre satra qui est la traduction d'un texte pâli donne 248.150 yojanas et 2.000 brasses et ce dernier chiffre est celui que Spence Hardy indique comme étant fourni par Suryadgamana sutrasanné. – Malgré ces autorités, j'admets le chiffre donné par mon religieux parce qu'il m'est confirmé par un lettré et qu'il paraît concorder avec une note que j'ai prise je ne sais en quel satra cambodgien et qui donne 3.552 [...]. »

- « II. Le soleil ? la lune et les étoiles », ff. 216-230. Début : « I. – La route que parcourt le soleil se trouve à 50 yojanas de 8.000 brasses au-dessus de notre terre (I). », f. 216.

La note 2 du f. 228 porte une information sur le recours à une tradition orale pour éclairer la traduction du texte : « [...] Un Cambodgien lettré que j'interrogeais au sujet des quartiers de la lune, me disait qu'ils étaient visibles parce que les rayons du soleil venant d'au-dessus ou de côté, ne parviennent à atteindre la lune que d'un côté, ou bien parce que les rayons du soleil venant obliquement glissent sur elle sans s'y concentrer. Il expliquait les ombres qu'on distingue sur la lune par ce fait qu'il y a dans la lune des parties qui sont moins lumineuses que d'autres. Et il ajoutait, le soleil est le plus [verso] brillant, la lune est moins brillante que le soleil, les étoiles sont moins brillantes que la lune, et dans la lune il y a des parties qui sont moins brillantes que les étoiles ».

Le f. 230 porte un tableau donnant le « nom des routes par saison », les « noms et numéros des mois », la « longueur du jour en nadi », la « longueur de l'ombre en doigts », la « distance du soleil au méru », et la « distance du Chakravala en yojanas ».

- « III. Le mont et la forêt de l'Himalaya », ff. 231-241. Début : « I. – Les quatre grands mondes sont placés aux quatre coins cardinaux du mont Préah Suméru râja : », f. 231.

Fin : « Nul homme, nul être qui vit dans les quatre mondes ne peut éviter la mort. C'est pour cette raison que le Buddha a enseigné à tous les êtres, qu'il faut célébrer des fêtes, écouter la lecture des satras et observer sans cesse la suprême doctrine qui conduit au Nirvana qui est la plus sainte, la plus charmante, la plus splendide des demeures qui sont sur la terre et dans les cieux », f. 241.

Les ff. 126, 128, 130, 132, 139, 140, 143, 147, 152, 153, 154 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso. Papier sans filigrane. 210 x 313 mm.

Nb. Le f. 222 porte une bande de papier collée sur l'original en bas de page pour masquer une rature ; le f. 227 porte une bande de papier scotchée sur l'original contenant la suite du texte du f. 227.

4. Trev Phoum (5^{ème} partie)

« Cinquième partie – La destruction du monde, sa reconstruction et son repeuplement ». Suite de ms. 682/B/3. 22 feuillets simples avec une double numérotation : la foliation originale se trouve dans le coin supérieur gauche (de 156 à 177), mais elle est discontinue d'avec le document ms. 682/B/2 ; une numérotation manuscrite au stylo-bille se trouve dans le coin supérieur droit (T), de 242 à 263. Cette dernière étant continue, elle fait désormais référence.

Début : « I. – En ce temps-là sur toute la terre, les hommes et les femmes s'accouplaient comme font les chiens, les chats, les poules, les canards, les chevaux, les éléphants et tous les autres animaux et ils s'entretenaient afin de satisfaire leurs mauvaises passions. », f. 242.

Fin : « C'est depuis ce temps que les hommes sont policés et qu'ils obéissent aux ordres d'un roi. », f. 262.

Les ff. 156, 161, 166, 172, 175, 177 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso. Papier sans filigrane. 210 x 313 mm.

Nb. Le f. 251 porte un rectangle de papier collé à l'original dans le dernier tiers de la page pour masquer une rature.

5. Trev Phoum (6^{ème} partie et dernière)

« Sixième partie – I. Le Nirvana ». Suite de ms. 682/B/4. 25 feuillets simples dactylographiés avec une double numérotation : la foliation originale se trouve dans le coin supérieur gauche (de 1 à 25), mais elle est discontinue d'avec le document ms. 682/B/4 ; une numérotation manuscrite au stylo-bille se trouve dans le coin supérieur droit (T), de 264 à 288. Cette dernière étant continue, elle fait désormais référence. Leclère commet une erreur de numérotation dans les chapitres puisqu'il passe du chap. II au IV sans donner de chap. III. Les ff. 4, 8, 12, 23 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso.

- « I. Le Nirvana », ff. 264-269. « I. – Eh bien ! vous autres, savez-vous où demeure la mort ? [...], f. 264.

La note 1 du f. 266 porte une indication sur le lettré qui aidait Leclère à comprendre les textes : « (I) Mon lettré, un ancien chef de bonzerie, me donne le commentaire suivant qui s'éloigne beaucoup du sens précis et naturel du texte : 'On peut se figurer le Nibbâna comme une empire [sic] de cette sorte mais on se trompe parce que le bonheur du Nibbâna n'est pas un bonheur qui peut tomber sous nos sens. Le Nibbâna n'est pas un bonheur qui peut tomber sous nos sens. Le Nibbâna est beaucoup plus beau que tout ce qu'on peut imaginer, parce qu'il est tout ce qu'on peut imaginer sans être car la félicité qu'il donne est parfaite et, conséquemment,

plus grande que tout ce qu'on peut imaginer. Le Nibbâna est un état de perfection suprême et sans forme, dénuée de sens où la jouissance est infinie, où celui qui y pénètre jouit d'un si grand bonheur qu'il ne peut s'en lasser ni même en être troublé. Le Louk préah Sakont prétendait que le Nibbâna peut être entrevu par ceux qui, par la médiation sur les choses sacrées en parviennent fréquemment à l'état extatique ».

- « II. Les moyens d'entrer au Nirvana », ff. 270-281. Début : « I. – Nul ne peut entrer au Nibbâna : [...] », f. 270.

La note 1 du f. 271 porte une indication sur la manière dont Leclère travaillait avec les bonzes pour comprendre les textes religieux : « Un petit satra, que me communique un religieux lettré, dit à propos de cet arbre : 'C'est à son ombre que son intelligence par une opération de son esprit, lui révéla toutes les vérités, qui, un instant avant lui étaient encore cachées. C'est de ce banyan qu'il partit pour enseigner sa doctrine pendant de longues années, aux tévodas, aux hommes et à tous les autres êtres' ».

- « IV. Parabole sur le Nibbâna », ff. 282-288. Début : « Lorsque le Préah Samana Gôdama fut devenu saint Buddha, il demeura assis à l'endroit où il se trouvait immobile, afin que les dévatas vinsent lui dire qu'il était devenu Préah (c'est-à-dire Buddha), », f. 282.

Papier sans filigrane. 210 x 313 mm.

6. Notes⁶⁵

6. – a. Liste des textes pâlis dont s'est servi le compilateur du Trai phum. 1 feuillet double manuscrit en p. 1 par Leclère et donnant une liste de 27 titres de textes pâlis. Ce double feuillet fait office de chemise pour les autres documents contenus dans ce sous-dossier. Le document porte une croix inscrite au stylo-bille (T).

Papier sans filigrane. 200 x 320 mm.

6. – b. Les trente et un Kâmpi. 1 feuillet simple de traduction non numéroté, inscrit à la fois sur le recto et le verso. Le document porte une croix inscrite au stylo-bille (T). Papier sans filigrane. 120 x 180 mm.

6. – c. 1 feuillet double de traduction non numéroté, inscrit au crayon de la main de Leclère, sur le recto et sur le verso. Semble être une liste de précision à apporter à certains mots de la traduction du Traibhum, avec le numéro des pages concernées, présenté sans ordre chronologique.

Papier de type « Guthrie & Co ». 170 x 210 mm.

6. – d. Liste des 32 recueils qui ont servi à écrire le Trey Phoum. 1 feuillet de traduction manuscrit de la main de Leclère, non numéroté, inscrit à la fois sur le recto et le verso.

⁶⁵ Titre ajouté au stylo-bille (T).

Papier portant un filigrane inédit : un blason couronné porte en son centre l'initiale C surplombée d'un 8, un lion « contourné » (i.e. se tenant debout et de profil à la gauche du blason qu'il tient). 175 x 225 mm.

6. – e. Écriture khmère. Liste de termes pālis sur la partie gauche d'un feuillet simple avec en regard la glose cambodgienne, sur la partie droite du feuillet ; porte parfois une traduction sommaire en français. 1 feuillet simple de texte khmer, portant au crayon le n° 2, inscrit à la fois sur le recto et le verso. Porte une croix inscrite au stylo-bille (T).

Début : « *akusalavicāka upakkhā santiraṇabradhīsandhī 1 citta biccāraṇa āramṇ jā upekkhā jā akusal vipāt [...]* »

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

6. – f. Suite de 682/B/6-e, 1 feuillet de texte khmer, numéroté 3 au crayon, inscrit uniquement sur le recto. Porte une liste de termes pālis sur la partie gauche d'un feuillet simple, avec en regard la glose cambodgienne, sur la partie droite du feuillet.

Début : « *somadassa sahatataṃḍīṭhītatasaṃpayuttaṃ asaṃkhārik citta prakap nau ṭoy lobbh trik ar khluon aen khmān gey ṭās dōen* ».

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 220 mm.

6. – g. 1 feuillet simple de traduction non numéroté, inscrit uniquement au recto semble-t-il d'une autre main que celle de Leclère.

Début : « 20 causes de Patiṇandhi sont 10 causes appelées kamavachāra patiṇandhi qui sont : [...] ».

Papier sans filigrane. 210 x 210 mm.

6. – h. *Jhmoh brah kāmbbīy. [Noms (des titres) des livres (du Traibhum)]*, liste des 31 recueils qui ont servi à écrire le *Traibhum*. 2 feuillets simples de texte en khmer, numérotés de 1 à 2. Porte une croix inscrite au stylo-bille (T).

Papier sans filigrane. 200 x 310 mm.

6. – i. *Trey Phoum*. Brouillon manuscrit de Leclère contenant la traduction de la première partie du *Traibhum*, avec annotations dans la marge gauche puis au verso lorsque la place manquait. 53 feuillets de traduction numérotés de 1 à 52 et divisés en XVI §.

Début : « an 23 de l'ère de Chollasacrach (661 de notre ère), année Roca (de la poule) au mois Chet, le roi Prea bat reach chea lichey (1) monta sur le trône du royaume de Srey Soch anéa lesokotey. [...] », f. 1.

Les ff. 1, 6, 14, 15, 16, 24, 26, 31, 34, 50 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso. Porte une croix inscrite au stylo-bille (T). Erreur de foliotation : 2 folios 27, le second a été renuméroté 27 bis [M]. Papier de type « Guthrie & Co » très endommagé, déchiré en de nombreux endroits, et rapiécé grossièrement avec du scotch. 210 x 340 mm.

Nb. Le f. 10 est doublé d'une pièce de papier masquant une rature dans la partie inférieure.

6. – j. Les huit grands enfers. Brouillon manuscrit de Leclère contenant la traduction d'une partie du *Traibhum*, avec annotations dans la marge gauche puis au verso lorsque la place manquait. 6 feuillets de traduction numérotés, dont les ff. 1 et 3 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Début : « Les pécheurs qui commettent les péchés dont il vient d'être parlé renaîtront dans le Chadocrea bey phoum (1) qui compte huit (2) lieux d'enfer [...] », f. 1.

Fin : « Chacun des huit enfers a quatre portes ouvertes sur les quatre points cardinaux », f. 6.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

6. – k. Les petits enfers. Suite de ms. 682/B/6-j. 8 feuillets de traduction numérotés de 1 à 8, dont le f. 1 est inscrit à la fois sur le recto et le verso. Erreur de foliation : 2 folios 6 dont le second a été renuméroté 6 bis [M].

Début : « Parlons maintenant des petits enfers qui sont situés autour du Sanhchippac moha boroc lequel se trouve être le plus élevé des huit enfers. », f. 1.

Fin : « Une montagne tombe alors sur le tout et vient augmenter les souffrances des malheureux écrasés qui poussent des cris affreux. », f. 8.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

6. – l. Le Déréchhan. 25 feuillets de traduction, dont les deux premiers ne sont pas numérotés, puis la foliation s'applique à partir du 3^e f. de 1 à 23. Les ff. 1, 4, 9, 10 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Début : « XIV. Le Déréchhan : maintenant que nous avons parlé des damnés qui habitent les enfers, parlons des êtres (1) qui renaissent dans le Déréchhan (2) phoum (3) », f. 1.

Fin : « Ici se termine le récit concernant les Pretes », f. 23.

Papier de type « Guthrie & Co », déchiré en de nombreux endroits et rapiécé avec du scotch. 210 x 340 mm.

6. – m. Pourquoi ce livre est appelé Tray Phoum. 21 feuillets de traduction numérotés de 1 à 21, dont les ff. 4, 5, 9 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso. Une seconde foliation a été rajoutée au stylo-bille (T) sur les 4 premiers feuillets de 94 à 97.

- « Pourquoi ce livre est appelé Tray Phoum », ff. 1 à 8, la foliation étant portée à la plume.

Début : « Tous les êtres (1) meurent puis renaissent dans l'un des trois mondes (*phoum*) suivants : le *Kamma phoum* (2) le *Roup phoum* (3), et l'*Aroup phoum* (4) », f. 1.

Fin : « ... tous ceux-là descendront après leur mort dans le plus grand des enfers (3) où ils souffriront les plus grands tourments un nombre incalculable d'années », f. 8.

- « Notes », appareil de notes dont on ne sait à quel texte il se rapporte, ff. 9 à 21, la foliation étant portée au crayon. Les feuillets sont structurés par le texte des notes, numérotées de 1 à 31. Certaines notes contiennent des informations sur la provenance des manuscrits étudiés par Leclère : « Le manuscrit de la Bibliothèque nationale donne *Beydakrakom* et celui que j'ai consulté à Kratié *Chedorakum*. [...] », f. 9, note 1 ; « Les trois manuscrits que j'ai consultés ne diffèrent sur ce point que par une orthographe plus ou moins fantaisiste du texte pali [...] », f. 10, note 2.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

6. – n. Musique royale. Imprimé d'un programme musical qui a servi de pense-bête à Leclère sur le verso : « Les quatre couleurs avec lesquelles on teint le riz sont le blanc, le jaune, le violet, le rouge », rédigé à la plume, et plus bas au crayon « Ho, chapelle, pagodon ». Le recto porte :

Musique royale
Jeudi 4 mars, de 8 heures ½ à 9 heures ½ du soir
Dimanche 7 mars, de 5 h. ½ à 6h. ½ du soir

Programme

Les bords de la Garonne, allégo.... Coquelet.
Le sommeil de Diane, ouverture.... Bléger.
Blanche-Rose, mazurka.... Mullot.
Carmen, fantaisie.... Bizet.
Vélocipède, galop.... Marie.
Le chef de musique, Casenobe.

Papier imprimé sans filigrane. 123 x 155 mm.

7. Tray Phoum – Table analytique

Brouillon de la table analytique qui devait clore la traduction du *Traibhum*, dont le volume dépassait les 850 p. 52 feuillets de traduction numérotés au crayon de 1 à 52. Une croix inscrite au stylo-bille a été rajoutée sur la couverture (T).

- Préface, f. 1.

- Première partie, ff. 1-16 : I. Le salut au Bodhisatha ; II. Origine du Trey Phum ; III. Exhortation ; IV. Les trois mondes ; V. Les renaissances ; VI. Les vingt-huit éléments ; VII. Les péchés ; VIII. Les huit grands enfers ; IX. Les Jâmbhu palas ; X. Les Jâmarya ; XI. Les seize petits enfers ; XII. Le Lokantarika naraka ; XIII. L'Avichey naraka ; XIV. Les Tiracchanas ; XV. Les Prêtas ou spectres ; XVI. Les asuras ; XVIII. Embryogénie.

- Deuxième partie, ff. 17-26 : I. Les quatre continents ; II. Le Cakkabattî ; III. Dharmmâsokarâja ; IV. Le Jotika / le grand richard.

- Troisième partie, ff. 27-37 : I. Bonnes et mauvaises actions ; II. Les six cens ; III. De la conception – neang ambalika ; IV. La rétribution des œuvres ; V. Les Tevodas et leurs demeures ; VI. Le Chadok maha reachchika ; VII. Le Trey Troeng (deuxième devaloko) ; III. Les quatre derniers devaloko ; IX. La condition des Tevodas ; X. Les Prom des seize Ropak phum ; XI. Les Prom de l'Arupeak phum ; XII. Les rayons du Buddhas ; XIII. Une énumération des seize avadanas jatakas ; XIV. Le fruit des œuvres.

- Quatrième partie, ff. 38-41 : I. La terre ; II. Le soleil, la lune et les étoiles ; III. Le mont et la forêt Hembopéan.

- Cinquième partie, ff. 42-45 : I. La destruction du monde, sa restauration, son peuplement.

- Sixième partie, ff. 46-47 : I. Le Nippéan ; II. Les moyens d'entrer au Nippéan ; III. L'œuvre du Buddha ; IV. Parabole du Nippéan.

- Appendice, ff. 48-52. Début : I. Le déluge [...] ; fin : XI. Les quatre enfants [...] ».

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

Ms. 682 / C. Dossier n°3

TREY PHUM

La chemise rouille contenant les pièces du dossier porte sur le 3^e de couverture une inscription au crayon bleu de la main de Leclère : Tray-phum / 2^e partie.

1. Tray-Phoum : Vocabulaire – Appendice – Table des matières⁶⁶

1. – a. Trey-Phum, fiches des ouvrages cités, inscrit sur une enveloppe de la résidence Phnom Penh contenant 93 petites fiches manuscrites de taille très variable et généralement pas plus grande qu'une fine bande de papier découpée aux ciseaux portant une seule ligne. Semble constituer le brouillon d'un index. Les bandes ont été numérotées de 1 à 93 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ».

1. – b. Genèse d'après les livres palis : genèse bouddhique. Brouillon de la traduction d'une partie du *Traibhum* par Leclère, avec notes en marge gauche portant des précisions sur les termes cambodgiens posant problème. Les notes ont été reportées au verso lorsque la place manquait. Porte de nombreuses ratures. 37 feuillets de traduction numérotés au stylo-bille de 1 à 39 (T), dont les ff. 1, 13, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso. Erreurs de foliotation : omission du n° 22, et un seul feuillet pour les n° 26 et 27.

Début : « En ce temps-là, sur toute la terre, les hommes et les femmes s'accouplaient comme font les chiens, les chats, les poules, les canards, les chevaux, les éléphants et tous les autres animaux, et ils s'entretuaient afin de satisfaire leurs mauvaises passions. », f. 1.

Fin : « C'est pour cela qu'il y a 101 nations dans le monde entier (champou thvip). Le preah reach Vongsa vodei (3) dit que Pra bat samdach moha samnhatherich créa le Prea thom masat » f. 39, verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

1. – c. Sous-chemise rose sans titre (T). Brouillon d'une glose de Leclère sur le principe de la transmigration des âmes, sans appareil de notes, avec l'évocation comparative des trois religions du livre (christianisme, judaïsme, 'mohamettisme') (f. 4). 5 feuillets originellement non numérotés, renumérotés de 1 à 5 [M].

⁶⁶ [Et genèse bouddhique] (T).

Début : « Le *tanha* ou désir inassouvi de vivre est la cause organisatrice de l'être nouveau. Mais cette organisation qui a pour cause le *tanha* se produit par l'agrégation des [-], *skandas* ou éléments de l'être. », f. 1.

Fin : « [...] et qui ne peut se sauver, c'est-à-dire entrer au nirvana, que par un effort inouï, - mais préparé, rendu possible par les œuvres des permanences antérieures, - de la personnalité qui clôt la série de la permanence finale », f. 5.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

1. – d. Appendice supprimé au Tray Phum (publié dans mes codes). Mention rajoutée au crayon « il y a une partie de cette graphie qui est le brouillon du Treyphum » (T). Brouillon de traduction d'une partie du *Traibhum* par Leclère, qu'il a corrigé au moyen d'une encre plus foncée que l'originale. Des notes sises en bas de page explicitent certains termes pâlis qui méritent un commentaire ou une mise en contexte culturelle. Certaines notes sont restées vides. Porte de nombreuses ratures.

Début : « ~~Appendice~~. I. – Quand le feu eut consumé le monde, l'eau parut et il en tomba des torrents qui s'élevèrent jusqu'au dessus des trois premiers étages des abrahmas [...] », f. 16.

La note 5 du f. 24 évoque une « espèce de champignon qui est employée en médecine indigène pour la guérison de la petite vérole et de la syphilis », en parlant du « phset nekharéach ».

Fin : « Le Préas réach Pongsa voda (1) dit que le Préas bat somdach moha Sam nhutiréach est le promulgateur du Préa Thomma sat ».

20 feuillets simples de traduction portant une double numérotation originale : une foliation au crayon bleu de 16 à 35 ; une foliation à l'encre noire de 432 à 451. Les ff. 16, 27, 28 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Nb : les ff. 22 et 34 portent des inscriptions sibyllines au crayon, respectivement : « Baudoin / 22,3 p. – 2 Mn. / 1 ½ » et « janvier / 22,3 p – 9 Mn. / 1 ½ ».

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

2. Tray-Phum, 1^{ère} partie

Sous-chemise n°1 : en 2^e de couverture de cette chemise, inscription de la main de Leclère « 1^{ère} partie, prête à imprimer ».

2. – a. Préface. Texte de Leclère qui devait introduire la publication de la traduction du *Traibhum*. Il y discute notamment de la datation du manuscrit (*contra* Pallegoix), en remontant au roi thaï Luthaï régnant à Sukhothaï au XIV^e siècle, et de la langue originelle du texte, qu'il croit, à titre d'hypothèse soumise aux spécialistes (f. 5) avoir été cambodgienne. 10 feuillets de traduction numérotés au stylo-bille (T), dont le f. 3 est inscrit à la fois sur le recto et le verso.

Début : « Le *Tray Phum (Tri bhumi)* ou les trois mondes dont je donne aujourd'hui la traduction d'après la leçon khmère des mâhanikayas qui sont, au Cambodge, la principale des deux sectes religieuses (1), qui se partagent les temples du royaume, est non seulement un livre réputé sacré, mais une sorte de manuel du bouddhisme. [...], f. 1.

Papier sans filigrane. 200 x 265 mm.

2. – b. 1 feuillet de brouillon ayant, semble-t-il, servi de pense-bête à Leclère pour la rédaction du ms. 682/C/2.-a. Inscrit uniquement au verso.

Papier sans filigrane. 98 x 120 mm.

2. – c. Le Tray Phoum. I. Le salut au Bouddha. Brouillon de traduction du début du Traibhum par Leclère, manuscrit et typographié, avec notes sises en base de page. 4 feuillets de traduction numérotés de 1 à 4, dont les ff. 2, 3 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso.

- « I. Le salut au Buddha », f. 1.
- « II. Origine du Trey Phoum », f. 2-4.

Papier sans filigrane. 203 x 260 mm.

Sous-chemise n°2 :

2. – d. Traductions des introductions des deux versions du Traibhum. Une partie est manuscrite de la main de Leclère, une autre typographiée. 6 feuillets de traduction originellement non numérotés, renumérotés de 1 à 5 [M].

Début : « une autre leçon qui paraît avoir été écrite sur l'ordre du roi Ang Duong, en 1853, et que j'ai pu me faire présenter en 1909 puis, faire examiner par les bonzes mâhanikayas vers 1915, ramène ces 31 Kampir à treize et donne leurs Titres. Voici le début de cette leçon dont je donne la traduction d'après un texte très ancien et connu non seulement au Cambodge mais au Siam, en Birmanie, au Laos et peut-être ailleurs encore. [...] », f. 1.

Papier ms. sans filigrane ; 200 x 264 mm. ; papier typographié, 207 x 310 mm.

Sous-chemise n°4⁶⁷ : « Notes pour le Tray-Phoum » au crayon bleu de la main de Leclère. Numérotée 4 au stylo-bille (T).

2. – e. Début d'un brouillon de traduction de l'introduction du Traibhum. Contient juste la longue note d'un texte qui est raturé. 2 feuillets de traduction originellement non numérotés, numérotés de 1 à 2 [M]. Le f. 1 est inscrit sur le recto et sur le verso.

⁶⁷ Pas de sous-chemise n°3.

Début : « ~~Para pathamarāja Lethaya commence de régner sur le royaume de Sṛī Sajjanālaya Sulchodaya (1). Le roi ayant régné 6 ans [...]~~ ».

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

2. – f. Lettre datée du 9 décembre 1908, de Bangkok, adressée à Leclère et qui porte la marque de son crayon bleu venue souligner un passage l'intéressant qui concerne les origines du Traibhum. 1 feuillet non numéroté, inscrit à la fois sur le recto et le verso.

Bangkok, 9 décembre 1908 / monsieur le Résident-maire, / Malgré les recherches que le savant kulap et moi avons faites, il nous a été impossible de trouver l'ouvrage de Mr Gerini que vous avez voulu savoir. / Mr. Gerini avait en effet fait publier 300 exemplaires de son travail, en 1893, mais la vente fut tellement difficile, il avait dû renoncer à la seconde édition. / Pour ce qui concerne le tray Phoum voici quelques renseignements fournis par le savant kulap. / « Cet ouvrage fut traduit pour un des rois de Socothāi par un brahmane connu sous le nom de Paramin Siva : ce fut Phra Hora Thibodi, un des savants de la cour de Socothāi, qui avait mis en langue siamoise, il y a de cela 824 ans, c'est-à-dire en 1084 de l'ère chrétienne. / Depuis cette époque, dit Kulap, plusieurs copies auraient été prises par plusieurs savants de certains pays tel que Laos. / Par le même courrier je vous envoie, monsieur le Résident-Maire, un exemplaire d'une édition de Kulap parlant de la religion. / Veuillez croire à mes sentiments très respectueux. [Suit la signature].

Papier sans filigrane. 167 x 248 mm.

2. – g. Semble être un pense-bête utilisé par Leclère pour rédiger sa préface ou sa traduction du début du Traibhum. Comprend diverses notations manuscrites rédigées rapidement d'une écriture négligée. 1 feuillet simple non numéroté, inscrit à la fois sur le recto et le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 245 mm.

2. – h. Note pour le Traybhum, inscrit au crayon bleu de la main de Leclère, sur ce qui semble être un pense-bête. 1 feuillet simple non numéroté, inscrit à la fois sur le recto et le verso. Le recto porte des listes de termes d'origine pāli contenus dans le *Traiphum* (les 8 montagnes, les 7 mers, les 7 lacs, les 7 rois des poissons). Le verso est entièrement biffé.

Papier sans filigrane. 214 x 323 mm.

2. – i. Semble être un pense-bête utilisé par Leclère pour lister les termes khmers à définir dans le cadre de sa traduction (sdach ; samdach ; prah ; angk ; kēv, etc.). 2 feuillets simples, originellement non numérotés, numéroté de 1 à 2 [M], inscrits uniquement sur le recto.

Papier sans filigrane. 214 x 270 mm.

2. – j. Proverbe cambodgien. Donne 3 proverbes cambodgiens en transcription latine, suivi pour les deux premiers d'une traduction. 1 feuillet simple, non numéroté, inscrit uniquement sur le recto.

Début : « 1. – Kuor tê yok khsach mok chak knong préas vihéar. Il convient de ne prendre que du sable pour le répandre dans le temple ».

Papier de type « Guthrie & Co ». 215 x 340 mm.

Sous-chemise n°5 : « Préface du Trey Phoum », inscrit au crayon bleu de la main de Leclère. Numérotation au stylo-bille (T).

2. – k. Autre brouillon de la préface de la traduction au Traibhum. Leclère y explique notamment que toutes les divisions du texte (en 6 parties, puis en chapitres, puis en paragraphes) sont de son fait. 10 feuillets simples numérotés au stylo-bille de 1 à 10 (T) + 1 erreur de foliotation : 2 folios 10, le second a été renuméroté 10 bis [M].

Leclère évoque ses informateurs et donne des éléments sur la réception des textes bouddhiques sacrés au Cambodge :

- f. 6 « Un ancien fonctionnaire dévot et soucieux de renaître fonctionnaire d'un grade plus élevé me dit ; 'j'ai lu le Tray phum tout entier au moins 10 fois et la vie du Buddha au moins quinze fois et avant de mourir, pour acquérir des mérites nouveaux et aussi pour mon plaisir, je vais encore le relire une fois ».

- f. 7 : « Un religieux très ancien me dit encore ; 'j'ai copié le Tray phum deux fois tout entier ; j'ai copié une fois le mâha Chheadak (1), une fois le Préah mohosoth (2) qui est aussi long que le Tray-phum et plus de cinquante autres satras ; j'ai aussi copié les sept livres du Préah Aphithom (3), et pendant quarante deux ans j'ai lu les livres sacrés : le Tray phum est celui que j'ai lu avec le plus de fruit ; le mâha Chheadak est celui qui m'a le plus ému car je pleurais quelquefois en le lisant, et même en le copiant ».

- f. 7, « Le gouverneur de Kratie ajoute : 'Celui qui a copié des livres sacrés, celui qui a copié le Tray phum, ne serait-ce qu'une face, acquiert de [f. 8] de grands mérites et ne peut aller renaître en enfer' ».

Trois types différents de papier : a°)- papier sans filigrane, 200 x 310 mm : ff. 1-3 ; b°)- papier de type « Guthrie & Co », 210 x 340 mm : ff. 4-8 ; c°)- papier de type « SUPERFIN 1894 », 210 x 340 mm, ff. 9-11.

À part :

2. – l. Notule sur le rite chinois de possession du royaume. 1 feuillet simple non numéroté, inscrit à la fois sur le recto et le verso. Document qui n'est manifestement pas à sa place originale.

Début : « Cette cérémonie très ancienne aux Indes est maintenant oubliée je crois, est encore ou était encore [usitée (?)] en Chine au siècle dernier. L'empereur de Chine, dans l'année de son élévation au trône, devait faire le tour de son royaume [...] ».

Papier de type « Guthrie & Co ». 170 x 210 mm.

3. Trey-Phum ?

3. – a. Rapport sur les pagodes, barrages et provinces – juillet 1899. Titre manuscrit de la main de Leclère. Chemise marquée d'une croix inscrite au stylo-bille (T). Brouillon d'un rapport administratif de fin de mandat composé par Leclère du temps où il était Résident de Kampot, juste avant qu'il ne soit nommé Résident à Kratié. L'intérêt principal du document tient dans les statistiques qu'il produit sur le monachisme bouddhique, lesquelles ont fait l'objet d'une analyse dans le cadre d'une publication scientifique parue dans la revue *Seksa Khmer*⁶⁸. 13 feuillets comprenant :

- 5 tableaux statistiques « Recensement des monastères – Province de Kampot » / « Province de Péam » / « Province de Kompong-Som » / « Province de Bântéay-Méas », « Récapitulation par provinces », 3 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés de 1 à 3 [M], inscrits sur le recto et sur le verso.

- Brouillon du rapport de Leclère, 9 feuillets simples numérotés de 1 à 9, inscrits uniquement sur le recto.

Début : « J'ai l'honneur de vous adresser ci-contre les tableaux statistiques des monastères, religieux et novices bouddhistes des quatre provinces de la résidence de Kampot. », f. 1.

Papier de type « Guthrie & Co ». 215 x 336 mm. et 214 x 340 mm.

3. – b. Table analytique. Table des matières analytique du Traibhum, manuscrite de la main de Leclère. 27 feuillets simples, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 27.

⁶⁸ J. Népote & M. Tranet, « Deux sources statistiques relatives à la situation du monachisme theravada au Cambodge à la fin du XIX^e siècle du fonds A. Leclère », *Seksa Khmer* n°6, 1983, p. 39-73 (35 p. + 3 cartes).

- Première partie : I. Le Salut au Puthisat ; II. Origine du Trey Phum ; III. Exhortation ; IV. Les Trois mondes ; V. Les Renaissances ; VI. Les vingt-huit éléments de l'être ; VII. Les Péchés ; VIII. Les huit grands enfers ; IX. Les Yomphubal ; X. Les yomaréach ; XI. Les seize petits enfers ; XII. Les Thaukhattak narak ; XIII. L'Avichey naraka ; XIV. Les Déréchhan ; XV. Les Prêts ; XVI. Les Asorikay ; XVII. Embryogénie.

- Deuxième Partie : I. Les quatre continents ; II. Les Chakrapatra ; III. Thammasakkhak réach ; IV. Le Chadukkha moha sesthey.

- Troisième partie : I. Bonnes et mauvaises actions ; II. Les sept sens ; III. De la conception ; IV. La rétribution des œuvres ; V. Les Tevodas et leurs demeures ; VI. Les Chadokmoharéachchika ; VII. Le Tray Treng ; VIII. Les quatre derniers deva loko ; IX. La condition des Tévodas ; X. Les Prom des seize Arupéak phum ; XI. Les Prom de l'arupéak phum ; XII. Les rayons du Budha ; XIII. Une énumération de six avatanas jatakas ; XIV. Le fruit des œuvres.

- Quatrième partie : I. La terre ; II. Le soleil, la lune et les étoiles ; III. Le mont et la forêt Hembopéan.

- Cinquième partie : I. La destruction du monde, sa restauration, son peuplement.

- Sixième partie : I. Le nippéan ; II. Les moyens d'entrer au nippéan ; III. L'œuvre du Bouddha ; IV. Parabole du nippéan.

- Appendice.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

Une sous-chemise sans titre :

3. – c. Cake Walk. Article de presse, d'un journal publié en Indochine, et dédié à une danse américaine qui fait des ravages chez les jeunes françaises, le « Cake-Walk ». Au verso, « feuillet de la presse d'Asie / Du 12 mars 1903 ». L'article n'est pas signé.

Papier journal imprimé. 100 x 283 mm.

3. – d. Les nobles en 1814. Dieu, etc. noté au crayon bleu de la main de Leclère sur un papier à en-tête du Conseil Supérieur de l'Indochine imprimé, de la décennie 1890. Contient le brouillon d'un écrit politique pro-républicain et laïcard (*cf.* f. 14), présenté sous la forme d'un dialogue avec une personnalité de droite, qui donne le change. Où il est question de l'histoire politique française depuis la Révolution, du comportement des nobles face au parti de l'étranger, de 1871, de la croyance en Dieu. 20 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés de 1 à 20. Incomplet.

Début : « Je vais protester contre ces attaques abjectes dont le parti républicain et le parti socialiste sont l'objet de la part de la droite, de la part de ces hommes qui représentent ici une opinion politique, des convictions religieuses, une résistance au progrès, un barou [-] de retour en arrière, des [---] enfins qui furent ceux d'un parti qui, tout entier, a suivi dans les rangs de l'étranger, combattre la France, sous la république, et sous l'Empire. C'en est assez, et puisqu'il faut qu'on s'explique une bonne fois, monsieur, expliquons-nous et que le pays que tous nous représentons ici, sache ce que vous êtes, quel parti est le vôtre, et quelle [-] vous

avez vécu. / Vous nous reprochez, nous qui sommes républicains, d'être les [f. 1] alliés des socialistes et d'avoir reçu dans nos rangs des hommes qui ont fomenté l'insurrection communiste de 1871. », ff. 1-2.

Fin : « - C'est absurde, répète le prêtre, c'est absurde. Je crois en Dieu le père, le fils, et le Saint Esprit, en Dieu qui nous a envoyé son fils Jésus pour nous révéler la vérité, Ce Saint Esprit pour nous éclairer et son Eglise pour nous enseigner. »

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

3. – e. Le mariage⁶⁹. Article expliquant les règles du mariage chez les Cambodgiens. Incomplet. Peut-être un brouillon des pages 101 et *sq.* de son ouvrage sur le droit privé cambodgien (V. « Le mariage » [*in*] *La législation cambodgienne (droit privé)*, 1890). 10 feuillets simples originellement non numérotés et numérotés de 1 à 10.

- « a. La demande en mariage », f. 1. « Elle doit être faite au père, en son absence à la mère, à leur défaut à ceux qui ont autorité sur la fille à marier, autrement dire à son tuteur ».

- « b. La promesse de mariage », f. 2. « Dans les cas ordinaires, la promesse de fiancer une jeune femme à un jeune homme et de les marier ensuite, n'est pas une promesse formelle ; »

- « c. Les fiançailles », f. 3. « J'ai dit plus haut comment s'accomplissaient les fiançailles. Voyons maintenant quelles en sont les conséquences ».

- « d. Rupture des fiançailles », f. 5. « La loi cambodgienne désigne quatre cas qui peuvent entraîner la rupture de fiançailles, l'annulation des promesses et des engagements ».

- « e. Le consentement », f. 8. « Le consentement des parents est obligatoire pour le mariage des enfants ».

- « [f]. Les mariages irréguliers », f. 10. « j'ai dit plus haut quelles cérémonies sont indispensables aux mariages régulièrement conclus.

Fin : « J'étudierai d'abord les mariages irréguliers et je parlerai au paragraphe suivant des concubinages. Parmi les mariages irréguliers, il convient ».

Papier sans filigrane. 202 x 267 mm.

4. Tray-Phoum – Vocabulaire

Index des termes techniques utilisés en transcription latine dans la traduction, classés selon l'ordre alphabétique français. 127 feuillets originellement non numérotés, numérotés 1 à 119 [M]. À partir du f. 77, porte une numérotation faussée, de 44 à 89.

Papier de type « Guthrie & Co ». Pour la majorité : 210 x 340 mm.

Nb. Nombre de ff. sont découpés par endroits, et des bandes de papiers leur sont joints fixées par des épingles. Chacune de ces bandes de papier a reçu le même numéro que celui de la page à laquelle elle était solidarisée, d'où l'écart entre le

⁶⁹ Titre ajouté au stylo-bille (T).

nombre de ff. et la numérotation. L'ordre réel des feuillets est à reconstituer à partir du f. 77.

5. Le Trey Phum⁷⁰

Brouillon manuscrit de la traduction de la première partie du Traibhum, avec notes de bas de page précisant le sens de certains termes ou expliquant les contextes culturels. Porte de nombreuses ratures. 135 feuillets numérotés de 1 à 135, dont les ff. 2, 16, 18, 19, 26, 29, 35, 36, 38, 39, 40, 45, 48, 61, 65, 72, 73, 77, 79, 85, 87, 88, 102, 104, 106, 108, 109, 118, 121, 127, 128, 129, 131, 134 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso + 3 feuillets de traduction numérotés (notes du f. 63) + 1 feuillet de traduction non numéroté (note du f. 108 ?).

- « I. Le salut au Bouddha », ff. 1.

- « II. Origine du Trey Phoum », ff. 2-16v. Dans un note, Leclère indique qu'il a consulté un manuscrit du Traibhum entreposé à la Bibliothèque nationale ainsi qu'un autre à Kratié pour les comparer avec la présente version dont il donne une traduction, *cf.* f. 5, note 2. Plus loin, il indique en avoir consulté 3 (f. 9, note 3) : « les trois manuscrits que j'ai consultés ». Par la suite, il se réfère souvent aux leçons des mss. de la BnF et de Kratié pour asseoir sa traduction.

- « III. Exhortation », f. 17.

- « IV. Les trois mondes », ff. 18-22.

- « V. Les renaissances », ff. 23-27.

- « VI. Les éléments de l'être », ff. 28-30.

- « VII. Les Péchés », ff. 31-33.

- « VIII. Les huit grands enfers », ff. 34-41.

- « IX. Les Yâma Chumi Palas », ff. 42-44.

- « X. Les Yâmarâjas », ff. 45-49.

- « XI. Les petits enfers », ff. 50-63.

- « XII. Le Lokantarika naraka », ff. 64-67.

- « XIII. L'avici naroka – Le Kalpa ou Kala », ff. 68-70.

- « XIV. Les Tiracchanas », ff. 71-86.

- « XV. Les Prêtas ou spectres », ff. 87-101.

- « XVI. Les Asuras », ff. 102-116.

- « XVII. Embryogénie », ff. 117-135.

Fin : « C'est parce qu'ils sont des gens de bonnes œuvres et religieux qu'on les nomme manussas dharma », f. 135.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm. Tache d'encre sur le f. 14. Les ff. 114 et 135 sont déchirés.

⁷⁰ Mention fautive, manuscrite au crayon sur une chemise rajoutée (T) : « Trey-Phet ou Trey Tayut ? Pas le Trey-Phum, 1^{ère} partie ».

Ms. 682 / D. Dossier n°4

Autre version du brouillon de traduction du Traibhum, semble-t-il la moins achevée (le récit n'est pas toujours structuré par des chapitres numérotés), et donc, chronologiquement, constitue probablement le premier essai de traduction.

1. Trey Phoum (1^{ère} partie)

1. – a. Trey Phum. Petit carton sur lequel est inscrit le texte d'une note de bas de page pour être intégré dans la traduction. Le texte a pour objet des considérations de comparatisme religieux dont le point de départ est la doctrine karmique de rétribution des actes. 1 feuillet de traduction non numéroté, inscrit à la fois sur le recto et le verso.

Début : « C'est d'ailleurs une opinion courante chez les Juifs : les trois amis de Job prétendent que s'il est frappé c'est qu'il a péché, et Job, s'élevant contre ce préjugé, affirme qu'il est injustement frappé ».

Papier cartonné. 78 x 120 mm.

1. – b. Brouillon de traduction de la première partie du Traibhum. Des notes de bas de page précisent le sens de termes vernaculaires conservés dans la traduction, ou donnent les contextes culturels. Lorsque la place manquait, elles sont inscrites au verso. Les ratures sont nombreuses. 202 feuillets de traduction numérotés de 1 à 202, dont les ff. 2, 5, 6, 8, 9, 11, 13, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 26, 28, 31, 34, 35, 41, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 56, 57, 59, 62, 64, 65, 66, 67, 69, 74, 75, 77, 78, 79, 80, 82, 84, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 98, 100, 102, 104, 105, 108, 111, 114, 125, 127, 128, 130, 139, 148, 149, 153, 154, 155, 157, 158, 161, 162, 163, 168, 178, 179, 184, 187, 190, 191, 193, 194, 195, 196, 197, 200, 201 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Début : « Le Tray Phum. I. Le salut au Buddha. Salut au Bhagavat le saint, le très sage. J'incline la tête devant le Pothisat, l'Eminent [f. déchiré] saintes sciences », f. 1.

- « II. Origine du Tray Phûm », f. 2. Dans cette partie, Leclère précise en note de bas de page qu'il a consulté en tout quatre mss. différents pour établir cette traduction (*cf.*, f. 6, note 1) dont celui de la BnF et celui de Kratié (*cf.*, f. 7, note 1) déjà mentionnés dans le ms. 682/C/ 5. Par la suite, Leclère ne mentionne plus que trois mss., celui qu'il traduit, celui de la BnF et celui de Kratié.

- « III. Exhortation », f. 18.

- « IV. Les trois mondes », f. 19.

- « V. Les renaissances », f. 26.

- « VI. Les 28 éléments de l'être », f. 34.

- « VII. Les Péchés », f. 37.
- « VIII. Les huit grands enfers », f. 42.
- « IX. Les Yumphûbals », f. 53.
- « X. Les Yumaréach », f. 57.
- « XI. Les 16 petits enfers », f. 65.
- « XII. Le Lokantarika naraka », f. 88.
- « XIII. L'âvichey naraka », f. 95.
- « XIV. Les Derichhan (ou animaux) », f. 100.
- « XV. Les Prétas », f. 127.
- « XVI. Les âsurîkayas », f. 153.
- « XVII. Embryogénie », f. 175.

Fin : « C'est parce qu'ils sont des gens de bonnes œuvres et religieux qu'on les nomme *menus thoeur.* », f. 202.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

Nb. Erreur de foliation : après le f. 1, trois ff. ne sont pas numérotés, puis la foliation passe à 6 ; à partir du f. 28, Leclère a glissé 6 ff. qui sont un autre brouillon de traduction du chap. II., incomplet, et sans foliation. Nous les avons numérotés 28/1 à 28/6. Papier sans filigrane, 200 x 260 mm. ; le f. 34 est doublé d'une bande de papier collée qui masque une rature ; 6 feuillets de traduction numérotés de 1 à 6 (notes de la page 87), renumérotés 87/1 à 87/6 ; 1 feuillet de traduction non numéroté (note de la page 182), entre le f. 181 et le f. 182, inscrit à la fois sur le recto et le verso, et numéroté 181/1, 181/2.

2. [2^e partie]

2. – a. Les continents – Le maha-Chokravartin. Suite de ms. 682/D/1. 168 feuillets de traduction numérotés de 203 à 370 dont les ff. 203, 204, 205, 207, 215, 216, 223, 226, 228, 229, 232, 233, 234, 236, 239, 240, 241, 254, 256, 258, 266, 272, 274, 276, 290, 303, 309, 315, 326, 327, 328, 331, 335, 337, 339, 342, 345, 349, 351, 353, 355, 357, 359, 360, 368 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Début : « I. Les quatre continents », f. 203.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

2. – b. La reine de Thammâsoka. Suite. 51 feuillets de traduction numérotés de 371 à 421, dont les ff. 371, 372, 374, 375, 377, 383, 384, 385, 386, 395, 401 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

2 – c. Le Mâha-Sesthey. Suite. 52 feuillets de traduction numérotés de 422 à 473, dont les ff. 422, 423, 426, 428, 431, 432, 440, 448, 453, 454, 458, 472 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

3. Troisième partie

Suite. 185 feuillets de traduction numérotés de 475 à 658, dont les ff. 476, 479, 481, 484, 486, 488, 489, 491, 492, 493, 497, 501, 502, 503, 505, 508, 510, 518, 527, 530, 531, 534, 536, 538, 539, 545, 557, 558, 560, 561, 567, 583, 585, 588, 590, 595, 596, 597, 599, 601, 602, 603, 612, 614, 618, 621, 623, 624, 628, 632, 634, 638, 645, 646, 647, 654, 655, 656 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Début : « I. Bonnes et mauvaises actions », f. 475.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

Nb. Erreur de foliation : Leclère passe de 599 à 601 et omet le n° 600.

4. Tray – Phoum. 4^e – 5^e – et 6^e parties

4. – a. Quatrième partie. Suite. 62 feuillets de traduction numérotés de 659 à 717, dont les ff. 659, 661, 665, 681, 697, 698, 700, 703, 710, 711, 716 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

Nb. Erreurs de foliation : un f. inséré entre les ff. 686 et 687 n'est pas numéroté ; 2 ff. 669.

4 – b. Cinquième partie - manuscrit. Suite. 54 feuillets de traduction numérotés de 718 à 765, dont les ff. 719, 724, 727, 728, 729, 730, 734, 735, 739, 741, 749, 750, 752, 754, 762 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso. 6 ff. originellement non numérotés finissent le dossier, et portent une variante trouvée par Leclère dans un ms. qu'il a acheté, et numéroté 765/1 à 765/6. « Depuis que cette note est écrite, j'ai trouvé dans un autre texte que j'ai acheté une fin que les deux autres textes que j'avais consultés ne m'avaient point donné. La voici : », f. 765/1.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

Nb. Deux ff. 750 ; le f. 764 est déchiré.

4 – c. Sixième partie - manuscrit. Suite. 51 feuillets de traduction numérotés de 766 à 816, dont les ff. 766, 767, 769, 770, 771, 772, 775, 777, 778, 779, 780, 781, 786, 789, 790, 792, 796, 811 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

Nb. Un f. non numéroté renuméroté 789 bis.

5. Tray-Phoum - Appendice

Suite. 39 feuillets de traduction numérotés de 817 à 854, dont les ff. 817, 818, 819, 820, 821, 824, 826, 831, 834, 835, 838, 839, 840, 842, 847, 850, 851 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

Tous droits réservés

Ms. 683***Astronomie***

Dans ce dossier, Leclère a réuni, traduit et glosé des documents d'astrologie cambodgienne, un sujet qui l'occupa longtemps, et dont il reprit la matière à plusieurs reprises.

En 1893 et 1895, il correspond avec Faraut en espérant le convaincre de publier un ouvrage à quatre mains, mais ce dernier refuse ; en 1895 et 1896, Roques, le chef du Bureau des longitudes de Paris lui donne son expertise sur les données astronomiques cambodgiennes et lui réclame un complément d'information auprès des astrologues du palais⁷¹ ; en 1896 il publie une première traduction d'un almanach⁷² et fait examiner ces écrits à paraître par Senart ; en 1897 un article sur le zodiaque⁷³ ; en 1898, c'est un article sur la divination⁷⁴ ; la même année un correspondant indianiste de Paris, probablement le même Senart, le tance amicalement pour la manière cavalière dont il traite certaines données ; en 1899 il reprend la matière de son article de 1897 dans un chapitre de son ouvrage sur le Bouddhisme au Cambodge⁷⁵ ; en 1905 il obtient des documents de l'astrologue du palais l'*ukñā horādibv naiy* Netr Tūn ; puis en 1909, il écrit à nouveau à Senart pour recueillir son expertise alors qu'il prépare un article destiné à publier trois nouveaux zodiaques qui paraîtra en 1909⁷⁶ ainsi qu'un dernier almanach⁷⁷. On consultera en parallèle à ce dossier les originaux de zodiaques cambodgiens conservés au Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle⁷⁸.

⁷¹ Des papiers de Roques qui ont été récemment mis aux enchères (mars 2010) recèlent deux courriers d'A. Leclère envoyés au chef du Bureau des longitudes dont l'un date du 23 août 1895. Le lot comprenait en outre les manuscrits sur l'astronomie cambodgienne envoyés par Leclère à Roques pour examen, semble-t-il des doubles de documents contenus dans le dossier ms. 683.

⁷² A. Leclère, « Calendrier cambodgien pour 1895-1896 », *Revue scientifique*, t. V, 1896, p. 529-531.

⁷³ *Idem*, « Le zodiaque cambodgien », *Revue scientifique*, 4^e série, t. VIII, n°16, 1897, p. 481-486 ; 711-717.

⁷⁴ *Idem*, « La divination chez les Cambodgiens », *Revue scientifique*, t. X, 1898, p. 547-557 ; 585-588.

⁷⁵ *Idem.*, *Le Bouddhisme au Cambodge*, Paris, Ernest Leroux, 1899, « IV. Les Astres, les Planètes et les Etoiles », p. 74-96.

⁷⁶ *Idem*, « Le Zodiaque cambodgien », *Revue des études ethnographiques et sociologiques*, juill.-août 1909, p. 159-174.

⁷⁷ *Idem*, « L'Almanach cambodgien et son calendrier pour 1907-1908 », *Revue des études ethnographiques et sociologiques*, nov.-déc. 1909, p. 1-7.

⁷⁸ MBAD, Aquarelles, pièces 16 à 22.

1. Formulaire d'astronomie

« Formulaire pour calculer les Eclipses du Soleil, pour le calendrier ». Traduction d'un traité d'astronomie cambodgienne, comprenant un appareil de notes expliquant le sens de termes vernaculaires conservés dans la traduction ou explicitant les contextes culturels. 121 feuillets simples numérotés de 1 à 121, dont le f. 10 est inscrit à la fois sur le recto et le verso.

- « Formulaire pour calculer les éclipses du soleil, pour le calendrier » f. 1 ; « Réflexions », f. 6 ; « Pour connaître le Mothjum du soleil », f. 10 ; « Pour trouver le Mothjum de la lune », f. 15 ; « Variantes », f. 17 ; « Pour connaître le Veho », f. 20 ; « Variante. Samphot préa atut », f. 21 ; « Pour trouver le Samphot du soleil », f. 22 ; « Variante », f. 26 ; « Pour trouver le Samphot de la Lune », f. 27 ; « Pour trouver le Samphot du préa Chan », f. 31 ; [Tableau astronomique, sur un feuillet double, blanc à l'extérieur, inscrit à l'intérieur], f. 33 ; « Faire le jour (thveu thngay) », f. 34 ; « Pour trouver le jour », f. 35 ; « Pour trouver le Domnor d'Réahu », f. 35 ; « Faire le Samphot Réahu », f. 37 ; « Pour trouver le Samphot Réahu », « pour trouver le Sâmràch », f. 38 ; « Pour faire le moha saram mothjum des éclipses », « Pour faire le pol du soleil », f. 39 ; « Pour faire le pol de la lune », f. 40 ; « Pour faire le pôl vêho », f. 41 ; « Commentaires, notes », f. 42 ; « Pour trouver le Samphot saram du soleil », f. 43 ; « Pour obtenir le Sarâm puttijéah du soleil », f. 44 ; « Samphot de la lune = saram pahtham méah de la lune », f. 45 ; « Pour connaître le Samphot chan puthjéah », f. 46 ; « Pour connaître le Samphot réahu », « Pour connaître le réahu puttijéah », « pour connaître le Thudih du soleil », « pour connaître le Chan phudih », f. 48 ; « Chhmo sarâm dêl dêl », « Faire le saram de la lune dêl dêl », f. 49 ; « Pour présager le tinneah », f. 53 ; Comporte un schéma f. 54 ; « Présager le réatrey », f. 55 ; [Calculs], f. 61 ; « Le soleil », f. 64. Comporté un schéma f. 66 ; « tables de correspondances », f. 92 ; Tableau « noms des signes du zodiaque cambodgien », f. 93 ; Tableau « noms des mois et des constellations qui les nomment », f. 94 ; Tableau « noms des années », f. 95 ; Schéma zodiacal, f. 96 ; Notes du schéma, f. 97 ; Analyse du premier tableau (noms des signes du zodiaque cambodgien), f. 98 ; Analyse du deuxième tableau (noms des mois et des constellations qui les nomment), f. 101.

Papier de type « Guthrie & Co », très abîmé. 210 x 340 mm.

2. Divers almanach et calendriers cambodgiens (textes et traductions)

2. – a. Moha Sangkran de l'année de Momi Sappasac (1895-1896). Deux brouillons de la traduction d'un almanach cambodgien pour l'année de la Chèvre 7^e de la décade correspondant à l'année chrétienne 1895-1896, qui portent chacun la signature d'Adhémar Leclère (ff. 33 et 45). C'est sans doute ce texte qui fut publié en 1896 dans la *Revue scientifique*⁷⁹. Le premier brouillon, beaucoup plus soigné, semble correspondre à la seconde version tandis que le second brouillon, qui suit, correspondrait à la première version : l'écriture y est beaucoup plus négligée. 25

⁷⁹ A. Leclère, « Calendrier cambodgien pour l'année 1895-1896 », *Revue scientifique*, t.V, 17 avril 1896, p. 529-531.

feuillet dont un double, numérotés de 21 à 45, dont les ff. 21, 22, 34, 35 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso.

- « Moha SangKran (calendrier) de l'année de Momi Sappasac », ff. 21-22v ; « Calendrier Cambodgien (1895-96), Moha Sangkran pour l'année Momé Sappéah sah », ff. 23-24 ; « Calendrier et sa concordance avec le calendrier français », ff. 32-33 ; « Calendrier cambodgien Maha SangKran pour l'année Momé Sappéak sak », ff. 34-43 ; « Calendrier et sa concordance avec le calendrier français », ff. 44-45.

Papier de type « Guthrie & Co », 210 x 345 mm, sauf le f. 36 : 175 x 242 mm.

2 – b. Année Chhlou, 1877-1878 ; année Momè, 1883 ; année Chut, 1888 ; année Chhlou, 1889 ; année Khal, 1890 ; année Mosanh, 1893 / 1893-1894 ; année Vok, 1896. Traductions d'almanachs cambodgiens en français qui ne semblent pas être de la main de Leclère, mais plutôt de Cambodgiens qui traduisaient pour lui (le français est parfois approximatif). 12 feuillets dont 10 doubles et 2 simples, numérotés de 9 à 20, dont les ff. 9, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso.

- « Année Chhlou », ff. 9-10 ; « Année Momé », ff. 11-12 ; « Année Chut », ff. 13-13v. ; « Année Chhlou », ff. 14-14v. ; « Année Khal », ff. 15-15v. ; « Année Mosanh », ff. 16-18. ; « Calendrier de l'année Vok Atthasok », ff. 19-20v.

Papier de type « Guthrie & Co », 210 x 340 mm.

3. Almanach Cambodgien et son calendrier, 1905-1906

3 – a. Un almanach cambodgien et son calendrier (1905-1906). Brouillon d'un article dactylographié sur le calendrier cambodgien. Comprend des explications générales sur le calendrier khmer suivies de la traduction de l'almanach pour l'année 1905. 14 feuillets dactylographiés numérotés de 67 à 80, dont les ff. 71, 75, 78 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso.

- « Un almanach cambodgien et son calendrier (1905-1906) », f. 67 ; « Almanach de l'année du serpent ; la septième du petit cycle », f. 71.

Papier de type « A. Van Genechten / Belgium », 210 x 340 mm, sauf le f. 79 : 210 x 260 mm.

3 – b. Liste des Tevodas présidant aux années 1893-1901. Texte en khmer composé en 1905-1906 et offert par son auteur, un haut dignitaire astrologue du palais, au résident Leclère alors en poste à Kratié : « A l'information de Monsieur Leclère Résident Kratiéh. Moi, *ukhā horādibv naiy* Netr Tūn né en l'année du Serpent, 5^e de la décade, âgé de 72 ans », en khmer (f. 4) soit en 1833/1834, ce qui porte l'année de

réaction du document à 1905/1906. Il s'agit du même dignitaire que celui qui est déjà mentionné dans le manuscrit précédent (ms. 683/1-a, f. 78) : « Signé : Oknha hora Toep néay nétr (Devanayanetra) ». La liste concerne en réalité les années 1892-1903. Livret constitué de 4 feuillets doubles cousus, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 4 [M], inscrits à la fois sur le recto et sur le verso.

- « chnām 1892 », f. 2. ; « chnām 1893 », f. 2. ; « chnām 1894 », f. 2. ; « chnām 1895 », f. 2v. ; « chnām 1896 », f. 2v. ; « chnām 1897 », f. 2v. ; « chnām 1898 », f. 3. ; « chnām 1899 », f. 3. ; « chnām 1900 », f. 3. ; « chnām 1901 », f. 3v. ; « chnām 1902 », f. 3v. ; « chnām 1903 », f. 3v. ; [colophon portant l'identité et la date du scribe], f. 4.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

4. [Divers formulaires de calcul astrologique]

4. – a. Formulaire pour calculer les éclipses de soleil pour le calendrier. Brouillon de traduction d'un formulaire de calcul astrologique, avec notes de bas de page précisant le sens des termes vernaculaires, et calculs en marge gauche. 12 feuillets simples numérotés de 1 à 12, dont les ff. 1, 2, 3, 7, 8 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

4. – b. Pour trouver le mothjum de la lune. Suite du précédent. 10 feuillets simples avec une double numérotation (1 à 10 ; 13 à 22), dont les ff. 5 et 9 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Papier de type « Guthrie & Co », sauf le f. 21, de type « SUPERFIN 1894 ». 210 x 340 mm.

4. – c. Pour trouver le samphôt du soleil. Suite du précédent. 14 feuillets simples avec une double numérotation (1 à 14 ; 23 à 36), dont les ff. 24, 28, 31, 33, 34, 36 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Deux types de papier : « Guthrie & Co » (ff. 23-35) et « SUPERFIN 1894 » (ff. 29-36). 210 x 340 mm.

4. – d. Pour trouver le samphôt de la lune. Suite du précédent. 18 feuillets dont 16 simples et 1 double, numérotés de 37 à 59), dont les ff. 37, 42, 46 (feuille double, trois pages écrites), 48, 52 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso.

- « Pour trouver le Samphot de la lune (§ XII) », ff. 37-46 ; « Faire le jour », f. 47 ; « Pour trouver le jour », f. 48 ; « Faire le Samphot réahu », f. 49 ; « Pour trouver le Samphot réahu », f. 50 ; « Pour trouver le Sâmràch », ff. 50-51 ; « Pour faire le Maha saram mothjum des éclipses », f. 51 ; « Pour faire le pol du soleil », f. 52 ; « Pour faire le pol de la lune », f. 53.

Deux types de papier : « Guthrie & Co » et « SUPERFIN 1894 » (ff. 43-45), 210 x 340 mm.

5. Le soleil, la lune

5. – a. Pour faire le pôl ôcho. Suite du précédent. 2 feuillets simples numérotés de 54 à 55.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

5. – b. Pour trouver le Sâmphôt Sarâm du soleil. Suite du précédent. 2 feuillets simples numérotés de 56 à 57, dont le f. 56 est inscrit à la fois sur le recto et le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

5. – c. Pour obtenir le sarâm puttijéak du soleil. Suite du précédent. 2 feuillets simples numérotés de 58 à 59.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

5. – d. Sâmphôt de la lune = Sarâm pakkhanméak de la lune. Suite du précédent. 2 feuillets simples numérotés de 60 à 61.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

5. – e. Pour connaître le Sômmpôt Chan puttijeak. Suite du précédent. 4 feuillets simples numérotés de 62 à 65, dont le f. 63 est inscrit à la fois sur le recto et le verso.

- « Pour connaître le Somphot Chan puttijeak », ff. 62-63v ; « Pour connaître le Samphot reahu » ; « pour connaître le reahu puttijéak » ; « pour connaître le Phudik du soleil », f. 64 ; « Pour connaître le Chan phudik » ; « Chhano sarâm dêl dêl », f. 65.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

5. – f. Faire le sarâm de la lune dêl dêl. Suite du précédent. 6 feuillets simples numérotés de 66 à 72, dont les ff. 66 et 69 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

5. – g. Pour présager le tinnéak. Suite du précédent. 2 feuillets simples numérotés de 73 à 74, dont le f. 73 est inscrit à la fois sur le recto et le verso. Le f. 74 porte le schéma d'un zodiaque cambodgien.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

5. – h. Pour présager le Reatrey. Suite du précédent. 11 feuillets simples numérotés de 75 à 85, dont le f. 77 est inscrit à la fois sur le recto et le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

5. – i. Le soleil. Suite du précédent. 85 feuillets simples numérotés de 86 à 170, dont les ff. 86, 110, 126, 131, 133, 134, 136 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso. Les ff. 89 et 132 portent un schéma de zodiaque cambodgien, les ff. 159, 164, 167 le dessin d'animaux du zodiaque (lion royal, etc.). + 1 feuillet non numéroté de calculs (200 x 312 mm).

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

5. – j. Rahou. Page de garde constituée d'un feuillet simple. Papier de type « Guthrie & Co », 210 x 340 mm.

5. – j/1. Récit concernant Reahou assurin et le Preas Attitya et le Pras Chant (Eclipse de soleil et de lune) / r̄oēñ r̄āhu āsurīnd nīñ brah ādīty brah cand. Livret rédigé en khmer sans doute par un astrologue du palais (?). Le titre français est de la main de Leclère, 2 feuillets doubles cousus, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 2 (T).

5. – j/2. Traduction très approximative d'un texte khmer portant sur les origines des astres. par un lettré cambodgien anonyme, 1 feuillet simple, originellement non numéroté, numéroté 1 au stylo-bille (T).

Début : « En commençant qu'autrefois disait qu'il y avait un homme. Il a été accompagné dans un les processions, en allant à la pagode des bonzeries. alors celui-là lisait avec le bonze (luc cru vat) que demain matin qu'il amenait une procession viendra à la pagode.

Dernier § « Tandis que les étoiles volant, disant par les milliers autrefois que les messagers ne voulaient plus rester au ciel [...] ».

5. – j/3. Feuillet de traduction d'un texte khmer en français approximatif, sans doute le fait d'un lettré cambodgien, et traitant de l'origine des astres. Originellement sans numérotation, numéroté 2 au stylo-bille (T), comme s'il était la suite du précédent.

Début : « Commençant : s'appelle (Réamaso) demeurant actuellement au dessous de montagne (Prasomè) quant au (néang Mékhala) habite également à mi-côte de cette montagne sur une distance de 18 yoch (16 kilomètres environ) [...] ».

Fin : « alors les prières lui empêchèrent d'être arrivé ; ».

5. – j/4. Légende de Chandr. Brouillon de traduction d'un texte khmer relatif à Reahou, écrit de la main de Leclère, 3 feuillets simples inscrits sur le recto, originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 3 (T).

Début : « Il y a fort longtemps, les Bouddhas se réunirent un jour sur le sommet du mont mérou pour délibérer sur les moyens de se procurer l'eau de la vie [...] », f. 1.

Fin : « En s'efforçant de les dévorer, il les cache aux yeux, ce qui cause les éclipses, mais il ne peut réussir à les détruire grâce à la vigilance incessante de cadjrapani. », f. 3.

5. – j/5. Conte de l'Ellipse du soleil et de la lune. Traduction d'un texte khmer relatif à l'origine de Reahou, écrit dans une belle cursive. Correspond à la traduction de ms. 283/5-j/1. 1 feuillet double (2 recto, 2 verso), à part, originellement non numéroté, numéroté au stylo-bille de 1 à 2 (T).

Papier sans filigrane.

6. Les ères, les époques

Feuillet double servant de chemise, papier de type « Guthrie & Co ». Brouillon d'un texte de Leclère expliquant les différentes ères et époques ayant cours dans le comput du temps au Cambodge, portant quelques notes en marge gauche et de nombreuses ratures. 10 feuillets simples numérotés de 1 à 10.

- « Les ères », ff. 1-7 ; « Les époques », ff. 8-10.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

7. Cambodge : les couleurs et les jours fastes ou néfastes

7. – a. Table des couleurs associées aux 7 jours de la semaine, avec en regard un échantillon peint sur papier et collé à même le feuillet. 1 feuillet double non numéroté : le premier recto porte les indications sur l'association des couleurs aux jours de la semaine, le reste est blanc.

Papier sans filigrane. 210 x 315 mm.

7. – b. Les couleurs. Brouillon d'un texte de Leclère expliquant l'usage des couleurs au Cambodge. 8 feuillets numérotés de 1 à 8, dont 2 dactylographiés.

Papier de trois sortes : sans filigrane, et deux autres types, de facture similaire, avec des filigranes différents ; « Guthrie & Co » (f. 2, 6), « A. van Gennechten / Belgium » pour les ff. dactylographiés (ff. 7-8). 220 x 320 mm, sauf le f. 7 (210 x 232 mm) et le f. 8 (210 x 340 mm).

8. Astronomie Cambodge : formulaires d'astronomie ; le Soleil, la Lune, les planètes ; la Légende de la Grande Ourse ; les Eclipses ; les jours et les couleurs fastes ou néfastes ; les Eres, les Epoques ; Almanach, calendriers, Khmers ; le zodiaque

8. – a. Les planètes. Mention « incomplet » rajoutée au crayon (T). Deux brouillons de ce qui semble être une traduction par Leclère d'un texte khmer sur les planètes. 2 feuillets simples originellement non numérotés, numéroté de 1 à 2 [M].

Début : « La plus belle planète est la planète Sok (Vénus) ; le tevoda qui la garde est le tevoda du thngay Sok (jour de Vénus, le vendredi) ; elle est la planète de la félicité (Sokh) [...] ».

Papier de type « Guthrie & Co ». 205 x 337 mm.

8. – b. La légende de la Grande Ourse

8. – b/1. Brouillon de traduction d'un texte khmer relatif à la légende de la Grande Ourse par Leclère. 6 feuillets simples numérotés de 1 à 6.

Début : « En ce temps-là, il y avait sept grands moha risey (s. moharshis) qui étaient amis et qui habitaient avec leurs femmes la région du nord ».

Fin : « [...] et depuis des milliers d'années elles sont là se parant tous les soirs, belles et séduisantes, mais sans maris. »

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

8. – b/2. Bande de papier découpée par Leclère et portant le nom des 7 ascètes de la légende de la Grande Ourse. 1 feuillet simple non numéroté.

Papier de type « Guthrie & Co ». 205 x 95 mm.

8. – c. Formulaire pour les éclipses et le Calendrier. Brouillon de traduction d'un traité de calcul astronomique khmer, portant des notes en marge gauche, suivi d'une explication des calculs astronomiques par Leclère. 10 feuillets simples numérotés de 1 à 10.

- « Formulaire pour les éclipses et le Calendrier », ff. 1-3 ; « Calculs », ff. 3-10.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

8. – d. Formulaire d'astronomie

8. – d/1. Traduction en français approximatif d'un traité de calcul astronomique par un lettré cambodgien anonyme, 1 feuillet double entièrement inscrit, non numéroté.

Début : « Pour chercher le Samphôt Chatoa, il faut sortir le mothyum atot, et prendre le Samphôt Trey de soustraire le reste Reasey Kén, il faut faire tout à fait comme avant. [...] ».

Porte un schéma p. 4.

Fin : « De Méas au Kôl est loin de 90 000 jouch. La ronde du soleil a passé de 10 000 jouch de largeur. Le soleil passe dans un jour est avancé de 7500 jouch. La lune passe dans un jour est avancé de 10 000 jouch. »

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

8. – d/2. Texte khmer anonyme portant sur les jours fastes pour monter en grade. Porte la mention « copie » en français et une foliation khmère inscrite au crayon bleu « 6 » (voir le brouillon de ce qui semble être la traduction française de ce texte en ms. 683/8-e/1). 1 feuillet simple, numéroté « 6 » en khmer, inscrit sur le recto et le verso.

Début : « siddhikāry doḥ nau tūr agār loeñ sak chnāmm ae ṇā ».

Fin : « cap agā loeñ sak ».

Papier sans filigrane. 227 x 364 mm.

8. – d/3. Le Setthika si veut calculer l'Ata Songsac. Deux brouillons de traduction d'un formulaire d'astrologie, dont, l'un, en français approximatif, est de la main d'un lettré cambodgien, l'autre, inachevé, de la main de Leclère. 2 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés 1 à 2 [M], inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

8. – d/4. De l'année de Memé Sappasac (1895). Formulaire d'astrologie traduit dans un français approximatif par un lettré cambodgien. 3 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 6 [M], dont les verso des ff. 2 et 6 sont vierges.

- « De l'année de Memé Sappasac (1895) », ff. 1-3 ; « Samphot Préa Atit (soleil) », ff. 3-4 ; « Si veut chercher le Mothyum du Préah », ff. 5-6.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm. Les ff. 5-6 sont déchirés.

8. – e. La première partie [illisible] traduit par moi

8. – e/1. Pour trouver le jour de Loeng Sak, etc. Brouillon de traduction par un lettré cambodgien d'un formulaire astrologique appliqué aux promotions des dignitaires (sans doute la traduction du ms. 683/8-d/2). 1 feuillet double numéroté de 1 à 2, dont le verso du f. 2 est vierge.

Début : « Pour trouver le jour de Loeng Sak [...] ».

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 337 mm.

8. – e/2. Le sutin augmente chaque jour de 1 [...] Brouillon de traduction d'un formulaire astrologique de la main de Leclère. 6 feuillets numérotés de 1 à 6, dont le f. 6 est inscrit à la fois sur le recto et le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

8. – f. Astronomie - Extraits du Trey Phoum – Extrait du Milinda prasna. Trois traductions d'un passage similaire ayant trait à l'astrologie, tirés de trois textes de genres différents.

8. – f/1. Le soleil, la lune et les planètes. Brouillon soigné de traduction d'un extrait des Milinda Prasna par Leclère. 5 feuillets simples numérotés de 1 à 5.

Début : « Le disque du soleil a 50 yojanas de diamètre et 150 de circonférence ; il est intérieurement composé de corail et sa surface est d'or ; ces matières composantes intérieures et extérieures sont toutes deux extrêmement chaudes », f. 1.

Fin : « le second jour elle s'approche de 200 000 yojanas plus près du soleil ; avançant ainsi de jour en jour jusqu'au 15^{ème} jour elle est en conjonction avec le soleil, enfin comme elle est directement sous le soleil, sa lumière est entièrement obscurcie et ne peut pas apparaître en tout. (milinda Prasna) », f. 5.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

8. – f/2. L'astronomie. Brouillon plus négligé de traduction d'un formulaire d'astrologie par Leclère. 4 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés de 1 à 4 [M]. Au verso des ff. 2 et 3, porte le brouillon d'un commentaire juridique sur les codes (dont Leclère s'est servi pour inscrire sur leur recto des calculs astronomiques).

Début : « I. La route solaire est située à 50 yuch (1) au-dessus de notre terre ; », f. 1.

Fin : « La longueur de la route solaire est donc de 1.200.000 yuch », f. 4.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

8. – f/3. *Le Soleil, la Lune et les Etoiles.* 2 feuillets simples numérotés 140 à 141.

Début : « La route qui parcourt le soleil se trouve à 52 yuch (1) et 8000 brasses (2) au dessus de notre terre », f. 140.

Fin : « Ainsi pendant les mois de Kadek, Méaksé, Bos et Méak (5) qui sont les mois de la saison fraîche, le soleil marche sur le Komméak vithik (6) qui est voisin du mont Chakraval », f. 141.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

8. – f/4. *Extrait du Trey Phum ou Satra des trois Mondes. La Lune, le Soleil, les Etoiles, les Saisons, etc.* 1 feuillet simple, non numéroté.

- « La route qui parcourt le soleil se trouve à 52 000 yuch (1) et 800 brasses (2) au-dessus de notre terre (3). »

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

8. – g. *Correspondance relative à l'Astronomie*

8. – g/1. *Note.* Porte des « règles d'intercalation » et autres calculs astrologiques. 1 feuillet simple, non numéroté, inscrit au recto.

Papier sans filigrane. 155 x 200 mm.

8. – g/2. *Brouillon d'une lettre signée d'Adhémard Leclère qui s'adresse à un correspondant résidant à Paris* – sans doute Faraut (cf. ci-dessous le ms. 683/8-g/3) –, auquel il envoie un dossier sur l'astronomie cambodgienne pour qu'il en fasse une expertise. Leclère souhaite que la personne publie avec lui un ouvrage sur la question et en propose le plan. Dans la perspective de cette publication, il indique à son correspondant que ses notes devront être vérifiées par Léon Feer et Émile Senart de l'Institut pour les mots qu'il n'a pu identifier. Leclère détaille ensuite les figures qui pourraient illustrer le volume. Il envisage aussi la première possibilité souhaitée par le correspondant : que ce dernier publie seul un ouvrage sur l'astronomie cambodgienne, mais alors Leclère lui demande de relire et de corriger son manuscrit, qu'il publiera par ailleurs, seul, de son côté. La lettre date de c. juste après la publication en 1895 d'une monographie de Leclère sur *Les fêtes religieuses au Cambodge*⁸⁰. 4 feuillets simples numérotés de 1 à 4.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

⁸⁰ A. Leclère, *Les Fêtes religieuses buddhiques au Cambodge*, tirage à part du *Bulletin de la société ethnographique. Section sinico-japonaise*, 1895, p. 155-177.

[8. – g/3. Lettre adressée par Félix G. Faraut⁸¹](#) sur papier en-tête de Vandelt & Faraut Pnumpenh à A. Leclère en date du 17 octobre 1893. Réponse négative faite à Leclère par Faraut qui ne souhaite pas de publication commune : il peaufine sa propre étude et souhaite la publier seul. 1 feuillet simple non numéroté, inscrit sur le recto et le verso : le verso porte des notations au brouillon de la main de Leclère.

Papier portant le filigrane : « LJDL & Co ». 215 x 270 mm.

[8. – g/4. Fiche inscrite soigneusement de la main de Leclère glosant la valeur des chiffres donnés par le Trey Phum.](#) 1 feuillet simple non numéroté.

Début : « Tous ces chiffres paraissent être mis au hasard ; outre qu'ils ne concordent pas entre eux, ils ne s'accordent pas avec ceux figurant dans d'autres parties du texte ».

Papier sans filigrane. 150 x 170 mm.

[8. – g/5. Suite de 8-g/4.](#) 1 feuillet simple non numéroté.

Début : « à la page 100 du manuscrit qui m'a été envoyé, et qui doit faire partie du Trey Phoum, on trouve les chiffres suivants : [...] ».

Papier sans filigrane. 165 x 220 mm.

[8. – g/6. Lettre signée par Jacques Roques](#), chef du Bureau des Longitudes de Paris, adressée sur papier en-tête de cette institution à A. Leclère, datée du 5 avril 1895. L'auteur demande à Leclère de prendre renseignement auprès des Hora (astrologues du palais) afin de compléter l'information d'un manuscrit soumis par Leclère. 1 feuillet double non numéroté, dont 1 verso vierge.

Papier portant le filigrane « DURIEZ A PARIS ». 135 x 210 mm.

[8. – g/7. Lettre signée par Jacques Roques](#), chef du Bureau des Longitudes de Paris, adressée sur papier en-tête de cette institution à A. Leclère, et datée du 29 mai 1896. L'auteur donne son diagnostic sur les chiffres astronomiques cambodgiens : « mon impression est qu'ils ne valent rien ». 1 feuillet double non numéroté dont 1 verso vierge.

Papier portant le filigrane « DURIEZ A PARIS ». 135 x 210 mm.

[8. – g/8. Lettre datée du jeudi 5 mai 1898.](#) L'auteur, sans doute un indianiste orthodoxe (Émile Senart ?), explique à Leclère en des termes amicaux mais directs que sa traduction est inutilisable tant elle regorge d'inexactitudes en ce qui concerne

⁸¹ Cl. E. Maître, « F. G. Faraut », *BEFEO*, t. 11 (1), p. 254-255.

les termes d'origine sanskrite ou pâlie. 1 feuillet double non numéroté, inscrit sur le recto et sur le verso.

Fin : « Pourquoi, pour l'amour de Dieu vous acharnez-vous à des besognes semblables, immanquablement destinée à [-] sans résultat ? Vous voyez, que selon mon habitude, je ne perds pas de temps à vous dorer la pilule. J'espère que vous ne le prendrez pas en mal, et vous prie de croire à mes sentiments dévoués [signature illisible] ».

Papier portant le filigrane « VELIN / R B / Paris » d'un côté, « A. Bau[illisible] » de l'autre. 115 x 180 mm.

8. – h. Projet d'article à Mr Senart

8. – h/1. Lettre adressée à A. Leclère de Paris, par son frère Édouard, et datée du 25 juin 1896 en réponse à une lettre d'Adhémar en date du 30 avril 1896. Édouard Leclère y présente des démarches visant à appuyer la promotion administrative de son frère, tant du côté des députés de l'Orne, que du côté des orientalistes et administrateurs coloniaux (É. Aymonier). Le sujet premier de la lettre reste toutefois la révision du brouillon de la traduction du *Traibhum*, soumis à Émile Senart, qui lui dresse un programme complet de corrections à effectuer. 1 feuillet double inscrit sur le recto et sur le verso, non numéroté.

Mon cher Adhémar, aussitôt reçu ta lettre datée du 30 avril je suis allé me faire inscrire comme membre de l'association amicale de l'Orne dont je ne faisais pas partie. / La société de l'Orne, à laquelle j'appartiens depuis sa fondation, est celle des anciens élèves du lycée d'Alençon. / M. Gévelot est le président de l'association de l'Orne et nous devons aller dimanche prochain 28 courant dîner chez lui à Conflans Sainte Honorine. / J'espère y rencontrer les autres députés de l'Orne et ce sera pour moi une occasion de faire leur connaissance et de leur parler de toi. / Je t'écrirai dans une quinzaine le résultat de mes démarches. / J'ai vu il y a quelques jours M. Senart qui m'a rendu ta traduction du Trey Phum en m'engageant à te la renvoyer pour que tu la revoies avec attention, principalement le vocabulaire. / Il m'a dit qu'il t'écrirait à cet effet mais d'après notre conversation j'ai cru comprendre qu'il n'osait t'écrire nettement de crainte de te froisser. / En somme notre conversation peut se résumer ainsi : l'ouvrage est bon mais M. Sénart serait très désireux que tu le revoies avec beaucoup d'attention avant de le lui renvoyer pour être publié. / Le vocabulaire surtout lui paraît défectueux et d'accord en cela avec M. Aymonier il est d'avis que tu abandonnes ton système de transcription de l'alphabet kmer. / D'après lui et les savants du monde entier (et pendant une demi-heure au moins il m'a parlé sur ce sujet) la transcription en caractères latins du cambodgien doit se faire de même que pour le sanscrit le pali l'arabe etc, littéralement lettre par lettre, et non d'après la prononciation qui souvent varie avec le temps, avec les mots, et avec les pays. / A ce sujet il m'a remis pour toi, à titre d'indication, le rapport de la commission de transcription établi par lui lors de la réunion du 10^e congrès international des orientalistes. / Tu trouveras ce rapport joint au Trey Phum que je t'envoie par colis postal. / Bien que M. Senart ait une tendance marquée à accepter la transcription de M. Aymonier, il m'a dit que tu

pouvais ne pas être entièrement d'accord avec lui sur tous les points, mais que, dans tous les cas, ton vocabulaire devait être précédé du système de transcription que tu auras adopté ne varietus, c'est-à-dire que la transcription adoptée pour une lettre devra toujours être la même dans tous les mots renfermant cette lettre. / Pour ce qui concerne le sanscrit et le pali qui lui sont familiers, M. Senart croit devoir te donner le conseil d'étudier ces langues pendant 6 semaines deux mois avant de rien modifier à ton vocabulaire. / Il a remarqué et m'a même montré de nombreuses erreurs en sanscrit et en pali, et il pense qu'au Cambodge il te sera facile de te perfectionner dans l'étude de ces langues assez pour mener à bien l'ouvrage que tu as entrepris sans cependant chercher à les connaître parfaitement. / Il voudrait aussi que tu adoptasses un mode de procédé uniforme pour l'indication de l'origine de chacun des mots de ton vocabulaire, par exemple S pour le sanscrit, P pour le pali, S.P. lorsque le mot est à la fois sanscrit et pali. / Bien entendu tu devras commencer par revoir ton vocabulaire avec la plus grande attention avant de rien rectifier de ta traduction du Trey Phum. / Tel est à peu de choses près le résultat de ma conversation avec M. Senart. N'étant pas un savant j'ai pu faire quelques confusions dans ses explications de transcription mais je crois ne pas m'être écarté beaucoup du sens de ce qu'il m'a dit. / Tu trouveras jointe à cette lettre plusieurs notes de M. Roch du bureau des longitudes ainsi que la lettre qui les accompagnait. Ci-après une copie de la fiche qui m'a été remise par un libraire sur le livre de Doudart de Lagrée. / M. Aymonier que je vois de temps en temps me paraît très bien disposé en ta faveur et peut être à un moment donné pourra-t-il te rendre service pour ton avancement. Il m'a dit l'autre jour que la place du résident supérieur au Cambodge lui avait été offerte avant que M. De Verneville soit nommé à ce poste. A propos de ta traduction dont M. Senart lui a parlé, il m'a dit qu'il se mettait entièrement à ta disposition pour tous les renseignements que tu pourrais désirer. Tu n'as qu'un mot à lui écrire à ce sujet et je crois que tu en seras satisfait. / Embrasse bien fort ta fille pour moi. / Ton frère, E. Leclère. [Suit la notice bibliographique sur le livre de Doudart de Lagrée].

Papier sans filigrane. 135 x 220 mm.

8. – h/2. Brouillon inachevé d'une lettre d'Adhémard Leclère adressée à « mon cher maître » (Émile Senart, alors président de la Société Asiatique⁸²) et datée de mars 1909 dans laquelle il discute du zodiaque cambodgien en prenant comme point de départ un article publié par ledit maître dans le *Journal Asiatique*. 9 feuillets simples numérotés de 1 à 9.

Début : « Je viens de lire, mon cher maître, votre note que quelques fragments d'inscriptions de Turfan que M. O. Donner a rapportée en Europe et que le cahier de mars année 1900 du *Journal asiatique* a donnée⁸³. / Je crois bien que vous avez raison de lire dans les 13 fragments en question les noms de 13 des 28 naksatras et de voir dans les huit figures [-] les étoiles dont ces naksatras sont composés. / J'ai donné dans la *Revue scientifique* n° [16] des 10 octobre et

⁸² Important bouddhologue originaire de la Sarthe (1847-1928), v. Louis Finot, « Émile Sénart », *BEFEO*, t. XXVIII (1), p. 335-347.

⁸³ E. Sénart, « Notes sur quelques fragments d'inscription de Turfan », *JA*, mars-avril 1900, p. 343 et *sq.*

4 dec 1897^[84] par le titre Le zodiaque Cambodgien et j'ai reproduit dans mon Bouddhisme au Cambodge les figures des 27 maisons lunaires que les Khmères connaissent.

- « II. Voulez-vous maintenant me permettre de revenir sur mon article de la Revue scientifique [...], f. 6.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

8. – i. Projet d'article antérieur à la publication dans la Revue des Etudes Ethnographiques et de mon extrait tirage à part

8. – i/1. Astronomie, série de 3 feuillets doubles originellement non numérotés portant des notations éparses de Leclère relatives à l'astronomie cambodgienne. Numérotés de 1 à 3 [M].

Papier sans filigrane. 135 x 215 mm.

8. – i/2. Brouillon d'un article de Leclère sur l'astronomie cambodgienne motivé par la découverte de nouveaux textes – le document composé par l'astrologue du palais Netr Tūn en 1905-1906 et envoyé à Leclère ? Cf. *supra*, ms. 683/3-b. 11 feuillets simples numérotés de 1 à 11 inscrits au recto.

Début : « J'ai publié en 1897, dans la Revue scientifique (n°[16] des 16 octobre et 4 décembre^[85]) un article sur le zodiaque cambodgien. J'ai depuis, en 1899, dans mon Bouddhisme au Cambodge consacré tout un chapitre aux astres, aux planètes et aux étoiles tels que se les figurent les Khmères, et j'ai reproduit les deux planches qui accompagnaient mon article. / Je ne veux pas, puisque j'ai pu me procurer trois autres zodiaques, dont deux en figures, reprendre l'article de 1897, et le chapitre de 1899 ; fondre en un nouvel article et donner au lecteur un « revu et augmenté » bien supérieur à ce que j'ai donné. Un pareil travail ne serait peut-être pas inutile, mais je n'ai pas le loisir de le faire ; ma tâche est plus simple. Je veux seulement donner ici les [f. 2] documents nouveaux que j'ai pu me procurer [...] », ff. 1-2.

Papier de type « A. van Gennechten / Belgium » ; le f. 10 est de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

8. – j. Formulaire d'astronomie. Brouillon de traduction d'un formulaire d'astronomie par Leclère, portant des notes de bas de page précisant le sens de certains termes vernaculaires ainsi que des calculs en marge gauche. 38 feuillets simples numérotés de 1 à 38, dont le f. 16 est inscrit sur le recto et le verso.

⁸⁴ En réalité les 16 octobre et 23 décembre 1897.

⁸⁵ Même remarque.

- « Formulaire concernant les éclipses de soleil pour le calendrier », ff. 1-4 ; « Pour fixer le mothjum du soleil », ff. 5-6 ; « Pour faire le mothjum de la lune », ff. 7-9 ; « Faire le och », ff. 10-12 ; « Faire le samphot du soleil », ff. 13-16v ; « Faire le samphot de la lune », ff. 17-18 ; « Faire le voyage de réahu », f. 19 ; « Faire le somrach (fin, finir) », f. 20 ; « Moha saram mothjum des éclipses de soleil ou de lune », f. 21 ; « Faire le pol du soleil », f. 22 ; « Faire le pol de la lune » f. 23 ; « Faire le pol ôch », f. 24 ; « Faire le pol reahu », f. 25 ; « Somphot sarâm du soleil », ff. 26-27 ; « Faire le sarâm puttijéak du soleil », ff. 28-29 ; « Somphôt de la lune faire saram chan pakthammak », ff. 30-31 ; « Sômphot Chan puttijéak », ff. 32-33 ; « Sômphôt réahu », f. 34 ; « Faire le réahu puttijéak », f. 35 ; « Faire le rovik phudik », f. 36 ; « Faire le Chan phudik », f. 37 ; « Chhmo saram dêl dêl », f. 38.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm. Les ff. 6 et 16 sont déchirés.

8. – k. Astronomie divers : fragment d'un article sur le zodiaque. Brouillon d'un article de Leclère sur le zodiaque cambodgien. 48 feuillets simples numérotés, dont les ff. 23 et 24 sont inscrits sur le recto et le verso.

- ff. 1 à 8 : explications de 12 termes vernaculaires ; f. 9 : dessin d'un zodiaque cambodgien ; f. 10 et passim : explication du zodiaque.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm, sauf f. 8 : 190 x 230 mm.

8. – l. Le zodiaque. Brouillon d'un article de Leclère sur l'histoire des zodiaques khmers en prenant comme point de départ la civilisation et le zodiaque indiens. 12 feuillets doubles numérotés dont 24 pages numérotées (1 folio bis).

Début : « Nous ne savons rien ou presque rien de l'histoire de l'Inde. Les lettrés de ce pays, les gouvernements qui l'ont dominé n'ont point éprouvé le désir d'écrire la succession des faits qui s'accomplissaient sous leurs yeux et de transmettre, même par des chroniques, leur histoire et la succession des rois à la postérité. [...] », p. 1.

Fin : « [...] qui ont préféré un système ingénieux assurément mais plus compliqué et qui n'a pas sa raison d'être bien déterminée », p. 24.

Papier sans filigrane. 202 x 312 mm : ff. 1-14 ; 230 x 362 mm : ff. 15-18 ; 200 x 312 mm : ff. 19-22 ; 230 x 362 mm : ff. 23-24.

8. – m. Les 27 palais de la lune. Brouillon de traduction par Leclère d'un formulaire d'astrologie. Liste des 27 astres portant en marge gauche le dessin astronomique correspondant (diverses formes dont une tête de cerf, un éléphant, un poisson). 4 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés de 1 à 4 [M].

Début : « Parlons maintenant des 27 Mokhatarik, voici les noms divers et les noms des royaumes qu'ils protègent », f. 1.

Fin : « 27 – Rup Samanna Préam revatey, étoiles neang (de la femme) gardien du srok Kosinnaray », f. 4.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

8. – n. Notes.

8. – n/1. Brouillon fortement raturé d'un article de Leclère sur l'astrologie cambodgienne. 12 feuillets dont 5 doubles, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 12.

Début : « Les horas, astrologues ou devins cambodgiens [f. déchiré dans son coin supérieur droit] sont persuadés ou prétendent encore aujourd'hui que les astres et les étoiles sont habités par des régents ou divinités ayant une certaine autorité sur les choses de la terre, surtout une certaine influence sur les êtres qui sont nés soit à l'époque de leur conjonction avec un autre astre, soit à celle de la visite que le soleil ou la lune leur faisait [...] », f. 1.

Papier sans filigrane. 230 x 360 mm. Ne subsiste que la moitié inférieure du f. 6.

8. – n/2. Tableau de correspondance entre le zodiaque européen et le zodiaque cambodgien. 1 feuillet simple, dont le verso est un ancien brouillon de Leclère.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

8. – n/3. Schéma du zodiaque cambodgien de la main de Leclère. 1 feuillet simple, dont le verso est un ancien brouillon de Leclère.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 170 mm.

8. – n/4. Traduction d'un formulaire d'astrologie réalisée par un lettré khmer. 1 feuillet simple, non numéroté, inscrit sur le recto et sur le verso.

Début : « Les noms que portent les douze mois de l'année avaient été pris par un grand savant astronome sur les 27 groupes d'étoiles les plus grosses et plus importantes de la circonférence du sphère, appelées ensemble Duong Néac Khatarvic et qui forment le zodiaque ».

Papier sans filigrane. 210 x 330 mm. Le feuillet est déchiré jusqu'à la moitié de sa largeur.

8. – n/5. Tableau donnant le nom des routes astrologiques en regard de la longueur du jour, la longueur de l'ombre, etc. 1 feuillet simple non numéroté inscrit sur le recto et sur le verso.

Papier portant en filigrane des lettres emmêlées (PCR ?). 200 x 305 mm.

8. – n/6. Les saisons et les noms des 12 années. Liste des noms des années et des saisons dressée en khmer par un lettré cambodgien, et traduit en français. 1 feuillet double inscrit sur les deux rectos, originellement non numéroté, numéroté de 1 à 2.

- f. 1. « *raṭūv mān 3* » / [*Il y a trois saisons*] ; f. 2. « Il y avaient 3 saisons.

Papier sans filigrane. 220 x 320 mm.

8. – n/7. Notes de Leclère sur le zodiaque cambodgien. 1 feuillet simple non numéroté, inscrit au recto.

Début : « L'année cambodgienne est composée de mois mâles (Khê chmul) et de mois femelles (Khê nhi). ».

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340. Le feuillet porte une bande de papier collée verticalement dans la marge gauche.

8. – o. Le zodiaque solaire, le zodiaque lunaire, la semaine et les jours, les éléments

8. – o/1. Le zodiaque solaire. Brouillon d'un écrit de Leclère abondamment raturé. Porte quelques mots de grec. 24 feuillets dont 22 doubles, numérotés de 1 à 24, inscrits sur le recto.

Début : « 1. Le premier astérisme du zodiaque égyptien est figuré par un Bélier couché sur le ventre la queue tournée vers le signe des Poissons [...] », f. 1.

Papier sans filigrane. 200 x 315 mm. Les ff. 2 et 6 portent une bande de papier collée.

8. – o/2. Le zodiaque lunaire. Brouillon d'un écrit de Leclère abondamment raturé. 74 feuillets numérotés de 1 à 74 dont 34 doubles, signés par A. Leclère (f. 74).

Début : « J'ai autrefois publié une étude sur les trois listes des noms donnés au Cambodge aux 27 constellations du zodiaque lunaire, mais alors je n'avais pas encore pu me procurer le zodiaque [...] », f. 1.

Papier sans filigrane (ff. 1-32 ; 41-42) puis de type « Guthrie & Co » (ff. 33-40 ; 43-74). 220 x 320 mm : ff. 1-16 ; 200 x 320 : ff. 17-32 ; 210 x 340 mm : ff. 33-74.

8. – o/3. La semaine et les jours. Brouillon d'un écrit de Leclère légèrement plus soigné que les précédents. 17 feuillets doubles (sauf le 17 qui est simple) numérotés de 1 à 17 et inscrits au recto.

Début : « Quand les Européens ont pénétré en Inde et, plus loin, en extrême orient, leur surprise n'a pas été petite d'y retrouver non seulement la semaine, mais encore les noms de jour [...] », f. 1.

Papier de type « Guthrie & Co ». 220 x 320 mm.

8. – p. Notes. Pièces disparates de papier portant des notations diverses de Leclère (vocabulaire, tables de zodiaques, etc.), et qui devaient lui servir de pense-bête. Un feuillet (f. 19) porte une liste des termes servant à dénombrer les dizaines, les centaines, les milliers, etc. en cambodgien, en écriture cambodgienne. 19 feuillets originellement non numérotés, sans lien les uns avec les autres, numérotés de 1 à 19 [M] (24 pages).

Papier sans filigrane et de type « Guthrie & Co ». 180 x 232 mm. ; 210 x 340 mm.

8. – q. Les signes du zodiaque solaire. Brouillon d'un texte de Leclère. 2 feuillets doubles, 4 pages numérotées de 1 à 4 + 1 page non numérotée.

Début : « Un pareil zodiaque, trace pour l'orient comprenant alors l'Égypte, la Chaldée et la Grèce, [...] ».

Papier sans filigrane. 200 x 315 mm.

8. – r. Les éléments. Brouillon d'un texte de Leclère. 3 pages numérotées.

Début : « Je dois encore faire part d'une observation que j'ai faite. Je n'ai pas trouvé un seul zodiaque [...] ».

Papier sans filigrane. 220 x 320 mm.

8. – s. Astronomie Inde : astronomie ancienne, calendrier indien

8. – s/1. Astronomie ancienne aux Indes. Tiré-à-part d'un compte rendu de livre sur l'astronomie indienne (W. Bernard, *Hindu Astronomy*) publié dans la revue de la Société Astronomique. 2 feuillets imprimés au recto et au verso, numérotés 540-542. Le f. 542 porte la mention au crayon de papier « que j'aime à faire connaître un nombre utile aux sages / 3,1415926535 ».

Imprimé. 165 x 250 mm.

8. – s/2. Maha Sang Kranti hindou : 1 feuillet double inscrit sur le verso contenant un imprimé anglais (*The English Calendar*) de 63 pages numérotées de 49 à 111.

- « Inde. Maha sâng kranti ». Brouillon manuscrit de la main de Leclère. Papier sans filigrane. 200 x 310 mm.

Début : « En ce jour le soleil entre dans le signe du makor [...] ».

- « Times of India Calendar and Directory ». Imprimé. 137 x 210 mm.

Ms. 684

Histoire du Cambodge

Ce dossier pour le moins hétéroclite, et probablement bouleversé après sa constitution par Leclère, comprend des documents cambodgiens appartenant au genre de la chronique royale (1891 / 1903), des télégrammes relatifs à la fin de la vie de Si Votha (1890-1892), le brouillon d'un rapport sur le développement économique de la Résidence de Kampot (1900), celui d'un article sur les fouilles de Kompong-Svay (1894 ?), d'un autre sur les rois cham, et d'un dernier sur les Khmers.

1. Histoire du Cambodge : liste chronologique des rois ; les rois Cham ; le traité de 1906 ; Si Votha

La chemise porte des marques au stylo-bille (T), signe de probables altérations de l'ordre documentaire arrêté par Leclère.

1. – a. Chronologie des rois du Cambodge et généalogie

1. – a/1. Brouillon d'un texte de Leclère discutant la date de fondation du Bayon contra Aymonier. 2 feuillets doubles de traduction non numérotés, inscrits au recto.

Début : « M. Aymonier fait remonter la fondation d'Angkor Thom et de son superbe temple, le Banhyon au tout commencement du IX^e siècle de notre ère, au temps de Jayavarman II qui monta sur le trône en l'an 802 ».

Papier sans filigrane. 200 x 310 mm.

1. – a/2. *Neh r̄oēn s̄āvatār s̄dec' sruk khmaer* ! « Voici la chronique des rois du pays khmer ». Tableau à 6 entrées portant de gauche à droite le numéro d'apparition des rois dans l'histoire, la date d'intronisation, le nom, l'âge au moment de l'accession au trône, la durée de règne, les principaux faits notables de celui-ci (culte, temple érigé, nom de la capitale, fin de lignée, lieu du décès, etc.). Porte la liste, rédigée selon les canons de la mythographie royale de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, de 83 rois des origines légendaires jusqu'au règne de Norodom. Les renseignements donnés pour les 6 derniers rois de la liste peuvent recéler des

informations potentiellement utiles en ce qu'ils se font l'écho d'une mémoire, certes mythifiée, mais néanmoins relativement fraîche et donc potentiellement historiable (trahison du ministre Mâr passé chez les Nguyễn qui noie le roi Ang Non dans le Pâi Khcaï). 6 feuillets doubles reliés par un fil dont les ff. 2 et 3 sont inscrits sur le recto et sur le verso, les ff. 1 et 4 au recto, les ff. 5 et 6 vierges.

Papier sans filigrane. 250 x 325 mm.

1. – a/3. Double du précédent, sans page de garde. 4 feuillets doubles dont les feuillets 1 et 2 sont inscrits sur le recto et sur le verso, le f. 3 est inscrit au recto, et le f. 4 est vierge.

Papier sans filigrane. 250 x 325 mm.

1. – a/4. *Kruñ Bhnun Beñ. Buñsovātā stec svoy rāj kruñ nagga kruñ kambūjā / Ville de Phnom Penh. Chronique royale des rois ayant régné sur le royaume du Kampujā.* Double du précédent précédé d'une page de garde portant le titre richement calligraphié en khmer et portant la mention manuscrite en khmer : « achevé d'écrire le 2^e jour de la semaine du 5^e jour de la lune décroissante du 12^e mois lunaire de l'année du lapin soit le 9 novembre » par un dénommé « Jhīn » à l'intention de « Monsieur Le Résident Kratiéh ». Les années du Lièvre correspondant au passage de Leclère à Kratiéh étant 1891-1892 et 1903-1904, le document est datable du 9 novembre 1891 ou du 9 novembre 1903. La liste, sous la forme d'un tableau similaire aux précédents, diffère toutefois en plusieurs points : elle contient une colonne donnant l'année du cycle duodénaire, ne porte que 58 rois, et les commentaires généraux sur le règne divergent, notamment en ce qu'ils sont plus détaillés pour le XVI^e siècle et le début du XVII^e siècle, et donnent la titulature de Ben pour le XVIII^e siècle (*abhaidhūpaes*). En outre, cette liste porte des traductions de Leclère sur les ff. 2 et 3. 6 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 6 [M] dont les ff. 2 à 4 sont inscrits sur le recto et sur le verso, les ff. 1 et 5 sur le recto, les ff. 6 et 4 étant vierge.

Papier sans filigrane. 250 x 328 mm.

1. – a/5. Liste en khmer des 83 rois similaire à ms. 684/1-a/3, portant quelques annotations de la main de Leclère, suivie d'une liste statistique des juges {cau kraṃm} ventilée par attributions. 6 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 6, dont les ff. 1 à 3 sont inscrits sur le recto et sur le verso, les ff. 4 à 6 étant vierges.

- [Liste des rois], ff. 1-2 ; [Liste des préceptes à suivre par les juges suivie de la liste des types de témoins], f. 2 ; [Liste statistique des départements administratifs portant la fonction desdits services (?)], f. 3 ; [Table des coefficients d'amendes et des amendes encourues pour telle ou telle infraction, en *rīel* et en *sen*], f. 4.

Papier sans filigrane. 230 x 362 mm.

1. – b. Si Votha. Sa mort en 1891

1. – b/1. Copie de lettres adressées par « Résident Sambaur », A. Leclère, au « Résident Supérieur Phnom-Penh », et datées du 8, 9, 11, 14, 20 janvier 1892. 4 feuillets de traduction originellement non numérotés, numérotés de 1 à 4.

- « n°6 » [...] « Votha serait mort le 31 décembre à midi d'un abcès intérieur », Sambaur, le 8 janvier 1892, p. 1.

- « n°7 » [...] « Votha serait mort non d'abcès mais d'hémorragie hémorroïdale avec chute du rectum. Etait très malade depuis huit jours, avait envoyé chercher médicaments et fait appeler ses fonctionnaires », Sambaur, le 9 janvier 1892, p. 1.

- « Sambaur, le 11 janvier 1892 » [...], lettre au résident supérieur dans laquelle Leclère confirme la mort de Si Votha et propose de replacer sa suite et ses gens sur un terrain au nord de Sambaur. Se propose de mener les négociations avec les mandarins de la province et ceux du prince défunt pour leur permettre d'y fonder un nouveau village.

- « n°19 », le 20 janvier 1892, nouvelle confirmation de la mort de Si Votha, sa femme ayant été vue en costume de deuil (la tête rasée).

Papier de type « A. van Genechten ». 210 x 340 mm.

1. – b/2. Brouillon d'un billet de Leclère répondant à un administrateur colonial au sujet de l'attitude à adopter à l'endroit de la suite de Si Votha et de son installation dans un village à Sambaur. 1 feuillet simple inscrit sur le recto et le verso :

[f.1] *En prenant soin de ne pas correspondre par écrit avec les anciens mandarins ou clients de Sivotha, vous pouvez bien faire dire qu'ils peuvent tout comme les femmes du prince l'installer dans [le] royaume où et comme ils l'entendent, qu'on ne s'occupera pas du passé mais qu'ils resteront absolument soumis aux lois cambodgiennes et placés sous l'autorité des gouverneurs des provinces dans lesquelles ils résideront. Ils sont avant tout sujets cambodgiens. Au cas où ils commettraient de nouveaux crimes, il ne faut pas qu'ils songent à échapper aux lois du pays, mais s'ils étaient l'objet de tracasseries injustifiées ils n'auront qu'à porter plainte et suite équitable y sera donnée par les tribunaux cambodgiens. Au besoin nous y veillerons. Quant à la proposition que vous me faites de donner des subsides à ces individus pour leur permettre de garder un [f. 1v.] village quasi indépendant je ne saurais l'accepter. D'ailleurs ce qu'ils vous ont demandé est en contradiction avec ce qu'ils ont demandé au Résident de Kompong Thom.*

Papier de type « Guthrie & Co ». 168 x 210 mm.

1. – b/3. Copie de correspondances officielles du Résident Supérieur de Phnom Penh au sujet des négociations engagées par Si Votha avec le Protectorat, datées des 2 mai, 24 mai, 28 juin, 31 septembre, 5 novembre 1890 et 26 janvier 1891. 7 feuillets dont 6 doubles, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 7 [M].

- « N°53. Résident Supérieur Phnom-Penh. Rapport », rapport signé Paul Collar fraîchement nommé résident de Kompong Thom en date du 2 mai 1890, ff. 1-3v.

Fait état de l'avancement des négociations entamées avec le prince rebelle par l'intermédiaire du « chef de la bonzerie » de « Thanaou » nommé « Yang », ce qui est l'occasion pour le résident Paul Collard de mesurer toute l'altérité diplomatique qui le sépare des pratiques cambodgiennes de la négociation.

Je fus étonné de constater que ses ouvertures n'avaient rien de net et de précis ; il n'affirmait rien, parlait des intentions de paix de Si Votha comme s'il exprimait une opinion absolument personnelle, et, lorsqu'il prit congé de moi je crus d'autant moins avoir affaire à un émissaire du prince qu'interrogé sur le temps depuis lequel il n'avait pas vu Si Votha, il me répondit que leur dernière entrevue remontait au mois de mai 1891, c'est-à-dire à un an [erreur manifeste de date au regard de la date du courrier, 2 mai 1890]. J'ai pu voir par la suite que le bonze était envoyé aux renseignements par l'ancien rebelle. (f. 1).

À la suite de quoi l'abbé prévient le résident par une lettre du 29 avril de la venue prochaine de Si Votha à Kreyéa, dans la province de Santuc. Collard envoie son adjoint Schneider à Kreyéa qui rencontre Si Votha, « bien gardé » (8 mandarins et 20 serviteurs, armés de 15 fusils et de glaives), lequel sollicite la protection de la France tout en se défiant des réactions du roi son frère dont il venait de recevoir le message qu'il n'avait rien à en attendre quelque sincère que fût son repentir, sinon « de perpétuels ennuis ». C'est pourquoi Si Votha souhaite la direction d'une province relevant directement du Protectorat, ou, au pire, la dévolution d'une rente lui permettant de s'installer près d'une résidence de province avec sa famille, Kompong Cham en l'occurrence. Le rapport recèle en outre des notations utiles sur le véritable conflit d'honneur qui opposait Norodom à Si Votha (f. 2v) au point que ce dernier refusait de se rendre à Phnom Penh sous peine d'être humilié (f. 4), mais aussi l'état de misère dans lequel il se trouvait (f. 3), les quelques rares défections qui s'ensuivirent (f. 3). Finalement Si Votha refuse de se rendre en Kompong Thom estimant s'être assez aventuré dans le Cambodge, « au péril de sa vie » (f. 3v) et quitte Schneider sur ses mots, ému : « Veuillez dire au Résident de Kompong-Thom de faire savoir au Résident Supérieur que je viens à la France sans aucune arrière-pensée. La France aura pitié d'un homme qui a enduré toutes les misères depuis 30 ans et, qui a besoin aujourd'hui d'un bon lit où il puisse dormir profondément sans craindre un coup de fusil. Je compte sur le Résident Supérieur. J'espère que la France ne se contentera pas de me pardonner, mais qu'elle fera pour moi le plus qu'elle pourra ». Puis il remet une lettre confirmant ces attendus pour le Résident Collar avant de partir attendre le résultat des négociations à Romchek.

- « n°63. Résident Supérieur. Phnompenh », en date du 24 mai 1890, f. 4.

Me conformant à votre télégramme du 7 courant, je n'ai fait encore aucune communication à Si-Votha. Le prince sait d'ailleurs, qu'il n'aura une réponse que lorsque le gouvernement général aura donné son avis.

- « n°66. Résident Supérieur. Phnompenh », en date du 28 juin 1890, f. 4.

Si Votha, ne voyant point arriver de réponse, a quitté Romchek et a regagné le village de [Kratyé].

- « n°95. Résident Supérieur. Phnompenh », en date du 31 septembre 1890, f. 4.

Reçu réponse écrite où il renouvelle propositions faites à Kla-Slap. Exprime particulièrement désir avoir une ou deux provinces à diriger avec rente fournie par Protectorat. Bonze m'informe que individu en question demande plus, persuadé avoir moins et acceptera bien volontiers rente pure et simple. Renseignements secrets Dechou confirmés par les miens le montrent animés bonnes intentions. Très impatient résultat, il s'engage rester Bak Kaéo jusqu'à solution et a envoyé ses éléphants à Kompong-Thom même où sont depuis hier. Signé Paul Collard.

- « n°100. Chef de Cabinet à Résident Su Phnompenh », en date du 5 novembre 1890, f. 4v.

Le bonze qui a entamé négociations a vu passer notre lettre à Votha, peut-être même a-t-il eu le temps de correspondre avec lui, est arrivé cette nuit. Demande instamment que nous allions à Senau situé sur le Stung de Samronsén. Nous demande d'y aller en chaloupe pour éviter être suivi par les mandarins de la province. Senau est l'endroit où est la pagode du bonze à un jour de l'endroit où se trouve Votha. Il affirme que le prince n'osera jamais s'avancer plus loin surtout à cause de ses hommes qui habitués aux frets n'oseraient jamais se risquer en plaine. Si n'y voyez pas d'inconvénients, escompte aller en tous cas à Senau. Là je verrai. Signé : De Calom.

- « n°11. Résident Supérieur. Phnompenh. Confidentielle », sans date, signé Chauzeix, f. 5. Contient un état des négociations comprenant une liste de présents à remettre à Si Votha.

- « n°25. Résident Supérieur. Phnompenh » en date du 26 janvier 1891.

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli la lettre du bonze de Thnaou qui a fait l'objet de mon télégramme n°20 en date du 20 janvier. Cette lettre m'a été apportée par un jeune bonze qui m'a déclaré que la mère de Votha était à l'agonie au moment de son départ et que l'on faisait déjà des préparatifs pour les funérailles. Dans ces conditions, je ne crois pas avoir de quelque temps l'occasion de rentrer en relations avec le prince.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

1. – c. Kampot. Rapport sur le développement économique du Cambodge depuis la proclamation de notre protectorat. Rapport mensuel de mai 1900 n°473. Brouillon manuscrit d'un rapport de la main de Leclère, portant de nombreuses ratures. Correspond très certainement au fruit de son court, troisième et dernier mandat à la tête de la résidence de Kampot, de novembre 1900 à janvier 1901. Évoque les

planteurs de poivriers par ethnies (f. 6), les privilèges exorbitants des Chinois (f. 11), etc. 1 page de titre + 14 feuillets simples numérotés de 1 à 14.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

1. – d. Cambodge – âge de pierre. Peut-être un brouillon de l'article paru en 1894 rendant compte des fouilles que Leclère effectua à Samrong Sen⁸⁶ alors qu'il était Résident de Kompong Thom, de février 1893 à février 1894.

1. – d/1. Plan avec légende joliment calligraphié d'une autre main que celle de Leclère donnant la situation du Praek Krabei et de deux collines au nord de Kratié.

Papier sans filigrane. 210 x 272 mm.

1. – d/2. Brouillon d'un texte de Leclère discutant la chronologie des artefacts préhistoriques découverts par Moura à Samsong-Sen en 1880 et rapportant l'explication indigène que les Cambodgiens donnent de ce gisement, faisant intervenir une jonque remplie de haches ; conteste en outre l'appellation « pierre de foudre » attribuée par Moura aux Cambodgiens, et dit qu'elles sont considérées comme les outils ayant servi à construire les temples d'Angkor Thom et d'Angkor Vat. 2 feuillets originellement non numérotés, numérotés de 1 à 2.

Début : « M. Moura, représentant du Protectorat au Cambodge a découvert en 1880 une station de l'homme préhistorique à Samron-Sen, sur les bords du Stung Chinit, un des principaux affluents du Tonlé-Sap qui conflue à peu de distance du rivage des marmites (Kompong-Chhnang). », f. 1.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

1. – e. Les rois Cham du Cambodge. Brouillon d'un article de Leclère sur les rois chams (légendaires) du Cambodge, portant de nombreuses ratures. Il compare plusieurs versions des listes de rois (celle de Moura, d'Aymonier, trois qui lui ont été données, une autre donnée par le patriarche de l'ordre Mahānikāy), 16 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 16 [M], inscrits au recto, (le f. 6 est vierge)

- f. 3, mentionne le prêt d'un satra portant la liste des rois par le chef de la secte Mahānikāy, à Phnom Penh, en 1905.

- Fin « C'est un travail que j'entreprendrai peut-être un jour, quand les notes que j'amasse sur cette question seront assez nombreuses pour jeter un peu de lumière sur les origines de la nation cambodgienne », f. 16.

⁸⁶ A. Leclère, « Fouilles de Kompong-soay (Cambodge), *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1894, p. 367-378.

Papier sans filigrane. 210 x 314 mm / 220 x 322 mm.

1. – f. Les Khmers. Brouillon d'un article de Leclère sur les Khmers, les peuples voisins et les Laotiens, portant des notes en bas page, sur la marge gauche ou au verso lorsque la place manquait. 35 feuillets originellement numérotés de 1 à 34 avec une erreur de foliation (3 folios 4), renumérotés de 1 à 34, dont les ff. 1, 6, 9, 17, 18, 19, 20, 21 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso.

- « Les Khmers », ff. 1-12.

Début : « Quand les Cambodgiens venus de l'Inde, abordèrent au Chen lap (Cambodge) ils y trouvèrent les Chams. Ceux-ci, établis depuis un siècle avaient considérablement accru le territoire qu'ils avaient conquis sur la reine Diep Lieu et fondé un empire puissant », f. 1.

- « Les peuples voisins », ff. 13-27.

- « Les Laotiens », ff. 28-35.

Fin : « Ils ont pu, au cours de cette longue période brumeuse et semi légendaire, alors qu'ils étaient encore un grand royaume en voie de tomber, attiser longtemps les regards du peuple qui conquerrait alors l'hégémonie en Indochine », f. 35.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

2. Histoire Cambodge : traduction du texte ; traduction d'une chronique en cambodgien sur l'histoire du Cambodge. A garder

Traduction d'une chronique en français inscrite au crayon à papier, sans doute par un lettré cambodgien, sur une quinzaine de cahiers reliés par une ficelle (cf. ms. 689/2, de même facture). Le texte est structuré par règne, parfois notés au crayon dans la marge gauche (2-a.). Quelques mentions de noms en khmer, entre parenthèses, et une fois la titulature entière d'un roi (Chey Chettha III) a été reportée en khmer, à l'encre. Porte des annotations de Leclère à l'encre en marge gauche, notamment des calculs de date en ère chrétienne et des correspondances avec les pages d'un livre, peut-être son histoire du Cambodge (?); et des annotations au stylo-bille à l'encre bleue (T).

2. – a. 1^{er}. L'Histoire du Cambodge. Relate l'histoire du 1^{er} au 12^e règne. 1 page de garde + 16 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 16 [M], inscrits sur le recto et sur le verso.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

2. – b. 2^e. L'Histoire du Cambodge – suite. Relate l'histoire du 13^e au 16^e règne, puis les règnes cessent d'apparaître mais Leclère a noté en marge certains millésimes convertis en ère chrétienne : 1150, 1205, 1265, 1346, 1350, 1352. 1 page de garde + 22 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 22 [M], inscrits sur le recto et sur le verso.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

[2. – c. 3^{ème}. L'Histoire du Cambodge – suite.](#) Porte sur les millésimes 1353, 1357, 1370. 1 page de garde + 14 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 14 [M], inscrits sur le recto et sur le verso.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

[2. – d. 4^{ème}. L'Histoire du Cambodge – suite.](#) Porte sur le millésime 1373 ; s'achève par une table des rois ayant régné de 373 à 618 (en ère bouddhique), puis de 287 à 735 (en ère *cūlasakarāj*) « ce qui fait en tout 44 Princes qui furent rois du Cambodge ». 1 page de garde + 12 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 1 [M], inscrits sur le recto et sur le verso.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

[2. – e. 5^{ème}. L'Histoire du Cambodge – suite.](#) Porte sur les millésimes 1374, 1388, 1390, 1431, 1436, 1445, 1473, 1474. 1 page de garde + 27 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 27 [M], inscrits sur le recto et le verso.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

[2. – f. 6^{ème}. L'Histoire du Cambodge – suite.](#) Porte sur les millésimes 1486, 1493. 15 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 15 [M], inscrits sur le recto et le verso.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

[2. – g. 7^{ème}. L'Histoire du Cambodge – suite.](#) Porte sur les années 1505, 1506, 1507, 1508, 1509. 30 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille (T) de 1 à 60, inscrits sur le recto et le verso.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

[2. – h. 8^{ème}. L'Histoire du Cambodge – suite.](#) Porte sur l'année 1510. 1 page de garde + 21 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 42 (T) + erreur de foliotation : 3 folios 19 (19 *bis* a / 19 *bis* b).

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

[2. – i. 9^{ème}. L'Histoire du Cambodge – suite.](#) Porte sur les millésimes 1434, 1512, 1515, 1516. 1 page de garde + 34 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 34 [M], inscrits sur le recto et le verso.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

[2. – j. 10^{ème}. L'Histoire du Cambodge – suite.](#) Porte sur les années 1517, 1518, 1519, 1520, 1521, 1522, 1523. 1 page de garde + 47 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 47 [M], inscrits sur le recto et le verso.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

[2. – k. 11^{ème}. L'Histoire du Cambodge – suite. Cahier B intervalles.](#) Comporte 4 cahiers qui s'intercalent entre le cahier 10 (2-j) et le cahier 11 (2-l).

[2. – k/1.](#) Sans page de garde, porte sur les années 1505, 1506, 1507, 1510, 1534, 1539, 1543, 1554, 1555 « lacune », notée par Leclère entre cette année et la suivante, f. 25] 1765, 1767, 1770, 1771, 1772, 1773, 1775, 1778, 1780. 52 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 52. Les ff. 24v et 25r sont vierges.

Papier sans filigrane. 200 x 310 mm.

[2. – k/2. 1. Suite de Ponhéa Chan Réachéa.](#) Porte sur les millésimes 1560, 1561, 1562, 1564, 1566, 1567, 1568, 1573, 1575, 1576, 1577, 1581, 1582, 1583, 1584, 1585, 1586, 1587, 1588, 1603, 1638, 1643, 1651, 1657, 1659, 1663. 24 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 24 [M], inscrits sur le recto et sur le verso.

Papier sans filigrane. 220 x 320 mm.

[2. – k/3. 2. Suite du règne du Roi de Préah Bat Samdach Préah Réach angkor Préah Srey Thamréachéa Thiréach Réachéa Thipdey résidant dans le Palais de Kos Khlauk.](#) Porte sur les millésimes 1664, 1666, 1671, 1701, 1688, 1693 [f. 14, porte le nom-titre complet du roi Chey Chettha III], 1694, 1695, 1697, 1707, 1710, 1722, 1729, 1730, 1738. 28 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 28 [M], inscrits sur le recto et le verso.

[2. – k/4. 3. Suite.](#) Porte sur les millésimes 1747, 1748, 1756. 8 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 8 [M], inscrits sur le recto et le verso.

[2. – l. 11^{ème}. L'Histoire du Cambodge – suite.](#) Porte sur les années 1794, 1803, 1806, 1808, 1809, 1810, 1813, 1819. 1 page de garde + 25 feuillets doubles

originellement non numérotés, numérotés de 1 à 25 [M], inscrits sur le recto et le verso.

2. – m. 12^{ème}. L'Histoire du Cambodge – suite. Porte sur les années 1814, 1815, 1816, 1817, 1818, 1836, 1841, 1842, 1859, 1864, 1865. 1 page de garde + 23 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 45 (T) + 28 feuillets doubles et 1 feuillet simple, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 29 [M], inscrits sur le recto et le verso.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

2. – n. 13^{ème}. L'Histoire du Cambodge – suite. Porte sur le millésime 1864. 1 page de garde + 22 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 22 [M], inscrits sur le recto et sur le verso.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

2. – o. 14^{ème}. L'Histoire du Cambodge – suite. Porte sur l'année 1866. 1 page de garde [perdue à la restauration] + 2 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 2.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

Tous droits réservés

Ms. 685 / A***Les livres sacrés au Cambodge***

Ce dossier contient deux brouillons de traductions inédites de jātaka par Leclère, sans doute destinées à paraître dans un second volume des *Livres sacrés du Cambodge* publié en 1906⁸⁷.

1. Les livres sacrés au Cambodge (1^{ère} partie)

Brouillon d'une traduction par Leclère d'un jātaka non identifié.

1. – a. Introduction. Introduction très soignée (au point qu'on peine à reconnaître l'écriture de Leclère) corrigée à certains endroits. 3 feuillets reliés, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 3 [M], inscrits sur le recto et le verso, sauf le f. 3, inscrit sur le recto.

Début : « Ce Jātaka dont le titre complet paraît être Préah sopéa-sayéam « l'Éminent beau par lui-même » est le _____ de la collection Fausbaöl. Il y est donné sous le titre _____ / Il est l'un des plus connus de ceux que les cambodgiens ont traduit. On le lit quelquefois dans les temples du Buddha et dans le sala du monastère aux fidèles assemblés. » [...], f. 1.

Papier de type « A. Van Genechten / Belgium ». 210 x 340 mm.

1. – b. Prah Sâyéam. Suite de 1-a. Brouillon de traduction du jātaka en question, portant quelques notes en marge gauche. 178 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés de 1 à 178 [M].

- « Préah Sâyéam », ff. 1-2 ; « I. », ff. 2-48 ; « II. Les deux Tabas-risey : chau Tukulak et neang harikar », ff. 49-58 ; « III. Incarnation et naissance du Bodhisattva », ff. 59-64 ; « IV. Education de Preah Sâyéam », ff. 65-81 ; « V. Prah Sâyéam puni par le roi de Bénarès », ff. 82-117 ; « VI. Néang Aysumthorit tép-thida », ff. 118-152 ; « VII. Résurrection de Préah Sâyéam », ff. 153-174 ; « VIII. Conclusion », ff. 175-178.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

⁸⁷ A. Leclère, *Les livres sacrés du Cambodge. Première partie*, Paris, Ernest Leroux, Annales du Musée Guimet, Bibliothèque d'Etudes, t. XX, 1906, 341 p.

2. Les livres sacrés au Cambodge (2^{ème} partie), autre chose que celui publié 1895

Présentation et traduction de *Saṅkh silp jāy* par Leclère, l'un des jātaka qui était si on l'en croit le plus populaire au Cambodge, après le *Vessantara-jātaka*. Appartenant au 'genre' des jātaka dont le héros est une conque (*Khyaṅ saṅkh, Saṅkh thaṅ*)⁸⁸, il en serait une manifestation récente puisqu'il daterait de 1882⁸⁹. Autre version que les deux précédentes publiées par Leclère en 1895 dans son *Cambodge. Contes et légendes*⁹⁰ : « Un autre manuscrit sur palmier que j'ai consulté dans le monastère de Préas-Sâp, sur la rive droite du Mékong à hauteur de Kratié, m'a donné le nom de l'auteur. C'est un Préas vongsa [membre de la famille royale] nommé Sâm » (cf. 685/A/2-a, f. 2). Le texte original utilisé pour cette traduction, probablement le ms. 10 conservé au Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle (cf. *infra*) était versifié en plusieurs mètres alternés. Publié en traduction d'abord par Leclère en 1895, il le fut ensuite par Pavie⁹¹ avant d'être publié à trois reprises en cambodgien par les presses de l'Institut Bouddhique (1962, 1966, 1969). Jacob en a donné un résumé anglais en 1996⁹².

2. – a. Introduction. Introduction très soignée au début (au point qu'on peine à reconnaître l'écriture de Leclère), moins vers la fin, et corrigée à certains endroits. 2 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 2 [M], inscrits sur le recto et le verso, sauf le f. 3, inscrit sur le recto.

Début : « Le Sang-soel-chey est aussi un jātaka, bien que l'ouvrage dont je donne ici la traduction ne comporte point la partie qui, d'ordinaire, indique le lieu et les circonstances qui en ont amené le récit. L'absence de cette partie (dont je ne nie pas l'importance) ne suffit pas, à mon sens, à faire rejeter cet ouvrage du nombre des jātakas, parce que ce qui caractérise ce genre d'ouvrage ce n'est pas le fait qui l'a motivé et la connaissance du lieu où le récit a soi-disant été fait, mais l'identification à la fin des personnages qui y sont nommés. Or cette identification fait l'objet du dernier paragraphe. M. Barth a donc eu tort, en 1896⁹³, d'écrire,

⁸⁸ H. D. Khing, *op. cit.*, 1990, p. 166.

⁸⁹ J. M. Jacob, *The Traditional Literature of Cambodia. A preliminary Guide*, New York, Oxford University Press, London Oriental Series, vol. 40, 1996, p. 126. Il en existe au moins 3 mss. en Allemagne (Museum für Indische Kunst) : I.4235, I.4241, I.4271 ; 6 en France : Société Asiatique, fonds Aymonier B.39.9, Bnf 15 et 175, EFEO O.51 et O.51bis. (par Nong), ms. 10 du MBAD ; et 9 au Cambodge : FEMC 024-PP.02.01.01.II.1, 025-PP.02.01.01.II.1, 035-PP.03.03.03.II.1, 038-PP.03.03.03.II.1, 090-PP.03.03.03.II.1, 047-A.10.08.01.II.1, 046-A.10.09.02.II.1 ; Collection Michel Tranet : 38.d.625 et 39.d.629.

⁹⁰ A. Leclère, « Préa Sang-Sêl-Chey », [in] *Cambodge. Contes et légendes recueillis et publiés en français par...*, Paris, Emile Bouillon, 1895, p. 201-293.

⁹¹ A. Pavie, *Contes du Cambodge : les douze jeunes filles d'Angkor, Rothisen, Neang Roum Say, Neang Kakey, Mea Yoeung, Sanselkey, Vorvong et Saurivong*, Paris, Ernest Leroux, 1921, p. 135-167 ; *Sangselkey. Conte cambodgien*, Paris, Boissard, 1921, 56 p.

⁹² J. M. Jacob, *op. cit.*, p. 172-174.

⁹³ En réalité en 1895, voir A. Barth, « Bibliographie [...] », *loc. cit.*, 1895, p. 536-537.

quand j'ai donné une leçon de ce jataka, préparée pour le théâtre, de nier qu'il en fut un. S'il eût pris soin de consulter les collections de jatakas alors bien connues à l'étranger, et que je ne pouvais pas consulter au Cambodge, il ne m'eût pas reproché une hardiesse que je n'ai pas eue. [...] », f. 1. Suivent des propos qui montrent l'ancrage de ce jataka dans les locutions populaires, et sa popularité, seconde après le Vessantara-jataka (f. 1v.).

Papier de type « A. Van Genechten / Belgium ». 210 x 340 mm.

2. – b. Prah Sâh-sel-chey. Traduction du jātaka par Leclère. Les parties I à X portent des notes précisant le sens de certains termes vernaculaires en marge gauche, et comportent de nombreuses ratures ; les parties XI à XIII sont très soigneusement calligraphiées sur un cahier de feuillets doubles reliés par une ficelle ; puis les parties XIV à la fin suivent les modalités des premières parties. 320 feuillets originellement non numérotés, numérotés de 1 à 319 (1 f. 131bis) [M].

- « I. Le roi père – l'élection du roi », ff. 1-13 ; « III. [sic] Le Yakkha-Kumbhanda », ff. 14-21 ; « IV. La fille perdue au jeu », ff. 22-28 ; « V. Désespoir d'entr[ée] en religion du roi Kattaréach », ff. 29-31 ; « VI. Les sept sœurs épousées par le roi », ff. 32-40 ; « VII. Naissance des princes – Expulsion », ff. 41-55 ; « VIII. Le Thnou-sar du Sâng-soel-chey », ff. 56-84 ; « IX. Voyage de Sâng-soel-chey », ff. 85-124 ; « X. Le Yakkha Kâmphang », ff. 125-128 ; « XI. Le Sâng-soel-chey. Sa tante Késa-samantéa », ff. 129-143 ; « XII. Enlèvement de Kêv-samontéa par le Sâh-soel-chey », ff. 144-149 ; « XIII. Le sâng-soel-chey lutte contre une armée de yaksas », ff. 149-159 ; « XIV. Le Sâng-soel-chey fait la guerre au roi des nagas », ff. 160-188 ; « XV. Désolation du roi des dragons », ff. 189-192 ; « XVI. Assassinat du Sâng-soel-chey », ff. 193-213 ; « XVII. Sauvetage du Sâng-soel-chey par Indra », ff. 212-222 ; « XVIII. Départ des six princes et des six princesses pour le Bancha-bury » [reconstitution aléatoire], ff. 223-228 ; « XIX. Arrivée au royaume de Bancha », ff. 228-243 ; « XX. L'épisode de l'écharpe rapportée au roi par un marchand », ff. 244-248 ; « XXI. Néang Kêv-somentéa et néang Sanor Tévy », ff. 249-257 ; « XXII. Départ du roi Kotta-réach pour aller chercher son fils », ff. 258-302 ; « XXIII. [-] des six princes et de leurs mères – Élévation de Sâng-soel-chey au trône », ff. 303-316 ; « XXIV. Conclusion – Identification des personnages », ff. 317-319.

Papier de type « Guthrie & Co » et « A. Van Genechten / Belgium ». 210 x 340 mm.

Nb. le f. 82 est rapiécé avec du scotch.

Ms. 685 / B / C / D

*Corpus de codes juridiques publiés sous le règne de Norodom -
1891*

Les mss. 685/B, 685/C et 685/D auparavant regroupés indistinctement sous la cote ms. 685 contiennent une partie des originaux des lois cambodgiennes utilisés par Leclère pour sa traduction des *Codes cambodgiens* en 1898⁹⁴, la traduction d'une loi française de 1897 vers le khmer par Thiounn et deux traductions de textes religieux, l'un du siamois vers le khmer, l'autre du pâli vers le khmer, par des lettrés cambodgiens.

Un des cahiers de lois au moins est perdu (ms. 685/D/25). Les textes de lois en question furent publiés le 9 mai 1891 comme l'indique la page de garde de chacun des cahiers, stéréotypée :

[1] - [Titre de la loi, par exemple] *kraṃm caorakāmm* ;

[2] - [Nom-titre du roi Norodom] *brah pād saṃmdec' brah narotaṃm paraṃmarām devāvatāṇ brah cau kruṅ kambujādhipā jā ammcās' jīvitṛ loe thpūṅ* ;

[3] - [Ordre de faire imprimer cette loi sur les presses du Protectorat] *trās oy poḥ buṃmbh cpāp' naeḥ kruṅ roṅ buṃmbh prūtikturā* ;

[4] - [dans la ville de Phnom Penh le samedi 1 de la lune croissante du mois de Chesth] *kruṅ kruṅ bhaṃm beṅ thṅai sau 1 koet khæ jesth* ;

[5] - [en 1253 de l'ère *cūlasakarāj*, année du Lièvre, troisième de la décade, 32^e du cycle] *cūlasakkharāj 1253 chnām thoḥ nakhatr trīsaks*³².

[6] - 9 mai 1891.

Manuscrits par un scribe anonyme du palais, puis autographiés par le Protectorat ; certaines pages sont bien encrées et l'écriture ressort nettement tandis que sur d'autres l'encrage est moins net. Les feuillets sont reliés par des ficelles. Certains cahiers sont littéralement mangés par des insectes qui ont causé des dégâts forts dommageables au texte.

Contient :

- Ms. 685 / B, [*Codes juridiques, 1^{ère} série de cahiers de lois*].

- Ms. 685 / C, [*Codes juridiques, 2^{ème} série de cahiers de lois*].

- Ms. 685 / D, [*Codes juridiques, 3^e série de cahiers de lois et varia*].

⁹⁴ A. Leclère, *Les Codes cambodiens*, Paris, Ernest Leroux, 1898, 2 volumes.

Ms. 685 / B [Codes juridiques, 1^{ère} série de cahiers de lois]

10 lois publiées par Norodom en 1891 et reproduites sur des cahiers d'écoliers. L'étiquette portant le titre et collée sur la couverture du cahier porte le nom français du décret, inscrit de la main de Leclère, ainsi qu'un numéro d'ordre. Les cahiers sont donc les siens.

1. Kram Chor Kam / *Neh lakkhana: ccorakām*

Ordonnance sur les vols. Porte en son début quelques annotations de Leclère à l'encre dénombrant les sortes de voleurs énoncées. 1 page de garde + 159 pages numérotées en khmer de 1 à 158. La page 17 est doublée par un feuillet coupé dans son quart supérieur et collé.

- [I] [coefficients d'amendes], 9 articles (p. 16-22).
- [II] *Lakkhaṇa corakām*, 10 articles (p. 22-37). Comporte la mention d'une révision des peines à la baisse par le roi Chey Chettha (p. 13) puis la mention, en l'année 1222 è.c. / 1860, de la révision de la législation de Chey Chettha par le roi (p. 15).
- [III] *Lakkhaṇa: nīn daduol pantīn*, 37 articles (p. 37-72).
- [IV] *Lakkhaṇa: dau yak corakām*, 9 articles (p. 72-84). Erreur de numérotation dans les articles : deux articles 2 se suivent.
- [V] *Lakkhaṇa: braṃhmadāṇḍ*, 75 articles (p. 84-138).
- [VI] *Lakkhaṇa: bīcārṇā yak bāky corakām*, 8 articles (p. 138-141).
- [VII] *Lakkhaṇa: corakām 3 sin*, 18 articles (p. 141-158). Comporte une incise jurisprudentielle de 1235 è.c. / 1873.
- [VIII] *Braḥ rāj khānd*, (p. 159). Fragment jurisprudentiel daté du jeudi 3^e jour de la lune croissante du mois de Chesth, année du Dragon deuxième de la décade, copié par le dignitaire *ḡnak uk nā kuttarāj*, ayant fonction de trésorier des lois { *ghlāmṇ cpāp'* }.

Papier sans filigrane. 180 x 250 mm. La première page porte deux sceaux khmers à l'encre rouge : le premier, rond, est le sceau des services du palais (un *mokot* ou tiare royale, reposant sur l'épée royale, elle-même reposant sur un plateau, le tout surplombant deux parasols à 7 étages, et enfermés dans un *cakra* ou disque) ; le second est le sceau administratif du roi (noté en khmer puis en dessous en français « PREAREACHONGKAR »).

2. Leakhena tasâ Kāmokâr / *Neh lakkhana: ddāsakāmkar*

Porte la numérotation "2-19". Ordonnance relative aux corvéables en 51 articles numérotés en khmer de 1 à 51. 1 page de garde + 46 pages numérotées de 1 à 46 en khmer.

- [Préambule] : 1615 *ma.s.* / 1693 sous le règne de Chey Chettha résidant en sa forteresse de *srah kaev* (p. 1).
- [Colophon] une phrase du colophon précise que ce code vient à la suite du code sur les dettes ou *Kramm paṃṃṃul* (p. 46).

Papier sans filigrane. 180 x 250 mm. La première page porte deux sceaux khmers à l'encre rouge : le premier, rond, est le sceau des services du palais (un *mokot* ou tiare royale, reposant sur l'épée royale elle-même reposant sur un plateau, le tout surplombant deux parasols à 7 étages, et enfermés dans un *cakra* ou disque) ; le second est le sceau administratif du roi (noté en khmer puis en dessous en français « PREAREACHONGKAR »).

3. Kram tosa Phiryéa / Neh lakkhana: dass bhiriyār

Ordonnance sur les épouses. 1 page de garde + 85 pages numérotées de 1 à 85.

- [Préambule] porte la date de 1215 *c.s.* / 1853, suivi du nom-titre du roi Ang Duong, dont il est dit qu'il se déplaçait dans son char 'du sacre du bonheur' lors de cet événement législatif {brah dīnāṃṃ maṅgalbhīsaek} (p. 1-5).
- [I] 6 art. (p. 5-8).
- [II] *Lakkhaṇa: srī bhesyār phit pīy*, 33 art. (p. 8-26).
- [III] *Lakkhaṇa: mūl vīvād ambī dāss bhiriyā*, 8 art. (p. 27-35).
- [IV] *Lakkhaṇa: ambī pīy prabandh koet vīvād poḥ pañ' col gnār*, 2 art. (p. 35-37).
- [V] *Lakkhaṇa: prus ceñ dau dhvoe rājkar dau juoñ kumṇat oy srī nau cāṃṃ tae puṅṅaeh*, 11 art. (p. 37-44).
- [VI] *Lakkhaṇa: [sur les demandes de mariage non conformes]*, 4 art. (p. 44-48).
- [VII] *Lakkhaṇa: sratī bhāvy dāṃṃ 7 jumbūk hoey prābv' dos*, 14 art. (p. 48-57).
- [VIII] *Lakkhaṇa: srī prus lab luom [mangé par les vers] nīn gnār buṃ pān ṭantīn nīn prus luoñ srī jā mūl vīvād*, 20 art. (p. 57-72).
- [IX] *Lakkhaṇa: pān dau ṭantīn kūn cau kmuoy kramaṃṃ gey*, 13 art. (p. 72-80).
- [X] *Lakkhaṇa: srī prus sraṭāñ' gnār hoey nām mrut' gnār dau*, 6 art. (p. 80-85).

Papier sans filigrane. 180 x 250 mm. La première page porte une estampille en français et un sceau khmer bilingue à l'encre rouge : l'estampille est celle des services du palais, similaire au sceau dudit service, mais à la place de la couronne extérieure en forme de *cakra* se trouve l'inscription suivante en français : PRÉA BAT SOMDET PRÉA NORODOM BOROM RÉAM TIVEA VOTTAN PRÉA CHAU CRONG COMPUCHÉA THIPBODEY. De même, au pied du plateau sur lequel repose l'épée royale se trouve un « N » pour Norodom. Et derrière le blason central portant les insignes de souveraineté (l'épée surmontée de la tiare) se trouvent deux lances, disposées en croisillon ; le sceau est le sceau administratif du roi (noté en khmer puis en dessous en français « PREAREACHONGKAR »). Gravement attaqué par les vers.

4. Kram Bâmnol / Neh krum pammul

Code sur les dettes. 1 page de garde + 35 pages numérotées en khmer de 1 à 35, structurées en un préambule suivi de 30 articles numérotés de 1 à 30.

- [Préambule] daté de 1215 *c.s.* / 1853, suivi du nom-titre du roi Ang Duong, dont il est dit qu'il avait été investi selon le 'traité [de sacre] des rois victorieux' et résidait en sa citadelle de 'Oudong pourvue de victoire' lors de cet événement législatif (p. 1-2).

Papier sans filigrane. 180 x 250 mm. La première page porte deux sceaux khmers à l'encre rouge : le premier, rond, est le sceau des services du palais (un *mokot* ou tiare royale, reposant sur l'épée royale elle-même reposant sur un plateau, le tout surplombant deux parasols à 7 étages, et enfermés dans un *cakra* ou disque) ; le second est le sceau administratif du roi (noté en khmer puis en dessous en français « PREAREACHONGKAR »). Gravement attaqué par les vers.

5. Kram Saksey Pisot / Neh lakkhana: bīsothh sāksīy

Ordonnance sur l'interrogatoire des témoins. 1 page de garde + 46 pages numérotées en khmer de 1 à 46. Porte des annotations de la main de Leclère.

- [Préambule] daté de 1215 *c.s.* / 1853, suivi du nom-titre du roi Ang Duong, dont il est dit qu'il se déplaçait dans son char 'du sacre du bonheur' lors de cet événement législatif {brah dīnāṃṇi maṅgalbhīsaek} (p. 1-3).

- [I] 28 art. (p. 3-36).

- [II] *Pīsodh spatth spān muc' dik luy bhloēñ toy purāñ rāj krasātr*, 10 art. (p. 36-46).

Papier sans filigrane. 180 x 250 mm. La première page porte deux sceaux khmers à l'encre rouge : le premier, rond, est le sceau des services du palais (un *mokot* ou tiare royale, reposant sur l'épée royale elle-même reposant sur un plateau, le tout surplombant deux parasols à 7 étages, et enfermés dans un *cakra* ou disque) ; le second est le sceau administratif du roi (noté en khmer puis en dessous en français « PREAREACHONGKAR »). Gravement attaqué par les vers.

6. Kram Tralakar / Neh lakkhana: tralākār

Ordonnance sur le Tribunal en 99 articles. 1 page de garde + 76 pages numérotées en khmer de 1 à 76.

- [Préambule] daté de 1215 *c.s.* / 1853, suivi du nom-titre du roi Ang Duong, dont il est dit qu'il se déplaçait dans son char 'du sacre du bonheur' lors de cet événement législatif {brah dīnāṃṇi maṅgalbhīsaek} (p. 1).

- [6 paragraphes tirés du Dhammasath] (p. 2-5).

- [Préambule de Norodom] daté de 1234 c.s. / 1872 (p. 5-9).
- [99 articles] (p. 9-76).

Papier sans filigrane. 180 x 250 mm. La première page porte une estampille en français et un sceau khmer bilingue à l'encre rouge : l'estampille est celle des services du palais, similaire au sceau dudit service, mais à la place de la couronne extérieure en forme de *cakra* se trouve l'inscription suivante en français : PRÉA BAT SOMDET PRÉA NORODOM BOROM RÉAM TIVEA VOTTAN PRÉA CHAU CRONG COMPUCHÉA THIPBODEY. De même, au pied du plateau sur lequel repose l'épée royale se trouve un « N » pour Norodom. Et derrière le blason central portant les insignes de souveraineté (l'épée surmontée de la tiare) se trouve deux lances, disposées en croisillon ; le sceau est le sceau administratif du roi (noté en khmer puis en dessous en français « PREAREACHONGKAR »). Gravement attaqué par les vers.

7. Krâm Préas reach Kroet sânġ Khorey / Neh lakkhana: saṅghrī

Ordonnance relative aux mœurs en 51 articles. 1 page de garde + 39 pages numérotées en khmer de 1 à 39.

- [Préambule] daté de 1215 c.s. / 1853, suivi du nom-titre du roi Ang Duong, dont il est dit qu'il se déplaçait dans son char 'du sacre du bonheur' lors de cet événement législatif {brah đīnāmñ maṅgalbhīsaek} (p. 1-3).
- [51 articles] (p. 3-39).

Papier sans filigrane. 180 x 250 mm. La première page porte une estampille en français et un sceau khmer bilingue à l'encre rouge : l'estampille est celle des services du palais, similaire au sceau dudit service, mais à la place de la couronne extérieure en forme de *cakra* se trouve l'inscription suivante en français : PRÉA BAT SOMDET PRÉA NORODOM BOROM RÉAM TIVEA VOTTAN PRÉA CHAU CRONG COMPUCHÉA THIPBODEY. De même, au pied du plateau sur lequel repose l'épée royale se trouve un « N » pour Norodom. Et derrière le blason central portant les insignes de souveraineté (l'épée surmontée de la tiare) se trouve deux lances, disposées en croisillon ; le sceau est le sceau administratif du roi (noté en khmer puis en dessous en français « PREAREACHONGKAR »).

8. Kram Préas thormm satra / Neh lakkhana: brah dhammasātr

Ordonnance sur le Dhammasātra, non divisée en articles. 1 page de garde + 29 pages numérotées en khmer de 1 à 29.

- [Préambule] daté de 1215 *c.s.* / 1853, suivi du nom-titre du roi Ang Duong, dont il est dit qu'il se déplaçait dans son char 'du sacre du bonheur' lors de cet événement législatif {brah dīnāṃṇ maṅgalbhīsaek} (p. 1-2).

Papier sans filigrane. 180 x 250 mm. La première page porte une estampille en français et un sceau khmer bilingue à l'encre rouge : l'estampille est celle des services du palais, similaire au sceau dudit service, mais à la place de la couronne extérieure en forme de *cakra* se trouve l'inscription suivante en français : PRÉA BAT SOMDET PRÉA NORODOM BOROM RÉAM TIVEA VOTTAN PRÉA CHAU CRONG COMPUCHÉA THIPBODEY. De même, au pied du plateau sur lequel repose l'épée royale se trouve un « N » pour Norodom. Et derrière le blason central portant les insignes de souveraineté (l'épée surmontée de la tiare) se trouve deux lances, disposées en croisillon ; le sceau est le sceau administratif du roi (noté en khmer puis en dessous en français « PREAREACHONGKAR »).

9. Kram Eyntophéas / Neh lakkhana: ṅdabhās

Ordonnance sur les Paroles d'Indra, non divisée en articles. 1 page de garde + 39 pages numérotées en khmer de 1 à 39.

- [Préambule] daté de 1215 *c.s.* / 1853, suivi du nom-titre du roi Ang Duong, dont il est dit qu'il se déplaçait dans son char 'du sacre du bonheur' lors de cet événement législatif {brah dīnāṃṇ maṅgalbhīsaek} (p. 1-2).

Papier sans filigrane. 180 x 250 mm. La première page porte une estampille en français et un sceau khmer bilingue à l'encre rouge : l'estampille est celle des services du palais, similaire au sceau dudit service, mais à la place de la couronne extérieure en forme de *cakra* se trouve l'inscription suivante en français : PRÉA BAT SOMDET PRÉA NORODOM BOROM RÉAM TIVEA VOTTAN PRÉA CHAU CRONG COMPUCHÉA THIPBODEY. De même, au pied du plateau sur lequel repose l'épée royale se trouve un « N » pour Norodom. Et derrière le blason central portant les insignes de souveraineté (l'épée surmontée de la tiare) se trouve deux lances, disposées en croisillon ; le sceau est le sceau administratif du roi (noté en khmer puis en dessous en français « PREAREACHONGKAR »).

10. Kram Preas thommanunh / Neh lakkhana: brah dhammanuñ

Ordonnance constitutionnelle, non divisée en articles. 1 page de garde + 49 pages numérotées en khmer de 1 à 49.

- [Préambule] daté de 1215 *c.s.* / 1853, suivi du nom-titre du roi Ang Duong, dont il est dit qu'il se déplaçait dans son char 'du sacre du bonheur' lors de cet événement législatif {brah dīnāṃṇ maṅgalbhīsaek} (p. 1-2).

- la dernière page (49) fait référence au montant d'un prélèvement qui avait cours sous le règne de Chey Chettha.

Papier sans filigrane. 180 x 250 mm. La première page porte une estampille en français et un sceau khmer bilingue à l'encre rouge : l'estampille est celle des services du palais, similaire au sceau dudit service, mais à la place de la couronne extérieure en forme de *cakra* se trouve l'inscription suivante en français : PRÉA BAT SOMDET PRÉA NORODOM BOROM RÉAM TIVEA VOTTAN PRÉA CHAU CRONG COMPUCHÉA THIPBODEY. De même, au pied du plateau sur lequel repose l'épée royale se trouve un « N » pour Norodom. Et derrière le blason central portant les insignes de souveraineté (l'épée surmontée de la tiare) se trouve deux lances, disposées en croisillon ; le sceau est le sceau administratif du roi (noté en khmer puis en dessous en français « PREAREACHONGKAR »).

Tous droits réservés

Ms. 685 / C [Codes juridiques, 2^e série de cahiers de lois]

10 lois publiées par Norodom en 1891 et reproduites sur des cahiers d'écoliers. L'étiquette portant le titre et collée sur la couverture du cahier porte le nom français du décret, inscrit de la main de Leclère, ainsi qu'un numéro d'ordre. Les cahiers sont donc les siens.

11. Krâm Totuol bândoeng / *Neh lakkhana: daduol panfñ*

Ordonnance sur la réception des plaintes en 64 articles. 1 page de garde + 67 pages numérotées en khmer de 1 à 67.

- [Préambule d'Ang Duong] daté de 1215 *c.s.* / 1853, suivi du nom-titre du roi Ang Duong, dont il est dit qu'il se déplaçait dans son char 'du sacre du bonheur' lors de cet événement législatif {brah dīnāmñ maṅgalbhīsaek} (p. 1-3).

- [Préambule de Norodom] portant la date de 1236 *c.s.* / 1874, suivi du nom-titre du roi Norodom, dont il est dit qu'il sortait du pavillon palatin dit 'la salle où les dieux jugent' {brah dīnāmñ devāvinicchaiy mahaiy sūrīyabhīmāñ} lors de cet événement législatif (p. 3-4).

- [I] 26 art. (p. 4-25).

- [II] *Lakkhaṇa: cody chedakaḥ*, 54 art. (p. 26-67).

Papier sans filigrane. 180 x 250 mm. La première page porte deux sceaux khmers à l'encre rouge : le premier, rond, est le sceau des services du palais (un *mokot* ou tiare royale, reposant sur l'épée royale elle-même reposant sur un plateau, le tout surplombant deux parasols à 7 étages, et enfermés dans un *cakra* ou disque) ; le second est le sceau administratif du roi (noté en khmer puis en dessous en français « PREAREACHONGKAR »). Très gravement mangé par les vers.

12. Krâm Kat sâmuong, Kat saKsey / *Krâm kât' jumuon kât' sāksīy*

Code sur les témoins. 1 page de garde + 18 pages numérotées en khmer de 1 à 18.

- [Préambule d'Ang Duong] portant une date effacée (1215 *c.s.* / 1853 ?) suivie du nom-titre du roi Ang Duong, dont il est dit qu'il avait été investi selon le 'traité des rois victorieux' et résidait en sa citadelle d'«Oudong pourvue de victoire' lors de cet événement législatif (p. 1-3).

- [I] *Lakkhaṇa: kât jumuon*, 9 art. (p. 3-7).

- [II] *Lakkhaṇa: aṭakuṭ*, 7 art. (p. 7-12).

- [III] *Lakkhaṇa: kât sāksī ta dau dīet*, 11 art. (p. 12-18).

Papier sans filigrane. 175 x 258 mm. La première page porte une estampille en français et un sceau khmer bilingue à l'encre rouge : l'estampille est celle des

services du palais, similaire au sceau dudit service, mais à la place de la couronne extérieure en forme de *cakra* se trouve l'inscription suivante en français : PRÉA BAT SOMDET PRÉA NORODOM BOROM RÉAM TIVEA VOTTAN PRÉA CHAU CRONG COMPUCHÉA THIPBODEY. De même, au pied du plateau sur lequel repose l'épée royale se trouve un « N » pour Norodom. Et derrière le blason central portant les insignes de souveraineté (l'épée surmontée de la tiare) se trouve deux lances, disposées en croisillon ; le sceau est le sceau administratif du roi (noté en khmer puis en dessous en français « PREAREACHONGKAR »).

13. Krâm Ânhâmanhâ pâtoe phéas / *Neh lakkhana añamañapatfībhās*

Ordonnance sur les représentations en justice. 1 page de garde + 24 pages numérotées en khmer de 1 à 24.

- [Préambule] daté de 1238 *c.s.* / 1853, suivi du nom-titre de Norodom, dont il est dit qu'il résidait en son 'Pavillon du palais volant' {brah dīnāmñ bīmāñ ākāsth} lors de cet événement législatif (p. 1-2).

- [I] 21 art. (p. 2-19).

- [II] *Lakkhaṇa: prus nīñ srī sman' andhakar nīñ gnār paek khmoc mey pār*, 4 art. (p. 21-25). Dans cette partie les articles n'étaient originellement pas numérotés, la numérotation a été rajoutée au crayon après l'impression.

Papier sans filigrane. 175 x 250 mm. La première page porte deux sceaux khmers à l'encre rouge : le premier, rond, est le sceau des services du palais (un *mokot* ou tiare royale, reposant sur l'épée royale elle-même reposant sur un plateau, le tout surplombant deux parasols à 7 étages, et enfermés dans un *cakra* ou disque) ; le second est le sceau administratif du roi (noté en khmer puis en dessous en français « PREAREACHONGKAR »).

14. Krâm otor / *Næh lakkhana uddar*

Ordonnance sur les appels. 1 page de garde + 24 pages numérotées en khmer de 1 à 24. Porte des annotations de Leclère à l'encre.

- [Préambule] daté de 1215 *c.s.* / 1853, suivi du nom-titre du roi Ang Duong, dont il est dit qu'il se déplaçait dans son char 'du sacre du bonheur' lors de cet événement législatif {brah dīnāmñ maṅgal bīsaek} (p. 1-3).

- [I] *Lakkhaṇa: uddar*, 1 art. (p. 3-10).

- [II] *Lakkhaṇa: suddh uddar utaraṃ uddar nā nā uddar*, 14 art. (p. 10-24).

Papier sans filigrane. 175 x 250 mm. La première page porte deux sceaux khmers à l'encre rouge : le premier, rond, est le sceau des services du palais (un *mokot* ou tiare royale, reposant sur l'épée royale elle-même reposant sur un plateau, le tout

surplombant deux parasols à 7 étages, et enfermés dans un *cakra* ou disque) ; le second est le sceau administratif du roi (noté en khmer puis en dessous en français « PREAREACHONGKAR »).

15. Krâm Kbâth soek / *Neh lakkhana kpat soek*

Ordonnance sur les trahisons en 44 articles. 1 page de garde + 50 pages numérotées en khmer de 1 à 50.

- [Préambule] daté de 1235 *c.s.* / 1873, suivi du nom-titre du roi Norodom, dont il est dit qu'il sortait du pavillon palatin dit 'la salle où les dieux jugent' {braḥ dīnāmn̄ devāvinicchai mahaiy sūrīyabhīmān} lors de cet événement législatif (p. 1-11).

- [I] 44 art. (p. 11-50).

Papier sans filigrane. 175 x 255 mm. La première page porte une estampille en français et un sceau khmer bilingue à l'encre rouge : l'estampille est celle des services du palais, similaire au sceau dudit service, mais à la place de la couronne extérieure en forme de *cakra* se trouve l'inscription suivante en français : PRÉA BAT SOMDET PRÉA NORODOM BOROM RÉAM TIVEA VOTTAN PRÉA CHAU CRONG COMPUCHÉA THIPBODEY. De même, au pied du plateau sur lequel repose l'épée royale se trouve un « N » pour Norodom. Et derrière le blason central portant les insignes de souveraineté (l'épée surmontée de la tiare) se trouve deux lances, disposées en croisillon ; le sceau est le sceau administratif du roi (noté en khmer puis en dessous en français « PREAREACHONGKAR »). Gravement attaqué par les vers.

16. Krâm achnhar luong / *Neh lakkhana ājñā hluon*

Ordonnance sur les envoyés du roi. 1 page de garde + 117 pages numérotées en khmer de 1 à 117.

- [Préambule] daté de 1237 *c.s.* / 1875 (p. 1-3).

- [Préambule] daté de 1235 *c.s.* / 1873, suivi du nom-titre de Norodom dont il est dit qu'il sortait du pavillon palatin dit 'la salle où les dieux jugent' {braḥ dīnāmn̄ devāvinicchai mahaiy sūrīyabhīmān} lors de cet événement législatif (p. 3-5).

- [I] *Lakkhaṇa qnak ṭael dhvoe khūs nīn braḥ rāj ājñā luon*, 100 art. (p. 5-92).

- [II] 4 art. (p. 92-97).

- [III] incise d'une juridiction délivrée par Norodom un jeudi, durant le mois de *Sraby* de l'année du Chien, 6^e de la décade, alors qu'il résidait sur le trône des fleurs situés sous le grand parasol au bout de la 'salle où les dieux jugent' {braḥ daen dībn pussapuk' rataṇ suvaṇagabcān krom mahā svaetr chātr knuṅ braḥ rāj roṅ devāvinicchai mahaiy haiy sūrīyabhīmān}, suivie de 18 articles (p. 97-117).

Papier sans filigrane. 175 x 250 mm. La première page porte une estampille en français et un sceau khmer bilingue à l'encre rouge : l'estampille est celle des services du palais, similaire au sceau dudit service, mais à la place de la couronne extérieure en forme de *cakra* se trouve l'inscription suivante en français : PRÉA BAT SOMDET PRÉA NORODOM BOROM RÉAM TIVEA VOTTAN PRÉA CHAU CRONG COMPUCHÉA THIPBODEY. De même, au pied du plateau sur lequel repose l'épée royale se trouve un « N » pour Norodom. Et derrière le blason central portant les insignes de souveraineté (l'épée surmontée de la tiare) se trouve deux lances, disposées en croisillon ; le sceau est le sceau administratif du roi (noté en khmer puis en dessous en français « PREAREACHONGKAR »). Gravement attaqué par les vers.

17. Krâm Prommotoan / *Neh lakkhana bramhadand*

Ordonnance sur les criminels en 41 articles. 1 page de garde + 35 pages numérotées en khmer de 1 à 35. Porte des annotations de Leclère à l'encre.

- [Préambule] daté de 1215 *c.s.* / 1853, suivi du nom-titre du roi Ang Duong, dont il est dit qu'il se déplaçait dans son char 'du sacre du bonheur' lors de cet événement législatif {brah dīnāṃṇi maṅgalbīsaek} (p. 1-2).

- [41 articles] (p. 2-34).

Papier sans filigrane. 175 x 250 mm. La première page porte une estampille en français et un sceau khmer bilingue à l'encre rouge : l'estampille est celle des services du palais, similaire au sceau dudit service, mais à la place de la couronne extérieure en forme de *cakra* se trouve l'inscription suivante en français : PRÉA BAT SOMDET PRÉA NORODOM BOROM RÉAM TIVEA VOTTAN PRÉA CHAU CRONG COMPUCHÉA THIPBODEY. De même, au pied du plateau sur lequel repose l'épée royale se trouve un « N » pour Norodom. Et derrière le blason central portant les insignes de souveraineté (l'épée surmontée de la tiare) se trouve deux lances, disposées en croisillon ; le sceau est le sceau administratif du roi (noté en khmer puis en dessous en français « PREAREACHONGKAR »). Attaqué par les vers.

18. Krâm Viviét / *Neh lakkhana kram vivātd*

Ordonnance sur les querelles, non divisée en articles. 1 page de garde + 31 pages numérotées en khmer de 1 à 31.

- [Préambule] daté de 1215 *c.s.* / 1853, suivi du nom-titre du roi Ang Duong, dont il est dit qu'il se déplaçait dans son char 'du sacre du bonheur' lors de cet événement législatif {brah dīnāṃṇi maṅgalbīsaek} (p. 1-2).

- [I] *Lakkhaṇa*: *ṭael koet vīvād jey loek gnā*, 36 art. (p. 2-25).

- [III] *Lakkhana: nñ yak jā ruk rān dīy sthān mīn pān ktī*, 8 art. (p. 25-31).

Papier sans filigrane. 175 x 250 mm. La première page porte une estampille en français et un sceau khmer bilingue à l'encre rouge : l'estampille est celle des services du palais, similaire au sceau dudit service, mais à la place de la couronne extérieure en forme de *cakra* se trouve l'inscription suivante en français : PRÉA BAT SOMDET PRÉA NORODOM BOROM RÉAM TIVEA VOTTAN PRÉA CHAU CRONG COMPUCHÉA THIPBODEY. De même, au pied du plateau sur lequel repose l'épée royale se trouve un « N » pour Norodom. Et derrière le blason central portant les insignes de souveraineté (l'épée surmontée de la tiare) se trouve deux lances, disposées en croisillon ; le sceau est le sceau administratif du roi (noté en khmer puis en dessous en français « PREAREACHONGKAR »).

19. Krâm Sêh / Kram saeh

Code sur les chevaux en 67 articles non numérotés – signe formel de l'archaïsme de cette loi qui appartient à la vague réformatrice du XVII^e siècle. 1 page de garde + 31 pages numérotées en khmer de 1 à 31.

- [Préambule] daté de 1615 *ma.s.* / 1693, suivi du nom-titre du roi Chey Chettha, dont il est dit qu'il résidait dans la citadelle du bassin de cristal lors de cet événement législatif {srah kaev} (p. 1-9).

- 67 articles non numérotés à l'impression, numérotés par Leclère au crayon.

Papier sans filigrane. 175 x 250 mm. La première page porte une estampille en français et un sceau khmer bilingue à l'encre rouge : l'estampille est celle des services du palais, similaire au sceau dudit service, mais à la place de la couronne extérieure en forme de *cakra* se trouve l'inscription suivante en français : PRÉA BAT SOMDET PRÉA NORODOM BOROM RÉAM TIVEA VOTTAN PRÉA CHAU CRONG COMPUCHÉA THIPBODEY. De même, au pied du plateau sur lequel repose l'épée royale se trouve un « N » pour Norodom. Et derrière le blason central portant les insignes de souveraineté (l'épée surmontée de la tiare) se trouve deux lances, disposées en croisillon ; le sceau est le sceau administratif du roi (noté en khmer puis en dessous en français « PREAREACHONGKAR »).

20. Krâm Pohûl tép / Neh lakkhana: bahulladeby

Ordonnance agricole en 167 articles. 1 page de garde + 115 pages numérotées en khmer de 1 à 115.

- [Préambule] daté de 1215 *c.s.* / 1853, suivi du nom-titre du roi Ang Duong, dont il est dit qu'il se déplaçait dans son char 'du sacre du bonheur' lors de cet événement législatif {brah dīnāṃṇi maṅgalbīsaek} (p. 1-2).

- 167 art. (p. 2-115) dont une incise jurisprudentielle du roi Ang Duong en date du mardi 3^e jour de la lune croissante du mois de *phalgun*, année de la Chèvre, 9^e de la décade, en l'année 1209 *c.s.* / 1847, entre les art. 165 et 166 (p. 112-113).

Papier sans filigrane. 180 x 255 mm. La première page porte deux sceaux khmers à l'encre rouge : le premier, rond, est le sceau des services du palais (un *mokot* ou tiare royale, reposant sur l'épée royale elle-même reposant sur un plateau, le tout surplombant deux parasols à 7 étages, et enfermés dans un *cakra* ou disque) ; le second est le sceau administratif du roi (noté en khmer puis en dessous en français « PREAREACHONGKAR »). Attaqué par les vers.

Tous droits réservés

Ms. 685 / D [Codes juridiques, 3^e série de cahiers de lois et *varia*]

6 lois publiées par Norodom en 1891 et reproduites sur des cahiers d'écoliers (l'étiquette portant le titre et collée sur la couverture du cahier porte le nom français du décret, inscrit de la main de Leclère, ainsi qu'un numéro d'ordre. Les cahiers sont donc les siens) ; suivent des éléments de *varia* : la traduction en khmer d'une loi française, un vocabulaire royal et deux traductions en khmer (depuis le siamois et le pāli) de traités religieux.

21. Krâm bier / *Neh lakkhana kram p̄ier*

Ordonnance sur les jeux (litt. 'sur les cartes') en 50 articles. 1 page de garde + 48 pages numérotées en khmer de 1 à 48. Les ff. 24-25 et 27-28, 29-30 et 31-32 ont été reliés dans l'ordre inversé (on lit : p. 27, 28, 25, 26 ; 31, 32, 29, 30).

- [Préambule] daté de 1215 *c.s.* / 1853, suivi du nom-titre du roi Ang Duong, dont il est dit qu'il se déplaçait dans son char 'du sacre du bonheur' lors de cet événement législatif {brah dīnāṃṃ maṅgalābhīsaek} (p. 1-4).

- [50 art.] (p. 4-48).

Papier sans filigrane. 160 x 245 mm. La première page porte une estampille en français et un sceau khmer bilingue à l'encre rouge : l'estampille est celle des services du palais, similaire au sceau dudit service, mais à la place de la couronne extérieure en forme de *cakra* se trouve l'inscription suivante en français : PRÉA BAT SOMDET PRÉA NORODOM BOROM RÉAM TIVEA VOTTAN PRÉA CHAU CRONG COMPUCHÉA THIPBODEY. De même, au pied du plateau sur lequel repose l'épée royale se trouve un « N » pour Norodom. Et derrière le blason central portant les insignes de souveraineté (l'épée surmontée de la tiare) se trouve deux lances, disposées en croisillon ; le sceau est le sceau administratif du roi (noté en khmer puis en dessous en français « PREAREACHONGKAR »).

22. Kram montirobal / *Neh lakkhana: mundīy pāl*

Ordonnance sur les gardiens du palais en 193 articles. 1 page de garde + 132 pages numérotées en khmer de 1 à 132.

- [Préambule] daté de 1237 *c.s.* / 1875, suivi du nom-titre du roi Norodom, dont il est dit qu'il légifère à l'occasion de relations illicites entretenues par une courtisane dans l'enceinte du 'palais des Quatre-Faces' (p. 1-2).

- [193 art.] (p. 2-132).

Papier sans filigrane. 180 x 250 mm. La première page porte deux sceaux khmers à l'encre rouge : le premier, rond, est le sceau des services du palais (un *mokot* ou tiare royale, reposant sur l'épée royale elle-même reposant sur un plateau, le tout surplombant deux parasols à 7 étages, et enfermés dans un *cakra* ou disque) ; le second est le sceau administratif du roi (noté en khmer puis en dessous en français « PREAREACHONGKAR »).

23. Krâm Tomrong sakht / Kramm damruñ sakht

Code sur l'échelle des rangs, non structuré en article. 1 page de garde + 14 pages numérotées en khmer de 1 à 14.

- [Préambule] daté de 1214 c.s. / 1852, suivi du nom-titre d'Ang Duong, dont il est dit qu'il tenait séance en salle des ministres lors de cet événement législatif (p. 1-2).
- p. 12, porte un tableau comparatif extrêmement précis des rangs des dignitaires, qui semble n'exister nulle part ailleurs.

Papier sans filigrane. 175 x 245 mm. La première page porte deux sceaux khmers à l'encre rouge : le premier, rond, est le sceau des services du palais (un *mokot* ou tiare royale, reposant sur l'épée royale elle-même reposant sur un plateau, le tout surplombant deux parasols à 7 étages, et enfermés dans un *cakra* ou disque) ; le second est le sceau administratif du roi (noté en khmer puis en dessous en français « PREAREACHONGKAR »). Attaqué par les vers.

24. Kram Préas réach khânt / Kramm brah rāj khand

Code sur les fragments royaux, structuré par jurisprudences datées. 1 page de garde + 24 pages numérotées en khmer de 1 à 24.

- [Préambule] daté de 1212 c.s. / 1850, suivi du nom-titre du roi Ang Duong, dont il est dit qu'il résidait en la citadelle de 'Oudong pourvue de victoire' lors de cet événement législatif (p. 1-3).
- [I] jurisprudence en date du samedi 6^e jour de la lune décroissante du grand mois de *māgh* (*māgh dham*) de l'année du Chien 2^e de la décade, en 1212 c.s. / 1850, à 5 heures (p. 3-4).
- [II] jurisprudence en date du dimanche 4^e jour de la lune croissante du grand mois de *māgh* de l'année du Porc 3^e de la décade, 1213 c.s. / 1851 (p. 4-7).
- [III] jurisprudence en date du samedi 9^e jour de la lune décroissante du mois de *āsādh* de l'année du Rat, 4^e de la décade, en 1214 c.s. / 1852 (p. 7-9).
- [IV] jurisprudence en date du lundi 1^{er} jour de la lune croissante du mois de *phalgun* de l'année du Rat, 4^e de la décade, en 1214 c.s. / 1852 (p. 9-12).
- [V] jurisprudence en date du dimanche 11^e jour de la lune décroissante du mois de *pus* de l'année du Bœuf, 5^e de la décade, en 1215 c.s. / 1853 (p. 12-15).

Papier sans filigrane. 175 x 250 mm. La première page porte deux sceaux khmers à l'encre rouge : le premier, rond, est le sceau des services du palais (un *mokot* ou tiare royale, reposant sur l'épée royale elle-même reposant sur un plateau, le tout surplombant deux parasols à 7 étages, et enfermés dans un *cakra* ou disque) ; le second est le sceau administratif du roi (noté en khmer puis en dessous en français « PREAREACHONGKAR »).

25. MANQUE

26. Krâm morodâk / Kramm maratak'

Ordonnance sur les héritages en 70 articles. 1 page de garde + 43 pages numérotées en khmer de 1 à 43.

- [Préambule] daté de 1238 *c.s.* / 1876, suivi du nom-titre de Norodom dont il est dit qu'il résidait en son 'Pavillon du palais volant' {braḥ dīnāmñ bīmāñ ākās'} lors de cet événement législatif (p. 1-3).

- [70 art.] (p. 3-43).

Papier sans filigrane. 175 x 255 mm. La première page porte deux sceaux khmers à l'encre rouge : le premier, rond, est le sceau des services du palais (un *mokot* ou tiare royale, reposant sur l'épée royale elle-même reposant sur un plateau, le tout surplombant deux parasols à 7 étages, et enfermés dans un *cakra* ou disque) ; le second est le sceau administratif du roi (noté en khmer puis en dessous en français « PREAREACHONGKAR »).

27. Krâm Puok / Kramm Buok

Code relatif aux groupes de corvéables en 52 articles. 1 page de garde + 59 pages numérotées en khmer de 1 à 59. Les articles, non numérotés, signent formellement l'archaïsme du code qui date du XVII^e siècle. Une numérotation des articles a été rajoutée en khmer, à l'encre puis au crayon.

- [Préambule] daté de 1619 *ma.s.* / 1697, suivi du nom-titre du roi Chey Chettha (p. 1-11).

- [52 articles] (p. 12-59).

Papier sans filigrane. 175 x 255 mm. La première page porte deux sceaux khmers à l'encre rouge : le premier, rond, est le sceau des services du palais (un *mokot* ou tiare royale, reposant sur l'épée royale elle-même reposant sur un plateau, le tout surplombant deux parasols à 7 étages, et enfermés dans un *cakra* ou disque) ; le second est le sceau administratif du roi (noté en khmer puis en dessous en français « PREAREACHONGKAR »).

28. « Prakas Chbap » - traduit du français en langue khmère : Lois sur les banques au Cambodge et en Indochine – 1897 / Prakās cpāp

28. – a. Traduction officielle de l'ordonnance du 16 janvier 1897 par Thiounn, alors Deuxième secrétaire du Conseil des ministres. Autographié. 12 p. numérotées en khmer de 1 à 12.

- [Colophon] daté du 16 janvier 1897, à Hanoi (p. 11).

28. – b. À la p. 9 du texte de loi est inséré ce qui semble être un brouillon de Thiounn (?), d'une dizaine de lignes (recto 10 lignes, verso 7 lignes toutes biffées) sans rapport avec le texte de loi.

Papier sans filigrane. 187 x 265 mm, sauf le feuillet inséré numéroté 4 : 23 x 93 mm.

29. Réachéa Sap ou Language royal

Cahier d'impression française portant un vocabulaire royal recueilli par un lettré pour Leclère. 1 page de garde imprimée (dessins de la firme productrice du cahier) + 51 feuillets originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 101 (T), inscrits sur le recto et sur le verso.

- [Préambule] en date de 1236 *c.s.* / 1874, suivi du nom-titre de Norodom, dont il est dit qu'il sortait du pavillon palatin dit 'la salle où les dieux jugent' {brah dīnāmñ devāvinicchaiy mahaiy sūrīyavīmāñ} lors de cet événement législatif (p. 1-2).

- Incise d'une mention du règne d'Ang Duong, en 1219 *c.s.* / 1857, durant lequel fut collationné le vocabulaire royal par une commission de lettrés qui sont nommés (p. 3-6).

- Liste des mots et de formules *ad hoc* agencés thématiquement (p. 6-101).

Papier portant un filigrane de type lettres imbriquées « CSR ». 170 x 220 mm.

30. Traduction du siamois en khmère de l'ordination des bonzes dans la religion bouddhique par Khun Bhakdei Kân

Cahier d'impression française (la dernière page porte une carte de France) portant une écriture khmère soignée, dont les pages inscrites sont numérotées de 1 à 34. Le traducteur de ce traité d'ordination, le dignitaire titré *khun bhaktī* répondant au nom de Kan, en poste au Trésor ({ghlāmñ} / Trésor unique du Royaume), explique qu'il a trouvé ce texte dans un livre imprimé en siamois et emprunté à un certain Thīy Pun, interprète (« *they* » étant le mot vietnamien « maître » / thây, une mode langagière en cours dans le Phnom Penh du début du XX^e siècle) et qu'il l'a traduit à l'intention des gens qui ne savent pas le siamois. Lui-même, qui avait pris la robe dans le

monastère de Ang Thnot, dans la province de Treaing (sans doute un monastère *dhammayutt*), précise qu'il était auparavant d'obédience *mahānikāy* avant de passer à la réforme *dhammayutt* dans laquelle il a été initié (d'où, probablement, la traduction de ce traité d'ordination), p. 1. La couverture cartonnée du cahier porte le titre du traité en écriture thaïe. 36 feuillets de texte original (langue khmère) numérotés.

Papier portant un filigrane de type lettres imbriquées « CSR ». 170 x 215 mm.

31. Traduction (en langue khmère) du Sambāditamaha nidana – I volume /
Sāc kdī prae sampindit mahānidān khsae I

Cahier d'impression française portant la traduction du pāli vers le khmer du *Mahānidāna*⁹⁵. L'auteur de la traduction est le moine profès répondant au nom religieux de *Brahmajot*, au nom premier de Yān, résident au monastère d'Unnalom (Phnom Penh), et dont la fonction était *balat* ès sciences {brah pālāt samvijjā} dans le 'Département' (*kram*) du patriarche de l'ordre bouddhique, en 2442 è.b. / 1899, année du Porc 1^{ère} de la décade (p. 30). 1 page de garde + 30 pages originellement non numérotées, numérotées au stylo-bille de 1 à 30 (T).

Papier portant un filigrane de type lettres imbriquées « CSR ». 175 x 222 mm.

Tous droits réservés

⁹⁵ 15^e *sutta* du Dīgha Nikāya prêché par Ānanda à Kammāssadamma dans la contrée de Kuru.

Ms. 686***Contes***⁹⁶

Ce dossier contient des brouillons de traduction de contes, souvent animaliers, de la plume d'un lettré cambodgien, accompagnés la plupart du temps de l'original, et que Leclère n'a pas publié ; des brouillons de traduction de contes licencieux rédigés par lui et qu'il a publiés ; la traduction du conte étimologique du temple de Tani ainsi que d'un extrait de jātaka par deux lettrés cambodgiens de Kampot.

1. Contes divers

1. – a. Contes à publier. Série de brouillons de traduction de quatre petits contes de la main de Leclère. Originellement non numérotés, les 11 feuillets dont 10 doubles ont été numérotés en continu de 38 à 57 (T).

- « Les grenouilles qui demandent un roi », p. 38-41.
- « Le coq et le tigre », p. 42-44.
- « La grenouille qui veut se faire aussi grosse que les buffles », p. 45-53.
- « Les deux loutres et le chacal », p. 54-58.

Papier sans filigrane. 200 x 313 mm.

1. – b. Contes – Traductions faites. Série de brouillons de traductions de petits contes accompagnées du texte original en khmer. Numéroté en continu (T).

1. – b/1. Un paon, un merle et une aigrette. Cursive soignée vraisemblablement de la main d'un lettré cambodgien qui a traduit ce texte pour Leclère (le français est approximatif). 3 feuillets inscrits sur le recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 3 (T).

- « Un paon, un merle et une aigrette ». Traduction du texte en français, ff. 1-2.
Début : « On raconte trois individus très camarades étaient du même pays d'origine. Dans cette ville, ils vivaient des brahmes. Un jour, l'un des amis partit pour aller voir les unes les autres. [...] », f. 1.
- « r̥ioeñ satv kñok kuk nīñ sārīkā », texte original, f. 3.

⁹⁶ La chemise orange utilisée par Leclère porte sur le 3^e de couverture l'inscription, de sa main et au crayon : « Histoire du Cambodge. Même texte que le précédent, autre traduction ». La réutilisation de cette chemise pour contenir les contes peut être le fait de Leclère comme celui de M. Tranet, sans qu'il soit possible de le déterminer. La nouvelle mention « contes », dans tous les cas, n'est pas du fait de Leclère.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – b/2. *Un conducteur d'un chien avec un gardien de chèvres.* 5 feuillets de traduction accompagnés du texte original, par un lettré cambodgien anonyme. Originellement non numérotés, numérotés de 4 à 8 (T), inscrits au recto sauf le f. 8 inscrit sur le recto et sur le verso.

- « Un conducteur d'un chien avec un gardien de chèvres ». Traduction en français, ff. 4-7. Début : « Un individu pauvre, appelé Somok Kapal qui avait élevé un chien. Une autre riche (sithy) possédait énormément de chèvres. [...] », f. 4.

- « qnak pantoe chkae nñ qnak kañvāl babaer ». Texte khmer, f. 8.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – b/3. *Un corbeau, un crocodile, un vieillard et un lapin.* 5 feuillets recto de traduction accompagnés d'un feuillet recto verso de texte original, originellement non numérotés, numérotés de 10 à 14.

- « Un corbeau, un crocodile, un vieillard et un lapin », ff. 10-12. Traduction. Début : « Dans une fable raconte qu'un corbeau allant chercher sa proie, il s'amène au bord d'un grand lac. [...] », f. 10.

- « rñoēñ kqaek kraboe tā ccās nñ dansāy », f. 13. Texte original. Cursive négligée portant plusieurs ratures. Incomplet.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – b/4. *Trois bonzes voyageurs.* 2 feuillets portant la traduction et le texte original dont un recto et un recto verso, originellement non numérotés, numérotés de 15 à 17.

- « Trois bonzes voyageurs », f. 15. Traduction. Début : « Deux bonzes s'en vont en pèlerinage. Chemin faisant ils ont rencontré trois complets d'habits bonze exposés sur la route, que les gens en connaissent l'aumône à ceux qui sont des pèlerins. [...] », f. 15.

- « bhikkhukasāṅh 3 aṅg », f. 16. Texte original. Cursive négligée portant plusieurs ratures.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – b/5. *Le héron et le crabe.* 4 feuillets portant la traduction et le texte original dont un recto verso, originellement non numérotés, numérotés de 18 à 22.

- « Le héron et le crabe », ff. 18-20. Traduction. Début : « Il y avait une fois, un héron étant allé chercher sa proie. Il aperçut un étang poissonneux, presque sec, il songe à les tromper pour pouvoir tout manger lui seul. [...] », f. 18.

- « rñoēñ kuk nñ ktām ». Texte original. Cursives portant plusieurs ratures, ff. 21-22.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – b/6. *Le chacal*. 5 feuillets portant la traduction et le texte original dont deux feuillets doubles recto verso, originellement non numérotés, numérotés de 23 à 29 (T).

- « Le chacal », ff. 23-25. Traduction. Début : « Un loup, partant un jour pour chercher sa proie. En route, il aperçut un grand arbre char couvert de fleurs, épanouie d'une couleur rouge, et au pied duquel sont entassées des fleurs qui se sont fanées [...] », f. 23.
- « r̄ioeñ s̄ātv cacak ». Texte original, ff. 26-29.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – b/7. *Le renard voulant être roi*. 3 feuillets recto portant la traduction et le texte original, originellement non numérotés, numérotés de 30 à 32 (T).

- « Le renard voulant être roi », ff. 30-31. Traduction. Début : « Il y avait autrefois un homme avait été reçu de son professeur Tissapamokha, la leçon très puissante [...] », f. 30.
- « r̄ioeñ chkae cacak cañ dhvoe j̄ā s̄dec ». Texte original, cursive soignée, f. 32.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – b/8. *Hâng (grande oie fabuleuse), perroquet, corbeau, chat huant et Krouth (garruda)*. 3 feuillets recto portant la traduction et le texte original, originellement non numérotés, numérotés de 33 à 34 (T), puis de 33 à 34bis [M].

- « Hâng (grande oie fabuleuse), perroquet, corbeau, chat huant et Krauth (garruda) », ff. 33-34. Traduction. Début : « Il y avait un jour, des oiseaux grands et petits se sont réunis pour choisir un roi [...] », f. 33.
- « Hañ, sek, kqaek, m̄iem n̄iñ grudh ». Texte original, cursive soignée, f. 34 bis.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – b/9. *Le chacal et la loutre*. 3 feuillets recto portant la traduction et le texte original, originellement non numérotés, numérotés de 35 à 37 (T).

- « Le chacal et la loutre », ff. 35-36. Traduction. Début : « Il y avait une fois, un loup chacal et une loutre qui s'étaient liés d'amitié ; furent un jour chercher du poisson. [...] », f. 35.
- « bhe n̄iñ cacak ». Texte original, cursive soignée, f. 37.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – b/10. *[Le moine et le chien ?]*. 2 feuillets doubles de traduction d'un conte par un lettré cambodgien, très endommagés. Originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 2 (T).

- Début : « Les anciens nous ont transmis ce conte : il y avait un grand-prêtre nommé Laukonth ; ce prêtre avait un chien qu'il était tout petit [...] », f. 1.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 335 mm.

1. – c. Conte sur le Prasath de Tani et le mont marom Preas Ongko. Conte expliquant l'origine du nom du temple situé en face du monastère *vaty prasādhā bhnuṃm mrom braḥ oṅkā*r dans la province de Treaing. Le 4^e de couverture de la chemise porte un plan donnant la situation du monastère par rapport au fleuve. 3 feuillets de texte original rédigés par un dignitaire de l'administration royale. C'est en janvier 1900 que Leclère recueille la matière de ce conte auprès d'un vieillard par le truchement d'un lettré, qu'il publiera dans ses *Contes laotiens et contes cambodgiens* en 1903⁹⁷. 2 feuillets doubles, dont le premier est inscrit sur le recto et le verso, le second porte au recto les sceaux du dignitaire.

- « Kruṅ kambūjā » calligraphié avec beaucoup de soin, en titre du conte, f. 1.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 337 mm. Porte deux empreintes de sceaux cambodgiens à l'encre rouge sur lesquelles ont été apposées la signature puis le nom-titre du dignitaire cambodgien qui a copié le conte. Le premier sceau porte l'image d'un personnage muni d'une tiare, armé d'une épée et chevauchant ce qui semble être un lion royal (*rājāsī*). La signature est inscrite à l'encre noire sur l'empreinte du sceau ; le second sceau porte l'emblème du département de la justice : un lièvre assis. Le nom-titre du dignitaire est inscrit à l'encre noire, sur l'empreinte du sceau, très difficilement déchiffrable (*Ghun vivik yoddhā nū [-] chveṅ [-] ?*).

1. – d. Préah-Léak-Sénavong. Traduction de la sixième liasse d'un *sātrā* cambodgien adapté d'un *jātaka* siamois⁹⁸, effectuée à Kampot par un lettré khmer le 21 octobre 1892, ce qui correspond au deuxième mandat de Leclère à la tête de la résidence de Kampot (c. juin 1892-février 1893). 31 feuillets simples numérotés de 1 à 31, inscrits sur le recto et sur le verso. Bastian est le premier à en avoir donné un résumé en 1868⁹⁹, avant que le sommaire n'en fût publié par L. Feer à partir des papiers de Hennecart en 1877¹⁰⁰ cependant qu'une traduction incomplète demeure inédite¹⁰¹ ; Leclère en a résumé l'histoire adaptée pour le théâtre khmer en 1910¹⁰².

⁹⁷ A. Leclère, *Contes laotiens et contes cambodgiens [...]*, *op. cit.*, p. 187-196.

⁹⁸ On en dénombre au moins 8 mss. en France : mss. BnF 2, 148, 324 (transcription latine par Hennecart, traduit du siamois par *Prajñādhīpati* Īem sur ordre du roi du Cambodge), 346 ; EFEO O.93, O.293, P.78, P.148(III) ; et 3 au Cambodge : mss. FEMC 0036A.03.09.01.II.1, 01260136A.10.08.II.1 ; ms. IB 675.

⁹⁹ Adolf Bastian, [*Die Völker des Oestlichen Asien. Reisen. Reise durch Kambodja nach Cochinchina*, Iena, Hermann Costenoble, 1868, p. 60-64] traduit en anglais sous le titre *Adolf Bastian's Travels in South-East Asia: Volume 3. A Journey in Cambodia and Cochin-China (1864)*, Bangkok, White Lotus, 2005, 181 p.

¹⁰⁰ L. Feer, *JA*, 1877, p. 188-202.

¹⁰¹ Ms. Bnf 332 (papiers Hennecart).

Début : « Le jeune Lac-Sénnavông – Ta moha rusey – moidemoiselle Kès-Sâ », p. 1.
Fin : « terminé le 6^e satra à Kampot, le 21 octobre 1892 », p. 31.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

2. Contes polissons

Porte la mention « déjà publié » (T). Série de contes recueillis oralement par Leclère auprès de lettrés cambodgiens de plusieurs provinces (Sambaur, Kampot, Banteay Meas), dont certains auraient pu avoir été composés par une princesse, en l'occurrence la sœur de Norodom¹⁰³. Montre une nette récurrence du thème du mari cocufié par une femme khmère dépeinte comme volage et malicieuse, qui se joue de la crédulité de l'époux¹⁰⁴. Plus que des contes polissons ce semble être des paroles d'édification à l'intention des hommes en général et des maris en particulier – il est souvent précisé que ces contes ne doivent pas être dits devant des femmes – dont la prévention et la méfiance à l'égard d'icelles devraient être une constante. Leclère les fit publier à seulement 50 exemplaires non commercialisés en raison de leur caractère licencieux¹⁰⁵.

2. – a. Préface. Préface de Leclère introduisant le recueil de contes, version soignée (cf. brouillon en 2-c/1). 2 feuillets simples numérotés de 1 à 2.

Ces contes polissons recueillis au Cambodge au cours d'un long séjour rappellent beaucoup les contes de Boccace, ceux de La Fontaine et quelques autres recueils

¹⁰² A. Leclère, « Le théâtre cambodgien », *Revue d'ethnographie et de sociologie*, n°11-12, 1910, p. 264-273.

¹⁰³ « Le lettré qui me les a remis attribue les deux derniers [contes] à une princesse cambodgienne qui fut très dissolue dans sa vie, mais qui avait de la littérature et dont l'esprit ne manquait pas de subtilité. Elle était la sœur du roi Nâroudâm, fille de sa mère et de son père, mais très mal vue au Palais où elle n'était admise que parce que sa mère le voulait. Les autres princesses ne la fréquentaient pas. Après avoir été la concubine d'une Indien qui ne la surveillait guère, elle devint celle d'un Chinois qui n'était pas jaloux. En fait, elle était hystérique très consciente de son état et, disait-on, aussi amoureuse à cinquante ans que les koenarey ou femmes à corps et pattes de coq que les yéak-srey, c'est-à-dire les ogresses. Ses propos étaient très amusants, d'un pittoresque inattendu, mais il est impossible de les rapporter ici. Il suffira de dire qu'ils étaient encore plus libres et plus immoraux que les contes les plus risqués de ce petit recueil », A. Leclère, *Cambodge. Contes, légendes et jatakas*, Niort, Imprimerie G. Clouzot, 1912, p. vii.

¹⁰⁴ Pour éclairer la trame sociologique sur laquelle repose ce folklore on consultera avec profit J. Népote, *Parenté et organisation sociale dans le Cambodge moderne et contemporain. Quelques aspects et quelques applications du modèle les régissant*, Genève, Olizane / CNRS, 1992, 255 p.

¹⁰⁵ A. Leclère, *Cambodge. Contes, légendes et jatakas, op. cit.*, 1912, vii + 106 p.

très connus de l'Orient. A ce titre surtout ils sont intéressants et dignes d'être publiés en France. Ont-ils jamais été écrits ? / Les indigènes qui me les ont contés et sous la dictée desquels je les ai écrits me l'ont assuré pour quelques-uns. D'autres, certainement, les plus courts ne l'ont pas été, car il y a des variantes nombreuses. Quoi qu'il en soit, je n'ai pu me procurer aucune copie d'un seul d'entre eux. Je ne les crois pas très anciens dans la forme qu'ils ont aujourd'hui, et cinq d'entre eux, si j'en crois une indiscretion, pourraient bien être l'œuvre d'une princesse dont les poésies aimables et amoureuses sont très estimées des lettrés cambodgiens ; ce sont : le mari dévot, le chinois, la veuve qui a de la chance, le mari satisfait, et l'Hermaphrodite. / On m'a dit que les Epouses jalouses étaient l'œuvre d'un vieux lettré que ses trois femmes ont rendu si malheureux par leurs jalousies qu'il s'en est vengé en écrivant ce conte. Cette vengeance est bien digne d'un lettré ? Une femme de Kas Sutin [province de Kompong Cham] serait l'auteur du conte intitulé Le viol, mais le sujet est plus ancien et je l'ai entendu dire quatre fois avec des variantes trop importantes pour qu'il soit si récent. / Ces contes sont peu dits, parce qu'ils sont considérés comme « honteux » et par conséquent peu connus des jeunes gens. Mais il y a des conteurs qui aiment à les dire et qui les recueillent en leur mémoire, afin de les raconter à l'occasion. Les femmes de la cour en sont très friandes dit-on ; et l'on m'assure que parmi elles, il en est qui savent les nuances par une belle diction, et même les broder de détails charmants et toujours nouveaux. / Enfin je les donne ici tels que j'ai pu me les procurer avec l'espérance d'être agréable à ceux des lecteurs qui aiment les grâces de l'esprit sous toutes les formes. / J'espère qu'ils les liront avec plaisir et ne me reprocheront pas d'avoir consacré un peu de mon temps à les recueillir. (f. 1-2).

Papier sans filigrane. 220 x 330 mm.

2. – b. [Deux récits de mœurs entendus par Leclère à Sambaur]

2 – b/1. Ruse de femme (22 septembre 1891). Ce texte n'est pas un conte mais un témoignage recueilli par Leclère relativement aux croyances en la surnature ayant cours dans la province de Sambaur, signalé à lui par le gouverneur de cette province lors de son premier mandat à la tête de la résidence de Kratié (décembre 1890-c. septembre 1892). Expose le stratagème employé par une jeune et jolie femme mariée, jalouse de son mari, qui simule la possession pour lui faire changer la maison d'endroit afin de s'éloigner d'une pnong tentatrice. Révèle au passage une manière de tradition dans l'utilisation de ce stratagème par les femmes contre leurs maris jugés superstitieux, puisque la fille déclare tenir cette pratique de sa mère : « ça réussit toujours, parce que les Cambodgiens ne sont pas comme les Barangs. Ils ont peur des diables. » (p. 6). Le gouverneur fait venir la jeune femme qui s'entretient seule avec Leclère, aidé de son interprète. Elle lui révèle tout le stratagème mais demande pour cela que le gouverneur sorte. Un conte portant ce titre (« Ruse de femme ») est publié dans les *Contes laotiens et contes cambodgiens* de 1903¹⁰⁶. 3 feuillets simples numérotés de 1 à 6, inscrits sur le recto et sur le verso.

¹⁰⁶ A. Leclère, *Contes laotien et contes cambodgiens, recueillis et traduit par...*, Paris, Ernest Leroux, 1903.

Début : « Le gouverneur de la province de Sambaur m'a fait savoir ce matin qu'un tigre avait dévoré un chien dans l'enclos fait à la diable d'une maison située à 500 mètres de la Résidence, et que le diable avait obligé un pauvre homme du village à quitter sa maison. Il paraît que le gredin s'y était établi à demeure depuis une quinzaine de jours et le laissait de moins en moins tranquille. Ses nuits étaient pleines d'épouvantes et sa femme, si polie d'ordinaire, si douce devenait de plus en plus grossière et l'accablait d'injures. [...] ».

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

2. – b/2. *Neang Khê*. Leclère narre le cocufiage d'un Chinois marié à une Cambodgienne de Sambaur, aux yeux et aux sus de tous à l'exception du mari. Dans un premier temps, donne un aperçu des relations inter-ethniques sino-cambodgiennes lues au prisme des relations amoureuses : les Cambodgiennes trompent leur maris chinois avec des Cambodgiens car les Chinois ne leur donnent pas de plaisir (f. 1r). Dans un second temps, donne un aperçu de la somatisation consécutive à une honte sociale, imputée aux génies protecteurs : le voisin cambodgien de la femme adultère tombe malade, et oblige cette dernière à réparer ses fautes envers les esprits (*neak ta*) en leur faisant des offrandes (f. 2v). 2 feuillets simples inscrits sur le recto et sur le verso, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 2 [M]

Début : « Nean Khê, dont le nom veut dire Lune est une jeune femme de Sambaur. Son père était un métis de chinois et de cambodgienne, et sa mère était une métis de chinois et de cambodgienne. Elle a 22 ans et elle est mariée à un chinois depuis six ans. Elle a trois enfants, un garçon de cinq ans, une fille de trois ans et un bébé de 8 mois qui tète encore. On raconte tout bas dans le village que son vrai père n'est pas un métis chinois mais un cambodgien que sa mère recevait la nuit dans un hangar près de la maison où son mari dormait. Aussi Neang Khê a-t-elle beaucoup plus les traits d'une cambodgienne que ceux d'une métis chinoise. [...] », f. 1r.

2. – c. *Les contes polissons du Cambodge*. Page de garde portant la liste des 19 contes dont Leclère donne une traduction, suivie d'un quart de feuillet reproduisant cette liste (2-c/bis). Brouillon d'un recueil de traduction de contes.

Papier de même facture que le papier « Guthrie & Co » portant le filigrane « BEAUMONT » en dessous d'un blason portant en son centre les initiales imbriquées D et L.

- **Préface.** Brouillon de la préface (cf. 2-a.). 4 feuillets simples numérotés de 1 à 4.

- ***La marmite d'eau.*** L'amant d'une femme adultère immobilise le mari crédule deux heures durant loin du domicile conjugal au moyen d'une ruse grossière le temps de faire son affaire. 3 feuillets simples numérotés de 5 à 7.

Début : « On sait que les hommes de Sâmbaur sont les hommes les moins intelligents du srok Khmêr, moins que les femmes, [qui] en retour y sont très amoureuses. En ce temps-là il y avait à Sambaur un mari très jaloux qui avait une femme très amoureuse. [...] », f. 5.

- *Le vœu*. Un homme est cocufié par sa femme en son absence car le serment de fidélité qu'il lui imposait portait sur l'interdiction d'aimer une tierce personne, pas de s'unir à elle. 2 feuillets simples numérotés de 8 à 9.

Début : « Un homme qui était obligé de s'absenter souvent pour son commerce faisait faire à son épouse le vœu de ne jamais aimer un autre homme que lui, chaque fois qu'il partait, puis chaque fois qu'il rentrait en sa maison il lui faisait jurer qu'elle n'avait pas une seule fois manqué à son serment. [...] », f. 8.

- *Le mari dévot*. Un homme stérile qui fait vœu de chasteté partielle par dévotion est cocufié par sa femme qui tombe enceinte et fait porter la grossesse au crédit du vœu de son mari trompé. 9 feuillets simples numérotés de 10 à 18.

Début : « En ce temps-là, à phum Samrong, un village de la province de Kompot, il y avait un homme et une femme qui étaient cultivateurs et qui n'avaient point d'enfants. Le mari se nommait chau Tép et l'épouse avait nom néang Srey. [...] », f. 10.

- *La banane*. Un homme est condamné par les juges en dépit du fait qu'il a perdu un œil crevé par une banane jetée à sa figure par la femme qu'il venait d'offenser au moyen d'une allusion scabreuse. 2 feuillets simples numérotés de 19 à 20.

Début : « Un vieillard de la province de Bantéay Méas m'a conté cette histoire bien vraie. Un jour une femme revenait du marché avec trois oranges et une banane. Un jeune homme la rencontra et lui dit : Madame, vous avez là dans la main une bien joli banane ; elle ressemble à [un] très beau Kedâ (1). [...] », f. 19.

- *Le singe et la guenon*. Couple rendu lubrique par le fait de la femme, qui à force de regarder forniquer un couple de singes rapporté de la forêt, met au monde un rejeton au museau de singe, qui décède au bout de quatre jours. 2 feuillets simples numérotés de 21 à 22.

Début : « Un homme ayant pris deux singes dans la forêt, un mâle et une femelle, les apporte dans sa maison et les lia par le corps à une petite distance l'un de l'autre. Quand ces singes se furent accoutumés à leur nouvelles condition, ils se mirent à se caresser, puis à se chercher des poux, puis à forniquer ensemble. [...] », f. 21.

- *Le viol*. Une femme brutalement violée redemande à son violeur de recommencer. 1 feuillet numéroté 23.

Début : « Un jour, un homme brutal rencontre une jeune veuve ; il lui donne un coup de poing sur la tête et la fit tomber à terre, sans connaissance. Alors, il écarta son langouti et la viola. [...] », f. 23.

- *Le Chinois*. Une fille promise à un Chinois qu'elle n'aime pas tente de le décourager en lui disant qu'elle a déjà couché à maintes reprises avec un homme et qu'elle recommencera 100 fois. Rien n'y fait : lorsqu'elle lui dit qu'elle lui prendra tout son argent le Chinois répond finalement qu'il ne veut plus d'elle. 2 feuillets simples, numérotés de 24 à 25.

Début : « Un Chinois avait demandé une jolie fille en mariage à son père et à sa mère. Ceux-ci la lui avaient accordée et le mariage allait prochainement se faire quand la jeune fille, ayant rencontré le Chinois, lui dit : « je ne vous aime pas ». Le Chinois répondit : « ça ne fait rien ». [...] », f. 24.

- *La princesse abandonnée*. Conte étiologique du nom de la province de Kompong-Léng, « rivage de l'abandonnée ». Un prince frappé par la foi bouddhique au contact d'un religieux quitte son épouse lubrique et va se faire moine. La princesse le poursuit et tente de le séduire sans succès. Elle meurt d'amour et se change en statue lubrique, les jambes écartées et le sexe ouvert. 10 feuillets simples numérotés de 26 à 35.

Début : « Il y avait une fois un prince et une princesse qui s'amusaient si souvent ensemble qu'ils ne pensaient pas beaucoup à célébrer des fêtes et à faire des annonces aux pauvres et aux religieux du Buddha. [...] », f. 26.

- *La mère, la fille et la petite-fille*. La mère, la fille et la petite-fille accouchent en même temps de trois garçons qui sont confondus par la sage-femme de sorte qu'on ne sut jamais qui était le fils de qui, et plus tard, lors de la naissance de frères, qui était les aînés, qui étaient les neveux, etc. 4 feuillets simples numérotés de 36 à 39.

Début : « C'est histoire est une histoire d'autrefois ; elle est bien connue des anciens et je la tiens d'un homme très vieux qui est mort il y a au moins cinquante ans. Il y avait en ce temps-là, dans la province de Choeung-Prey, une famille qui comprenait le père et la mère, la fille et le gendre, la petite-fille et le petit gendre. Les trois ménages habitaient le même hameau et leurs maisons étaient voisines. [...] », f. 36.

- *Les deux frères et les deux sœurs*. Un sororat classique (deux frères épousent deux sœurs) se termine par un échange réciproque des époux et des épouses, la situation étant bien vécue par toutes les parties y compris par le narrateur. 5 feuillets simples numérotés de 40 à 44.

Début : « En ce temps-là, dans la province de Lovéa-Em, il y avait deux hommes qui étaient frères ; celui qui était l'aîné se nommait Thmar et celui qui était le cadet avait nom Dey. A la même époque et dans le même village il y avait deux femmes qui étaient sœurs ; l'aînée s'appelait Noun et la jeune se nommait Méaléa. [...] », f. 40.

- *La veuve inconsolable*. Une veuve apparemment meurtrie du décès de son mari reçoit son amant durant la nuit. Suite à un accident elle se coince le langouti dans le

cercueil de son mari et décède. Les villageois la célèbrent comme un modèle de piété conjugale, morte de chagrin. 4 feuillets simples numérotés de 45 à 48.

Début : « Néang Chan était une veuve très dévote au Buddha et qui faisait beaucoup d'aumônes aux religieux. Elle avait déposé le corps de son mari dans un très beau cercueil en bois de Kaki doré et ce cercueil elle l'avait fait placer dans son enclos sur quatre pieux et sous un abri. [...] », f. 49.

- *La bague enterrée*. Un voyageur trompe l'épouse de son hôte en se faisant passer la nuit pour son mari. La femme qui s'en rend compte le lendemain matin ne dit rien, en est fort affectée et tente de laver sa honte en faisant une offrande aux divinités. 5 feuillets numérotés de 49 à 53.

Début : « Un homme et une femme du village des manguiers reçurent un jour chez eux un homme qu'ils ne connaissaient point. La nuit venue le voyageur s'étendit sur une natte qu'on lui montra et l'homme et la femme se couchèrent l'un près de l'autre un peu plus loin. [...] », f. 49.

- *La veuve qui a de la chance*. À la suite d'une méprise, le futur gendre couche avec sa belle-mère ; la belle-mère laisse faire, puis le gendre se rend compte de son erreur et finit par épouser sa belle-mère. 4 feuillets simples numérotés de 54 à 57.

Début : « Une veuve d'un village de la province de Prey-Krâbas avait une fille qui était très jolie. Un jeune homme d'un village voisin la vit, l'aima dans son cœur et la fit demander en mariage par une vieille femme de sa connaissance. [...] », f. 54.

- *L'esclave amoureuse*. Un esclave se rend au hangar des femmes esclaves la nuit et couche avec une d'entre elles. Pour la reconnaître le lendemain il noue son écharpe. Au matin il se rend compte que c'est une vieille aveugle, sourde et édentée. Il se jure de ne plus jamais recommencer. 3 feuillets simples numérotés de 58 à 60.

Début : « Il y avait en ce temps-là un homme riche qui, tous les ans, pour égrener son paddy, rassemblait tous ses esclaves et tous les gens du voisinage. [...] », f. 58.

- *La femme et les deux tourterelles*. Le mari d'un couple sans enfant décrète sa femme stérile et la menace de prendre une seconde épouse. La femme lui demande un délai de deux mois pour aller prier sur un lieu sacré, puis tombe enceinte après avoir croisé un beau jeune homme sur son chemin. Le mari remercie les puissances célestes et devient très satisfait de sa femme. 10 feuillets numérotés de 61 à 70.

Début : « Un homme et une femme étaient mariés depuis sept ans et ils n'avaient point d'enfants. Un jour le mari dit à cette femme : Femme, nous sommes mariés depuis sept ans, et tu n'es pas une seule fois devenue enceinte. Nous n'avons pas d'enfants, il est probable que tu es une femme stérile. [...] », f. 61.

- *Les épouses jalouses*. Stratégies des épouses première, seconde et tierce pour avoir l'ascendant sur les autres auprès du mari qui crée lui-même les conditions du conflit en traitant ces trois épouses à égalité, contre les prescriptions de la coutume. 16 feuillets simples numérotés de 71 à 86.

Début : « En ce temps-là, dans la province de Sitho-Kandal, il y avait un homme riche qui avait épousé trois femmes. Une prâpon thom nommée néang Meas, une prâpon Kandâl nommée néang Prak, et une prâpon chong nommée néang Tondêng (1). [...] », f. 71.

- *Le mari satisfait*. Un mari stérile accusant sa femme de stérilité est d'une telle bêtise qu'il ne se rend pas compte que, si elle finit pas avoir un enfant, c'est parce qu'elle prend un amant. 21 feuillets simples numérotés de 87 à 106.

Début : « En ce temps-là, il y avait dans la province de Chikréng une jeune fille très belle et très blanche que tous les jeunes gens de son pays avaient fait demander en mariage et qu'elle avait refusé. On se demandait pourquoi elle les avait ainsi refusés tous et beaucoup croyaient qu'elle avait fait vœu de rester fidèle [...] », f. 87.

- *L'hermaphrodite*. Un hermaphrodite qui fait scandale dans un village est porté devant le roi Chey Chettha. Il l'examine lui-même et constatant la chose il lui donne pour époux un homme et pour épouse la sœur de cet homme. Mais la reine intervient en rappelant que la coutume permet aux seuls rois d'épouser deux sœurs. Mariage de l'hermaphrodite avec un homme et avec une femme de famille différente. Le trio vit en harmonie, l'hermaphrodite ayant à la fois un mari et une épouse, l'homme ayant deux épouses, et la femme deux maris. Du coup, ils tombent sous le coup de l'adultère et la première décision du roi est rétrospectivement la bonne. Se termine sur une sentence du type « le mieux est l'ennemi du bien ». 10 feuillets simples numérotés de 107 à 116.

Début : « En ce temps-là, sous le roi Préas Chey Chesda, il y avait dans la province de Tréang, un individu qui était homme et femme tout à la fois. Ses mère et père voyant ce qu'il était dès sa naissance, mais ayant honte d'avoir un enfant pareil, résolurent de le faire passer pour un garçon. [...] ».

- f. 112, énonce les interdits de mariage : « la Coutume khmère ne permet pas à un homme de prendre pour ses épouses ni la mère et la fille, ni les deux sœurs, ni la sœur et la cousine, ni les deux cousines ».

- *L'Oknha Fais-la-Chose*. Un juge veuf et ambitieux délaisse sa fille en province pour monter à la cour grâce à sa tante qui est une des épouses du roi. Celle-ci étant en disgrâce, le juge propose d'offrir sa fille au roi. Mais elle refuse et se marie clandestinement, par serment prêté devant les divinités et consomme en cachette son mariage avec un jeune homme de sa province « viens et fais la chose ». L'affaire est portée en jugement devant le roi qui les laisse en paix, fait le jeune homme gouverneur de sa province et le juge devient un homme misérable. Par dérision les habitants de la province appellent le nouveau gouverneur « Oknha Fais-la-chose ». 18 feuillets simples numérotés de 117 à 133.

Début : « En ce temps-là, il y avait dans la province de Prey-Krabas un homme veuf qui avait une fille très belle. L'homme veuf se nommait Khmau et il était juge ; sa fille portait le nom de néang Sa et elle avait 16 ans. Cet homme était très ambitieux et, parce qu'il était instruit, il voulait devenir un des premiers personnages du royaume. Comme il était le neveu d'une femme du roi, il était très respecté et tout le monde cherchait à être son ami, parce que tout le monde était certain qu'il serait un jour un homme très puissant et comme un gros arbre sous lequel on pourrait se mettre à l'abri », f. 117.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

Tous droits réservés

Ms. 687**Contes. Wonoet – Vonoch**

Ce dossier contient essentiellement des traductions de textes littéraires : la traduction d'un conte khmer et celle d'un conte malais, celle d'une version khmère d'un roman chinois, des notes sur le roi chealy (une des vies antérieures du Buddha), et la traduction de trois jātaka apocryphes.

1. Notes pour des Jatakas ou contes déjà publiés

1. – a. Les deux oies et la tortue. Brouillon de traduction d'un conte et d'un commentaire, portant en marge gauche des notes contenant les termes vernaculaires notés en alphabet cambodgien et leur explication. Leclère compare ce conte à *La tortue et les deux canards* de La Fontaine et au conte hindou *Les deux aigles, la tortue et le renard*. Publié en 1903 dans ses *Contes laotiens et contes cambodgiens*¹⁰⁷. 6 feuillets simples numérotés de 1 à 6.

- [traduction], ff. 1-2.
- [commentaire], ff. 2-6.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

1. – b. Raung Khong Chau neak Prach. « Histoire de Khañ Jūv le savant », brouillon de traduction d'un roman versifié d'inspiration chinoise, narrant la rencontre de Confucius avec un jeune garçon¹⁰⁸ ; la transcription khmère du nom chinois de Confucius laisse à penser qu'il s'agit d'une version orale transmise par des Hokkien (*kong tju* soit « maître Khong »¹⁰⁹). L'adaptation cambodgienne diverge en outre de la version siamoise, elle-même proche d'un texte chinois tardif du XIX^e siècle¹¹⁰. Porte en marge gauche des notes contenant les termes vernaculaires notés

¹⁰⁷ A. Leclère, *Contes laotiens et contes cambodgiens, recueillis, traduits et annotés par...*, Paris, Ernest Leroux, 1903, p. 253-257.

¹⁰⁸ Pour un résumé en français v. H. D. Khing, *op. cit.*, 1990, p. 198-203; pour une édition du texte voir H. D. Khing, *Khuñ Cūv et Cau Thuk (étude, texte khmer, annotations)*, Paris, Pierres d'Angkor, 1988. L'auteur a recensé 6 mss. de ce roman : mss. IB 620, 669, 1540 ; EFEO P.95 ; BnF 331 (6) ; et ms. B.39 du Fonds Aymonier de la Société Asiatique, v. H. D. Khing, *op. cit.*, 1990, p. 240, note 368. Sur ce thème de la littérature chinoise v. SOYMIÉ, M. « L'entrevue de Confucius et Hiang To », *JA*, t. CCXLII (3-4), 1954, p. 311-392.

¹⁰⁹ H. D. Khing, *op. cit.*, 1990, p. 202.

¹¹⁰ *Ibid.*

en alphabet cambodgien et leur explication, sans commentaire. 5 feuillets simples numérotés de 1 à 5.

Début : « Dans le temps passé, Khong Chau neak Prach habitait le royaume d'un grand roi. Or, il arriva que s'ennuyant un certain jour, il ordonna à ses domestiques d'atteler les bœufs et les buffles à ses voitures afin d'aller se promener dans la campagne. [...] ».

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

1. – c. Notes pour le conte malais du *Buffle et du Bufflon*. Notes de Leclère sur une leçon inédite d'un conte malais, recueilli par lui dans une version transcrite, à Kampot (cf. f. 2). Il étudie brièvement les variantes entre les différentes leçons du conte. Publié en 1895 dans son *Cambodge. Contes et légendes*¹¹¹, où Leclère précise qu'il a recueilli la matière du conte écrit par un Malais de Trey-Ca en 1889, autrement dit lors de son premier mandat à la tête de la résidence de Kampot. 3 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés de 1 à 3 [M].

Début : « On avait déjà deux versions de ce conte malais. Elles diffèrent toutes les deux de celle que je donne aujourd'hui. La première se trouve dans *L'histoire des rois de Pasey*^[112] que M. [-] nous a donné en 1874 et qui est la traduction d'un texte malais publié en 1849 par M. Dulaurier. Cette leçon donne au roi de Java le titre de Ratou de Modjopahit. [...], f. 1.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

1. – d. Note pour le conte de *Chea Ly*. Notes éparées sur le conte du roi charitable (Vesanda, la plus populaire des vies antérieures du Bouddha), père de Jāli, dont il a par ailleurs publié une traduction dans son *Cambodge. Contes et légendes* en 1895¹¹³. Ce texte « est proprement une généalogie du Boudha »¹¹⁴. 27 feuillets simples inscrits sur le recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 27.

- [Filiation royale de Jāli] Leclère retrace la filiation du roi Jāli, fils de Vesanda (le roi charitable, incarnation du Bouddha), en comparant diverses versions du conte (texte birman, cambodgien), ff. 1-11.

¹¹¹ A. Leclère, *Cambodge, contes et légendes recueillis et publiés en français...*, Paris, Émile Bouillon, 1895, p. 295-300.

¹¹² Il s'agit du manuscrit « Raffles Malay n°67 » de la Royal Asiatic Society (texte composé vers 1390, manuscrit de 1815), traduit par Edouard Dulaurier, *Collection des principales chroniques malayes... [1^{er} fascicule, comprenant la chronique du royaume de Pasey et une partie des annales malayes (Schedjaret-Malayou)]*, Paris, 1849 ; l'édition la plus récente à ce jour (en malais translittéré du *jawi*) est celle de Russell Jones (ed.), *Hikayat Raja Pasai*, Kuala Lumpur, Fajar Bakti, 1997, xii, 106 p.

¹¹³ *Ibid.*, « I. Le satra du roi Chéa-Ly : une généalogie du Buddha », p. 1-35.

¹¹⁴ L. Feer, « Introduction », [in] A. Leclère, *Cambodge. Contes et légendes*, Paris, Librairie Emile Bouillon, 1895, p. xi.

- Calque portant un plan dessiné par Leclère montrant le Kalinga, Bénarès, le Gange et les villes de cette région, soit le berceau du Bouddha, f. 12.

- « III. Voici tout ce qui concerne le roi charitable et tout ce qui peut compléter notre moha chéat », résumé de la légende et discussions des variantes, ff. 13-23.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm. Sauf le f. 12 qui est une feuille de papier calque avec plan : 125 x 217 mm.

1. – e. Lexique de termes khmers (faune, flore, etc.). Les mots khmers sont donnés en translittération, sur deux colonnes, et les définitions en français ; certains termes vernaculaires sont restés vides d'explication. Ne semble pas en rapport avec ce qui précède. 4 feuillets simples inscrits sur le recto et sur le verso, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 2) [M].

Papier sans filigrane, très endommagé. 230 x 370 mm.

2. Vonôch-Vonet

Brouillon d'une traduction française de *Varanetr varanuj*¹¹⁵, un jātaka apocryphe appartenant au groupe des *paññāsajātaka*¹¹⁶ dont le préambule indique qu'il fut traduit du pāli vers le khmer par le chef du Trésor Nong¹¹⁷, en 1806¹¹⁸. En marge gauche se trouvent parfois des notes qui précisent le sens de termes vernaculaires reproduits en translittération dans le corps de la traduction. 379 feuillets simples, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 378 dont 1 f. 191 bis, inscrits sur le recto.

- [Préambule], f. 1. « [...] si moi, Oknha Preas Khléang Nong, chef du magasin des monirot, je commets quelque erreur de traduction, je prie [ceux qui les découvriront] de les corriger ».

- « I. Autrefois, dans le temps passé, il y avait un grand Khshatrya nommé Preas bat Botumporéach [...] », f. 2.

- « II. », f. 12.

- « III. », f. 25.

- puis le texte n'est plus chapitré.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

¹¹⁵ Pour un résumé du texte en français, voir H. D. Khing, *op. cit.*, 1990, p. 178-187.

¹¹⁶ On en dénombre au moins 3 mss. en France : BnF 10, 331(2) et EFEO 60 ; 1 ms. en Allemagne (Museum für Indische kunst) : I. 4286 ; 8 au Cambodge : Mss. IB 563, 564 ; mss. FEMC 007-PP.02.01.01.II.1, 008-PP.02.01.01.II.1, 117-PP.03.03.03.II.1, 001-A.05.11.02.II.1, 019-A.10.07.02.II.1 ; ms. Collection Michel Tranet 44.d631. Le ms. 10 de la BnF précise que le texte, passé par Ayuthaya, serait d'origine laotienne, cf. C. Au, *op. cit.*, p. 9.

¹¹⁷ M. Vickery, « Qui était Nañ/Nong, savant(s) cambodgien(s) des XVIII^e-XIX^e siècles », *ASEMI*, XIII, 1-4, 1982, p. 81-86.

¹¹⁸ Ms. IB 563, cité par H. D. Khing, *op. cit.*, 1990, p. 187.

3. Prea Puthisen

Brouillon d'une traduction française de *Rathasen*, un jātaka apocryphe appartenant au groupe des *paññāsajātaka*¹¹⁹ dont la plus ancienne transposition (du pāli ou du siamois ?) vers le khmer est due à Mok¹²⁰ en 1861¹²¹. Pavie en avait publié et traduit une version abrégée en prose, dès 1898¹²². Puis il fut publié en khmer par Plon-nourrit en 1901¹²³, et par l'Institut Bouddhique à 3 reprises (1959, 1964, 1966). Jacob en a donné un résumé anglais¹²⁴. Le texte de Leclère porte parfois des notes expliquant certains termes vernaculaires en marge gauche. 42 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés de 1 à 42 [M].

Début : « Le Prea Puthisen était, avec son épouse à la beauté surhumaine, étendu sur un lit magnifique incrusté de pierres précieuses. La nuit était silencieuse ; la lune dans toute sa splendeur et les constellations innombrables [...] », f. 1.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

4. Satra Chau Krâpot

« Livre du Sieur Tétodon ». Brouillon de la traduction française d'un jātaka apocryphe¹²⁵. Publié par Plon-Nourrit en 1903¹²⁶, Au Chhieng en a donné un résumé français en 1953¹²⁷. Porte en marge gauche des notations sur les termes vernaculaires. 12 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés de 1 à 12 [M].

Papier portant le filigrane « J. BERTHET » sur certains feuillets, et un lion « contourné » (i.e. redressé et représenté sur son profil droit), au sein d'une oasis de palmiers le tout surmontant une inscription en chinois sur d'autres feuillets, de facture identique au type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

¹¹⁹ On en dénombre au moins 2 mss. en France : BnF 12, EFEO 63 ; et 1 au Cambodge : FEMC 045-A.10.08.01.II.1.

¹²⁰ Sur ce lettré, v. J. Jacob, *op. cit.*, p. 73.

¹²¹ Ms. EFEO O.63.

¹²² A. Pavie, *Mission Pavie, Etudes I. Recherches sur la littérature du Cambodge, du Laos et du Siam*, Paris, Ernest Leroux, « Les douze jeunes filles », p. 27-51 et 325-334.

¹²³ *Satrā Rattisaen rī nān bīṛāntap (Rathasenajātaka)*, Paris, Plon-Nourrit, 1901.

¹²⁴ J. Jacob, *op. cit.*, p. 168-169.

¹²⁵ On en dénombre au moins 2 mss. en France – BnF 18, 22 ; EFEO O.73 –, et 2 au Cambodge : FEMC 061-PP.01.10.03.II.1, 058-A.04.07.01.II.1.

¹²⁶ *Cau Krabat*, Paris, Plon-Nourrit, 1903.

¹²⁷ C. Au, *op. cit.*, p. 14.

Ms. 688 / A
Contes Mohosoth

Traduction d'une version du *Mahosatha-jātaka*¹²⁸ par Leclère (2), un des 10 jātakas canoniques les plus célèbres, accompagnée d'une partie de son texte original en khmer (3), retranscrit en 1895, et donc peut-être récupéré à Kratié où il était alors en poste. Comporte en outre une traduction soignée qui est peut-être de la main d'un lettré cambodgien (1). La suite des traductions (1 & 2) se trouve en 688/B. Moura en a donné des extraits en 1883¹²⁹.

1. [Version soignée de la traduction]

Traduction soignée d'un texte original sur support manuscrit traditionnel en 15 liasses, sans appareil critique, qui ne semble pas être de la main de Leclère et pourrait avoir été faite pour lui par un lettré cambodgien, traduction à partir de laquelle il aurait composé la sienne (*cf.* ms. 688/A/2). La suite se trouve en ms. 688/B/2.

1. – a. Préas Mohosôth : 1^{er} Satra. Traduction de la première liasse de ce jātaka par Leclère. 6 feuillets doubles numérotés de 1 à 6, inscrits à la fois sur le recto et le verso (sauf le 6, inscrit uniquement sur le recto).

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

1. – b. Préas Mohosôth : 2^e Satra. 9 feuillets doubles de traduction (sauf le dernier, simple) originellement non numérotés, numérotés de 1 à 5 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

1. – c. Préas Mohosôth : 3^e Satra. 9 feuillets doubles (sauf le dernier qui est simple) originellement non numérotés, numérotés de 1 à 5 [M], inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

¹²⁸ On en dénombre au moins 14 en France – mss. BnF 32, 33, 60, 61, 167, 200, 269 ; EFEO O.35, O.105, O.319, O.394, P.51, P.103, P.162 – et 19 au Cambodge (*cf.* O. de Bernon, K. Sopheap, L. Kok An, *op. cit.*, p. 382).

¹²⁹ J. Moura, *Le royaume du Cambodge*, Paris, Ernest Leroux, 1883, vol. 1, p. 312-315.

1. – d. Préas Mohosôth : 4^e Satra. 10 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 6 [M], inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

1. – e. Préas Mohosôth : 5^e Satra. 10 feuillets doubles, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 5 [M], inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

1. – f. Préas Mohosôth : 6^e Satra. 9 feuillets doubles (sauf le dernier qui est simple), originellement non numérotés, numérotés de 1 à 5 [M], inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

1. – g. Préas Mohosôth : 7^e Satra. 10 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 5 [M], inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

1. – h. Préas Mohosôth : 8^e Satra. 7 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 4 [M], inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

1. – i. Préas Mohosôth : 9^e Satra. 11 feuillets doubles (sauf le dernier qui est simple), numérotés partiellement, renumérotés complètement de 1 à 6 [M], inscrits à la fois sur le recto et le verso

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

1. – j. Préas Mohosôth : 10^e Satra. 13 feuillets doubles (sauf le dernier qui est simple), numérotés partiellement, renumérotés complètement de 1 à 7 [M], inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

1. – k. Préas Mohosôth : 11^e Satra. 14 feuillets doubles (sauf le dernier qui est simple), originellement non numérotés, numérotés de 1 à 8 [M], inscrits à la fois sur le recto et le verso (sauf le dernier feuillet).

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

1. – I. Le mari, la femme et le séducteur. Quelques lignes de traduction de la main de Leclère, correspondant au début du § X du jātaka, (cf. ci-dessous ms. 688/A/2), suivie d'un feuillet vierge, portant simplement :

A cette même époque, il y avait un homme dont la peau était très noire et qui était très maigre. Il se nommait Kotrokal et il habitait chez son beau père et chez sa belle-mère, lesquels avant de lui donner leur fille comme une épouse avaient exigé qu'il les servit durant sept années. La jeune femme se nommait Tikhâteahal. Or, un certain jour, Kotrakol parlant à sa femme lui dit :

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

2. Préas Mohosôth

Brouillon d'une traduction de la main de Leclère portant des notes en marge gauche mais certains emplacements de notes sont restés vierges. 402 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés de 1 à 402 [M].

Début : « Seigneur, en ce temps-là, le Saint Buddha se trouvait dans le royaume de Chédopon (1) ; il y faisait de belles prières et prêchait la religion. C'est là qu'il raconte l'existence antérieure qu'il avait vécu sous le nom de Préah Môhosôth. [...] », f. 1.

- [Préambule], ff. 1-5.

- « I- L'annonciation », ff. 6-10.

- « II- La réincarnation et la nativité », ff. 11-17.

- « III- Les quatre salas », ff. 18-22.

- « IV- Le roi et les astrologues », ff. 22-27.

- « V- Le mohosoth et l'aigle », ff. 27-32.

- « VI- Le bœuf, le propriétaire et le voleur », ff. 32-41.

- « VII- L'écharpe, la propriétaire et la voleuse », ff. 41-51.

- « VIII- Le coton, la propriétaire et la voleuse », ff. 51-56.

- « IX- La mère, l'enfant et la Jeakkheng », ff. 56-62.

- « X- Le mari, la femme et le séducteur », ff. 63-74.

- « XI- La charrette, le propriétaire et Indra » ff. 74-81.

- « XII- Le morceau de bois de Kâki », ff. 81-86.

- « XIII- Les deux têtes de mort », ff. 86-88.

- « XIV- Les deux serpents », ff. 88-90.

- « XV- Le coq blanc », ff. 91-93.

- « XVI- Le verre Meni-rôt », ff. 93-96.

- « XVII- Le bœuf et l'homme », ff. 96-103.

- « XVIII- Le riz cuit », ff. 103-106.

- « XIX- Les câbles en sable », ff. 107-110.

- « XX- Le bassin », ff. 111-119.

- « XXI- Le mulet », ff. 120-137.

- « XXII- Le Kéo moni-rôth », ff. 138-142.

- « XXIII- Le lézard orgueilleux », ff. 142-149.

- « XXIV- Neang Kâumarey-Olumpôr », ff. 149-168.

- « XXV- Le bouc et le chien », ff. 169-192.

- « XXVI- Le sot [illisible] et l'intelligent pauvre », ff. 192-225.
- « XXVII- Neang Amra », ff. 226-263.
- « XXVIII- Disgrâce et fuite du Chau Mohosoth », ff. 263-275.
- « XXIX- Ruse de Neang Amra », ff. 275-282.
- « XXX- Intervention d'un Tevada », ff. 282-289.
- « XXXI- Retour de Chau Mohosoth », ff. 289-312.
- « XXXII- Les secrets des quatre achars », ff. 313-374.
- « XXXIII- L'administration de Chau Mohosoth », ff. 375-391.
- « XXXIV- La guerre », ff. 392-402.

Fin : « Cependant le Prea Bat Cholleney s'avavançait à marche forcée à la tête de toutes ses troupes de guerrier. Il arriva devant le royaume de Mithila à la », f. 402. La suite se trouve en 688/B/2.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

3. Satra Préas-Mahos

Texte khmer à partir duquel Leclère a donné sa traduction (*cf.* ms. 688/A/2). La page de garde porte la mention « Le Satra du Préas Mahosôt se compose 13 volumes » et la date « 1895 ».

3. – a. Feuille de brouillon inscrite par Leclère, portant des notations sur l'étymologie du nom « Mohosoth », 1 f.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

3. – b. Texte khmer correspondant aux sept premières liasses du jātaka – sur un total probable de 15 liasses –, en écriture *jrāeī*. 42 feuillets doubles et simples originellement non numérotés, numérotés de 1 à 42 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

Tous droits réservés

Ms. 688 / B
Contes Mohosoth

Suite de la traduction du jātaka dont le début se trouve en 688/A.

1. Préas Mohosôth

Brouillon de la traduction de Leclère (suite de ms. 688/A/2). 398 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés de 403 à 799 [M], inscrits sur le recto.

- « XXXV - Le siège de Mithilar », ff. 403-448.
- « XXXVI - Levée du siège de Mithilar », ff. 448-470.
- « XXXVII - Un stratagème de l'ennemi », ff. 471-515.
- « XXXVIII - Le perroquet et la merle », ff. 516-605.
- « XXXIX - Projets de Mohosoth », ff. 606-613.
- « XL - Les préparatifs », ff. 613-618.
- « XLI - Visite de Mohoseth au roi Cholleney », ff. 618-647.
- « XLII - Les travaux », ff. 647-664.
- « XLIII - Enlèvement de la reine-mère, de la reine, du prince royal et de la princesse royale », ff. 664-684.
- « XLIV », ff. 684-799.

Papier de deux types : « Guthrie & Co » puis, à partir du f. 717, « SUPERFIN 1894 ». 210 x 340 mm. Le f. 789 porte une bande de papier collée qui masque une rature.

2. A copier [Version soignée de la traduction]

Suite de la traduction soignée en 15 liasses (*cf.* ms. 688/A/1), sans appareil critique, qui ne semble pas être de la main de Leclère et pourrait avoir été faite pour lui par un lettré cambodgien, une traduction à partir de laquelle il aurait composé sa propre traduction (*cf.* ms. 688/B/1).

2. – a. 12^e Satra du Préas Mohos. 20 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 20, inscrits à la fois sur le recto et sur le verso [M]

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

2. – b. 13^e Satra du Préas Mohos. 10 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 10 [M], inscrits sur le recto et sur le verso, sauf le f. 10 qui n'est inscrit que sur le recto.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

2. – c. 14^e Satra du Préas Mohos. 12 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 12 [M], inscrits à la fois sur le recto et sur le verso, sauf le f. 12 qui n'est inscrit que sur le recto.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

2. – d. 15^e Satra du Préas Mohos. 12 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 12 [M], inscrits à la fois sur le recto et sur le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

Tous droits réservés

Ms. 689***Bouddhisme ; L'Histoire de Préah Chantakheat***

Ce dossier contient d'une part des notes éparses de Leclère sur le Bouddhisme dont une au moins a servi à composer son ouvrage paru sur le sujet en 1899 (1) ; d'autre part la traduction par un lettré cambodgien d'un jātaka apocryphe (2).

1. Bouddhisme**1. – a. Le bouddhisme**

1. – a/1. Feuillet simple de brouillon inscrit sur le recto de quelques mots au crayon qui semblent traduire des notions bouddhiques, de la main de Leclère : « indifférence [-] / passivité sereine / engourdissement délicieux ». 1 f. simple.

Papier de type « Guthrie & Co ». 207 x 185 mm.

1. – a/2. Feuillet simple inscrit sur le recto portant quelques notes manuscrites de la main de Leclère et une bande imprimée sur le bouddhisme, plus quelques graffiti en khmer de la main de Leclère, le tout sur un support papier de la résidence de Kratié.

- lignes manuscrites : « Cette religion n'a fait, comme M. Berthelot, qu' « engourdir les mortels dans le sentiment de leur impuissance et dans la [-----] des résignations », Revue
- lignes imprimées : « ~~férent de notre âpre Occident.~~ Le / bouddhisme, six cent ans avant Jésus-/Christ, fut une réforme sociale d'une / haute portée égalitaire. ~~Les dieux~~ »

Papier sans filigrane. 200 x 137 mm.

1. – a/3. Notations de Leclère sur le bouddhisme inscrites à l'encre bleue, 1 f. inscrit sur le recto et sur le verso.

Début : « Il n'y a pas plus de raisons. / de croire en la vie future / des bienheureux dans un état / de félicité parfaite, sous le gouvernement de Dieu, qu'il / n'y en a de croire aux vies successives qui finalement aboutiront au nirvana / complet. [...] ».

Papier sans filigrane. 200 x 137 mm.

1. – a/4. [*Le bouddhisme*]¹³⁰. Notations de Leclère sur le bouddhisme dans lesquelles il le compare au christianisme, à travers la notion de mystère. 7 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés de 1 à 7 [M], inscrits sur le recto.

Début : « Si j'examine toutes les religions à un point de vue non religieux et si je cherche à connaître celle d'entre elles qui comporte un minimum de mystère je trouve que cette religion est le bouddhisme. Or le mystère de l'origine première des choses, où sont les mystères graves devant lesquels la conscience et la raison semblent impuissantes ? [...] », f. 1.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm Le dernier feuillet porte des notations au stylo-bille bleu (T).

1. – b. Bouddhisme¹³¹. Comparaison entre les bouddhismes chinois du grand véhicule et cambodgien du petit véhicule partant du paradoxe – établi à partir de l'analyse concrète des attitudes culturelles des Chinois, des Annamites et des Cambodgiens les uns vis-à-vis des autres au Cambodge, allant jusqu'à mentionner le cas de mariages mixtes sino-cambodgiens, sino-annamites – que si les textes doctrinaux sont semblables, les cultes diffèrent radicalement. Débouche sur une histoire de l'implantation du bouddhisme invoquant les sources bouddhiques textuelles du Cambodge (inscriptions du Bayon, Sdok Kak Thom, le *Traibhum*, etc.). L'amène à se pencher sur la fondation de la Pagode des cent colonnes à Sambaur et à relater les légendes étiologiques qui y sont associées. Le début et la fin du texte manquent, texte qui se compose de 44 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille bleu de 1 à 43 (T), dont 1 f. 37 bis et dont les ff. 1, 20, 21, 23 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso. Porte des notes en marge gauche.

Début : « populaire non la figure d'un philosophe religieux, d'un penseur à la pensée contestée, mais celle d'un épicurien, d'un bon et gros vieillard. La différence entre les deux Eglises est aujourd'hui si grande que, ni en [-----], les sectaires de l'une et de l'autre ne se sont point reconnus pour les disciples du Bouddha, pour les fidèles d'une même religion. Les Chinois depuis au moins trois siècles émigrent au Cambodge et y ont apporté leur culte avec eux. Par eux et par les Annamites qui sont les voisins immédiats du peuple cambodgien, le bouddhisme de l'église du nord a rencontré le bouddhisme de l'église du sud. Cependant, depuis trois siècles les deux églises bouddhiques vivent l'une à côté de l'autre avec leurs temples et leurs fidèles, non seulement sans se fondre mais sans se reconnaître. N'est-ce pas là un fait éminemment curieux : des peuples ayant la même foi religieuse, les mêmes livres sacrés et qui vivent l'un à côté de l'autre, l'un mêlé à l'autre, sans le savoir et sans trouver dans le culte qu'ils rendent au Buddha, chacun dans leurs temples, un point de rapprochement qui les portent à penser que le Fô des Chinois pourrait bien être le Put, le Puthéa des cambodgiens, c'est à dire le Buddha, leur maître commun. [...], ff. 1-2.

Fin : « Les inscriptions que M. Harmand et surtout M. Aymonier ont mises au jour et qui nous ont révélé, mieux que les ruines gigantesques d'Ângkor, de Beng Méalea, de Préas Khan,

¹³⁰ Titre donné par M. Tranet.

¹³¹ Porte la mention « notes inachevées » (T).

l'existence dans le passé d'une célébration que les Indochinois d'aujourd'hui ont presque oubliée, ces inscriptions des [...] nous enseignent à », f. 43.**

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm, sauf f. 32 : 210 x 80 mm ; f. 37 : 210 x 134 mm. Le f. 1 est très endommagé.

1. – c. Bimbisara¹³². N'est pas une traduction mais le récit (incomplet) de la vie de Bimbisāra – le roi du Magadha au temps du Bouddha – composé au brouillon par Leclère à partir de plusieurs sources trouvées au Cambodge qu'il indique entre parenthèses après chaque paragraphe : « C'est l'histoire de ce prince que je veux raconter ici d'après les ouvrages suivants que j'ai trouvés au Cambodge et qui la contiennent par parties : 1° le Mélinda prasna, 2° le Tray Phum, 3° le sâtra de Tévatat, 4° une petite vie de Préas Puth qui est un abrégé ; 5° l'Amavatasa et les Avadana jataka que M. Léon Feer a publié en 1891 dans le 18^e volume des Annales du musée Guimet. », f. 2. 31 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés de 1 à 29 au stylo-bille bleu (T), puis jusqu'à 31 [M].

- [Introduction], ff. 1-2.

Début : « Le roi Bimsāra ou Bimbisāra (Pimsara ou Pimbisara, en cambodgien) est un des rois dont il est le plus souvent parlé dans les livres bouddhistes. Dès l'arrivée du Bôdhisattva à Réacheakris capitale du Magadha, le jour même de sa fuite du palais de son père, il lui montra beaucoup de bienveillance. [...] ».

- [Récit de la vie de Bimbisara], ff. 3-29.

- [1 f. séparé], f. 30. « Parvenu au trône, il voulut protéger Devadatta plus efficacement qu'il n'avait fait jusqu'à lors [...] ».

- [1 f. séparé], f. 31. Feuille « pense-bête » portant la mention d'un simple nom pāli (« anāyāmi phallatha »).

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

1. – d. La Genèse chez les bouddhistes. Texte ayant servi à la rédaction de chapitres du Bouddhisme au Cambodge¹³³ plus complet à garder. Essai d'interprétation et de description de la cosmogonie bouddhique. Le début du texte est une série de longues citations traduites par Leclère de réponses faites par un lettré cambodgien à ses questions sur l'origine du monde selon les conceptions bouddhistes. 91 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés de 1 à 86 (T), dont 1 f. 6 bis, 1 f. 29 bis, 1 f. 64 bis, 1 f. 74 bis, 1 f. 80 bis [M], et dont les ff. 16, 35, 38, 52, 55, 63, 72 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso.

- [Introduction] : « La Genèse. 'Je ne puis rien vous dire de certain sur l'origine des mondes parce que les baley ne parlent point de cette origine. Le Préa n'en a probablement pas parlé. Vous me demandez mon opinion personnelle sur ce point. Je ne puis vous donner une réponse parce que je ne sais pas ce qu'il faut penser sur cette grave question. J'ai lu le petit livre que

¹³² Porte la mention « Traduction inachevée » au stylo-bille bleu sur la première page (T).

¹³³ A. Leclère, *Le Bouddhisme au Cambodge*, Paris, Ernest Leroux, 1899, xxxi + 535 p.

vous m'avez prêté où la religion chrétienne est exposée. Je ne crois pas que les choses se sont passées ainsi qu'il est écrit en ce livre'. [...] », ff. 1-9.

- « I » [Première partie], ff. 10-36 dont :

- « I. – Les Cambodgiens de même que les autres nations bouddhiques ne se préoccupent point de l'origine première des choses. [...] », ff. 10-11.

- « II – Mais avant de parler de la fin du dernier monde, des derniers embrasements, de la dernière inondation et de la dernière reconstitution, voyons ce qu'était la terre [...] », ff. 12-19. Comporte notamment une intéressante tentative de correspondance entre les continents mythiques et la géographie eurasiatique, fruit des informations contradictoires des interlocuteurs de Leclère.

- « III – Voilà pour la géographie terrestre, voici maintenant pour la géographie des divers paradis qu'un saint doit parcourir avant de parvenir au nirvana. [...] », ff. 19-26.

- « IV – Les enfers sont au nombre de 136, huit grands et 128 petits. [...] », ff. 26-36.

- « II. Maintenant que j'ai dit ce qu'est la terre, ce que sont les enfers et les Paradis d'après les Cambodgiens, c'est-à-dire donné une idée de la géographie terrestre, infernale et céleste d'après les Khmers, voyons ce que fut, il y a bien des siècles, toujours d'après leurs satras et leurs lettrés, le grand phénomène de la destruction et comment s'accomplit la reconstruction et le peuplement du monde. [...] », ff. 36-65, dont :

- « I. – En ce temps-là disent les livres sacrés, sur toute la terre habitée, les hommes et les femmes s'accouplaient comme font les chiens et les chevaux, les chats et les chattes, les coqs et les poules. [...] », ff. 36-43.

- « II. – C'est alors que les pluies commencent à tomber ; d'abord les gouttes furent très fines comme la poussière, puis elles furent plus grosses et crurent en volume jusqu'à devenir un torrent immense. [...] », ff. 44-46.

- « III. – quelque temps en effet après cette parole quatre grands vents s'étant levés (1) les eaux commencèrent à baisser [...] », ff. 46-51.

- « IV. – Longtemps après, le vent ayant continué de souffler sur la surface des eaux, celles-ci baisseront et notre terre parut sous la forme d'écume d'eau [...] », ff. 52-65.

- « III. » [Troisième partie], ff. 66-86, dont :

- « I – En ce temps-là, naquit un enfant auquel ses parents donnèrent le nom de Préa maha Boris Kamokan. [...] », ff. 66-80.

- « II – Le Prea bat somdach pra maha mhathireach barum borpet a régné en paix ; il a vécu plusieurs milliers d'années [...] », ff. 80bis-86.

Papier en mauvais état de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm, sauf : le f. 6bis, 210 x 96 mm ; le f. 29bis, 210 x 220 mm ; le f. 74bis, 210 x 200 mm ; le f. 80bis, 210 x 148 mm.

2. L' Histoire de Préah Chantakheat

Traduction d'un jātaka apocryphe appartenant au groupe des *paññāsajātaka*¹³⁴ sur des cahiers de feuillets doubles reliés par une ficelle, réalisée au crayon d'une écriture négligée par un lettré cambodgien pour le compte de Leclère, portant des noms propres en khmer entre parenthèses. Semble être la même écriture que dans le ms. 684/2. Le texte original a été composé au plus tard en 1858 par trois dignitaires d'Oudong¹³⁵.

2. – a. 1^{er} volume. L'Histoire de Preah Chantkhéat (brah cand ghāt) est traduite du Pali ; C'était le futur Bouddha lui-même. Correspond en réalité à la 1^{ère} liasse ainsi qu'au début de la 2^e liasse du manuscrit original. 44 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 44 [M], inscrits à la fois sur le recto et sur le verso.

Papier sans filigrane. 220 x 320 mm.

2. – b. 2^{ème} cahier. L'Histoire de Préah ChantaKhéat (suite). Fin de la 2^e liasse et début de la 3^e liasse du ms. original. 1 feuillet double de garde + 48 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 48 [M], inscrits à la fois sur le recto et le verso (sauf les ff. 32 et 33, inscrits respectivement sur le recto et sur le verso).

Papier sans filigrane. 220 x 320 mm.

2. – c. 3^{ème} cahier. Suite. L'Histoire de Préah ChantaKhéat. Fin de la 3^e liasse et début de la 4^e liasse du ms. original. 1 feuillet double de garde + 28 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 28 [M], inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Papier sans filigrane. 220 x 320 mm.

2. – d. 4^{ème} cahier. Suite. L'Histoire de Préah Chantakhéat. Fin de la 4^e liasse et début de la 5^e liasse du ms. original. 1 feuillet double de garde + 28 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 28 [M], inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Papier sans filigrane. 220 x 320 mm.

2. – e. 5^{ème} cahier. Suite. L'Histoire de Préah Chantakhéat. Fin de la 5^e liasse et début de la 6^e liasse du ms. original. 1 feuillet double de garde + 32 feuillets doubles

¹³⁴ On en dénombre au moins deux mss. en France : BnF 261 et EFEO O.80.

¹³⁵ *Cau buññā jumñit khsatrī, Cau buññā rājā bhakṭī, Cau buññā srī añcit, Cf. ms. EFEO O.80 ; J. Jacob, op. cit., p. 95.*

originellement non numérotés, numérotés de 1 à 32 [M], inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Papier sans filigrane. 220 x 320 mm.

2. – f. 6^{ème} cahier. Suite. L'histoire de Préah Chantakhéat. Fin de la 6^e liasse, 7^e liasse et début de la 8^e liasse du ms. original. 1 feuillet double de garde + 46 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 46, inscrits à la fois sur le recto et le verso + 1 feuillet double resté vierge, non numéroté. 84 feuillets de traduction non numérotés.

Papier sans filigrane. 220 x 320 mm.

Tous droits réservés

Ms. 690***Dossier relatif à l'Annam, le Siam, le Laos, la Birmanie***

Ce dossier comprend divers matériaux juridiques (notamment des lettres de plaintes), mais aussi des matériaux historiques ainsi que relatifs aux croyances des peuples périphériques aux Khmers que ce soit les tribaux des hautes terres de Kratié ou les Birmans, les Siamois, les Laotiens, ou les habitants de l'ancien Champa et de l'Annam ; il contient en outre une série d'articles de Leclère parus dans la presse anglophone sur les superstitions siamoises, une correspondance administrative à propos du Darlak et une note sur la cérémonie annuelle d'offrande aux génies du terroir (*léang araks*).

1. Droit d'asile – Trêve de Dieu – Abolition de la peine de mort : LAOS

1. – a. Note sur le droit d'asile au Cambodge et au Laos, la trêve de Dieu au Laos et sur l'abolition de la peine de mort au Laos et au Cambodge. Brouillon d'un article inédit concernant le droit des pays de bouddhisme theravadin, rédigé postérieurement à 1902 et 6 ans après la découverte de la charte de Sambok (qui intervient en 1903) donc quelque part en 1909, et à paraître dans une revue, peut-être la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger* à laquelle Leclère avait donné plusieurs articles en 1894 et 1899. Après avoir rassemblé les sources suggérant l'existence d'un droit d'asile au sein des monastères khmers et laotiens, Leclère relate l'imposition d'une trêve de Dieu par le roi laotien Fagnum, puis termine en rectifiant une de ses anciennes opinions déjà publiée au sujet de l'abolition de la peine de mort au Cambodge, remontant selon lui au règne de Chey Chettha (XVII^e siècle). 15 feuillets simples dactylographiés et numérotés de 1 à 15, dont le feuillet 9 est inscrit à la fois sur le recto et le verso. Porte des corrections à l'encre de la main de Leclère.

Début : « M. Barth, de l'académie des Inscriptions et Belles lettres, a publié il y a quelques années dans le Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient (juillet-Août 1902), notre revue savante de l'Indochine française, la traduction d'une stèle trouvée dans les ruines de Véath Phou par des chercheurs de trésor [...] », f. 1.

Papier sans filigrane. 210 x 315 mm.

1. – b. Darlak et Laos**1. – b/1. Darlak**

1. – b/1/1. « Géographie coloniale. Le Darlak, une province sauvage en Indochine ». 67 feuillets simples numérotés de 1 à 67 (dont un feuillet est inscrit à la

fois sur le recto et le verso). Brouillon manuscrit d'un article de Leclère sur le Darlak, comportant des notes en marge gauche. Ce document a été publié en 1989¹³⁶.

Papier sans filigrane. 200 x 310 mm, sauf le f. 39 : 105 x 200 mm ; et le f. 45 : 200 x 220 mm.

1. – b/1/2. [Notes ethnographiques de l'ancien Administrateur du Darlak et correspondances envoyées à Leclère lorsqu'il était résident de Kratié].

1. – b/1/2-a. Recto : tableau portant des fragments d'un lexique comparatif avec traduction entre le cambodgien, le laotien, l'annamite, le rhadès, le djarai, le pning et le pi. Verso : « un exemple de notice sur les mœurs [-----] en pays kha » : le mariage ; l'adultère. 2 feuillets doubles, non numérotés.

Papier sans filigrane. 200 x 310 mm.

1. – b/1/2-b. Lettre adressée à « Monsieur le Résident » (Leclère) par Besnard (signature), datée du 1^{er} août 1905 et rendant compte à Leclère de la visite du capitaine Cotter en mission pour déterminer la souveraineté du Darlak et l'état d'avancement de ses travaux sur le vocabulaire des langues des tribus (*cf.* ms. b/1/2-a.). 2 feuillets doubles, non numérotés.

Papier sans filigrane. 200 x 310 mm.

1. – b/1/2-c. Lettre adressée à « Monsieur l'administrateur » (Leclère) par A. Cotter, « capitaine de l'Etat Major, en mission », depuis Ban Me Thuot, et datée du 2 août 1903. Le capitaine annonce qu'il va pénétrer dans la région de Ponklia et jusqu'à Kratié. Précise que Besnard, l'administrateur du Darlak, lui a longuement parlé de Leclère, et que lui-même a lu plusieurs de ses travaux. Demande l'envoi d'un interprète. 1 feuillet simple inscrit sur le recto et le verso.

Papier sans filigrane. 130 x 200 mm.

1. – b/1/2-d. « Légende sur l'origine du Sadeth ». Retranscription en français de la légende relative aux chefs Jaraï par l'administrateur en poste au Darlak, Besnard, envoyée par lui à Leclère en 1903 (*cf. infra*, ms. 690/1-b/1/2-h). Un état moins complet de ces notes a été publié dans le *BEFEO*, t. VII, p. 81-84¹³⁷. 7 feuillets doubles, inscrits sur le recto et le verso, numérotés de 1 à 14 et agrafés.

¹³⁶ « Géographie coloniale : le Darlak, une province sauvage en Indochine (un document inédit d'Adhémar Leclère présenté par M. Tranet) », *Cahiers de l'Asie du Sud-est*, n°25, 1989, p. 219-228.

¹³⁷ H. Besnard, « Appendice. 1. Légende Jaraï sur l'origine du Sabre sacré conservé par le Roi du feu », [in] « Les populations moi du Darlac par M. H. Besnard, administrateur du Darlac », *BEFEO*, t. VII, n°1-2, janvier-juin 1907, p. 61-86.

Papier sans filigrane. 200 x 310 mm.

1. – b/1/2-e. Lettre signée par « Chau-Um, du village de Chua-Chrey » réclamant la révision d'un procès en appelant l'ancien gouverneur de Sambor à témoin. 1 feuillet simple de traduction d'une déposition khmère (orale ou écrite ?) par un lettré khmer connaissant le français. Non numéroté, inscrit à la fois sur le recto et le verso :

Je soussigné Chau Um, du village de Chua-Chrey (Kratie) ai l'honneur de vous informer que je ne suis pas content de neang-mâm qui prétendait que je l'ai rendue ventrue en faisant des amours avec elle. Ce ne fut qu'au mois méacasé de l'année roca (1885) que j'avais fait des relations avec elle, c'est vrai. Mais au mois phôlcun de l'année Châ-atesak (1886) je l'ai abandonnée, en ce moment il y a l'oknha-muntrei nikum, ancien gouverneur de Sambor qui a vu et connu cela. Puis elle est allée faire des amours avec qui, je n'en sais rien. Arrivé au mois méacasé de l'année côr (1887) neang mâm prétendait que je l'ai rendue enfantée. C'est pourquoi je ne suis pas content, je suis allé trouver les juges cambodgiens qui ont dit qu'il conviendrait que le témoin prêterait son serment qui ferait sa [----]cille neang mâm a déclaré, alors mon procès serait perdu, je le serais responsable.

Si le témoin déclarerait comme j'ai déclaré, mon procès serait gagné ? Alors neâng mâm perdrait son procès. Je serais bien content. Les juges ont fait venir le témoin mais celui-ci ne pouvait pas venir, alors ils ont dit qu'il conviendrait que je prèterais serment. Je consentais à prêter serment, mais neâng mâm [verso] ne consent pas que je prête serment. De mon côté, je voulais pas que mon procès soit perdu.

Je viens vous prier de vouloir bien faire appeler l'ancien gouverneur de Sambor pour me rendre justice de cette affaire. Signé : Chau – Um.

Papier de type « Guthrie & Co ». 170 x 220 mm.

1. – b/1/2-f. Lettre adressée à « Monsieur le Résident » (Leclère), signée par « Néang-Rê », datée du « 14 ruôch du mois de Méaccasé de l'année thâs-toysac (30 décembre 1891) » à propos du non remboursement d'une créance malgré la possession d'un billet de reconnaissance de dettes. 1 feuillet simple, non numéroté, inscrit à la fois sur le recto et le verso :

Monsieur le Résident

Je soussignée la née néang Rê, veuve, demeurant au village de Samboc, province de samboc, ai l'honneur de vous informer que le feu oknha Réachéa Senéha nac, mon mari, était en vie, l'oknha Kray chey-Kyri- Ung, demeurant au même village et à la même province, était venu prendre des marchandises estimant une somme de Dix liasses d'argent, et avait fait un papier remis entre les mains de mon mari, en lui promettant de lui payer vers le mois d'asath, de l'année chhlou-nôppesac^[138], la dite somme, sans oser le relancer ; si le délai fixé serait dépassé, il en serait responsable envers lui conformément à la loi, et conformément au papier déjà fait.

¹³⁸ Soit vers juin-juillet 1877.

Le délai étant alors arrivé, mon mari était allé lui réclamer cette somme, et l'oknha Krey chey-Kiri-Ung lui a déjà donné deux liasses d'argent, il restait encore dix huit liasses à mon mari.

Après cela, mon époux alla réclamer à Ung ; mais celui-ci était absent allant s'établir dans le pays intérieur, de sorte que il n'avait pas pu réclamer son argent jusqu'à présent. Et que maintenant, l'oknha Kray chey-Kirir Ung vient habiter le village de poum-Kebal-Chuor, dans la province de Samboc, où je suis allée le lui réclamer une fois, deux fois, mais il ne me paie pas et dit qu'il n'en a pas.

Pour cette affaire, je ne suis pas contente, je viens me mettre sous votre protection et je vous prie de vouloir bien envoyer vos bômro pour faire venir à la Résidence en personne l'oknha Kray-chey Kiri Ung que vous jugiez et que vous le fassiez rendre mon argent d'après le papier, afin que je sois satisfaite ; parce que je suis veuve, dépourvue, pauvre et que je dois beaucoup à d'autres.

De peur que cela ne soit pas sûr, j'appose mon thâng-day sdam (droit) que j'ai l'honneur de vous présenter. Signé : Néang-Rê.

[Annotations de la main de Leclère] Renvoyé au gouverneur de Samboc, avec recommandations toute particulière, le 30 déce 1891. [signature de Leclère] Remboursé le 12 juin 1891. S'est engagé à payer les intérêts dus à 10 p. 100 dans 6 mois le 20 juin 1892.

Papier de type « Guthrie & Co ». 170 x 215 mm.

1. – b/1/2-g. Contrat de mariage signé par « l'oknha-phéak-Kedey-Sala », et par « Naup », passé entre « They Nôp et Mé-Jéav, mère », daté du « 3 kot du mois de Chêt de l'année Khal toussac (le 23 mars 1890) » :

Je soussigné le They Nôp, fais le papier de samhya (contrat) en le remettant à Mé-Yeav, mère ; à partir de ce moment-ci jusqu'à l'avenir (1) si je donnerais des coups de pied à neang-mâm, épouse, je la battrais avec le bâton qui causerait la fracture de la tête, l'aveuglement des yeux, contrairement à la loi et coutume pour les épouses ; 2° Si je le maudirais, l'injurierais, insulterais sa race, sa descendance, son gr^d père, sa g^d mère, son père ou sa mère, en présence des personnes, contrairement à la loi. Il faudra alors que neac-méjéav casse (le mariage) de néang mâm et de moi pour rien.

Si la née Néang-Mâm serait en faute contraire à la loi concernant le mari ou la femme d'après la coutume du pays. Je prierais Néac-Méjéav et les frères ou sœurs de corriger la neang mâm convenablement et conformément à la loi accoutumée au mari ou à l'épouse comme tout le monde pour se garder mutuellement et paisiblement. Si j'agirais en dépassant le contrat, je prierais neac méjeav et tout les frères ou sœurs de me faire souvenir, de me corriger convenablement comme à l'ordinaire, conformément à la loi, à la coutume, comme la mère corrige son enfant, comme les autres pour s'unir paisiblement.

De peur que cela ne soit pas sûr, moi, They-nôp, j'appose ma signature que j'ai l'honneur de vous la présenter.

Le 14 M. 1891 Signé : Naup / Signé : l'oknha-phéak-kedey-Sala.

Papier de type « Guthrie & Co ». 170 x 213 mm.

1. – b/1/2-h. Lettre adressée à « Monsieur le Résident » (Leclère) par Besnard (signature) « commissaire du gouvernement français au Darlac », depuis Ban Mi Thuot en date du 20 août 1903. Rend compte à Leclère des renseignements collectés sur les rois Jarai (*cf. supra*, ms. 690/1/2-b et *infra*, ms. 705/1-b.). La formule de politesse finale présentant les hommages du rédacteur à Madame Leclère (sa seconde épouse) montre qu'ils s'étaient déjà rencontrés. 8 feuillets simples non numérotés.

Début : « Je n'ai pu obtenir rien de bien précis sur les rois du feu et de l'eau [...] ».

Papier à impression photographique des Editions S. Leblanc, montrant deux vues de Phnom Penh. 113 x 180 mm.

1. – b/1/2-i. Lettre adressée à « Monsieur le Résident et ami », datée du 23 juin 1908, de Saigon par un membre de la Société des Études Indochinoises : la personne s'excuse de ce que l'édition de la Monographie de Kratié de Leclère ait été « gâchée ». 1 feuillet simple non numéroté, inscrit sur le recto et sur le verso.

Papier portant un filigrane : une couronne à quatre étages (joyaux < croix < boules < dôme) surplombant la mention « ORIGINAL PALET MILI ». 115 x 180 mm.

1. – b/1/2-j. Brouillon de traduction d'une lettre de plainte près du résident de Kratié (Leclère). Plainte signée par « le Né thôn, le Né Prac » et datant d'un des trois mandats de Leclère à la tête de cette résidence (décembre 1890-septembre 1892 ; décembre 1894-mars 1898 ; février 1903-septembre 1906). 1 feuillet simple non numéroté, inscrit sur le recto.

Les nés Chau-Thun (neang mum), chau keo (neang Tinh) chaun Som (neang chim) chau-Uc (néang Ju) chau Srac (neang Kêt) chau-kông (neang-Ji) du village de Compong-Kor (Chlong) se plaignent contre le Seneha-Tokebat-Ôm, du village de Hanchey, (Chlong) disant qu'ils s'étaient faits des amours avec leurs épouses avant le mariage, et cela existait depuis 10 ou 15 ans, et qu'ils n'ont jamais entendu parler des notables qui viendraient pour cette affaire et infligèrent des amendes.

Maintenant ces fonctionnaires leur proposent d'infliger une amende d'une piastre à chacun.

C'est pourquoi ils viennent prier M. le Résident de Kratié de délivrer une lettre.

Signé : le né Thôn / le né Srac.

Papier sans filigrane. 180 x 230 mm.

1. – b/2. Laos. « Renseignements sur la chrétienté d'Oubone (Laos) ». Semble être une notule rédigée par un cadre lao en poste au Laos pour le compte de Leclère. Analyse les motivations de la conversion au christianisme dans cette localité, qui sont économiques et politiques (réaction anti-siamoise). Donne des indications sur la surveillance de l'action française en ces terres de souveraineté siamoise (province de Tonlé Repou). 1 feuillet simple non numéroté, inscrit sur le recto et le verso.

La province d'Oubon est composée de deux parties bien distinctes : les chrétiens et les payens ou bouddhistes. Les premiers sont des Laotiens, des Siamois et des Annamites, obéissants aux prêtres français et les deuxièmes sont des Siamois et des Laotiens, obéissants au Khaluong siamois et au Chau muong laotien, gouverneur de la province d'Oubon.

La chrétienté était autrefois de mille personnes environ ; ce n'est qu'en 1888, 1889 et 1890 que les Laotiens, poussés par la famine, la disette et n'ayant pas reçu de secours du gouvernement siamois, pendant ces mauvaises récoltes successives, se sont fait chrétiens en grand nombre ; elle put donc se compter à trois mille chrétiens à Oubon. De plus à Oubon, si les autorités siamoises menaient leurs habitants trop durs, soit par des réquisitions de riz ou paddy, soit par des injustices à un jugement d'un procès quelconque, etc., etc... les habitants laotiens iraient alors se mettre du côté des curés français pour être mieux traités, mieux protégés, mieux secourus. C'est le côté qui a le plus d'influence.

Les Laotiens veulent bien, au fond de leur cœur, que les Français prennent leurs pays au lieu de les laisser entre les mains des Siamois [verso] [coin de la page déchiré] leur font des oppressions continuelles ; par des réquisitions de leurs riz ou paddy ; mais ils n'oseront pas le dire, de peur que les Siamois leur fassent des misères ; en effet, dans le temps, M. Chomel était à Stung Treng, il a confié des objets servant à la distillerie du vin de riz à un mandarin laotien Phjar de Tonlé Repou ; puis il a dit d'acheter un bœuf ; Phjar a gardé ses objets et acheté un bœuf pour M. Chomel ; de suite, un rapport adressé au Roi de Siam par le Khaluong de Stung Treng contre Phjar disait que celui-ci a fait cadeau d'un bœuf à M. Chomet, a reçu le Français.

Le roi reçut cette lettre du Khaluong, était furieux contre phjar, envoya un autre au Roi de Bassac, de prendre sérieusement des renseignements sur Phjar ; en cas contraire, Phjar serait décapité pour avoir fait des cadeaux à M. Chomel et pour avoir fourni ce dont il avait besoin.

Le roi de Bassac avait alors envoyé ses hommes sûrs et sérieux pour recueillir consciencieusement des renseignements sur le Gouverneur Phjar de Tonlé-Repou ; et on reconnaissait que Phjar était juste innocent et que M. Chomel lui avait fait acheter ce bœuf en lui payant et non pas un cadeau ; les ustensiles de distillerie ont été gardés par les hommes de Phjar en les payant également.

Le Kha-Luong de Stung Treng a fait recruter les miliciens laotiens demeurant dans le pays même, pour la garde de son poste et pour les douanes à raison de 4 bat par hommes : mais ces miliciens laotiens disent toujours que « voilà deux ans que nous ne sommes pas encore payés, et c'est pourquoi, nous sommes obligés de voler les autres habitants pour rien ».

La chemise porte le filigrane : « Vincent de Blanza Registre 3 » ; le papier est de type « Guthrie & Co ». 170 x 210 mm.

2. Superstitions siamoises

2. – a. Siamese traditions and superstitions. Article de presse anglais non signé et publié en décembre 1892 par épisodes dans le *Siam Free Press*, journal imprimé à

Bangkok. Leclère en est l'auteur (*cf. infra* le brouillon rédigé en français, ms. 690/2/b).

2. – a/1. *Siamese Traditions and Superstitions. Ghosts* [Début], paru le vendredi 23 décembre 1892, 1 feuillet, 140 x 580 mm.

2. – a/2. *Siamese Traditions and Superstitions* [Suite], 1 feuillet, 70 x 320 mm.

2. – a/3. *Siamese Traditions and Superstitions. Devils* [Suite], paru le 27 décembre 1892, 1 feuillet, 140 x 585 mm.

2. – a/4. *Siamese Traditions and Superstitions. Devils* [Suite], paru le 30 décembre 1892, 1 feuillet, 165 x 585 mm.

2. – a/5. *Stories and Legends* [Suite], 1 feuillet, 140 x 500 mm.

2. – b. [Traditions et superstitions siamoises](#). Brouillon d'un article de Leclère sur les superstitions siamoises publié dans la presse anglophone de Bangkok (*cf. supra*, ms. 690/2-a.). 15 feuillets simples numérotés de 1 à 15, inscrits sur le recto.

Début : « Sur le chapitre des croyances superstitieuses les Siamois ne le cèdent en rien à leurs voisins les Cambodgiens, les Chinois et les Annamites. [...] ».

- « Revenant », ff. 2-4.

- « Esprit », ff. 4-7.

- « Diables », ff. 8-15.

Fin : « Le peuple semble avoir foi en ces oracles – Comment peut-il en être autrement pour ces gens simples quand souvent les prédictions s'accomplissent. »

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

[3. \[Note sur la Basse Cochinchine¹³⁹\]](#)

Semble être un compendium, rédigé par un lettré vietnamien, de renseignements sur l'histoire des provinces de Cochinchine probablement tirés de documents du type de la *Description de la Basse Cochinchine*, et daterait de 1908. 14 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 8 [M], inscrits à la fois sur le recto et le verso (sauf le feuillet 8, qui est vierge).

- « Province de Biên Hoa », ff. 1-2.

- « Province de Giadinh », ff. 2-3.

- « Province de Dinh Tuong », ff. 3-4.

- « Province de Vinhlong », ff. 4-5r.

¹³⁹ Titre rajouté postérieurement à Leclère (T).

- « Province d'An Giang », ff. 5v-6.
- « Province de Ha Tiên », ff. 6-7v.

Papier de type « Guthrie & Co ». 200 x 310 mm.

4. Inventaire sommaire des monuments chams de l'Annam

Ronéographie d'une partie d'un inventaire archéologique, sans doute celui qui fut réalisé par Finot et Lunet de la Jonquière en 1900¹⁴⁰. 15 feuillets originellement non numérotés, numérotés de 1 à 15 [M], dont 6 feuillets doubles inscrits sur le recto et le verso, et 9 feuillets simples, reliés par une ficelle, non numérotés, et comprenant 9 cartes en couleur.

- « Avant-propos », f. 1.
- « Binh-Thuân », f. 2.
- « Khanh-Hoa », ff. 2-3v.
- « Phu-yen », f. 3v.
- « Binh-dinh », f. 4r.
- « Quang-nghia », f. 4.
- « Quang-nam », ff. 4v-5.
- « Quang-duc », f. 6r.
- « Quang-tri », f. 6v.
- « Quang-binh », f. 6v.

Papier sans filigrane. 210 x 315 mm.

Cahier relié à 9 cartes.

- « Groupe de Dong-Duong, échelle de 1:1500 », f. 7.
- « Groupe de My Son, échelle de 1:1000 », f. 8.
- « Cartes des monuments chams de l'Annam, échelle de 1:500 000 » (feuilles I, II, III, IV, V, VI, VII), ff. 9-15.

Papier avec filigrane : « Papeterie de Rennage (Isère) », 225 x 350 mm.

5. Lois Birmanes

« Traduction du chapitre sur le mariage et le divorce du Wini Tsaya paka thani Dhammathat », brouillon de traduction d'une loi birmane par Leclère (probablement à partir d'une traduction anglaise ?), 84 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés de 1 à 84 [M], inscrits sur le recto.

¹⁴⁰ L. Finot & E. Lunet de la Jonquière, *Inventaire sommaire des monuments chams de l'Annam*, Hanoï, 1900, 12 p. + 9 pl., lithographié.

- « Du mariage », ff. 1-6.
- « Note par Moug Set Sao », ff. 7-12.
- « Note par Moug Set Sao », ff. 13-15.
- « Note par Moug Set Sao », ff. 16-21.
- « Sur le divorce », ff. 22-31.
- « Du mariage », ff. 32-62.
- « Divorce », ff. 63-83.

Papier de type « Guthrie & Co ». 215 x 335 mm.

6. [Funérailles annamites]

« A la cour de Hue. Prise de deuil par la cour. -- Les funérailles de Dong-Khanh », extrait des Souvenirs d'Annam de Baille, ex-résident de France à Hué. Une du journal *L'Avenir du Tonkin* datée du dimanche 26 mai 1907 (24^e année, n°3662, 114 rue Jules Ferry, Hanoi), 1 feuillet recto-verso.

Imprimé. 465 x 620 mm.

7. Histoire du Siam

7. – a. Histoire du Siam. Traductions. Brouillon d'une traduction d'un extrait de chronique (sans doute khmère) traitant de l'histoire du Siam, correspondant aux pages 31 à 65 du document original et aux années 1350 à 1531, rédigé par Leclère « le 18 mars 1908, 3 h de l'après-midi ». 25 feuillets doubles numérotés de 1 à 50, inscrits sur le recto et le verso.

- « Chronique détaillée. A partir du règne du roi Phra: Chau U-Thong fondateur de la capitale d'Ayouthya », ff. 1- 3 (années 1350 à 1363).
- « Règne du Somdet-Phra : Ramesuan », f. 3 (année 1369).
- « Règne du Somdet-Phra : Baroma-Raxa-Thirat », ff. 3-5 (années 1370 à 1380).
- « Règne du roi Chao Thong-Lan qui fut assassiné par le Phra: Ramesuan », ff. 5-8 (années 1382 à 1385).
- « Règne du roi Phra: Chao-Ram et du roi Phra : Indra-Raxa », ff. 8-10 (années 1388 à 1403).
- « Règne du roi Somdet Phra: Barom-Raxa-Thirat », ff. 10-12 (années 1418 à 1430).
- « Règne du roi Phra: Baroma-Tray-Lokanarth », ff. 12-16 (années 1440 à 1472).
- « Règne du Somdet-Phra: Raxa-Thibudi », ff. 16-19 (années 1474 à 1510).
- « Règne du roi Somdet-Phra: Baroma-Raxa-No-Phuthang-Kûr », f. 19 (année 1510).
- « Règne du roi Phra: Ratsada Thirat Kûman », f. 19 (année 1514).
- « Règne du roi Phra: Xay raxa Thirat Chao », ff. 19-22 (années 1515 à 1527).
- « Règne du Phra: jotfo et du Khûn Vorovongsa-Thirat », ff. 22-32 (années 1528 à 1529).
- « Règne du roi Phra: Moha Chakraphat », ff. 32-50 (années 1530 à 1531).

Papier sans filigrane. 200 x 310 mm.

7. – b. Histoire du Siam. Chronique résumée et liste chronologique des rois. Début du document précédent rédigé par Leclère le mardi 25 février 1908, correspondant aux pages 1 à 29 du document original et aux années 1344 à 1768. Ce document qui a fait l'objet d'une publication en 1984¹⁴¹ a pour origine une commande du roi Rāma III en 1850 au prince Paramanuchit, « un fils du roi Rāma I et l'un des principaux dignitaires de l'église siamoise ». Le texte aura sans doute été traduit depuis le siamois vers le khmer, et c'est ce texte – qui notons-le présente des variantes par rapport aux leçons traduites en anglais (1973) puis en français (1974) à partir des originaux siamois¹⁴² – que Leclère a traduit en français. 28 feuillets doubles numérotés de 1 à 28, inscrits à la fois sur le recto et le verso + 2 feuillets originellement non numérotés, numérotés 29 à 30 [M] et inscrits sur le recto (tableau : « Liste chronologique des rois qui ont régné au Krung Çri Ayouthya »).

- « Chronique royale de la Capitale Ayouthya », ff. 1-3 (jusqu'à l'année 1390).
- « Règne du roi Phra: Chao-U-Thong », ff. 3-5 (années 1344 à 1351).
- « Règne du roi Somdet Phra: Ramesuan », f. 5 (année 1370).
- « Règne du roi Somdet Phra: Baromaraxa-Thirat », ff. 5-6 (année 1371).
- « Règne du roi : Chao-Thong-Lan qui fut assassiné par Somdet Phra: Ramesuan » ff. 6-7 (année 1383).
- « Règne du roi Somdet Phra: Chao Rama raxa Thirat », f. 7 (année 1388).
- « Règne du roi Somdet Phra: Intharaxa (Indra-Raja) », ff. 7-8 (année 1402).
- « Règne du roi Somdet Phra: Baromaraxa-Thirat », ff. 8-9 (années 1419 à 1433).
- « Règne du roi Phra: Baromatray-Lokanarth chao », ff. 9-10 (années 1444 à 1448).
- « Règne du roi Somdet Phra: Indra-Raxa », ff. 10 (années 1450 à 1454).
- « Règne du roi Somdet Phra: Rama-thibodi », ff. 10-11 (années 1471 à 1507).
- « Règne du roi Somdet Phra: Baromaraxa-Moha-Thuthangkûr », f. 11 (année 1510).
- « Règne du roi Phra: Rastha-Thiraja-Kumara », f. 12 (année 1514).
- « Règne du roi Phra: Xoy-Raxa-Thirat », ff. 12-13 (années 1515 à 1527).
- « Règne du roi Phra: Kéo-fa », ff. 13-15 (années 1527 à 1556).
- « Règne du roi Somdet Phra: Mohindra-Thirat et du roi Somdet Phra: Moha-Thamaraxa-Thirat », ff. 15-17 (années 1557 à 1579).
- « Règne du roi Somdet Phra: Eka-Thosaroth », ff. 17-18 (années 1594 à 1596).
- « Règne du roi Chaofa Çri savaphag », f. 18 (année 1602).
- « Règne du roi Somdet Phra: Chao-Song-Tham », ff. 19-20 (années 1603 à 1607).
- « Règne du roi Phra: Xéthha-Thirat », f. 20 (année 1628).
- « Règne du roi Phra: Athit-Vongs », ff. 20-21 (année 1630).
- « Règne du roi Phra: Chao Yu-Hoa Phra: sath Thong », ff. 21-22 (années 1631 à 1644).
- « Règne du roi Chao fa Xay », f. 22 (année 1656).
- « Règne du roi Phra: Çri Suthamaraxa et du roi Somdet Phra: Narayana », ff. 22-24 (année 1657).
- « Règne du roi Phra: Phet-Raxa », f. 24 (année 1683).

¹⁴¹ M. Tranet, « La Chronique résumée d'Ayouthya. Un manuscrit français du fonds Adhémar Leclère », *Péninsule* n° 15, 1984, p. 33-71.

¹⁴² *Ibid.*

- « Règne du roi Luong Sarasak Phra: Phutha Chao Suo », f. 25 (année 1698).
- « Règne du roi Phra: Chao Yu-Hua-Thay-Sra », f. 25 (année 1707).
- « Règne du roi Chao fa Phon dit Phra: Chao Yu Hua Baromakoth », ff. 25-27 (années 1733 à 1754).
- « Règne du roi Krom Khun Phon-Phinit qui passa ensuite la couronne au Khom Khun Anuraksa Montri », ff. 27-28 (années 1759 à 1768).
- « Liste chronologique des rois qui ont régné au Krung çri Ayouthya, ff. 29-30.

Papier sans filigrane. 200 x 310 mm.

8. L'offrande des vivres aux esprits annamites

Description et exégèse d'un culte aux esprits dit « Lê phât luong » / « l'offrande des vivres » pratiqué par une petite communauté de Vietnamiens du Cambodge installés dans la province de Kampot, sur la côte, près du Phnom Roluos, et observé par Leclère durant l'un de ses trois mandats à la tête de cette résidence (août 1886-mars 1890 ; c. juin 1892-février 1893 ; février 1901-février 1902). Leclère y vient en bateau en compagnie de 6 miliciens. La description, rédigée dans une langue comportant quelques élans poétiques, est le fait de Leclère, tandis que l'exégèse est celle d'un lettré vietnamien qu'il connaît, qu'il interroge à ce sujet et dont il se fait le scripteur. 13 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 13 (T).

Début : « Il est six heures du soir, le soleil vient de disparaître derrière le phnom Roluos et plombe les nuées lourdes que la brise du nord Est pousse lentement vers la mer ; on dirait maintenant la fumée d'un énorme incendie, toute rouge et toute sombre, puis un trou s'y fait rouge, puis or en fusion et c'est comme une bouche de l'enfer ouverte sur le ciel par laquelle des bouffées d'air chauffé au rouge passent pour allumer des petits nuages qui changent de forme et de couleur à chaque instant. Il fait bon maintenant et la tête nue, mon chapeau de feutre mou à larges bords à la main, je descends vers la mer, passant devant les paillottes des villages annamites de Tien Thanh, regardant s'assombrir le charme de Kam Thay que nos géographes nomment [la montagne] de l'Elephant et tout au dessus le ciel jaunir et renvoyer sur la terre une lueur orange étrange qui se reflète dans le fleuve et qui jaunit les troncs d'arbres, les paillotes et jusqu'aux visages des habitants que le phénomène n'intéresse pas. [f. 2] Un vieillard aux cheveux gris noués en torchon derrière la tête à la barbe clairsemée de longs poils rudes et grisonnants, sort de sa paillote. Il est vêtu d'un pantalon bleu large et court sans braguette, qui flotte sur ses jambes maigres et centrées, d'un caraco blanc mais sale, large et court, dont les manches sont très étroites. Il tient à la main gauche une dizaine de feuilles de papiers dorés et argentés sur lesquels paraissent des figures de monnaies d'argent, de vêtements, d'effets et d'ustensiles domestiques. Sa main droite est toute pleine de riz mêlé de sel. [...] ».

- comporte des renseignements sur les informateurs de Leclère au sein de la communauté vietnamienne de Kampot : « C'est mon vieux lettré Dao qui passe [pour] modeste en sa grande robe noire et toujours respectueux. Il connaît près de 6000 caractères, il sait lire les livres de la Chine, il est médecin et horloger. Il va peut-être me dire ce que signifie la cérémonie à laquelle je viens d'assister. Je l'appelle. [f. 8] Il est heureux de pouvoir me distraire et m'instruire des

vieilles coutumes et des rites respectables que l'Annam se transmet de générations en générations depuis quatre mille ans, et que les Annamites ont recus des Chinois. Il faut toujours respecter les choses du passé, dit-il, et il commence » [...] [ff. 7-8] ;

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

9. Lois laotiennes. Lois du Laos à garder

9. – a. Traduction des codes laotiens : le partage de l'héritage des parents, père et mère. – Parlant de Ték Nay, Roi jugeant les affaires du procès. Semble être une traduction grossière (le français est parfois hésitant), d'un recueil d'exemples juridiques – consistant en une série de 17 récits, de quelques lignes à plusieurs pages –, résolus par le roi. Sans doute une leçon traduite en khmer d'une version laotienne du *Kiñ kantrai* (cf. l'abondance de termes khmers : *sruk*, *amchas*, *sdech*, etc.) ; de surcroît incomplet. Peut-être une de ces « lois » dont Leclère dit que le lieutenant-colonel Tournier, Résident supérieur de France au Laos « a bien voulu [les] mettre à [sa] disposition » et qui servirent à la publication de la première partie de ses *Contes laotiens et contes cambodgiens* en 1903¹⁴³. 26 feuillets doubles, originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 52 (T), inscrits à la fois sur le recto et sur le verso.

Début : « Il y eut trois camarades qui s'embarquèrent à bord d'un bateau d'un commerçant. Ils aperçurent un arbre ; l'un d'eux disait que cet arbre était joli avec lequel on pourrait faire entendre 'taung, taung', le second, en voyant que son camarade faisait ainsi entendre de sa bouche frappa ses deux mains l'une contre l'autre et le troisième se leva pour danser. Alors le bateau coula et les marchandises furent perdues dans l'eau. Le commerçant amena les trois camarades en question au Roi qui les condamna à payer celui qui a fait entendre la musique de sa bouche « taung-taung », 1 phéak, le second qui a frappé ses mains, 1 phéak et demi, et le troisième qui a dansé, 2 phéak de la valeur des marchandises au commerçant. Le roi a bien et justement rendu ce jugement ainsi jugé. [...] », p. 1.

Fin : « Le Sdach Kakbel yaks demanda alors au roi ces mots : Moha amchas (grand maître) lequel parmi », p. 52.

Papier de type « Guthrie & Co », 210 x 340 mm.

9. – b. Lois laotiennes. Texte de la main de Leclère : il s'agit peut-être d'une des lois laotiennes mises à sa disposition par Tournier, le Résident supérieur du Laos¹⁴⁴ qu'il aura retranscrit au propre. 35 art. courts. 29 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés de 1 à 29, inscrits sur le recto.

- « Biens de la communauté », 1 art., f. 1.

¹⁴³ A. Leclère, *Contes laotiens et contes cambodgiens, recueillis, traduits et annotés par...*, Paris, Ernest Leroux, 1903, p. 5-6.

¹⁴⁴ *Ibid.*

- « Biens donnés par l'amant », 1 art., f. 2 .
- « Abus de confiance », 1 art., f. 3.
- « Ventes d'esclaves d'autrui », 5 art., ff. 4-5.
- « De la perte par un neay appartenant au roi, non responsabilité du domestique non prévenu », 2 art., ff. 6-7.
- « De la perte par autrui d'objets perdus dans un naufrage », 1 art., ff. 7-9.
- « De ceux (esclaves) qui n'obéissent pas aux ordres du maître », 2 art., ff. 10-11.
- « Des soldats ou des genres réquisitionnés pour un travail de guerre qui refusent le service », 3 art., ff. 12-13.
- « Des captures en temps de guerre », 3 art., ff. 14 à 17.
- « Des trouvailles », 3 art., f. 17.
- « Des esclaves en fuite », 1 art., f. 18.
- « De la découverte d'un trésor », 2 art., ff. 19-20.
- « De ceux qui, ayant bu de l'alcool, se disputent ou se battent avec autrui », 1 art., f. 21.
- « Des dommages causés au paddy par le bétail », 3 art., ff. 22-23.
- « De ceux qui blessent ou tuent ou coupent la crinière des chevaux d'autrui ou de toute autre bête domestique », 2 art., f. 24.
- « De ceux qui, montés sur un animal ou une charrue, les font marcher ou rouler dans les rizières d'autrui », 1 art., f. 25.
- « Des bateaux qui s'abordent et se coulent », 4 art., ff. 26-29.

Papier de type « Guthrie & Co », 210 x 340 mm.

9. – c. Commentaire du IXe récit. Semble être le brouillon de la traduction par Leclère d'une loi khmère plutôt que d'une loi laotienne (*cf.* les nombreux termes khmers : *phneak ngear*, etc.). 178 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 178 (T), inscrits sur le recto.

- Début : « Lois laotiennes. Ce recueil est suivi du commentaire suivant : Commentaire du IX récit. Il y a deux sortes de Khnhom (esclaves) [...] », ff. 1-3.
- « X », ff. 3-5.
- « Les sept classes d'esclaves », ff. 6-9.
- « Des accusations », ff. 10-15.
- « Les objets donnés puis repris », ff. 15-16.
- « Les imprécations », ff. 17-19.
- « Des vols », ff. 19-20.
- « Du meurtre », f. 21.
- « Les fautes et les peines », ff. 22-23.
- « De l'adultère », f. 23.
- « Les querelles entre époux », f. 24.
- « Amendes à l'occasion des successions », f. 25.
- « Amendes à l'occasion des paris », ff. 25-26.
- « Parlons des temples où sont célébrés des fêtes », divisé en 4 art, ff. 27-32.
- 6 art., ff. 33-37.
- « Parlons maintenant du Dhammasattham [...] », 4 art., ff. 38-39.
- « Cas où les vols peuvent être réduits en esclavage », f. 40.
- « Des khnhom du roi qui ont des enfants en légitime mariage », 17 art., ff. 41-47.

- « Des emprunts faits aux esclaves d'autrui. Des gens qui montent dans les maisons d'autrui », 6 art., ff. 48-54.
- « Des esclaves hommes et femmes qui se marient ensemble et des esclaves hommes qui font fuir avec eux des esclaves femmes », 3 art., ff. 55-57.
- « Du rachat des esclaves, des enfants, des chevaux, avec délai fixé », 12 art., ff. 58-66.
- « Des éléphants, chevaux, bœufs et buffles qui s'entretuent », 3 art., ff. 67-68.
- « Des accidents de bateau », 6 art., ff. 69-72.
- « Des gens qui s'insultent et se battent », 10 art., ff. 73-76.
- « Des filouteries », 4 art f. 77.
- « Droits de justice », porte une mention de Leclère relative au document original « Les pages 91-93 sont incompréhensibles », f. 78.
- « Vol à main armée », f. 79.
- « Abus de pouvoir », f. 80.
- « Meurtre d'un esclave ou d'un maître », f. 81.
- « Qui tue sera puni », f. 82.
- « Quand plusieurs personnes en maltraitent une autre », 5 art., ff. 83-90.
- « Du louage du fils ou de l'esclave d'autrui, qui monte sur un arbre, en tombe et se tue », art. unique, ff. 91-92.
- « Des chevaux qui mordent mortellement, des bœufs qui donnent mortellement de leurs cornes », 2 art., ff. 93-95.
- « Des fausses accusations en matière de dettes », 1 art., f. 96.
- 3 art., ff. 97-99.
- « Un éléphant monté qui tue quelqu'un », 1 art., ff. 100-102.
- « Des éléphants qui s'entretuent », 3 art., ff. 103-105.
- 3 art., ff. 106-107.
- « Des divorces et des femmes qui divorcées se remarient », 3 art., ff. 108-110.
- Plusieurs art. non numérotés, ff. 111-114.
- « Des vols commis par quelqu'un qui a reçu l'autorisation de coucher chez quelqu'un », 2 art., f. 115.
- « Des vols commis par un voyageur qui s'est arrêté chez quelqu'un », 2 art., ff. 116-118.
- « Du débit en boucherie provenant de buffles volés », 3 art., ff. 119-121.
- « Des esclaves qui prennent la fuite en volant leurs maîtres et des achats d'objets volés », 1 art., ff. 122-125.
- « Des éléphants, chevaux, bœufs et buffles qui paissent les rizières ou les jardins d'autrui », 2 art., ff. 126-129.
- « Des jets d'objets sur la maison d'autrui et des accusations de sorcellerie », 2 art., ff. 130-131.
- « De ceux qui font périr les gens par le Chhlông », 1 art., f. 132.
- « Les 7 articles », 7 art., ff. 133-136.
- [Les six sortes de peines], 5 art., ff. 137-142.
- « De ceux qui tuent et blessent les gens ou les bêtes », 1 art., f. 143.
- « Des objets perdus », 5 art., ff. 144-148.
- « Des emprunts d'éléphants, de chevaux, de bœufs ou buffles, soit pour les monter, soit pour les employer aux travaux des rizières », 3 art., ff. 149-150.
- « Du partage égal des objets », 1 art., f. 151.
- « Des accusations de vol », 3 art., ff. 152-155.
- « Querelle entre parents », 1 art., f. 156.
- « De la mise en danger de quelqu'un », 1 art., f. 157.
- « De la perte des animaux et autres objets loués », 1 art., f. 158.

- « Des accidents en rivière », 1 art., f. 158.
- « Des esclaves qui fuient chez un autre maître », 1 art., ff. 159-160.
- « De la responsabilité des gens qui donnent de l'alcool à boire », 3 art., ff. 161-164.
- « Des blessures par imprudence », 2 art., f. 165.
- « Des enfants donnés ou vendus à autrui », 5 art., ff. 166-168.
- « Des successions et des donations verbales et in extremis », 6 art., ff. 169-172.
- « Des emprunts faits par le mari et l'épouse », 4 art., ff. 173-175.
- « Des partages des biens entre les époux », 2 art., ff. 176-178.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

10. Au Siam. La grande princesse

Récit des luttes de pouvoir successives à la mort du roi Mongkut, rapportées par un indigène (siamois ou khmer ?) à un administrateur colonial. Porte la mention : « Confié à J. B. Laglaize. 32 Rue de Paradis, Paris » et « Histoire vraie. Vers 1886 ». Signé *Louk Chin* [litt. « Monsieur Chinois » en khmer ou « enfant de Chinois » en siamois]. 13 feuillets doubles numérotés de 1 à 13, inscrits sur le recto.

Début : « L'histoire est déjà ancienne ; elle date de dix ou douze ans ; mais comme on ne la connaît pas en Europe et qu'au Siam même elle est peu connue, elle est nouvelle. C'est à ce titre que je veux vous la raconter. Elle vous permettra d'apprécier le caractère de S. M. Pra Bath somdetch Phra Pharamandr Maha Chula Long Korn Phra Chula Long Hlao, roi de Siam, et de juger une cour d'Extrême-Orient qui se croit civilisée – et prétend marcher sur les traces du Japon. [...], f. 1.

Fin : « Mais personne n'a jamais su ce qu'était devenu l'enfant de la grande [f. 13] princesse et ce qu'espérait en vérité, le prince Ong Yay en demandant à la princesse de le dénoncer comme son amant et de l'accuser d'inceste. » [ff. 12-13].

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

11. [Notes sur la musique de Loeng arakh]

Notations de Leclère sur les airs de musique joués durant les cérémonies destinées aux esprits malfaisants (comprenant une liste de 21 airs de musique en khmer et en français par un lettré cambodgien) à partir d'une observation qu'il fit d'une cérémonie de *loeñ āraks*¹⁴⁵, le jeudi 21 mai 1896 au village de Roka Kandal « immédiatement au-dessous de la résidence de Kratié » (à ce sujet voir aussi *infra*, ms. 706/33). 5 feuillets simples, originellement non numérotés, numérotés au stylo-

¹⁴⁵ Hommage annuel au génie protecteur de la lignée d'une famille, qui prend place entre la fin des moissons et les premiers labours (entre janvier et mai), v. Choulean Ang, *Les êtres surnaturels dans la religion populaire khmère*, Paris, CEDORECK, 1986, p. 118-123.

bille de I à VII (T), inscrits sur le recto et le verso (sauf les ff. 4 et 5, inscrits uniquement sur le recto).

- p. I : Brouillon d'une note de Leclère sur la cérémonie de *loen āraks* à laquelle il assista à Roka Kandal, en dessous de Kratié, le 21 mai 1896. Incomplète, a servi pour la publication de ses *Fêtes civiles et religieuses*¹⁴⁶.

- p. II : « Liste des airs de musique pour jouer au Loeng Arakh ». Liste bilingue des titres de morceaux de musique, d'une autre main que celle de Leclère, sans doute d'un lettré cambodgien à son service.

- p. III : notations de Leclère relatives à la liste des titres d'airs de musique : décrit l'accoutrement des médiums par lesquels se manifestent les différents esprits invoqués en fonction des airs de musique.

- p. IV : brouillon de Leclère sur un tout autre sujet, dont il utilisa le verso pour écrire la p. III.

- p. V : suite des notations de Leclère relatives à la liste des titres d'airs de musique.

- p. VI¹⁴⁷ : page sans rapport avec le dossier, consistant en des notations au brouillon de Leclère, relatives aux fêtes bouddhiques, au roi thaï Rama Khamheng, etc.

- p. VII : fragment d'une liste de titres de moines, bilingue khmer et français, réalisé d'une autre main que celle de Leclère, sans doute celle d'un lettré cambodgien, et donnant en khmer le titre, puis la transcription française et une correspondance inédite avec les grandes fonctions palatines : tel titre est « considéré comme ministre de la marine », tel autre « comme ministre du palais », etc.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm. Sauf la p. V : 170 x 205 mm ; et la p. VII : 95 x 340 mm.

¹⁴⁶ Cf. A. Leclère, *Cambodge. Fêtes civiles et religieuses*, Paris, Hachette / Imprimerie nationale, MDCCCXVI, p. 584 et *sq.*

¹⁴⁷ Porte la mention rajoutée « notes sur les fêtes diverses » (T).

Ms. 691

***Divers n° 1 : Prédications de Preah Roung – Satra Hangs Yont –
Abandon d'Angkor Thom – Peintures murales de Preah Keo
Morokot***

Mise à part une correspondance entre Leclère et le Résident supérieur au sujet du système métrique, une note de son cru sur l'origine brahmanique des lois cambodgiennes, un poème qui lui est adressé ainsi qu'une lettre de plainte, le dossier se compose de textes littéraires originaux et traduits du khmer, semble-t-il collectés alors qu'il était en poste à Phnom Penh : un texte apocalyptique, la transcription des légendes du *Rāmakerti* peint sur le cloître de la pagode d'argent du palais de Phnom Penh, un code didactique, une chronique sur la chute d'Angkor, un roman versifié.

1. Système métrique

1. – a. Brouillon d'une lettre de Leclère au Résident supérieur à propos d'un rapport sur les poids et mesures cambodgiens classé sans suite par l'administration coloniale. Il était alors Résident-Maire de Phnom Penh pour la deuxième fois (février 1901-février 1902). 1 feuillet simple non numéroté, inscrit au recto.

Début : « m. le R S. J'ai eu l'occasion, le 13 sept 1901, sur la demande de M. B----- d'étudier dans un rapport spécial la question de l'application du système métrique au Cambodge et de faire une proposition d'ensemble. M. B----- [...] ».

Papier sans filigrane. 200 x 310 mm.

1. – b. Brouillon d'une synthèse sur le système métrique cambodgien, 6 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 8 (T), inscrits à la fois sur le recto et le verso (sauf le dernier f. inscrit uniquement sur le recto) + 1 f. vierge.

- « Les mesures de longueur », p. 1-6.
- « Les mesures de capacité », p. 7-8.
- « Les poids », p. 9-11.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

2. Prédictions de Preah Rong

Une des cinq types connus des prédictions du Bouddha¹⁴⁸. Se présente comme une prédiction faite par le roi Dragon¹⁴⁹ au dieu Indra sur l'avenir déclinant de la religion du Bouddha dans le monde des hommes à l'issue d'un cycle de 5000 années, introduisant au récit d'une chronique relatant sur un mode légendaire¹⁵⁰ l'histoire péninsulaire depuis la chute d'Angkor jusqu'à la première moitié du XVII^e siècle (de l'an 800 à 1000 de la petite ère soit de 1436 à 1638 A.D.). Y sont notamment évoqués le royaume de Koh Thlok (le Cambodge), les forteresses de Kông Krông (Angkor), de Lovéa, de Boeng Snôr (Ayuthya), de Nâng Snôr, de Chieng May, de Kôngkreg, de Preah Cheam, le royaume de Hangsavati, etc. La chronique s'achève par la prédiction du chaos et de la descente du Rédempteur sur terre (Maitreya). Le texte, manifestement composé en 1902, aurait été copié par un petit dignitaire de l'administration provinciale, le *qnak hluoñ* dénommé Jhummm Phun, ayant une fonction d'adjoint {bhūjhuoy}. Taupin avait publié des extraits d'une autre version en 1888¹⁵¹.

2. – a. Voici la prédiction du roi Rong devinant Préas Ind. Page de titre agrémentée d'un dessin représentant une queue de nāga. Texte apocalyptique dit « prédiction du roi Dragon {roñ} », dont le préambule est daté de 1902, année du tigre 4^e de la décade, 43^e année du cycle¹⁵². Le texte a été copié par le dignitaire titré *qnak hluoñ* dénommé Jhummm Phun, ayant la fonction d'adjoint {bhūjhuoy} (sous-entendu d'un gouverneur de province ?). 20 feuillets simples de texte en khmer (écriture *jrēñ*), numérotés en khmer de 1 à 20, inscrits à la fois sur le recto et le verso + 1 feuillet en khmer apparemment sans rapport et portant une formule à réciter contre les maladies. Leclère a encadré et surligné des passages ou inscrit des croix en marge.

Début : « tirek braḥ buddh sakkh' rāj braḥ sāsna' ati kantāk kanlañ' dau hoey pān 2445 braḥ vassā mahā sakkh rāj loeñ 1824 culasakkh rāj 1264 chnām khāl cīvā saks 43 qnak hluoñ jhummm phun bhūr jhuoy khñuḥ sūm jummluñ damnāy stec roñ ta braḥ buddh sakkh rāj dau ae āṅgūt ae muk sūm oy pān sammrāc braḥ nībān [...] », f. 1r.

Fin : « naeḥ oy sūt thvāy paṅgaḥm braḥ taer sabv thñaiy kār jumñī ṭamkāt roggā jā prayojn ta dau pān ruoc narakkh », f. 21.

¹⁴⁸ O. de Bernon, « Le Budh Damnāy. Note sur un texte apocalyptique khmer », *BEFEO*, t. 81 (1), 1994, p. 83-96.

¹⁴⁹ Telle est la lecture que fait Leclère du terme *roñ* sans doute à la suite des lettrés qu'il a consultés. Il s'agit en fait de la transposition khmère du Phra Ruong siamois, un personnage mythique répandu dans le folklore tai (v. Michael Vickery, « Review Article: Sukhothai Historiography », *Journal of the Siam Society*, vol. 66 (2), 1978, pp. 182-246).

¹⁵⁰ « On voit que l'auteur des Prédictions de Phrah Rong ne connaît pas plus l'histoire du Siam qu'il ne sait celle du Cambodge », *cf.* ms. 691/2-b, f. 16v., note 1.

¹⁵¹ J. Taupin, « Prophéties khmères (traduction d'anciens textes cambodgiens) », *BSEI*, 1887, 2^e semestre, 1888, p. 5-22.

¹⁵² On en dénombre au moins 2 mss. en France : mss. EFEO P.40, P.101.

Papier sans filigrane. 210 x 340 mm.

2. – b. *Næh dumnây sdec' roñ dây thvây brah ind' / Voici la prédiction du roi dragon, prédite à l'intention d'Indra.* Autre copie du même texte (*cf.* ci-dessus, ms. 691/2-a), qui semble plus récente au regard de la simplification de certains détails et de l'orthographe divergente. 1 cahier (2 pages de garde + 12 feuillets reliés par une ficelle) de texte khmer, inscrit à la fois sur le recto et le verso.

Début : « brah buddh' sakkh' rāj brah sāsna kanlañ dau pān 2445 brah vassā mahā sakkh' rāj loeñ 1824 cul' sakkh' rāj 1264 chnām khāl catvā saks 43 qnak' luon jhumm phun' bhūjhuoy khñum sūm camlañ dumnây sdec' roñ tar brah buddh' sakkh' rāj dau anāgut' ae muk sūm oy pān samrec' brah nībvān [...] », f. 1.

Fin : « oy sūt pancūl pālī tūc mān khān loe srāp' », f. 12v.

Papier de type « J. BERTHET ». 210 x 340 mm.

2. – c. *Les prédictions de Preah Rong.* Traduction en français du texte khmer par Leclère, expurgée toutefois du préambule donnant la date et le nom du scribe. 38 feuillets de traduction, dactylographiés et numérotés, dont les ff. 5, 7, 8, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 23, 26 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso + 1 feuillet « 5 a/ » + 1 feuillet non numéroté portant des notations au brouillon de Leclère, numéroté 39 [M]. Porte de nombreuses corrections de Leclère à l'encre en marge gauche et en notes infrapaginales dans lesquelles il s'appuie sur la leçon qu'a donnée Moura de ce texte.

Début : « On parle ici de la prédiction faite par le roi (*sdach*) Rong qui descendit du paradis pour renaître en qualité de roi Rong [parmi les hommes] et qui régna tranquillement dans le royaume. », f. 1.

- « Ce récit est pris dans la légende de Preah-Thong et se retrouve dans le poème de l'édification d'Angkor-Vat. Le palais est en effet Angkor-Vat », f. 7r., note 3, à propos de « la forteresse de Hung-Krong ».

- « Ayuthyéa dont le nom primitif était Boeng-Snor, marais de Snor, une plante aquatique. C'est du mot *snor* que les premiers Européens nomment *Sarnau*, la capitale du Siam », f. 7v., note 5.

- « 1438 », f. 15.

- « 1601 », f. 22.

- « le roi de Bantéay-Kêv », f. 23.

- « 1620 », f. 26.

- « 1638 », f. 28.

- « Boeng Snôr, c'est le feu ; Kong-Krong c'est la paille, Kouk Thlok c'est le bois à brûler », f. 35.

Fin : « Il n'aura plus avec lui que des voleurs, ne distinguera plus celui qui aura raison de celui qui aura tort. Ce livre a été trouvé dans la grande forêt. On ne sait d'où il vient », f. 38.

Papier sans filigrane. 210 x 315 mm, sauf le feuillet non numéroté : 150 x 175 mm.

3. Preah-Ream : Texte cambodgien. Histoire du célèbre Rama peinte dans la galerie de Preah Obosoth ratannāram preah Kèo [morokot] (galerie extérieure) / r̄ioeñ gumnūr rām ker nau rap̄ieñ brah uposath rattanārām (brah kaev) khāñ krau

Texte khmer correspondant aux légendes accompagnant les fresques murales de la Pagode d'argent du palais royal de Phnom Penh, représentant le *Rāmakerti* ou *Gloire de Rāma*, miroir du prince des rois du Cambodge¹⁵³. Relevé à la demande de Leclère par un lettré du palais entre 1897 et 1903 (cf. *infra*, ms. 691/4, f. 7). 23 feuillets simples de texte khmer (écriture *jr̄ieñ*), originellement numérotés en khmer de 1 à 12, numérotés en khmer au stylo-bille de 13 à 23 (T), inscrits à la fois sur le recto et le verso. Les légendes sont numérotées en khmer de 1 à 193.

Papier de type « Guthrie & Co ». 215 x 335 mm.

4. [Introduction aux légendes des fresques du Rāmakerti de la pagode d'argent]

Brouillon d'un texte de Leclère introduisant sa traduction des légendes des fresques du *Rāmakerti* de la Pagode d'argent. 8 feuillets simples (sauf 1 double), inscrits au simple recto. Texte probablement écrit quelque part entre avril 1907 et avril 1910.

- « J'ai vu danser ce poème, il y a une quinzaine d'année, sous la halle du marché de Kratié par une troupe en partie composée de femmes formées par le professeur dame du palais royal, celle qui dirige habituellement les représentations soit publiques, soit privées. Il a exigé quatre jours à raison de deux représentations de quatre heures chacune par jour et la foule accourue n'a pas cessée un moment de donner la plus grande attention à une mimique qui pourtant ne laissait pas de fatiguer notre curiosité », ff. 2-3.

Papier sans filigrane portant l'en-tête « Cambodge – ville de Phnôm-Pénh ». 155 x 200 mm.

5. Traduction française – Preah Réam

Brouillon d'une traduction des légendes de la fresque du *Rāmakerti* de la Pagode d'argent, que Leclère avait fait relever par un lettré du palais. L'écriture ne semble pas être celle de Leclère (on la retrouve en ms. 691/10-a.). 72 feuillets simples numérotés de 1 à 72. La traduction suit l'ordre des 193 vignettes de la fresque.

Papier sans filigrane. 210 x 315 mm.

¹⁵³ Pour une étude de ces légendes en relation avec les fresques qui les illustrent, voir J. Népote & M.-H. Gamonet, « Les peintures du Vat Prah Keo », *Péninsule* n°40, 2000, p. 5-105.

6. [29¹⁵⁴]

Contient une lettre et un poème adressés à Leclère.

6. – a. Jonque royale. Poème adressé à Leclère rédigé à Phnom Penh le 22 novembre 1907, alors qu'il était en poste à Phnom Penh comme Inspecteur, adjoint au Résident Supérieur (avril 1907-janvier 1908). Relate le souvenir d'une Fête des Eaux passée à Phnom Penh. 1 feuillet simple.

A. M. Adhemard Leclère.
Souvenir d'une Fête des eaux

Jonque royale.

La jonque se chargeait d'orgueil et de laideur,
D'orgueil empanaché, de laideur ingénue,
Seuls et vrais souverains étalant sous la rue
Leur mépris glorieux et leur lourde impudeur

Le Soir s'avilissait à frôler la cohue
Et, de sa mort, traînait l'inutile splendeur ;
En l'air se tamisait une très fade odeur
qui passait, qui tournait, profonde et continue.

Les regards se heurtaient dédaigneux et vainqueurs,
Raillant les teints pâlis et les faces ridées ;
Des sourires couraient sur les lèvres fardées.

Et cela se taisait car les phrases quelconques,
Eussent encor vibré de sournoises rancœurs !
... Ainsi sur tous les flots, ainsi toutes les jonques !.

[signature indéchiffrable :] Lu[-----]

Phnom Penh 22 nov. 1907

Papier sans filigrane. 205 x 270 mm.

6. – b. Lettre de plainte rédigée par un domestique de « Madame la banque d'Indochine » qui le maltraite, adressée à Leclère et annotée par lui. Cette dame est peut-être « Madame Marie » comme il est inscrit de la main de Leclère (f. 2v.). Datée du 5 novembre 1901 alors qu'il était Résident-Maire de Phnom Penh pour la deuxième fois (février 1901-février 1902). 2 feuillets doubles, inscrits à la fois sur le recto et le verso.

¹⁵⁴ Chemise inscrite du nombre 29 au stylo-bille (T).

Début : « Je vous prie de vouloir me permettre, Messieurs les hauts fonctionnaires et petits fonctionnaires et Mesdames de vous dire une chose : Les domestiques cambodgiens, chinois et annamites ne peuvent pas supporter le travail de la Banque d'Indochine. Je croisais que les Français et les dames françaises ne feraient jamais de mal à personne, mais ne seraient qu'humains et vertueux, tandis que Madame de la Banque d'Indochine, dans le courant de cette année, je ne sais combien il lui fallait de boys, de cuisiniers et des blanchisseurs. Le blanchisseur loué a peur aussi de cette Madame. [...], f. 1.

Fin : [écriture de Leclère, qui commente cette plainte] « C'est cette dame qui me raconta il y a quelques semaines ceci : “mon petit boy voulant s'en aller, comme je tiens à le garder, je lui ai dit : ‘si tu t'en vas, je vais aller trouver le commissaire de police et je lui dirai que tu m'as volé 20 f ; il me croira parce que je suis française et il te mettra en prison’ – il a eu peur et il est resté” », f. 2r.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

7. Exhortation

7. – a. Extrait d'un code gnomique didactique (*cpāp'*)¹⁵⁵, peut-être le *cpāp' hai mahājun*¹⁵⁶ ou « exhortation à la multitude ». La traduction de ce texte par Leclère et par un lettré cambodgien se trouve *infra*, en ms. 706/23¹⁵⁷. Texte versifié de 2 feuillets doubles en écriture *jrīeñ*, inscrite à la fois sur le recto et le verso, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 2 [M].

Début : « hai sādhujuṅ phaṅ naeḥ duṅṅnaṅ pad' pālī thā kuṅ bīras dha(r)m āṅākritikā guor gāppī mahār juṅ phaṅ traṅ trāp / [...] ».

Fin : « qnak nār pān stāp' qnak nār pān trāp' qnak nā pān dhyān dha(r)m naeḥ jā cpāp' duk nau bejañān nāmṅ khluon oy pān nībān dau muk / cpāp naeḥ dūnmān ruom rāksā prān oy pān sān sukḥ dhvōe pun sabv thñaiy prathnā dau muk oy pān jā suk phal nīrbān hoñ », f. 2v.

Papier de type « Guthrie & Co ». 205 x 335 mm.

7. – b. Explication de la fête des eaux par un lettré cambodgien dans un français approximatif, additionné d'un bref commentaire de Leclère sur la coupe du cordon commandant le renversement des eaux et qui se trouve à Ponthéa Lu, suspendu aux branches d'un arbre où se trouve le « néak ta Dāngkôm ». A servi à publier son article sur cette fête paru en 1904¹⁵⁸. 2 feuillets doubles originellement non numérotés, numérotés de 1 à 2 [M].

¹⁵⁵ Sur ce genre littéraire, voir S. Pou, « La littérature didactique khmère : les *Cpāp'* », *JA*, 1981, p. 454-466.

¹⁵⁶ Cf. S. Pou, *Guirlande de Cpāp'*, Paris, CEDORECK, 1988, p. 251-279.

¹⁵⁷ Un texte similaire se trouve à la BnF : Au Chhieng le qualifie de « manuel versifié de morale pratique », cf. ms. 315 [in] C. Au, *op. cit.*, p. 257-258.

¹⁵⁸ A. Leclère, « La fête des eaux à Phnom-Penh », *BEFEO*, t. IV, 1904, p. 120-130. Republié dans ses *Fêtes civiles et religieuses*, *op. cit.*, 1916, p. 253-279.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 335 mm.

8. Les origines brahmaniques des Lois Cambodgiennes

Série de notations éparses relative aux lois cambodgiennes, sans doute des brouillons ayant servi à la rédaction des *Recherches sur les origines brahmaniques des lois cambodgiennes* en 1898¹⁵⁹. Leclère discute notamment la date des préambules des lois cambodgiennes, dont l'année du cycle animal est souvent fautive, puis vient une série de notes rapprochant des articles ou des préceptes contenus dans les codes cambodgiens des lois brahmaniques (les lois de Manou). 45 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés de 1 à 45 [M].

Début : « Le roi législateur auquel il faut faire remonter la révision dont parlent presque tous les textes de loi est Preas Chey Chetha chetha reaméaEysaur qui d'après les Annales, aurait régné de l'an 1598 à l'an 1618 (1676 à 1696 de notre ère) et non Preas Chey Chesda ainsi que je l'ai dit ailleurs (à la suite de tous les indigènes et des textes que j'avais consultés) qui régnait de l'an 1540 à l'an 1547 (1618 à 1625 de notre ère). [...] », f. 1.

- [III] : « Le code des lois cambodgiennes est un amas confus d'articles non classés mis bout-à-bout, sans aucun ordre, sans esprit de suite, au milieu desquels il est assez difficile de se retrouver », f. 9.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

9. L'abandon d'Angkor-Thom

Brouillon dactylographié d'un article sur l'abandon d'Angkor-Thom en 1388 A.D. portant des corrections manuscrites de la main de Leclère. Leclère s'inspire d'un manuscrit d'une chronique inachevée, copiée « sur papier français, en un registre de commerce dont les pages sont numérotées au compositeur », « écrite sur elles il y a plus de cinquante ans ». C'est encore « l'ouvrage que les lettrés, le grand chef de la secte de *Mahānikāy* et le grand chef de la secte *Dhammayutt*, considèrent comme la recension la plus historique de celles qui sont connues ». 8 feuillets (dont 2 doubles) dactylographiés, numérotés de 1 à 8. Porte la signature manuscrite complète d'Adhémar Leclère.

Début : « La question de l'abandon d'Entapath, dite aujourd'hui Angkor-thom (maha nagara) l'ancienne capitale des Cambodgiens du VIII^e siècle de notre ère est posée depuis plus de quarante ans sans qu'un auteur, un document aient apporté la moindre lumière sur ce point pourtant important de l'histoire du srok khmêr ou Cambodge. », f. 1.

Fin « Le discours qui rappelle l'abandon de la ville d'Entapath (Ângkor-thom) 52 ans après l'évènement est une preuve que l'abandon a bien eu lieu à la fin du XIV^e siècle et sous le roi

¹⁵⁹ A. Leclère, *Recherches sur les origines brahmaniques des lois cambodgiennes*, Paris, Ernest Leroux & Laroze, 1898, 68 p.

Chauponhéa Yéat, Srey Saurypéar, en 1388 de notre ère. Il démontre encore que la raison de cet abandon fut bien la crainte qu'on avait des Siamois. Adhémar Leclère », f. 8.

Papier sans filigrane. 210 x 315 mm.

10. Hang-Yôn. Il manque le 1er Khser. [complet]

« Oie mécanique ». Traduction d'un roman versifié composé en khmer à partir d'une matrice taïe, probablement lao¹⁶⁰. Il en existe plusieurs versions manuscrites sur feuilles de latanier¹⁶¹ et il a été imprimé par l'Institut Bouddhique en 1966. Ce thème du cygne mécanique¹⁶² ressortit d'une lointaine influence occidentale puisqu'il s'apparente à une 'matière de Rome', *i.e.* de Byzance (*romavisāy*) véhiculée par le truchement des textes bouddhiques¹⁶³.

10. – a. Satra « Hangs-Yont ». Khsê 1. 17 feuillets simple numérotés de 1 à 17, dont les ff. 8, 12, 14, 15 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso. L'écriture, qui ne semble pas être de la main de Leclère, est proche de celle qui se trouve en ms. 691/5. Le tampon de la résidence de Phnom Penh indique que le manuscrit est postérieur à janvier 1899.

Papier sans filigrane, sauf pour le f. 12 de type « Guthrie & Co ». Il porte au verso un tampon du Résident-Maire de Phnom Penh. 200 x 310 mm.

10. – b. Deuxième volume. Traduction de ce qui semble correspondre à la deuxième liasse du manuscrit sur ôles de latanier, réalisée par un lettré cambodgien en français approximatif. 21 feuillets doubles (sauf les ff. 3-6 ; 11 ; 18-19, simples) inscrits à la fois sur le recto et sur le verso, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 21 [M].

Début : « Augsé à votre volonté comme la reine mon enfant, tous les cents jeunes filles des rois là : disait le père à Pras Phoubal. », f. 1.

¹⁶⁰ La trame de ce roman serait proche du roman lao *vānaḥbām*, voir H. D. Khing, *op. cit.*, 1990, p. 192.

¹⁶¹ Au moins 5 mss. en France – mss. EFEO O.52, O.290, O.311, O.332, P.53 –, et 3 au Cambodge – mss. FEMC 091-PP.03 03 03 II 1, 008-A.04.05.01.II.1 ; ms. IB 1964. Pour un résumé en français, voir H. D. Khing, *op. cit.*, 1990, p. 188-192 ; pour un résumé anglais voir J. Jacob, *op. cit.*, p. 154-156.

¹⁶² H. D. Khing, « Note sur le motif du cygne mécanique dans la littérature populaire khmère », *Mon-Khmer Studies*, VIII, 1979, p. 95-100.

¹⁶³ Le thème de l'automate de Byzance a été bien identifié par le père Eugène Denis dans les textes bouddhiques de Péninsule (*La Lokapaññatti et les idées cosmologiques du bouddhisme ancien*, Thèse présentée devant l'Université de Paris IV le 16 juin 1976, Atelier reproduction des thèses Université de Lille III, Lille / Librairie Honore Champion, Paris, 1977, p. lv et *passim*).

Fin : « Au moment la Néang lui avait embrassé la jambe en pleurant et en disant ainsi ; oh ! mon cher mari, il faut que vous retournerez bien vite ; parce que je suis resté seule au milieu de la forêt, et je craindrai que les animaux viendront m'attaquer ; c'est à cause de ça, je vous recommande encore de vous retourner bien vite », f. 21v.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

10. – c. [suite]. Traduction d'une partie du manuscrit par un lettré cambodgien en français approximatif, correspondant à la fin du roman (*cf.* le vœu final de renaître au temps du Rédempteur après avoir achevé la traduction du roman du siamois vers le khmer). 12 feuillets doubles (sauf les feuillets 1 et 2, simples), inscrits à la fois sur le recto et le verso, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 12 [M].

Début : « Parlons maintenant, quand Néang dressés des fleurs en magnifiquement ; [...] », f. 1.

Fin : « J'en ai traduit de la langue siamoise en cambodgienne et j'en ai déjà réfléchi par les phrases en achever depuis le commencement jusqu'à la fin. Alors j'ai demandé comme les richesses et le bien intelligence, j'ai demandé la force comme HuônNaman, et j'ai demandé donner à temps de Prah Séamé Trèy comme mes vœux. », f. 12v.

Papier de type « Guthrie & co ». 210 x 340 mm.

10. – d. Traduction d'une partie du texte par Leclère, jusqu'à la fin. En marge gauche, des notes ont été placées mais beaucoup sont restées vides. 176 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 176 [M].

Début : « - maintenant choisissez la reine selon votre gout parmi ces cent jeunes filles de rois, dit le roi père à Prea Phoubal », f. 1.

Fin : « J'ai traduit ce satra de la langue siamoise en langue cambodgienne et j'ai ensuite ---- - comparé toutes les phrases depuis le commencement jusqu'à la fin. Ceci fait, j'ai demandé en récompense des richesses et d'être intelligent, j'ai demandé la force Huôn Naman et j'ai formé le souhait de renaître au temps du Prea Séa Métrey », ff. 175-176.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

Ms. 692**Vocabulaire Pnong / Stiêng / Cambodgien / Banhar / Français**

Lexique comparé pnong, stiêng, cambodgien, banhar, français organisé en 5 colonnes par classement alphabétique de A à V contenant plus de 850 entrées. Ce « vocabulaire » a sans doute été rédigé lorsque Leclère était résident de Kratié (décembre 1890-mai 1892 ; décembre 1894-mars 1898 ; février 1903-septembre 1906). Cahier in-8° de 38 folios inscrits à la fois sur le recto et le verso, en translittération, originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 74 (T).

Papier sans filigrane. 250 x 165 mm.

Tous droits réservés

Ms. 693

Pratya Sataka

Traduction manuscrite anonyme en français d'un traité bouddhique déjà traduit du cingalais vers l'anglais par un certain « N M » à Colombo le 28 juillet 1886¹⁶⁴. Il s'agit peut-être du même « M. N... », un naturaliste anglais qui dirigeait alors le journal bouddhique et ésotérique *Le Lotus* »¹⁶⁵ que Leclère avait rencontré lors d'une escale à Ceylan. Le texte, annoté de l'écriture de Leclère en certains endroits (il complète le § xxvi resté vide), est scindé en 100 paragraphes numérotés par des chiffres romains de i à c. Cahier in-8°, de 21 folios inscrits à la fois sur le recto et le verso.

Préface du traducteur :

Pratya Sataka est un Compendium des stances sanscrites, écrit sur la morale par les Richis des anciens jours. Ils inculquent une morale extrêmement supérieure et qui peut intéresser les étudiants européens d'ici et d'ailleurs. Je pense qu'il n'est pas indiqué de le présenter en anglais au public. Je ne prétends pas posséder quelque science en sanscrit et j'ai fait la traduction anglaise des stances sur la Paraphrase Singalaise faite depuis plusieurs années déjà par une ou plusieurs personnes restées inconnues. Si ma traduction n'est pas littéralement correcte par rapport aux stances sanscrites originales, ses incorrections sont attribuables à ceux qui ont fait la paraphrase singalaise que j'ai seule traduite en anglais, sans prendre aucune référence sur l'original (la suite à la dernière page) [dernière page] j'ai écrit les Stances en lettres latines et les ai mises une à une en face de leur traduction et mis à même le lecteur de comprendre l'original. Il y a beaucoup d'autres ouvrages similaires qui n'ont pas encore été traduits en anglais et dont les traductions seraient d'une grande utilité pour le public. Les ouvrages de cette espèce sont généralement offerts à la critique ; mais beaucoup de soins ont été pris pour faire la traduction aussi fidèle que possible. Je dois des remerciements à ceux de mes amis qui m'ont prêté assistance pour cet ouvrage et dont il est inutile de mentionner les noms dans cet opuscule. Colombo le 28 juillet 1886. N M.

Début : « Stances. I. Les dix attributs de l'homme sage sont l'exemption de la colère, la pauvreté, l'assujettissement de ses propres passions, la miséricorde, la patience, l'aménité, le désintéressement, la libéralité, l'intrépidité et l'absence d'affliction.

¹⁶⁴ Nicholas Mendis, *Translation of Pratya Sataka*, Colombo, Jos. Fonseka & Sons 1886, 38 p.

¹⁶⁵ A. Leclère, *Les livres sacrés du Cambodge. Première partie*, Paris, Ernest Leroux, Annales du Musée Guimet, Bibliothèque d'Etudes, tome vingtième, 1906, p. 121. *Le Lotus. Revue des hautes études théosophiques tendant à favoriser le rapprochement entre l'Orient et l'Occident*, paraît sous l'inspiration de H. P. Blavatsky à partir de mars 1887. Leclère avait acquis une certaine 'culture' théosophique au contact des milieux socialistes possibilistes et notamment de son ami Louis Dramard, partie prenante des cercles théosophes.

Fin : « cii. Le roi cobra se plaît à regarder sa gorge brillante, le chien se plaît à regarder les cendres ; ainsi quels sont les avantages d'une amitié ou d'une haine contractée entre le haut et le bas (entre un supérieur et un inférieur) ? FIN. »

Petit cahier de format 170 x 205 mm.

Tous droits réservés

Ms. 694***Services du palais***

Ce dossier comporte des documents cérémoniels et des titulatures officielles émanant du palais royal (rôles des princes et dignitaires, règlements, protocoles, la fameuse charte de fondation du monastère de Sambok, etc.), ainsi que des notules et des matériaux relatifs à la religion (dont une prédiction du Bouddha), et le brouillon d'un livre sur la royauté cambodgienne.

1. SERVICE DU PALAIS : la cour et le palais**1. – a. *Sāvātā vats sampuk* / [Chronique du monastère de Sambok]**

Cette chronique monastique datée de janvier/février 1602 instaure le monastère de *Sampuk* (litt. « le nid ») situé dans la province de Kratié sur la rive gauche du Mékong, comme étant « la porte du royaume » et de ce fait autorisé à prélever une taxe sur les importations en provenance du Laos, taxe dont le produit revient pour partie au monastère, pour partie au gouverneur. En outre, elle relate les relations politiques entretenues entre le roi khmer Soriyopoar et les chefs d'une tribu jarai des hauts-plateaux – le roi de feu et le roi de l'eau – considérés, par le truchement d'un rituel officie à Ayun Apa, le pays des Jarai, comme étant les « neveux » de ce dernier (considéré comme « l'oncle ») et auxquels est confiée la garde de l'épée sacrée du royaume ; à l'issue de ce rituel, sanctionné par des présents du roi khmer et des vœux de prospérité traduits dans la langue des impétrants, les chefs en question sont institués maîtres des peuples Radé, Jarai et Pnong, et garant de la sécurité du territoire. La charte stipule en outre que ces relations tributaires devront être réitérées tous les trois ans.

Ce texte, présent en deux exemplaires dans ses papiers (*cf. infra*, ms. 695/1-b)¹⁶⁶, a sans doute été récupéré par Leclère en 1903¹⁶⁷ lorsqu'il était résident de Kratié pour la dernière fois (février 1903-septembre 1906). Il a fait l'objet de plusieurs études¹⁶⁸

¹⁶⁶ Une autre copie se trouve à l'EFEO, *cf.* ms. fonds khmer P8.

¹⁶⁷ *Cf.* A. Leclère, *Mémoire sur une charte de fondation d'un monastère bouddhique où il est question du roi du feu et du roi de l'eau*, Extrait des *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1903, p. 3.

¹⁶⁸ *Ibid.*, 1903, 10 p. ; « Légende Djaray sur l'origine du sabre sacré conservé par le Roi du Feu », *Revue Indo-Chinoise*, Hanoi, 1904, p. 366-369 ; Charles MEYER, « Les mystérieuses relations entre les rois du Cambodge et les potao des Jorai », *Etudes cambodgiennes*, Phnom Penh, 1965, p. 14-26.

et d'une édition critique¹⁶⁹. 4 feuillets doubles inscrits à la fois sur le recto et le verso (sauf le f. 1 inscrit uniquement au recto et le f. 4, vierge) en écriture *jrīeñ* originellement non numérotés, numérotés de 1 à 4 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm. Déchiré en plusieurs endroits, le document avait été 'réparé' avec des bandes d'adhésif.

1. – b. Titres du roi Noroudâm, de la Reine mère, des ministres, etc. Livret datant du règne de Norodom donnant les titres des membres de la famille royale ainsi que les titres et les rangs de tous les dignitaires des quatre apanages royaux y compris les 55 gouverneurs de province soit en tout plus de 700 dignitaires. Texte khmer en écriture *jrīeñ* annoté dans la marge gauche de la main de Leclère en français. 31 feuillets doubles reliés par une ficelle, inscrits à la fois sur le recto et le verso, originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 62 (T).

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

1. – c. [Traité rituel relatif à la fête des eaux et à la fête de la lune]. Sous l'apparence d'une chronique légendaire mettant en scène le personnage de Dhmeñ Jāy (une figure indochinoise du 'bouffon royal'¹⁷⁰), ce court texte manuscrit en écriture *jrīeñ* par un lettré cambodgien masque en réalité un traité expliquant le déroulement de la fête des eaux et notamment le rituel, décrit comme brahmanique, de la coupe du cordon retenant les eaux et sensé libérer les âmes malévolantes, ainsi que celui de la fête de la lune. Au moment de la sortie du *vassa*, les moines et le roi doivent organiser la cérémonie afférente, ainsi que la cérémonie des courses de pirogue et de coupe du cordon laquelle doit être officinée par le Brahmane de la victoire {brahm jaiy} qui garde l'épée, fonction qui doit être assumée par un chapelain royal {parohīt} lequel doit être le gardien des 4 lances de la victoire qui sont conservées dans la province de Baray ; arrivé au moment de la cérémonie, il doit couper le cordon pour chasser les esprits et qu'ils s'enfuient suivant le courant de l'eau. La section du cordon étant le signe du départ de la course de pirogue. 1 feuillet inscrit à la fois sur le recto et le verso, non numéroté.

Papier sans filigrane. 200 x 310 mm.

1. – d. [Titres des personnages royaux]

1. – d/1. [Titres de Norodom et du Second roi]

¹⁶⁹ M. Tranet, « Etude sur la *sāvātār vatt sampuk* », *Seksa khmer* n° 6, 1983, p. 75-108. À noter qu'une autre copie conservée à l'EFEO (ms. P.8) porte un sceau recouvert d'une signature « Kêng », sans doute celle du petit dignitaire chargé de copier le texte.

¹⁷⁰ Sur ce thème, voir J. Népote, « Le cycle de Sii Thanonsay ou variations sur un thème du Bouffon royal », *Péninsule* n°6-7, 1983, p. 7-14.

1. – d/1/1. [Titres de Norodom et du Second roi, document original]. Détail des éléments des titres organisés en deux colonnes – à gauche, les éléments du titre, à droite, l'explication – segmentés en respectivement 19 (pour le Second roi) et 33 (pour le Roi) éléments. 3 feuillets simples manuscrits en écriture *jr̄t̄eñ* originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 4 (T), inscrits sur le recto (sauf le f. 2 inscrit aussi sur le verso).

Papier sans filigrane. 215 x 320 mm.

1. – d/1/2. [Titres de Norodom et du Second roi, transcription latine]. Transcription en caractères latins du document précédent adoptant une organisation différente : les éléments des deux titres sont placés les uns à la suite des autres en un total de 52 segments, cependant que suivent les explications correspondantes également agencées en segments numérotés à la suite de 1 à 52. 2 feuillets doubles non numérotés, dont un seul est inscrit sur le recto et le verso.

Papier sans filigrane. 210 x 330 mm.

1. – d/2. Titre de S. M. Norodom 1^{er} Roi du Cambodge. Traduction du titre du roi Norodom en français probablement par un lettré cambodgien du Palais à partir des documents précédents. La traduction est scindée en 32 segments. 1 feuillet simple, inscrit à la fois sur le recto et le verso.

Papier sans filigrane. 215 x 330 mm. Très abîmé.

1. – d/3. Titre de S. M. le second Roi du Cambodge. Traduction du titre du vice-roi (Sisowath), scindée en 19 segments et rédigée par le même scribe que le précédent. 1 feuillet simple inscrit sur le recto. Le titre stipule notamment que le Second roi est le « frère du Roi », qu'il peut « seul remplacer » le « maître du Royaume pour tous les services » et que « Supérieur à tous ceux qui sont les plus grands dans le Second Palais » il est le « Grand Roi placé auprès de la personne du Roi maître du Royaume ».

Papier sans filigrane. 215 x 330 mm.

1. – d/4. [Titres divers : Reine-mère, ministres]. Série de titres royaux et mandarinaux comprenant la transcription en alphabet latin suivie de la traduction en français, sans doute le fait d'un lettré du palais. 12 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 12 (T).

Contient : « Titre de la Reine Mère », f. 1 ; « Titre de l'Akha Moha Séna (1^{er} ministre) », f. 2 ; « Titre du Yom réach », f. 3 ; « Titre du Krelahom », f. 3 ; « Titre du Thomea Nikâr », f. 4 ; « Titre du Réach Décheas », f. 4 ; « Titre du Monti Roban », f. 5 ; « Titre du Vongsa akharach », f. 6 ; « Titre de l'Oknhia Réaksa Essaro, mandarin chargé de l'administration des provinces de Lovek et Samrong Tong », f. 6 ; « Titre du Pipheak Niviés, mandarin chargé de

l'administration de la province de Kang Méas », f. 7 ; « Titre du Rithi Kray Séna, mandarin chargé de l'administration de la province de Saang », f. 7 ; « Titre du Youthea Sangcréam, mandarin chargé de l'administration de la province de Kien Svai », f. 8 ; « Titre du Chéthea Montrey, mandarin chargé de l'administration de la province de Lovéa Em », f. 8 ; « Titre de l'Ekrach, mandarin chargé de l'administration de la province de Kas Thom (apanage du 2^e roi) », f. 9 ; « Titre du Srey Sutup Pavéang, mandarin chargé de l'administration de la province de Pearang (apanage de Second roi) », f. 9 ; « Titre du Botés Reach, mandarin chargé de l'administration des provinces de Khsach Kandal et Lovéa Em (apanage du 2^e roi) », f. 10 ; « Titre du Nearinréa Thuppedey, mandarin chargé de l'administration de la province de Kong Pissey (apanage du 2^e roi) », f. 11 ; « Titre de l'Athuppedey Séna, mandarin de la Rène Mère », f. 11 ; « Titre de Vongsa Nureak, mandarin de la Rène Mère », f. 12 ; « Titre du Reachea Bavâ Reach, mandarin de la Rène Mère », f. 12.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

1. – d/5. [Titre du roi Sisowath]

1. – d/5/1. [Titre en khmer et transcription latine par un lettré cambodgien]. 1 feuillet simple inscrit au recto portant le titre du roi Sisowath en écriture *jrĕn* surmontée de la transcription en caractères latins.

Papier sans filigrane. 310 x 192 mm. Document très endommagé.

1. – d/5/2. [Titre en khmer et transcription latine par Leclère]. 47 éléments du titre du roi Sisowath inscrits en écriture *jrĕn* ligne à ligne, et suivis de la transcription latine rajoutée par Leclère, avec parfois des traductions. 2 feuillets doubles dont seul le premier est inscrit à la fois sur le recto et le verso, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 2 [M].

Papier sans filigrane. 302 x 200 mm. Document endommagé.

1. – e. *Rĕoĕn mahānikāy dhammayutt* / [Histoire des sectes *Mahānikāy* et *Dhammayutt*]. Manière de chronique très courte relative à l'installation de la secte du bouddhisme réformé *Dhammayutt* par le moine Pan dans la cité de « Oudong la vieille », sous le règne et suivant les ordres du roi Ang Duong. La traduction en français approximatif par un lettré cambodgien, le « Balat Chan » se trouve en ms. 694/2-c. 1 feuillet inscrit au recto d'une écriture *jrĕn* régulière de la même main que le document suivant.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 169 mm.

1. – f. *Rapĕp bhān yakkh taŕrĕp bidhĭ* / [Manière de chasser les démons et de préparer une cérémonie]. Très court traité rituel prescrivant l'organisation d'une cérémonie d'exorcisme des « ogres » dans les quatre résidences des quatre personnages royaux du palais. La traduction en français approximatif par un lettré

cambodgien, le « Balat Chan » se trouve en ms. 694/2-c. 1 feuillet inscrit au recto d'une écriture *jr̄ieñ* régulière de la même main que le document précédent.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 172 mm.

1. – g. [Les dignitaires sous les ordres du 1^{er} ministre, du ministre de la justice et du ministre des finances]. Liste en français des dignitaires au service de ces trois ministres, avec le rang correspondant, sans doute rédigée par un lettré du palais. 2 feuillets doubles, dont seul le premier est inscrit à la fois sur le recto et le verso, non numérotés.

Papier de type « Guthrie & Co ». 337 x 210 mm.

1. – h. [Description de 6 sortes de grenouilles]. Brouillon portant une courte description de 6 sortes de grenouilles, de la main d'un lettré cambodgien. 1 feuillet inscrit au recto sur deux colonnes, celle de gauche portant une écriture *jr̄ieñ*, celle de droite une transcription latine et une traduction.

Papier sans filigrane. 200 x 110 mm.

1. – i. Liste du service des dignitaires du service royal au Palais / *pañjīr krum muntrī samrāp rājkar knuñ vāmñg.*

1. – i/1. Liste des départements répartis parmi les 5 ministres. Classés par ministère, indiquant le nom du département rédigé en écriture *jr̄ieñ* par un lettré du palais avec parfois une traduction de Leclère. 1 feuillet simple non numéroté, inscrit à la fois sur le recto et le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 195 x 340 mm.

1. – i/2. Tables des membres de la famille royale et dignitaires classés par département, indiquant le titre, le nom, et les émoluments correspondants, le tout inscrit en écriture *jr̄ieñ* avec la traduction de Leclère dans les colonnes de droite. À la fin de chaque liste de département le scribe donne le total de la somme à déboursier pour ledit département. On voit qu'apparaissent des prénoms français (« Pierre ») et des prénoms cambodgiens traduits en français (« Rubis »). Leclère note parfois des indications précieuses comme ce « Lettré » placé entre parenthèses à côté d'un nom (p. 3). 40 feuillets simples inscrits à la fois sur le recto et le verso, originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 78 (T) + 1 feuillet de garde inscrit au crayon.

Contient : « Krom préasréach botra », p. 1 ; « Krom préas réach trokol préas vong », p. 8 ; « Krom préah panthoess nang tralong », p. 10 ; « Krom Apé Yiké », p. 10 ; « Krom Nan sbèk », p. 11 ; « Krom Chiang Lroleuong », p. 11 ; « Krom puok Chiang romséau », p. 12 ; « Krom rakksa préans ubosoth (gardien de Prakéo) », p. 12 ; « Krom Ruon luang », p. 13 ;

« Peinture », p. 14 ; « Krom méaléa phousa (gardien couronne royale) », p. 14 ; « Krom préas khlos préas reachéa yan », p. 15 ; « Krom phléng piphat », p. 17 ; « Krom khlang sbèk », p. 19 ; « Krom phléng Khmer », p. 19 ; « Krom phléng musut (musiciens royaux) », p. 19 ; « Krom kampfleuong day », p. 21 ; « Krom phléng Khlông yau », p. 21 ; « Krom Chiang smach muk », p. 22 ; « Médecins », p. 22 ; « Krom kampfleuong thom », p. 25 ; « Krombalata toul », p. 25 ; « Krom machine luang », p. 26 ; « Krom Nam Srang », p. 26 ; « Bijoutier », p. 27 ; « Krom Chiang tong samrap Trey », p. 29 ; « Krom Chiang dèk », p. 29 ; « Krom Kau vary », p. 29 ; « Krom phouchouï veang », p. 31 ; [Krom du palais], p. 32 ; « Krom banda chéa khnom (esclaves) », p. 34 ; « Krom véang to », p. 34 ; « Krom sang Khary (pour la religion) », p. 37 ; « Krom lokhônè thlock », p. 38 ; « Krom Komnuchhlak », p. 38 ; « Krom Chiang Krolay mésa méas », p. 40 ; « Krom Chiang khbach khmok bét méas dam konchock », p. 40 ; « Krom boreot préas reachétrop », p. 41 ; [Krom de l'électricité / Aggisani], p. 42 ; « Krom Chau vay domrey Chau vay ko », p. 42 ; « Krom Chiang dom kông », p. 45 ; « Krom Chiang smét », p. 46 ; « Krom snom phon nareun (gardiens des cendres royaux ; ensevelisseurs de cadavres) », p. 46 ; « Krom Kè Nalika », p. 46 ; « Krom Chiang phka somnor », p. 47 ; « Puok boy », p. 47 ; « Krom chhbar », p. 48 ; « Krom phnak ngéa teuk », p. 49 ; « Krom phnak ngéa teuk [sic] », p. 49 ; « Krom Sipha cheang Touk », p. 51 ; « Krom réach mountith », p. 51 ; « Krom Dâmruèch mouk », p. 52 ; « Damruoch kroy », p. 55 ; « Krom khlang Bai », p. 58 ; « Krom Préa Khlang manirok », p. 59 ; « Krom Khlang Kosai yaphos », p. 60 ; « Krom moha lék », p. 61 ; « Krom Mahaluk préa seng chuan », p. 66 ; « Krom Méka », p. 67 ; « Krom reakksa préas (gardien des sceaux royaux) », p. 74 ; « Krom tahéan monil (miliciens tagals) », p. 76 ; « Krom chiéang spon krap », p. 77 ; « total général : 1200840 », p. 79.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

1. – j. Fils et filles, petits fils et petites filles du roi Sisovatt. Document rédigé en khmer par les services du palais et daté du 27 août 1907. Tables comprenant le sexe, le nom, l'année de naissance, l'âge, le salaire mensuel perçu en *rîel* et le nom de la mère des 16 enfants et 74 neveux et nièces de Sisowath ordonnés par lignée paternelle puis par âge. 1 cahier composé de 16 feuillets doubles, inscrits au recto en écriture *jrîen* et reliés par une ficelle. Numérotés au crayon en khmer de 1 à 12.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

1. – k. Fils et filles, petits fils et petites filles du roi Noroudam.

1. – k/1. Document rédigé en khmer par les services du palais. Tables comprenant le sexe, le nom, l'année de naissance, l'âge, le salaire mensuel perçu en *rîel* et le nom de la mère (parfois l'ethnie : khmère, chinoise, siamoise ; et la résidence : Battambang, Saïgon, etc.), des 35 enfants et 47 neveux et nièces de Norodom ordonnés par lignée paternelle puis par âge. 1 cahier composé de 10 feuillets doubles, inscrits à la fois sur le recto et le verso (sauf les feuillets 1 et 10) en écriture *jrîen* et reliés par une ficelle, non numérotés.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

1. – k/2. Dates, lieux de naissance et noms de quatre princes décédés (Sereyvongs, Chantaravongs, Nophreatn, Nilavongs), fils de Norodom. 2 feuillets doubles dont seul le premier est inscrit au recto en écriture *jrēñ*.

Papier sans filigrane. 198 x 310 mm.

1. – k/3. Traduction du précédent. 1 feuillet simple inscrit au recto.

Papier sans filigrane. 210 x 315 mm.

1. – k/4. *Fils de Sisowath / Neveux de Sisowath ; fils de Norodom-défunt / Neveux du feu roi Nororom.* Imprimé en khmer portant les noms des fils et neveux de Sisowath et Norodom, datant du règne de Sisowath, et agrémenté des transcriptions en français de la main de Leclère. 1 feuillet simple, imprimé et inscrit à la fois sur le recto et le verso.

Papier sans filigrane. 252 x 313 mm.

1. – k/5. Brouillon manuscrit de la main de Leclère portant des éléments chronologiques relatifs aux naissances des fils de Sisowath. 1 feuillet simple inscrit au recto.

Papier sans filigrane. 150 x 175 mm.

1. – k/6. Brouillon manuscrit de la main de Leclère portant la traduction de 12 prénoms de princes cambodgiens. 1 feuillet simple inscrit au recto.

Papier sans filigrane. 150 x 165 mm.

1. – l. *Les services royaux sont composés par « Krom ».* Donne l'ordre, le titre, le rang (*sakti*), le grade (*pōan*) et la fonction des dignitaires de province et de l'intérieur répartis par ministères, par départements et par apanages. Traduction française d'un original khmer (*cf.* ci-dessous ms. 694/1-m) qui est sans doute le fait d'un officier du palais qui l'aurait transmis à Leclère à sa demande en juillet 1907¹⁷¹. La page de garde finale porte des annotations de Leclère donnant le total des dignitaires par département. 14 feuillets doubles inscrits à la fois sur le recto et le verso + 2 feuillets doubles de page de garde, non numérotés.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – m. *Krammm sākkhti nāmin samrāp' aek do trī catvā (à supprimer, ancienne organisation).* Tables donnant l'ordre, le titre, le rang (*sākti*), le grade (*bān'*) et la

¹⁷¹ *Cf. infra*, ms. 694/3-c, f. 1.

fonction des dignitaires de province et de l'intérieur répartis par ministères, par départements et par apanages (*cf.* la traduction de ce document ci-dessus en ms. 694/1-1) qui est sans doute le fait d'un officier du palais qui l'aurait transmis à Leclère à sa demande en juillet 1907. 18 feuillets doubles dont 16 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso, rédigés en écriture *jrēñ* numérotés en khmer et au crayon de 1 à 23.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – n. Liste des noms des Khsatrey du palais avec leur solde par service et par mois. Tables bilingues donnant le titre, le nom et le salaire mensuel des princesses de la maison royale cambodgienne, ordonnées en ligne paternelles, puis par département (théâtre, chant, tissage, etc.), et visées par les dignitaires *ghun camṇān' mundīr* Juy et le *hluoñ dībd saeṇā* Môm. Dans la colonne de gauche se trouvent les termes en cambodgien, dans la colonne de droite la transcription en caractères latins. Leclère à parfois inscrit en marge gauche les numéros d'ordre des pères. 16 feuillets doubles dont 14 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso, rédigés en écriture *jrēñ*, originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 26 (T).

Papier sans filigrane. 200 x 310 mm. La page de garde et la page 12 portent une pièce de papier reliée par une épingle.

1. – o. Brah rājaputr brah pād sammtec' brah narotamm jā mcās jīvit kuñ brah suvānnākoṭh / [Les enfants de Sa Majesté Norodom maître des vies au moment de son décès]. Liste des 60 enfants du défunt roi Norodom, classés par ordre de naissance, et donnant le numéro d'ordre, le sexe, le titre et le nom, l'année de naissance selon le calendrier khmer, puis selon le calendrier français, l'âge, la mère, et la mention du décès le cas échéant. Date approximativement de 1908. 2 feuillets doubles dont seul le premier est inscrit à la fois sur le recto et le verso, en écriture *jrēñ*.

Papier sans filigrane. 200 x 310 mm.

1. – p. [Titre des 5 grands ministres du royaume]

1. – p/1. Comprend pour chacun des 5 grands ministres du royaume (1^{er} ministre, ministre de la justice, ministre de la guerre, ministre de la marine, ministre du Palais) les éléments décomposés de leur titre, inscrits en khmer les uns à la suite des autres et portant en face leur transcription en latin et leur traduction française. 2 feuillets doubles dont seul le premier est inscrit à la fois sur le recto et le verso.

Papier sans filigrane. 200 x 310 mm.

1. – p/2. Comprend les titres de chacun des 5 grands ministres du royaume en khmer. 1 feuillet simple inscrit au recto en écriture *jrĕñ*.

Papier sans filigrane. 180 x 300 mm.

1. – q. Table chronologique des enfants de sa majesté le Roi Sisowath. 2 feuillets doubles dont les 2^e et 3^e de couverture portent le tableau chronologique des 19 enfants de Sisowath, en français. Classés par âge avec le numéro d'ordre, le nom, le sexe, la date de naissance selon le calendrier khmer (la colonne du calendrier chrétien est restée vide), l'âge, le nom de la mère, et le cas échéant la mention du décès.

Papier sans filigrane. 200 x 310 mm.

1. – r. Table chronologique des enfants de sa majesté le Roi Norodom. 2 feuillets doubles collés ensemble portant le tableau chronologique des 60 enfants de Norodom, en français. Classés par âge avec le numéro d'ordre, le nom, le sexe, la date de naissance selon le calendrier khmer et chrétien, l'âge, le nom de la mère, et le cas échéant la mention du décès.

Papier sans filigrane. 430 x 570 mm.

2. Pièces relatives à la religion

2. – a. Trois cérémonies Cambodgiennes. Tiré-à-part d'un article publié par Leclère dans la *Revue normande et percheronne*, de juillet-août 1898¹⁷². Porte des corrections manuscrites par Leclère. 8 feuillets doubles dactylographiés, imprimés à la fois sur le recto et le verso.

Papier sans filigrane. 205 x 295 mm.

2. – b. Kbuon panhcha maha-prasath : prédiction du Buddha. Texte cambodgien / Texte cambodgien en caractères latins / Traduction. Translittération et traduction d'un texte apocalyptique appartenant à la famille des prédictions du Bouddha tiré d'une transcription en écriture *jrĕñ* (cf. *infra*, ms. 706/3) d'un manuscrit gravé sur feuilles de lataniers en 1881 et conservé au Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle¹⁷³.

Page de titre, f. 1.

¹⁷² A. Leclère, « Trois cérémonies cambodgiennes. Le thvoeuh bon kor Sâk prey. Le Kat sâk. Le Thvoeuh Thméng », *Revue normande et percheronne illustrée*, juillet-août, 1898, p. 193-205.

¹⁷³ Cf. *infra*, ms. du MBAD n°3.

- [I] transcription du manuscrit, 9 ff. inscrits à la fois sur le recto et le verso (sauf les 2^e et 9^e ff. inscrits uniquement au recto), originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 14 (T).

- [II] traduction du texte, 25 ff. doubles inscrits uniquement au recto jusqu'au f. 17, puis inscrits sur le recto et le verso du f. 18 au f. 25, numérotés de 1 à 33. Le dernier tiers de la traduction est manuscrit négligemment à l'encre rouge et porte des corrections à l'encre noire. Les pages 21 et 31 portent une pièce de papier fixée par une épingle. 14 ff. sont restés vierges.

Début : « Le livre, par le chau ponthéa montrey snêha, ancien Krêlapéas de son vrai nom Suos, a été écrit pour nos petits enfants, afin qu'ils connaissent et sachent (que) l'époque de la formation) de l'eau et de la terre (du royaume) (date du temps) ou le saint Buddha, notre maître, prêchait la sainte doctrine. Lorsque le saint et mohâ rishi royal revint de prendre l'aumône (1) avec le grand vénérable Ananta au royaume du roi Rajâgriha [...], f. 1.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

2. – c. Notes sur les deux sectes bouddhiques qu'on rencontre au Cambodge. Note en français approximatif portant sur les 26 différences existantes entre les deux sectes *Dhammayutt* et *Mahānikāy*, rédigée à l'encre bleue par le « Balat Chan », sans doute à la demande de Leclère, à partir d'un original qu'il aura récupéré auprès de lettrés cambodgiens (cf. *supra*, ms. 694/1-e). Porte également un court descriptif de la cérémonie royale consistant à chasser les « ogres » du Palais (l'original se trouve *supra* en ms. 694/1-f). 8 feuillets dont 6 doubles et 2 simples, dont 1 f. de titre, 2 ff. vierges puis 5 ff. inscrits recto-verso (sauf le 5^e inscrit uniquement au recto) originellement non numérotés, numérotés de 1 à 5 [M]. Le dernier feuillet est de la main de Leclère et semble reprendre 3 des différences en question, mais son écriture est illisible.

Début : « En l'an 1000 l'ère du Buddha le Prea: Puthakhossar est allé au Ceylan pour y traduire le Prea: Tray-bey dak qu'observent jusqu'à présent les bonzes cambodgiens. Il n'y avait les bonzes de la secte de Dhamayutti Kanikaya. Lors de la Règle du Roi d'Ong-Duong, le Roi Mungkut de Siam a envoyé à Oudong (Cambodge) pour y créer la première secte des bonzes Dhammayutti un bonze cambodgien qui s'appelle Moha Pan, que le Roi actuel l'a nommé Samdach Prea: Sokôn. Alors la catégorie les bonzes se divise ainsi en deux parties Dhamayutti et Moha Nikaya. Dans le temps de Prea: Puthakhossar il n'y avait qu'à la seule catégorie appelée Abpaleyavongsa. Note donnée par le Balat Chan », f. 1r.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

2. – d. Nombre des Preah du Cambodge. Les rites distingués. Document officiel visé par trois sceaux à l'encre rouge, donnant la répartition du nombre de monastères dans les 56 provinces du royaume, classées suivant les dignitaires religieux dont elles relèvent et distinguées entre les obédiences *Mahānikāy* et *Dhammayutt* (1538 monastères dont 1494 *mahānikāy* et 44 *dhammayutt*). Rédigé par les dignitaires *brah pālāt kruṃm* Sau et *uk nā saeṇā rīddhī* Mau, il est destiné à « Monsieur le Résident de Phnom Penh » en l'année du Bœuf 3^e de la décade, 42^e du cycle (juin 1901), ce qui correspond au deuxième mandat de Leclère à la Résidence-Mairie de Phnom

Penh. Le document a été édité par la revue *Seksa Khmer* en 1983¹⁷⁴. 4 feuillets doubles dont 1 page de titre inscrite au recto, 2 ff. inscrits à la fois sur le recto et le verso, et 1 f. inscrit sur le recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 3 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm. Trois sceaux authentifient le document : le premier (30 mm. de diamètre) semble reproduire l'image d'un végétal (?); le deuxième et le troisième (respectivement 45 et 42 mm. de diamètre) un singe de profil et volant, portant une épée dans la main droite.

2. – e. Règle de la fête de l'entrée dans la nouvelle année.

2. – e/1. Traduction en français par Leclère d'un programme cérémoniel du nouvel an pour l'année 1903 (du 11 au 16 avril). Le programme original se trouve *infra* en ms. 695/5-b. 8 feuillets simples inscrits sur le recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 8 [M].

Papier sans filigrane. 200 x 310 mm. Le f. 7 est déchiré.

2. – e/2. Descriptif succinct de la fête des morts (« Ptchoum ben ») en français, sans doute rédigé par un lettré cambodgien à l'intention de Leclère. 1 feuillet simple inscrit à la fois sur le recto et le verso.

Papier sans filigrane. 250 x 325 mm. Feuillet très abîmé.

2. – f. Peintures du Grand Temple de Phnom Penh.

2. – f/1. Légendes khmères des fresques de l'intérieur de la Pagode d'argent du palais de Phnom Penh relatant l'histoire de la vie du Bouddha, ordonnée par niveaux (panneaux du bas et panneaux du haut, 46 en tout). 7 feuillets doubles reliés par une ficelle dont 1 page de garde et 6 feuillets inscrits à la fois sur le recto et le verso en écriture *jrīen*.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

2. – f/2. « Histoire du saint Buddha qui fut le maître ». Traduction par Leclère du document précédent. 17 feuillets simples, inscrits sur le recto, numérotés au crayon de 1 à 17.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

¹⁷⁴ J. Népoté & M. Tranet, « Deux sources statistiques relatives à la situation du monachisme theravada au Cambodge à la fin du XIX^e siècle du fonds A. Leclère », *Seksa Khmer* n°6, 1983, p. 39-73.

[2. – g. Notes incomplètes sur le décès et les funérailles d'un nommé Pên.](#) Récit par Leclère des dernières heures et des funérailles d'un ancien gouverneur de province. Avant d'expirer, il donne l'ordre de faire affranchir un « esclave » nommé Maau. 19 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 19 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm. Les feuillets sont tous endommagés sur la marge droite de telle sorte qu'une partie du texte est souvent perdue.

3. [Brouillon d'un livre sur la royauté cambodgienne]

[3. – a. \[INTRODUCTION\] / Cambodge / La notion de royauté / Le roi.](#) Brouillon d'un texte introduisant une brochure sur la royauté cambodgienne. 9 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 9 [M].

Début : « Pour savoir l'idée que les Cambodgiens ont du Roi, de la Royauté, de son caractère originel et même de l'origine de la famille royale qui les gouverne, il n'est pas indispensable d'approfondir leur histoire et de rechercher si elle est conforme aux traditions. L'histoire en ce cas n'est rien, la légende, les traditions, ce qu'enseignent les livres sacrés sont tout. [...] », f. 1.

- « Qui peut soutenir qu'il n'y a rien de vrai, rien d'historique dans les récits, si altérés, si magnifiés, qu'ils soient que les Cambodgiens d'aujourd'hui comme l'histoire des Khmers Doeum ou d'autrefois, du moins comme des bribes de cette histoire ! », f. 3.

- « Ceux [des lettrés cambodgiens] qui sont un peu au courant de mes recherches, ne les discutent pas, n'essaient pas d'atténuer leur importance historique, le danger qu'elles font courir aux traditions que les générations se transmettent d'âge en âge [...] Ils les nient purement et simplement et insistent pour que nous ne rejetions pas ce qu'ils croient savoir, ce qu'ils croient, pour que nous ne méprisions pas ce qui leur a été enseigné comme étant l'histoire », f. 4.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

[3. – b. Le Roi / \[L'origine de la royauté\].](#) Suite du précédent. Brouillon portant des notes en marge gauche. 41 feuillets dont 16 simples et le reste doubles, inscrits sur le recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 41 [M].

- [Sur la notion de roi], ff. 1-16.

- « I. De l'origine de la Royauté », f. 17.

ff. 1 à 16 : Papier de type « Guthrie & Co », 210 x 340 mm. Le f. 5 porte une pièce de papier fixée par une épingle ; ff. 17 à 41 : Papier sans filigranne, 210 x 315 mm.

[3. – c. Organisation provinciale.](#) Suite du précédent. 37 feuillets inscrits sur le recto, dont 19 doubles, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 36 (+ 1 page

de titre) [M]. Les ff. 20 à 24 sont agrafés ensemble ; le f. 25 est composé de deux ff. collés l'un sur l'autre ; idem pour le f. 26.

Papier sans filigrane. 210 x 315 mm. 175 x 150 mm pour les ff. 20 à 24.

3. – d. Services des ministres. Brouillon de Leclère donnant la traduction des listes de dignitaires du gouvernement répartis par ministres et par départements. Vraisemblablement la traduction de ms. 694/1-m, à partir d'une première traduction faite par un lettré (*cf. supra*, ms. 694/1-l). 10 feuillets dont 3 simples et 7 doubles, inscrits sur le recto, et numérotés de 1 à 9.

- « La liste que j'ai obtenue du palais en juillet 1907 comprend 29 fonctionnaires [...] », f. 1.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

3. – e. Extrait de mon travail sur le roi, la famille royale, les ministres, etc. (non publié)^[175]. Notule sur les réactions cambodgiennes suite à la suppression des apanages et la réforme du statut de ministre décrété par l'ordonnance du 5 juillet 1905. 8 feuillets dont 4 doubles et 4 simples, inscrits sur le recto et numérotés de 1 à 7, puis jusqu'à 8 [M]. Le f. 1 porte une pièce de papier collée, le f. 7 est coupé au premier tiers et se termine en queue de poisson. Il semble manquer un passage entre le début du f. 7 et la fin du f. 8.

Début : « Les raisons de la résistance éprouvée est d'abord l'apathie de la race qui est extrêmement dépourvue de tout désir de faire quelque chose et ensuite et surtout le mécontentement intérieur, non avoué que les ministres ont éprouvé de voir que l'article 1^{er} supprimait les apanages des dignitaires (1) que, jusqu'ici, nous avons maintenus, malgré qu'ils fussent dangereux et condamnés par tous le monde, sauf bien entendu par ceux qui en profitaient et par le roi qui tenait à les conserver parce qu'ils existaient avant lui et parce qu'ils étaient une institution ancienne. [...] », f. 1.

Fin : « La véritable raison de ce choix (celui du premier ministre) n'était pas celle de confier cette fonction aussi importante à un homme intelligent, certainement le plus instruit de tous les princes, très capable de la remplir avec autant de distinction qu'on peut en attendre d'un Cambodgien ; elle n'était pas davantage de relever la fonction en lui donnant un prince pour titulaire, mais d'écarter d'elle le ministre le plus âgé mais non le plus capable et le ministre le plus ancien en fonction, qui n'a guère au-delà de quarante ans, et dont le père était métis de chinois et d'annamite et dont la mère annamite et qui, pour cette raison, n'est point aimé des Cambodgiens qui lui ont donné le surnom de Tan bay qui est le titre du roi d'Annam. », f. 7.

Papier sans filigrane. 210 x 315 mm.

3. – f. Les femmes du palais. Suite du précédent. 11 feuillets dont 4 doubles ; les deux premiers ne sont pas numérotés et les autres numérotés de 1 à 8.

¹⁷⁵ A. Leclère, *Cambodge. Le roi, la famille royale et les femmes du palais*, Saigon, Claude & C^{ie}, 1905, 27 p.

Papier sans filigrane. 210 x 315 mm.

3. – g. La famille royale et les femmes du palais. Suite du précédent. Traduction par Leclère d'une « Ordonnance royale relative aux noms de toutes les épouses du roi et des princes ». 5 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés de 1 à 5.

Papier sans filigrane. 200 x 310 mm.

3. – h. Notes sur la famille, la propriété, la royauté absolue. Notes éparses sur la royauté (où il est question de la royauté absolue de Louis XIV, des rois d'Égypte, de Babylone) et la propriété dans l'Ancien régime de France. 6 feuillets simples, inscrits à la fois sur le recto et le verso (sauf les ff. 1 et 2), originellement non numérotés, numérotés de 1 à 6.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm ; 210 x 155 mm. 210 x 310 mm. Le f. 1 est très endommagé.

3. – i. Krom Youmréach. Suite de ms. 694/3-g. 3 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 3 [M].

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

3. – j. Krom du Chakrey. Suite du précédent. 6 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 6 [M].

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm. 210 x 210 mm.

3. – k. Le conseil des ministres. Suite du précédent. Donne des renseignements biographiques sur les titulaires de ces grandes charges du royaume (Premier ministre : le prince Sothavong, 12^e fils de Norodom ; le ministre de la justice : l'ancien chef de douane de la province de Treang, soumis à temps durant la rébellion de 1885-1887 et pour cela nommé gouverneur de Kampot, puis ministre de la marine, enfin de la justice dès 1905 ; le ministre de la marine : kralahom signifierait « port de la batellerie », le titulaire est un ancien dignitaire revenu d'un exil causé par une disgrâce auprès du roi précédent, Norodom ; le ministre de la guerre : c'est un ancien de l'école coloniale de Paris, nommé interprète de résidence provinciale à son retour, secrétaire général du conseil des ministres puis ministre de la guerre par faveur spéciale d'un Résident supérieur. Il a depuis épousé la princesse Chhavivann (une fille de Norodom). 11 feuillets, dont un simple inscrit au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 11 [M].

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm. Les ff. 1 et 3 sont composés de deux ff. collés l'un sur l'autre ; le f. 5 est coupé aux trois quarts.

3. – l. Les ministères. Suite du précédent. Donne la composition générale des cinq grands ministères. 8 feuillets doubles inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 8 [M]. Document sans doute composé au plus tôt « à la fin de 1909 », (cf. f. 1).

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

3. – m. Krom du Kralahom. Suite du précédent. 5 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 5 [M].

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

3. – n. Krom de l'Akkamohasena. Suite du précédent. 28 feuillets simples (sauf deux doubles) inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 28 [M].

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm. Les ff. 2, 3 et 4 sont composés de deux feuillets collés l'un sur l'autre.

3. – o. Krom de l'oknha Veang. Suite du précédent. 27 feuillets simples (sauf 4 doubles) inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 27 [M].

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm. 210 x 255 mm. Le f. 18 est composé de deux feuillets collés l'un sur l'autre.

3. – p. [Liste des dignitaires du palais, et du palais du vice-roi].

3. – p/1. Liste de rémunération des dignitaires des 54 départements du palais. 31 feuillets doubles (sauf un simple) inscrits au recto, numérotés de 1 à 30.

3. – p/2. Liste des 173 dignitaires de Sisowath lorsqu'il était vice-roi. 12 feuillets doubles (sauf 2 simples), originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 10 (T).

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm. Les ff. 2, 3 et 4 sont composés de deux feuillets collés l'un sur l'autre.

Ms. 695

Vocabulaire judiciaire. Propagande française au Cambodge.

Système métrique. Règlements du palais royal. Amendes. Origines brahmaniques des lois cambodgiennes. Souhait de longue vie au roi.

Savoda Veath Sambok

Ce dossier comprend a°)- des documents cambodgiens dont le dessin d'un arbre à femmes, deux documents administratifs (un rapport du gouverneur de Kompong Thom au résident, un traité de poids et mesures) et des documents juridiques (un autre exemplaire de la *Charte de fondation du monastère de Sambok*, un titre de reconnaissance de dettes, un vocabulaire judiciaire, une liste du nom des amendes), et des documents de propagande destinés à être exploités par le Protectorat (les conseils du Vieux Meas, ceux du vieux Prak) ; b°)- des traductions de textes khmers par Leclère (un programme de cérémonie de nouvel an, le traité didactique de l'Achar Khmau, deux textes bouddhiques) ; c°)- des notes de Leclère sur la féodalité et le Jainisme.

1. Documents cambodgiens historiques sur papier du Japon. Garder

1. – a. Vocabulaire judiciaire. Expressions ou locutions juridiques. Définition de près de 200 termes juridiques translittérés par Leclère à partir des codes cambodgiens et classés par ordre alphabétique. 9 feuillets dont 3 sont inscrits à la fois sur le recto et le verso, originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 7 (T), puis au crayon de 8 à 9 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

1. – b. Savoda Véath Sâmbok^[176]

1. – b/1. Savoda véath Sâmbok / sāvātā vaty sampuk. Autre copie de la charte de fondation du monastère de Sambok (*cf. supra*, ms. 694/1-a) rédigée en caractères *mūl* sur 4 feuillets inscrits sur le recto et sur le verso + 1 page de titre, reliés par une ficelle, non numérotés. La page de titre est signée « Adhémard Leclère ».

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

¹⁷⁶ Pour le détail du contenu et la bibliographie afférente, v. *supra*, ms. 694/1-a.

1. – b/2. Savoda rieung vath Sâmbok. Traduction. Brouillon de la traduction de la charte de fondation du monastère de *Sambok* par Leclère. 16 feuillets doubles inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 16 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

1. – c. Images : Preah Chanh, Preah Adit, Arbres à femmes. Dessin grossier en partie peint en couleur et représentant un arbre, portant des femmes comme fruits accrochées aux branches, que des personnages fabuleux tentent de décrocher ; un oiseau, un être fabuleux qui s'envole, etc.

Papier de type « A. Van. Gennechten. Belgium ». 340 x 210 mm. Très fragile.

1. – d. Arithmétique élémentaire. Énumération des unités de dénombrement des poids, des *yōj*, du paddy, de l'or, des années, des mois, des jours, des saisons, rédigée en khmer par le dignitaire titré *luoñ bībhākkh dhānī*, ayant fonction de *yokpāt'* à Chroy Changvar {jroy cañvā} à l'intention d'un « grand monsieur », certainement Leclère. Ce texte a été publié et traduit en français en 2004¹⁷⁷. 3 feuillets doubles, reliés par une ficelle, inscrits au recto en écriture *jrīeñ*, non numérotés.

Papier sans filigrane. 310 x 210 mm.

1. – e. Poids et mesures cambodgiens. Recueil de notules éparses concernant les poids et mesures de la main de Leclère et de celles de lettrés cambodgiens (en khmer et en français). 7 feuillets simples, inscrits sur le recto (sauf le f. 4 également inscrit sur le verso), originellement non numérotés, numérotés de 1 à 7 [M].

Contient : « Valeur des monnaies anciennes par rapport aux monnaies actuelles », f. 1 ; « Poids et mesures », ff. 2-3 ; « Dans une année il y a 12 mois, dans un mois, il y a 30 jours », f. 4 ; « Pour mesurer du Paddy, il y a le Thang et le Tau fixé ci-après », ff. 5-6 ; « *poe nīñ gīt bīy srūv [...]* », f. 7.

310 x 210 mm. Le f. 6 porte une pièce de papier fixée par une épingle.

1. – f. [Titre de reconnaissance de dettes]. Titre de reconnaissance de dettes rédigé en écriture *jrīeñ* sur papier du japon, en date du 3^e jour de la lune croissante du mois de *Phalkun* de l'année du Rat (1877), frappé de deux sceaux de cire rouge. Le pñong Haen Loev résidant au village de Pa Kler à Kratié emprunte 6 barres d'argent au *Cau bañā dhīk sangrām* Muoñ au bénéfice du pñong Aṃbañ pour un intérêt de 6 *pād* par

¹⁷⁷ Michel Antelme, « A propos d'un texte sur les nombres, les mesures traditionnelles, etc., rédigé par le *Hluoñ Bibhākti Dhānī, yokpātr* de Chruī Changvar, pour Adhémard Leclère », *Siksācākṛ* n°6, 2004, p. 20-32 (version khmère p. 83-106).

mois. À défaut de pouvoir rembourser cet intérêt il se mettra au service du dignitaire. Porte une note de Leclère indiquant que l'homme fut libéré de son état d'engagement pour dettes le 4 août 1897. 1 folio inscrit à la fois sur le recto et le verso.

18

(1) thnai 3 koet khæ phalgun chnām jūt athtasaks sūm dān bnañ haen loev khñuṃ pād phdaḥ nau bhūm p̄a kler knañ khaet kracaeh sūm dhvoe jā samput jumrābv jūn lok (2) qnak cau bañā dhīk saṅgrām qnak muoñ thpīd bnañ haen loev khñuṃ pād mǎn āsan kraḥ pān mak sraṭīy cañ kār prāk lok qnak cau bañā prāk 6 ṅaen phñoe yak (3) ddau oy bnañ ambañ noḥ lok qnak cau bañā kǎ bram oy prāk 6 ṅaen phñae mak bnañ haen loev khñuṃ pād yak ddau oy bnañ ambañ ruocc hoey noḥ ae kār (4) prāk lok qnak cau bañā knañ prāk 1 ṅaen kār knañ 1 khæe jā prāk trǎ prasādhdh 1 pād prāk lok qnak cau bañā dāmñ 6 ṅaen kār knañ 1 khæe jā prāk trǎ pra-(5)-sādhdh 6 pād tā rīeñ ddau noḥ poe bnañ haen khñuṃ pād nīn rak prāk kār jūn lok qnak cau bañā bvaṃ pān noḥ bnañ haen khñuṃ pād pān yak khluon cūl mak nauv paṃroe (6) thlai kār prāk lok qnak cau bañā noḥ poe bnañ haen khñuṃ pād rak prāk phñoe pān thnai ṅā khæe ṅā chnām ṅā yak mak jumrābv jūn lok qnak cau bañā sūm oy lok qnak (7) cau bañā poek bnañ haen khñuṃ pād kum oy lok yak kār prāk dīet loey kraeñ buṃ prakatt bnañ haen khñuṃ pād tuos' cāñ jaiy chveñ jumrābv jūn duk jā cumṅāṃ srābv' (8) samput neḥ bnañ haen khñuṃ pād bīn lok qnak uk ṅā snañ nāyak pān trān chveñ sarser oy pāntīn lī phañ. [VERSO] (9) qnak uk ṅā nāyak pān krām pān ghoēñ cau bañā dhīk saṅgrām chmām bnañ haen nīn samput phñoe tael jumāk' mak ṭal phdaḥ qnak uk ṅā bu[ṃ] pān bhīnīt (10) suor ddau bnañ haen daduol jumāk' cañ kār prāk trūv ṭuc knañ samput prāk phñoe 6 ṅaen maen noḥ bnañ haen khñuṃ pād pān nau paṃroe kār prāk trūv ṭuc knañ (11) sǎc' kḍīy samput maen noḥ qnak uk ṅā pān pradhdhāp' trǎ nau thnai 7 koet khæe sǎkkh' chnām chlūv nubasaks.

(12) *Phnom Penh, 22 ans d'esclavage* (13) *libéré le 4 aout 1897* (14) *par appel* (15) *des ordonnances des 15 janvier* (16) *1877 et 11 juillet 1897* (17) (*maître : Oknha nou* en (18) *gouverneur de Stung Treang*) (19) [signature] *Adhémar Leclère*

Papier de mûrier. 480 x 220 mm. Très fragile.

1. – g. [Rapport d'un dignitaire khmer de Kompong Thom au résident]. Rapport rédigé intégralement en khmer (écriture *jrīeñ*) en date du 15^e jour de la lune décroissante du 4^e mois, l'année du Dragon, 4^e de la décade, soit en 1892, signé par l'*Uk ṅā sūdībv muntrīy* et adressé à « Monsieur le Résident » ; rédigé « du fond [de] Kompong Thom », il traite des corvéables des monastères {bal braḥ sri rattanatraiy} de la province de Santuk et du prix de rachat des journées de corvées annuelles. À cette époque, Leclère était à nouveau résident de Kampot pour la deuxième fois (c. juin 1892-février 1893). Porte un sceau à l'encre rouge. 1 f. inscrit au recto.

Papier de type « Guthrie & Co ». 330 x 210 mm. Sceau de 51 mm. de diamètre à l'encre rouge portant un singe armé d'une épée et vu de profil.

2. Amendes

« Noms que portent les différentes amendes au Cambodge et le montant de ces amendes ». Table portant le nom de 16 amendes en khmer, leur traduction par Leclère, le montant en *rīel* et en *sen* (en khmer) puis la transcription latine par Leclère. 1 feuillet double (+ 1 page de titre) inscrit au recto.

Papier sans filigrane. 325 x 250 mm.

3. Caractères khmers

Série de caractères khmers calligraphiés devant servir de modèles d'écriture dans l'administration royale sous le règne de Norodom, par le dignitaire titré *hluon parin* dénommé Māt Jhjn à l'intention du Résident supérieur. Plusieurs modèles de polices de caractère accompagnées des noms cambodgiens les désignant et dont le terme générique qu'il invente pour les qualifier est « *aksar yāe* ». 34 feuillets doubles, inscrits au recto.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

4. Rieung Bandam Ta-Méas / Les conseils du vieux Méas / *rōeñ pantdāmm tū māś*

Imprimé cambodgien de 1908 dont la page de titre est signée « Adhémar Leclère, résident de France au Cambodge ». Les « conseils du vieux Meas » est un texte rédigé en 1907 (année de la Chèvre 1907-1908) juste après la rétrocession des trois provinces de Battambang, Sisophon et Siem Reap, et utilisé par Leclère alors qu'il était Inspecteur des Services civils (avril 1907-janvier 1908) à des fins de propagande pro-française à destination des monastères¹⁷⁸. Un dignitaire raconte les destructions subies par le Cambodge durant les invasions vietnamiennes et siamoises du premier XIX^e siècle, puis comment le Protectorat apporta ensuite la paix et la modernité. La traduction par Leclère se trouve *infra* en ms. 695/8-b. 22 folios imprimés au recto et au verso et numérotés en khmers de 1 à 50.

Papier sans filigrane. 247 x 163 mm.

¹⁷⁸ Sur la genèse de ce texte et sa traduction française voir Le vieux Mās, « Les recommandations du vieux Mās (1828-1907) [...], *loc. cit.*, p. 43-76.

5. Note sur le Pithî Krut Sangkrant

Brouillon d'une traduction par Leclère d'un programme officiel des cérémonies organisées à l'occasion de la nouvelle année (cambodgienne) en 1904, accompagnée des programmes pour les années 1903 et 1904.

5. – a. Traduction par Leclère d'un programme officiel d'entrée dans la nouvelle année pour l'an 1904. 6 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 5 (T) puis jusqu'à 6 au crayon [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm. ; et papier sans filigrane, 210 x 133 mm.

5. – b. Deux programmes imprimés en khmer donnant le détail des festivités pour les années 1903 et 1904. Le 2^e programme porte des notes de Leclère en français (« Fixation de la cérémonie du Krut Sângkram »). Sa propre traduction du programme de l'année 1903 se trouve *supra* en ms. 694/2-e/1. 2 feuillets imprimés au recto numérotés de 1 à 2 [M]

Papier sans filigrane. 325 x 250 mm et 440 x 226 mm.

6. Cambodge / Féodalité

Brouillon d'une note de Leclère sur la féodalité au Cambodge. 16 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 16 [M].

Début : « MM. Janneau et Aymonier, puis moi-même longtemps après eux, avons avancé que le royaume des Khmers paraissait avoir été, dans le passé, organisé d'après une sorte de féodalité. Certes Aymonier a soulevé quelques doutes et personne n'a encore cherché à démontrer par des faits combien elle est fondée. Je vais ici la défendre d'après les bribes de cette organisation que donnent les lois, les traditions qui ne sont plus à dédaigner et les survivances que nous avons vues disparaître depuis que nous sommes dans le pays [...] », ff. 1-2.

Fin : « Il n'en est plus ainsi aujourd'hui parce que les rois du Cambodge ont détruit cette noblesse qui, disent les traditions, était turbulente, mais elle existait, elle existe encore au Laos, et les Siamois ont connu une époque où toutes les fonctions, même les plus petites, étaient héréditaires dans leur royaume. », ff. 15-16.

Papier sans filigrane. 340 x 210 mm.

7. Note sur les origines du Jaïnisme par M. Adhémar Leclère, résident de France au Cambodge

Brouillon d'une note de Leclère sur les origines du Jaïnisme dans laquelle il essaye de tirer les enseignements de la tradition cambodgienne (Dévadatta est le fondateur du Jaïnisme ou « sasna chên ») et siamoise relative à ce problème, en s'aidant des diverses relations de l'ambassade de Louis XIV auprès du roi siamois (Tachard, La Loubère, etc.). Postérieur aux *Livres sacrés du Cambodge* (1906, cf. f. 4r.). 8 feuillets doubles inscrits à la fois sur le recto et le verso, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 8 [M].

Début : « La question des origines du Jaïnisme est demeurée un problème malgré les recherches qu'on a faites. Son fondateur, disent les uns, aurait vécu au 1^{er} siècle de notre ère dans la province de Marwar, et serait un nommé Bishba Déva ; il serait, disent les autres, un nommé Varchamâna qui aurait été le précepteur du Buddha Siddhartha Gautama et par conséquent son contemporain. [...] », f. 1.

- « Je m'adressais à un vieil achar qui a été chef de monastère pendant plus de 20 ans, qui, dans sa première jeunesse, a étudié à Bangkok où il était parmi les condisciples du Préah Sokon, le second chef des religieux au Cambodge (décédé en 1898). Ce vieillard, car il était alors âgé de 80 ans, dont l'esprit était encore très vif, qui savait assez bien le pali pour le traduire, m'a fait cette réponse : 'Je n'ai jamais entendu dire soit au Siam soit au Cambodge, que Devadatta a été le fondateur de la religion des Européens, mais j'ai entendu dire que votre Buddha était mort crucifié par ceux qui ne voulaient pas suivre sa loi [...]. Mes livres sacrés enseignent que Dévadatta a, du vivant du Buddha, fondé une religion, et j'ai entendu dire plusieurs fois quand j'étais jeune, que cette religion existait encore dans les Indes et qu'elle y portait le nom de sasna chên' », ff. 6v.-7r.

Fin : « Je donne, ici, cette opinion pour ce qu'elle vaut mais qui sait si mon vieil achar qui parle en somme d'après une tradition cambodgienne, aujourd'hui peut-être perdue, car je n'ai pu la rencontrer chez nul autre que lui, n'a pas raison et si Davadatta n'est pas vraiment le fondateur du Jaïnisme. », f. 8v.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

8. Brochures en Khmêr / [Propagande française au Cambodge (tracts)]

8. – a. Notre argent. Un gouverneur de province, l'Oknha Prak, ancien interprète formé en France, explique à ses administrés la répartition du budget du royaume (recettes et dépenses), puis de sa résidence pour l'année 1909 afin de montrer l'utilité et la bienveillance du Protectorat. Pour finir, il leur parle de la France et de Paris qu'il a visités. On lit sur la page de titre : « Le style n'est pas très soigné, mais cela n'a pas d'importance puisque l'ouvrage ne doit paraître que traduit en Cambodgien. Signé : Adhémar Leclère / Corrigé par M. Luce résident supérieur de France au Cambodge / A été composé en caractères et langue cambodgiens en 1909 ». 21 feuillets simples dactylographiés au recto, numérotés de 1 à 20 (une erreur de pagination), et portant des annotations et ratures de la main de Leclère.

Papier sans filigrane. 340 x 210 mm.

8. – b. [Les conseils de Ta-Méas par Adhémar Leclère.](#) Traduction par Leclère du texte original précédent (*cf. supra*, ms. 695/4). Le « vieux Méas », né en 1828, est âgé de plus de 80 ans lorsqu'il rédige son témoignage (1907). Son père était un petit dignitaire (Balat) de la province de Lovêk dont le grand-père avait été gouverneur au temps de la reine Ang Mey et de l'invasion vietnamienne. Lui-même a fait ses humanités comme moine au Vat Prang (à Oudong). Décrit l'état de dévastation du royaume après les invasions siamoises et vietnamiennes, au moment de l'accession d'Ang Duong au trône, puis lors des révoltes de Si Votha, Achar Sva et Po Kombo. Par contraste, la paix et la prospérité apportées par la France sont, dit-il, remarquables. « C'est parce que j'ai vu la misère diminuer partout, le pays s'enrichir très rapidement que, moi, qui ait 80 ans passés, j'ai eu la pensée de dicter à mon arrière petit-fils qui connaît le français ce qui précède et ce qui va suivre » (f. 11-12). Recense toutes les nouveautés de la vie moderne apportées par les Français (transports rapides, télégraphe, phonographe, cinématographe, photographie, le ballon, le charbon, l'électricité, le chemin de fer en projet, etc.). Une édition intégrale du texte khmer à partir de la traduction de Leclère révisée a été publiée en 2008¹⁷⁹. 21 feuillets simples dactylographiés au recto et numérotés de 1 à 21.

Papier sans filigrane. 340 x 210 mm.

8. – c. [Les enseignements de l'Achar Khmau.](#) Brouillon de traduction par Leclère d'un traité de morale rédigé par l'*ācāry khmau* (litt. 'le maître ès cérémonie noir'). 20 feuillets doubles inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 20 [M].

Début : « Le préah Puthéa a dit : 'Il y a cinq fautes qu'il ne faut pas commettre : - Il ne faut pas tuer, - il ne faut pas voler, - il ne faut pas commettre d'impuretés, - il ne faut pas mentir, - il ne faut pas s'enivrer. Et ces cinq défenses ont été appelées les cinq soel. Je veux ici les expliquer pour les petits enfants, pour les grandes personnes et aussi pour les vieillards, les hommes et les femmes. [...] », f. 1.

Papier sans filigrane. 340 x 210 mm.

8. – d. [Génies locaux \[et fête chinoise\].](#) Brouillon d'une note très générale de Leclère sur les cultes du sol au Cambodge et en pays pnong. 10 feuillets doubles (dont une page de titre) inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 9 [M].

¹⁷⁹ Le vieux Mās, « Les recommandations du vieux Mās (1828-1907), éditées par Jacques Népote », *loc. cit.*, 2008.

Début : « On pourra faire bien des recherches, élaborer bien des théories afin de nous faire comprendre le culte des plantes, celui des pierres et celui des eaux, on ne parviendra jamais à ramener cette mentalité ou stade de développement où l'homme pouvait les imaginer et les régler.

Papier de type « A. Van Genechten. Belgium », 340 x 210 mm.

8. – e. Un mariage. Récit d'une amourette villageoise dans un village situé près de la citerne de la pagode de Kompong Thom, qui se termine par un mariage forcé. Probablement entendu par Leclère alors qu'il était résident de Kompong Thom (février 1893-février 1894). 3 feuillets simples inscrits à la fois sur le recto et le verso, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 3 [M].

Début : « Sauphéa est le nom d'une jeune petite fleur, mais c'est aussi le nom d'une femme. Il y a quatre ans Sauphie venait d'atteindre sa douzième année ; on avait l'année précédente procédé devant toute la parenté et devant tout le voisinage, à la tonte du toupet. Elle était donc une jeune fille tenue à s'observer et qui ne devait plus fréquenter les garçons. Or, un jour, vers quatre heures du soir une voisine l'a surprise avec un jeune garçon, Prac, le fils de la veuve Sa, cachés sous la moustiquaire et cherchant un peu de bonheur. Prac avait plus de 13 ans. Ce fut un gros scandale dans tout le village. La veuve Sa revêtit son beau sampot, mit son aau le plus joli et partit chez les parents de Sauphie qui demeuraient à une centaine de mètres de sa maison. [...] », f. 1r.

Papier de type « Guthrie & Co », 340 x 210 mm.

9. Preas thamma chhéan / Préas Tray saranakûm

Brouillon de traduction de deux textes bouddhiques, le *Dhammajhān*¹⁸⁰ et le *Trai saranagam*¹⁸¹ par Leclère tiré d'un manuscrit sur feuilles de lataniers en une seule liasse. Des notes expliquant les termes vernaculaires se trouvent en marge gauche. 38 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 35 (T) dont plusieurs feuillets bis : 2bis, 3bis, 12bis [M].

Début : « Voici le Livre du Preas Thamma chhéan, en un volume, et voici le Livre du Préas Tray Sârnakûm en un volume. I. Kampî Préas thamma chhéan. [...] », f. 1.

- « II. Kampî Préas Tray Sârnakûm », f. 18.

Papier de type « Guthrie & Co », 340 x 210 mm.

¹⁸⁰ Au moins 1 ms. en France, EFEO O.241.

¹⁸¹ On en dénombre au moins deux mss. au Cambodge : FEMC 036-PP.03.03.03.III.1, 041-A-10.10.01.III.1.

Ms. 696***Voyage au Cambodge 1886-1887***

« Carnet de voyage » : journal d'Adhémar Leclère depuis son départ de France en juin 1886 jusqu'à octobre 1889 avec une interruption d'un an et demi entre avril 1888 et septembre 1889. Rédigé sur 20 cahiers d'école de couleurs bleue et rose (« Cahier unique de Devoirs journaliers par A. Dubois, Directeur d'école communale, Cours élémentaires... [...] Le cahier unique de devoirs journaliers est recommandé par la circulaire du 14 octobre 1881 [...] »), ou sur des cahiers de fabrication artisanale, sur du papier à carreaux ou à lignes, 170 x 220 mm.

1. Cahier n°1 : 1886 – Juin

Relate le départ de France vers le Cambodge en compagnie de son épouse et de sa fille Francia. 32 pages originellement non numérotées, numérotées de 1 à 32 [M].

2. Cahier n°2 : 1886 – Juillet

Relate le voyage sur le *Melbourne*, depuis la France jusqu'à Singapour. 32 pages originellement non numérotées, numérotées de 1 à 32.

3. Cahier n°3 : 1886 – Juillet (2)

Relate la fin du voyage sur le Melbourne, de Singapour à Saïgon ; les premiers contacts avec les autorités et la société coloniales ; puis le voyage de Saïgon à Phnom Penh via Mý Tho. 44 pages originellement non numérotées, numérotées de 1 à 44 [M]. Cahier fabriqué manuellement par pliage de papier de type « Guthrie & Co ».

4. Cahier n°4 : 1886 – Juillet / Août

Relate la fin du voyage de Saïgon à Phnom Penh, dont une conversation avec une sœur catholique de Culao Gieng ; l'arrivée à Phnom Penh ; une description de la ville ; la visite du poste de Banam ; une description des femmes khmères, annamites et chinoises ; une description des Quatre-bras et du renversement des eaux. 48 pages originellement non numérotées, numérotées de 1 à 48 [M]. Cahier fabriqué manuellement par pliage de papier de type « Guthrie & Co ».

5. Cahier n°5 : 1886 –Août (2)

Relate la fin de la description du renversement des eaux aux Quatre-bras ; continue la description de la ville de Phnom Penh (ses quartiers par peuples, les emplettes des dignitaires, Norodom au jeu, une description du palais) ; le départ vers Kampot en faisant escale à Hatiên ; puis l'arrivée sur Kampot. 48 pages originellement non numérotées, numérotées de 1 à 48 [M]. Cahier fabriqué manuellement par pliage de papier de type « Guthrie & Co ».

6. Cahier n°6 : 1886 –Août / Septembre / Octobre / Novembre / Décembre

Relate l'installation à Kampot : description des lieux ; rencontre de l'équipe française locale ; reprise en main de la résidence par Leclère ; négociations avec les rebelles et pacification de la zone. 43 pages originellement non numérotées, numérotées de 1 à 43 [M]. Cahier fabriqué manuellement par pliage de papier de type « Guthrie & Co ». 27 pages du cahier sont restées vierges.

7. Cahier n°7 : 1887 – Janvier / Février

Relate le nouvel an français à Phnom Penh ; la visite du Résident supérieur à Kampot ; les cadeaux des dignitaires cambodgiens aux autorités françaises ; les excursions de Leclère en compagnie du père Guesdon dans une grotte, où ils découvrent une inscription et un linga. 32 pages originellement non numérotées, numérotées de 1 à 32 [M]. Cahier à lignes de couverture rose, vierge.

8. Cahier n°8 : 1887 – Février / Mars

Relate la reprise de la pacification ; les excursions de Leclère dans la montagne ; son désarroi devant le premier jugement qu'il doit émettre, et les affaires courantes de la résidence de Kampot. 32 pages originellement non numérotées, numérotées de 1 à 32 [M]. Cahier à ligne de couverture bleue, vierge.

9. Cahier n°9 : 1887 – Mars / Avril

Relate sa première cérémonie de funérailles bouddhistes ; une excursion à Kompong Trach ; la visite des rapides de Snam Ampil ; la malhonnêteté du médecin français de Kampot ; l'arrivée de Presseq-Rolland, ancien camarade de lutte socialiste et journaliste en Algérie. 32 pages originellement non numérotées, numérotées de 1 à 32 [M]. Cahier à ligne de couverture bleue, vierge.

10. Cahier n°10 : 1887 – Avril / Mai

Relate les aventures passées de M. Presseq-Rolland depuis le congrès de Saint-Etienne (1882) ; sa réception avec son épouse mystérieuse à Kampot ; l'excursion à la pagode de Dang Tong ; une excursion dans le pays du semi rebelle, le *balat* Khuon ; la reddition du gouverneur de Kompong Trach ; la cérémonie d'offrande des gouverneurs à la « porte de la province ». 32 pages originellement non numérotées, numérotées de 1 à 16 par un lecteur. Cahier à ligne de couverture bleue, vierge.

11. Cahier n°11 : 1887 – Mai / Juin / Juillet

Relate la suite de l'excursion à la pagode de Dang Tong ; le retour à Kampot ; la disgrâce du gouverneur de Banteay Meas suite à l'achat de cette charge au roi par un mandarin de Phnom Penh ; la nouvelle de l'arrivée des hommes de Si Votha à Kompong Som ; l'arrivée du nouveau gouverneur de Banteay Meas (Kê) ancien rebelle ; le départ de M. et Mme Presseq-Rolland ; la rencontre du gouverneur de Peam (Nhet) et du roi à Oudong ; le séjour de Leclère à Phnom Penh. 32 pages originellement non numérotées, numérotées de 1 à 32 [M]. Cahier à ligne de couverture bleue, vierge.

12. Cahier n°12 : 1887 – Juillet (1)

Relate le courroux des militaires de la coloniale depuis la prise en main du Cambodge par les civils ; la suite du récit du voyage de Kampot à Phnom Penh par la route d'Oudong – le convoi passe par les « monts des huit portes (Phnom Thvea Pram bey) hauts de 6 à 800 mètres dont une seule est accessible aux voitures, et le phnom Thnot qui tient son nom d'un palmier à sucre » (p. 15) –, avec la traversée de villages dont le nom et le nombre de maisonnées sont précisés. 28 pages originellement non numérotées, numérotées de 1 à 28 [M]. Cahier à ligne de couverture bleue, vierge.

13. Cahier n°13 : 1887 – Juillet (2)

Relate la suite du voyage vers Phnom Penh par la route d'Oudong, avec la description des villages traversés ; la rencontre avec le gouverneur Sok ; l'arrivée à la Résidence générale ; les Presseq-Rolland sujet de conversation mondaine jusque dans la presse locale (*l'Extrême-Orient*) ; la nomination de Demole comme résident de 2^e classe à Kompong Thom, un ancien proche de Clemenceau qui connaissait Leclère depuis le Var ; les dernières rumeurs circulant à Phnom Penh sur la société coloniale (histoire de Félicité, une demi mondaine) ; l'opposition entre les administratifs de la coloniale (Piquet, Leclère, etc.) et Larieu, rédacteur de *l'Extrême Orient* pour Phnom

Penh et chef du parti militaire, avec d'Ancerville, journaliste et marchands de bœufs ; la présentation de Leclère au roi par M. Piquet. 32 pages originellement non numérotées, numérotées de 1 à 32 [M]. Cahier à ligne de couverture bleue, vierge.

14. Cahier n°14 : 1887 – Juillet (3)

Relate sa visite à Norodom dans l'antichambre de sa maison de fer avec Col de Monteiro pour interprète ; la résolution des affaires courantes de la Résidence avec M. Piquet ; l'évocation des résistances à la politique civile de Piquet par ce dernier (de la part des commerçants chinois et administrateurs de Cochinchine : soupçon de l'envoi d'émissaires pour soulever les provinces cambodgiennes depuis la Cochinchine) ; le retour sur Kampot ; la reprise des rébellions ; les considérations sur la nécessité de construire des ponts sur la route Kampot/Phnom-Penh et de la refaire entièrement ; la description de la flore rencontrée lors de l'excursion, y compris parfois des légendes qui y sont associées ; l'arrivée du nouveau médecin, M. Gauran ; la bagarre entre Français de Kampot et les sanctions prises ; la visite du gouverneur de Banteay Meas, Kê ; la transcription de la lettre adressée à Duval, archiviste à Alençon, racontant la fête du 14 juillet. 32 pages originellement non numérotées, numérotées de 1 à 32 [M]. Cahier à ligne de couverture rose, vierge.

15. Cahier n°15 : 1887 – Juillet

Contient la fin de la transcription de la lettre relatant le 14 juillet envoyée à Duval, archiviste à Alençon ; l'orage diluvien sur Kampot ; Leclère promu au grade d'officier de l'Ordre royal du Cambodge ; les condamnations judiciaires ; le camp brûlé ; l'adjudant Sam donne les noms de plantes qu'il connaît ; Mme Leclère copie une lettre sur le bouddhisme cambodgien comme cause de la décadence des Khmers, à publier dans un journal républicain d'Alençon ; un coucher de soleil sur la chaîne des Éléphants ; la visite du Balat Sao qui demande à Leclère d'intervenir pour obtenir le poste de gouverneur de Treaing. 38 pages originellement non numérotées, numérotées de 1 à 38 [M]. Cahier à ligne de couverture rose, vierge.

16. Cahier n°16 : 1887 – Août / Septembre

Relate la fin de la visite du Balat Sao (affaire de discorde entre les congrégations de Hainan et Téo Chieu) ; un extrait du journal *La Justice* ; le gouverneur va à Phnom Penh boire l'eau du serment ; une affaire de bigamie ; la réception de M. Garcerie ; la visite de l'achnia luong de Banteay Meas (Som), prévenant du passage de Si Votha ; l'adjudication de la viande de bœuf ; la guerre dans la province de Prey Krabas ; une fausse nouvelle sur Kampot parue dans *Le Soleil* ; l'avancement du plan d'aménagement de la ville (route, marché, etc.) ; Leclère pense sa condition de

parvenu ; une visite du gouverneur de Kampot ; la fête annamite du 15^e jour du 7^e mois, dans une pagode sur le bord du fleuve. 26 pages originellement non numérotées, numérotées de 1 à 26 [M]. Cahier à ligne de couverture bleue, vierge. La p. 3 porte un extrait de journal collé.

17. Cahier n°17 : 1887 – Septembre / Octobre

Relate la fin de la fête annamite du 15^e jour du 7^e mois ; le gaspillage de l'argent des Travaux publics en Cochinchine ; les causes de l'expédition du canal de Hatien ; des affaires judiciaires ; les tensions entre dignitaires cambodgiens dans la province de Banteay Meas et dans celle de Peam et de Kampot ; une révolution administrative à Trey-Ca en 14 points ; l'octroi de concessions et la fondation d'un village ; la fourniture de la viande de bœuf au camp ; les réformes administratives venues de la métropole sur les salaires et les nominations ; la fête du Kathin et la longue description de celle-ci. 32 pages originellement non numérotées, numérotées de 1 à 32 [M]. Cahier à ligne de couverture bleue, vierge.

18. Cahier n°18 : [1^{er} novembre 1887-6 mars 1888]

Relate une autre fête du Kathin à Snam Ampil ; la nomination du Résident général (Piquet) au poste d'adjoint au gouverneur général de l'Indochine, de M. Coustans gouverneur général de l'Indochine, et de M. de Champeau Résident général au Cambodge. Piquet propose Leclère à la 1^{ère} classe de son grade ; le 2 janvier, grande réception dans la nouvelle résidence de Kampot, non achevée. Le matin Leclère manque de se noyer ; suite aux réformes administratives, Leclère tremble pour son poste ; un grand voyage sur le littoral de la province de Kampot ; le chef de la congrégation hainanaise coupable de simonie ; la demande d'une grâce de condamnés au Résident général ; l'attaque d'un haut dignitaire par le rebelle Kralahom Kong, à Kandal Stung ; l'arrivée du lieutenant Richouet en mission secrète pour observer les infiltrations siamoises à Kos Kong, suite à un rapport de Leclère ; les recommandations de Leclère pour l'examen de la frontière ; l'arrestation du rebelle Kralahom Kong ; l'arrivée du général Chanu ; la lettre du gouverneur de Banteay Meas ; l'arrêté de maintien en poste de Leclère comme Résident de 1^{ère} classe ; un incident autour du gouverneur Nghet ; l'arrivée de M. Orsini, secrétaire général, avec ses enfants et son épouse ; le départ pour Phnom Penh en compagnie d'Orsini. 13 pages originellement non numérotées, numérotées de 1 à 13 [M]. Cahier à ligne de couverture bleue, vierge. 15 p. du cahier sont restées vierges.

19. Cahier n°19 : [du 5 octobre au 30 octobre 1889]

Relate la nouvelle qu'une enquête administrative doit être menée à Kampot, contre des administrateurs de la régie (les douanes) ; diverses affaires internes à la société coloniale dont un duel entre Piquet et un capitaine ; la nouvelle de l'élection de Le Myre de Vilers en Cochinchine et les résultats des élections législatives ; un commerçant chinois vient présenter sa 2^e épouse achetée en Chine ; l'arrivée du 4^e fils de Sisowath à Kampot, le prince Pong Essara ; le retard de la jonque du train. 26 pages originellement non numérotées, numérotées de 1 à 26 [M]. Cahier fabriqué manuellement par pliage de papier de type « Guthrie & Co ». 34 pages du cahier sont restées vierges.

20. Cahier n°20 : Le bon vieux temps

Sans rapport avec le journal de Leclère : 30 notules relatives à des nobles de l'Ancien régime français donnant leur nom et leurs titres avec parfois des commentaires humoristiques : « 4.- Charles de Bourbon, comte de Charolais, assassin maintes fois gracié par le roi. Louis XV » ; « 6 – Talleyrand comte de Chalais, décapité sous Louis XIII. Traître de profession ». Peut-être le brouillon d'un appareil de notes venant agrémenter un article de presse sur la France d'Ancien régime ? 10 pages originellement non numérotées, numérotées de 1 à 10 [M]. Cahier à carreaux de couverture rose, vierge. 22 p. du cahier sont restées vierges.

Tous droits réservés

Ms. 697

Voyages sur la route de l'Inde, en Espagne

Deux récits de voyage inédits, l'un relatant le voyage de Leclère sur la route de l'Inde en 1907, l'autre son voyage en Espagne en 1906.

1. Voyage sur la route de l'Inde

Récit inédit du voyage par bateau que fit Leclère en Inde de la mi-février à la mi-avril 1907, dans le cadre d'un voyage autorisé par le ministre des colonies pour étudier « certaines parties de l'administration anglaise et principalement le système de police 'qui permet à l'Angleterre de surveiller, contenir et gouverner une masse aussi compacte que sont le peuple et peuplades de l'hindoustan' »¹⁸² avant qu'il ne reprenne poste au Cambodge. C'est certainement ce texte très critique sur « la coloniale » qui fut caviardé par Charles Maybon lors de la première publication de son *Voyage aux Indes* dans la *Revue Indo-Chinoise* en 1909 et au sujet duquel Leclère demanda réparation auprès du Gouverneur général de l'Indochine, ce qui lui fut refusé¹⁸³. Un *Voyage aux Indes* sera par ailleurs publié en monographie en 1910¹⁸⁴.

1. – a. [Introduction]

1. – a/1. Diatribe contre l'administration coloniale et la Messagerie Maritime qui lui font payer son voyage aux Indes qu'il pensait gratuit, alors qu'il lui coûte près de 500 francs. 5 feuillets simples, inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 5 [M].

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – a/2. *Voyage aux Indes – Préface*. Brouillon de la préface du livre. 2 feuillets doubles, inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 2 [M].

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

¹⁸² ANOM, GGI.26682.

¹⁸³ ANC, RS.5534 : Réclamation de M. Adhémard Leclère contre le rédacteur en chef de la *Revue Indo-Chinoise* relative à la publication de son « Voyage aux Indes », septembre 2008 – février 2009.

¹⁸⁴ A. Leclère (Résident de France au Cambodge), *Voyage aux Indes*, Paris, Ernest Leroux, 1910, 261 p.

1. – a/3. Voyage de l'Inde. Autre version de la préface. 2 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 2 [M].

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1 – b. 1 – [En mer, le 16 février 1907]. Nostalgie du temps passé ; pointage des lacunes et des mesquineries de la compagnie des Messageries Maritimes ; découverte des passagers ; retentissement de la guerre russo-japonaise en Asie, interprétée par Leclère comme le début du réveil de l'Asie contre l'Europe. 21 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 21 [M].

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm. sauf 2 feuillets coupés aux trois quarts (ff. 4 et 18).

1. – c. II – [Port-Saïd, le 17 février 1907]. Suite du précédent. Description de Port-Saïd, des femmes voilées, etc. 11 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 11 [M].

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – d. III – [Dans le Canal de Suez, le 18 février 1907]. Suite du précédent. 20 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 20 [M].

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm. Le f. 9 est coupé aux trois quarts.

1. – e. IV – [Suez et la mer Rouge, le 19 février 1907]. Suite du précédent. 19 feuillets simples, inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 19 [M].

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm. Le f. 6 est coupé aux trois quarts ; le f. 8 porte une bande de papier collée.

1. – f. V – Aden et la mer d'Oman [le 23 février 1907]. Suite du précédent. 14 feuillets dont 4 doubles, inscrits au recto (sauf 2 feuillets inscrits aussi au verso), originellement non numérotés, numérotés de 1 à 14 [M].

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

2. Voyage d'Espagne

Brouillon d'un récit de voyage en Espagne fait par Leclère en mai et juin 1906. Dedicacé à sa seconde épouse, Adèle Gougéard, noyée dans un naufrage sur le Mékong en 1904.

2. – a. Dedicace. Dedicace de Leclère à sa seconde épouse. 8 feuillets simples, inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 8.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

2. – b. En France [du 4 au 7 mai 1906]. Suite du précédent. Orléans et Jeanne d'Arc ; Poitiers et ses légendes, description de la ville ; Angoulême, description de la ville. 33 feuillets dont 10 sont doubles, inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 33 [M].

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm. Le f. 3 est coupé aux trois quarts, le f. 6 à un quart.

2. – c. Barcelone [19 mai 1906]. Suite du précédent. 37 feuillets doubles, inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 37 [M].

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

2. – d. Alicante [23-24 mai 1906]. Suite du précédent. 7 feuillets doubles inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 7 [M].

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

3. Valence

Suite du précédent. Conversation politique sur les possibilités d'une réforme sociale en Espagne. Rencontre d'un ancien français communal réfugié à Valence ; la prostitution à Valence ; considérations sur le peu d'urbanité des Espagnols ; considérations sur les femmes espagnoles ; les églises ; description de la ville. 80 feuillets doubles, inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 80 [M].

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

Ms. 698***Voyage d'une petite fille au Cambodge***

Trois souvenirs de l'expérience cambodgienne de Leclère, constitués d'un article publié et d'un autre inédit sur les Pnong, puis d'une autre version de son arrivée au Cambodge en 1886, écrit fictivement sous l'identité de sa fille.

1. Voyage au pays des Pnongs (Cambodge)

1. – a. Voyage au pays des pnongs (Cambodge). Article substantiel publié par Leclère dans *l'Avenir de l'Orne* alors qu'il était pour la seconde fois à la tête de la résidence de Kratié (décembre 1894-mars 1898). Il relate une expédition de 15 jours en pays pnong afin de régler une affaire de justice occasionnée par une vengeance d'un village pnong à l'encontre d'un groupe de Laotiens suite à un vol commis par eux. Leclère part le mercredi 2 décembre 1896 et revient le mardi 16 décembre, avec sa fille. Il remarque entre autres « l'exploitation de néakh Phay, la mère de l'ancien lieutenant (*balat*), de l'Okhna Narin Sêna » (f. 1) ; le « phûm Krapoe, un village de pols Sâmpâbat, c'est-à-dire d'esclaves d'Etat autrefois chargés de fournir les pantoufles royales, probablement des pantoufles en jonc » (f. 1), et surtout des traces physiques de l'invasion siamoise, il y a 65 ans ; il émet aussi des considérations philosophiques sur le besoin de retour au primitif de l'homme européen illustrées par le récit d'un Alsacien parti vivre 18 ans chez les Stiengs (ff. 4-5). 5 feuillets simples inscrits à la fois sur le recto et sur le verso.

Papier sans filigrane. 220 x 327 mm.

1. – b. Lettre du Cambodge. Visite aux Peunongs Tameuls – 28 janvier 1892. Récit d'une expédition en pays pnong le 14 janvier 1892, alors que Leclère était pour la première fois à la tête de la résidence de Kratié (décembre 1890-mai 1892) et que sévit une épidémie de choléra, et durant laquelle il était muni d'un appareil photographique. Relate le voyage à bord de la jonque de la résidence, en compagnie d'un visiteur parisien – un mystérieux « Monsieur C.... » présent depuis le 31 décembre 1891 ; le récit d'une conversation entre l'ingénu parisien venu voir les bons sauvages et Leclère qui, pédagogiquement, explique de quoi il retourne ; la recherche des Pnong qui ont déserté le village en raison du choléra ; dans le camp pnong, une initiation des Pnong au tir au fusil ; leurs coutumes funéraires et maritales ; une hécatombe de crocodiles sur le chemin du retour. Signature de

Leclère. Cette « lettre » a fait l'objet d'une publication bâclée en 2002¹⁸⁵. 14 feuillets simples inscrits à la fois sur le recto et le verso, numérotés de 1 à 26 dont un f. 22bis [M] coupé aux trois quarts.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

2. [Voyage d'une petite fille au Cambodge]

Leclère prend la plume pour raconter son premier voyage vers le Cambodge depuis Marseille jusqu'à Saïgon à travers les yeux de sa fille, Francia. Il ne fait en réalité que relire son propre carnet de voyage, et se contente de le mettre en scène pour en rendre la recension par une petite fille plus crédible. Déforme ainsi l'identité de sa fille en injectant des éléments fictionnels : il lui fait avoir douze ans le jour même où la famille s'embarque sur le Melbourne, le 20 juin 1886, tandis que Francia, née le vendredi 17 août 1877, n'avait que 9 ans. La petite adresse son carnet de voyage à « ma chère Louise », un personnage qui connaît « les yeux durs » de Leclère lorsqu'il se fâche (f. 67r.) et avec lequel la petite a lu les *Luisiades* de Camoës en 1885 (f. 67v.)¹⁸⁶ ; elle envisage de lui envoyer le journal une fois achevé, en plus de lettres qu'elle lui envoie régulièrement à chaque escale. Complète les informations données par le 2^e cahier du journal de Leclère (cf. *supra*, ms. 696/2) et lui permet une autodérision de sa prise de fonction. 75 feuillets simples, inscrits à la fois sur le recto et sur le verso, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 75 [M].

Comprend :

- « I- Mademoiselle.- Notre paquebot.- Le détroit de Messine.- L'Etna qui fumait sa pipe.- Charibbe et Silla.- Les passagers, 15 races à bord », ff. 1-3 (Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm).

- « II- Pages 10 à 21 de mon carnet de voyage. Port Saïd, le Canal de Suez et la Mer Rouge », ff. 4-10. Où l'on apprend que Leclère « ne se fâche pas deux fois en un mois » et est d'ordinaire plutôt un « homme très patient » (f. 8) et qu'il parlait l'anglais. (Papier sans filigrane. 200 x 310 mm).

- « III- Pages 22 à 32 de mon carnet de voyage.- Le Canal de Suez et la mer Rouge (suite) », ff. 11-22. (Papier sans filigrane. 200 x 310 mm).

- « IV- L'océan indien.- La mousson du sud-ouest.- Le mal de mer.- Notre cabine.- Le salon.- Les jeux sur le pont.- Un bal à bord.- Le poisson volant.- La douche », ff. 23-29. (Papier sans filigrane. 200 x 310 mm).

- « V- Colombo.- Les pirogues de Ceylan.- Le manguier.- Le charmeur de serpents.- Notre guide.- Un anglais Bouddhiste.- Le pape du bouddhisme.- La bibliothèque d'un couvent.- La petite fille frappée.- Les hommes, les femmes hindous », ff. 30-51. (Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm. ; papier sans filigrane, 212 x 271 mm).

¹⁸⁵ « Visite au [sic] peunongs tameul », [in] M. Tranet, *Les proto-khmer du Cambodge*, Phnom Penh, Ateliers d'Impression Khmère, 2002, p. 7-28.

¹⁸⁶ Peut-être Louise Peltier, une domestique qui apparaît domiciliée à Alençon chez les Leclère dans le recensement décennal de 1906-1910 ?

- « VI- Pages 50 à 83 de mon carnet de voyage.- Le détroit et la presqu'île de Malacca.- Les serpents.- Singapour.- Les pousse-pousse.- La japoniserie de Hambourg.- Le tableau des mauvais payeurs.- La croix du Sud.- La grande Ourse.- L'étoile du Nord.- Un vaisseau de guerre russe : Vive la France ! Vive la Russie.- La rivière de Saïgon.- Les Annamites », ff. 52-66. (Papier de type « Guthrie & Co », 210 x 340 mm).

- « VII », f. 67. (Papier de type « Guthrie & Co », 210 x 340 mm).

- « VIII- Un chemin de fer cochinchinois.- Un paquebot cochinchinois : le capitaine Rougon.- Le Mekong.- Un conseiller colonial.- Deux gros personnages sur un banc de sable.- Il gèle à bord », ff. 68-75. (Papier de type « Guthrie & Co », 210 x 340 mm).

Tous droits réservés

Ms. 699

*Voyage de M. Le Sapin de la Sapinière à la recherche de la
Sagesse – 9000 lignes*

Manuscrit dactylographié à l'encre bleue d'un roman de Leclère, demeuré inédit. Porte des corrections de Leclère à l'encre noire, écrit après son voyage aux Indes en 1907 et très certainement après son retour définitif en France en 1910.

Le personnage fictif Rollet Le Sapin de la Sapinière est un noble normand déchu, de vieille souche (le baron Le Sapin, dont l'ancêtre avait été compagnon de Guillaume le conquérant) et qui est en 1906 le seul héritier de la famille, âgé de 40 ans. Adepte des sciences occultes, il est amateur de bouddhismes. Après un rêve, il part à la recherche de la Sagesse en Orient, en passant à Paris par le siège du Grand Orient de France, une librairie théosophe, rencontre la comtesse de Xérès et Madame Klavatsky¹⁸⁷, théosophe, et un spirite, M. Junqua prêtre déchu de la rue des Boulangers (5^e), un Illuministe adepte de messes noires, etc. Le personnage, crédule comme Candide, s'initie en chaîne à toutes sortes de sociétés ésotériques qui lui font à chaque fois gober les plus grossières mises en scènes, cependant que toujours un personnage sceptique et rationnel démasque la supercherie, et pousse Rollet à se rendre plus loin vers l'Orient.

Rollet Le Sapin de La Sapinière est un palimpseste incarnant à l'évidence des parcelles de la vie de Leclère et du bilan de son expérience orientale après plus de 20 ans de présence en Asie : parti d'Alençon pour finir par y revenir après un long périple, le héros passe également par Paris, l'Inde, Ceylan, et le Cambodge, et questionne cet axe structurant pour Leclère qu'est la croyance et la religion. À l'issue du périple, il finit par quitter l'Église catholique pour se tourner vers l'école républicaine, qu'il assiste, tout en se détournant des élections auxquelles lui demandent de participer les différentes parties en présence, car les luttes entre conservateurs et républicains lui paraissent stériles, la République n'étant nullement menacée dans les faits (p. 12-13 du chap. XII). La sagesse est finalement trouvée une fois revenu sous le « ciel normand » (p. 18, chap. XII). C'est aussi l'occasion pour Leclère de se moquer de l'occultisme qui avait cours dans les milieux socialistes qu'il fréquentait dans les années 1880 avant son départ pour l'Orient.

Le nom du personnage lui-même n'est pas sans rappeler l'expérience biographique de Leclère. Le Sapin de la Sapinière n'est-il pas une évocation au second degré de Clemenceau, un temps mentor de Leclère, masquée derrière une assonance renvoyant au fondateur de la S.H.A.O., Léon Duchesne de La Sicotière ? *Duchesne* aurait été transmué en *Le Sapin* (du *chesne* au *sapin*), et le *de la Sapinière*, phonétiquement proche du *de la Sicotière*, permettait de renvoyer au *de la Clémencière*, du fameux

¹⁸⁷ Pour Helena Blavatsky.

Clemenceau de la Clémencière... Ce ne sont là que des hypothèses qu'une étude serrée du roman devrait permettre d'étayer ou de réfuter.

1. CHAPITRE Ier

« Où le lecteur fait connaissance avec M. Rollet Le Sapin de la Sapinière et le voit quitter son manoir normand pour se lancer à la recherche de la Sagesse ». 12 feuillets simples, dactylographiés au recto et numérotés, avec corrections apportées à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 315 mm.

2. CHAPITRE II

« Où l'on verra M. Le Sapin de la Sapinière s'initier à Paris aux mystères du buddhisme ésotérique, à ceux des spirites, jeter sa malédiction aux races d'occident et les traiter d'arias pervertis, chassés de leur pays et de hordes de bandits sans foi ni loi, dévorés par le pêché et voués à l'anarchie ». 31 feuillets simples, dactylographiés au recto et numérotés de 1 à 30 (2 ff. « 26 »), avec corrections apportées à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 315 mm.

3. CHAPITRE III

« Où l'on verra M. Le Sapin de la Sapinière recevoir d'étranges confidences, s'initier davantage aux mystères de l'attraction des corps entre eux et aux dangers que font courir à l'Eglise les sciences psychiques ». 26 feuillets simples, dactylographiés au recto et numérotés de 2 à 27, avec corrections apportées à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 315 mm.

4. CHAPITRE IV

« Où l'on verra entre autres choses, M. Le Sapin de la Sapinière assister à une messe noire ». 31 feuillets simples, dactylographiés au recto et numérotés de 1 à 31, avec corrections apportées à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 315 mm.

5. CHAPITRE V

« Où l'on verra M. Le Sapin de la Sapinière passer pour un jettatore, - se demander s'il n'a pas le mauvais œil à son insu, - s'entretenir avec un docteur conchiologiste et grand négateur, - avec un marchand de diamants très judicieux qui lui parle des Escargots sympathiques de Jules Alix, du phrénologue Babik, de la religion fusionnienne, et qui lui donne son opinion sur la chiromancie, la graphologie, la phrénologie et la craniologie ». 37 feuillets simples, dactylographiés au recto et numérotés de 1 à 38 (pas de f. 3), avec corrections apportées à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 315 mm.

6. CHAPITRE VI

« Où l'on verra M. Le Sapin de la Sapinière chez les Parsis de Bombay et ceux-ci lui enseigner le culte de la Lumière, de Mazda, c'est-à-dire de Dieu, et s'instruire de leurs dogmes, de leur morale.- Il conclut que les religions sont toutes bonnes ». 33 feuillets simples dactylographiés au recto et numérotés de 1 à 36 (pas de ff. « 16 », « 34 », « 35 ») avec corrections apportées à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 315 mm.

7. CHAPITRE VII

« Où l'on voit M. Le Sapin de la Sapinière chez les Assyriens, assistant à leurs mystères, recevant l'enseignement du grand prêtre, et concluant qu'il n'y a point de faux dieux, mais un dieu unique adoré sous des noms divers ». 25 feuillets simples, dactylographiés au recto et numérotés de 1 à 25, avec corrections apportées à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 315 mm.

8. CHAPITRE VIII

« Où le lecteur verra M. Le Sapin de la Sapinière se figurer avoir vu le Paradis dans un immense ravissement, et discourir, entre temps, avec un brahme, un grand prêtre Krishnaïte, un Mullah, et retrouver partout la Foi en un Dieu unique créateur du monde, tout puissant malgré les altérations apportées par les siècles à la doctrine primitive, sans cependant parvenir à découvrir la Sagesse ». 38 feuillets simples, dactylographiés au recto et numérotés de 1 à 38, avec corrections apportées à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 315 mm.

9. CHAPITRE IX

« Où l'on verra à Lâknau M. Le Sapin de la Sapinière frémir sous les regards haineux des Hindous et des Musulmans, et notre ami devenir l'ami des vaches sacrées et des singes familiers de Bénarès. Les temples s'ouvrent devant lui, les savants l'initient à leur doctrine ésotérique. Il a le vertige philosophique, succombe au Temple d'Or et se réveille au paradis des bayadères. Il s'assied à Sarnath sur le banc où le Buddha et M. Loti se sont assis, se sent pénétré de la doctrine du Buddha et prend la résolution de demander la Sagesse à la méditation ascétique bien dirigée, conformément aux règles du Bouddhisme ». 36 feuillets simples, dactylographiés au recto et numérotés de 1 à 36 (pas de f. « 8 », deux ff. « 11 »), avec corrections apportées à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 315 mm.

10. CHAPITRE X

« Où le lecteur verra M. Le Sapin de la Sapinière visiter les lieux où le Buddha a vécu, se convertir lentement au bouddhisme, préférer l'état bienheureux à l'état divin, l'état des saints à l'état nirvanien, puis s'abandonner à sa foi nouvelle jusqu'à renoncer à la survie et, finalement, prendre, afin de découvrir la Sagesse, la résolution de se faire religieux du Buddha ». 33 feuillets simples, dactylographiés au recto et numérotés de 1 à 33, avec corrections apportées à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 315 mm.

11. CHAPITRE XI

« Où l'on verra M. Le Sapin de la Sapinière se faire bonze au Cambodge, mendier sa nourriture à Phnôm-Penh, se livrer à la méditation ascétique, obtenir des extases et le grand prêtre, de peur qu'il ne perde l'esprit, l'inviter à sortir de la bonzerie, et à regagner son pays ». 26 feuillets simples, dactylographiés au recto et numérotés de 1 à 26, avec corrections apportées à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 315 mm.

12. CHAPITRE XII

« Où l'on verra M. Rollet Le Sapin de la Sapinière, de retour en son manoir normand, y découvrir la Sagesse et s'apercevoir qu'il est heureux - FIN ». 17 feuillets simples, dactylographiés au recto et numérotés de 1 à 18 (pas de f. « 10 »), avec corrections apportées à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 315 mm.

Tous droits réservés

Ms. 700

Il faut savoir mourir. Roman.

Constitue la seconde partie inédite du roman publié en 1903, *La musique de Francisque*, qui décrit la haute société parisienne à travers la longue déchéance du comte de Cellamare, marié à Fanny Wilson, une fille de milliardaire américain, finalement mort sur le champ de bataille contre les Turcs.

Il faut savoir mourir est un texte encore plus satirique et cinglant pour les républicains d'Alençon et pour la vie parlementaire de la III^e République en général. Leclère y exprime un écœurement pour les milieux politiques, esthétique et culturels de son époque qu'il juge dépravée¹⁸⁸ (p. 292) en même temps qu'il présente de manière détournée un exorcisme de son échec électoral de 1902. Le baron des Arches (un masque pour le comte Lévis de Mirepoix ?), marié à son tour à Fanny Wilson, ne recule devant aucune bassesse pour conquérir son siège électoral de Sarthe et Vilaine, siéger à l'Assemblée puis devenir l'un des piliers du pôle conservateur. Leclère avance masqué derrière la figure du journaliste intègre Jean Renault. 510 feuillets simples inscrits au recto, numérotés de 1 à 418 (plusieurs erreurs de pagination, cf. ci-dessous).

Comprend :

Première partie : I : « A la préfecture de Police.- L'affaire Claire de Cluny.- L'agent Charles Denis », 16 ff. numérotés de 1 à 17 (décalage : manque le feuillet « 14 ») ; II : « Un mariage dans le grand monde.- Le baron des Arches et la comtesse de Cellamare », 13 ff. numérotés de 18 à 30 ; III : « La conquête de Verrière », 30 ff. numérotés de 31 à 60 ; IV : « Le plan de conquête de l'arrondissement, et les théories du baron des Arches », 30 ff. numérotés de 61 à 89 (décalage : deux feuillets « 72 ») ; V : « Jean Renault », 17 ff. numérotés de 90 à 106 ; VI : « Le Député de La Margelle », 20 ff. numérotés de 107 à 126 ; VII : « Des Arches contre Desfontaines », 12 ff. numérotés de 127 à 138 ; VIII : « La campagne électorale », 22 ff. numérotés de 139 à 160 ; IX : « Le baron des Arches est élu contre Desfontaines », 29 ff. de 161 à 189. Écriture aux encres noire (corrections) et mauve.

¹⁸⁸ À propos du *modern style* décorant le salon d'un couple de politiques mondains nouvellement élu à la députation en Sarthe et Vilaine : « style de basse époque où les femmes sont hystériques, où les hommes sont neurasthéniques, où les fillettes sont précoces, où tout croule, la mentalité avec le sens moral, la moralité avec le goût » ; il « regardait, écoutait les conversations qui reprenaient, les choses les plus banales qui se disaient et les expressions les plus relâchées, vulgaires, qui montraient aussi que la langue française faiblissait et que, la causerie de l'esprit et le goût s'en allaient. Il écoutait, voyait et, au-dedans de lui, sentait monter l'écœurement de son époque et de ses contemporains ; malgré lui, ses lèvres se crispaient de mépris » (p. 292), dans la bouche du journaliste Jean Renault, héros du roman.

Deuxième partie :

- I : « M. Denis retrouve la piste perdue », 18 ff. numérotés de 190 à 207 ; II : « Les intrigues de la validation », 21 ff. numérotés de 208 à 227 ; III : « La validation », 40 ff. numérotés de 229 à 268 ; IV : « L'invitation à dîner de la baronne des Arches », 15 ff. numérotés de 269 à 283 ; V : « Un dîner politique chez le baron des Arches », 19 ff. numérotés de 284 à 302 ; VI : « Formation du groupe des Arches. Le programme du baron des Arches et ses manœuvres habiles », 18 ff. de 303 à 320 ; VII : « Six mois après la validation », 13 ff. numérotés de 321 à 233 (erreur de notation dans la centaine : « 2 » pour « 3 ») ; VIII : « L'exposition du programme du baron des Arches et l'idéal de Jean Renault », 22 ff. numérotés de 234 à 252 ; (deux ff. « 240 », « 243 » et « 244 ») ; IX : « L'amour », 24 ff. numérotés de 256 à 279 ; X : « Le flirt de Fanny et de Jean, et le mot du baron des Arches », 16 ff. numérotés de 280 à 295 ; XI : « Des Arches retourne aux filles et au jeu », 12 ff. numérotés de 296 à 307. Écriture aux encres de noire (corrections) et mauve.

- XII : « Plus rosse qu'une femme », 10 ff. numérotés de 308 à 317 ; XIII : « Le discours de des Arches », 16 ff. numérotés de 318 à 333 ; XIV : « La réponse de Jean Ruel au discours de des Arches », 6 ff. numérotés de 334 à 339. Écriture à l'encre noire.

- XV : « L'automobile de des Arches », 4 ff. numérotés de 340 à 343, dactylographiés.

- XVI : « L'amour platonique de Jean et de Fanny », 9 ff. numérotés de 344 à 352 ; XVII : « La manœuvre réactionnaire », 8 ff. numérotés de 353 à 360 ; XVIII : sans titre, 7 ff. numérotés de 361 à 367 ; XIX : « La bonne perte », 15 ff. numérotés de 368 à 382 ; XX : sans titre, 8 ff. numérotés de 383 à 390 ; XXI : « L'amour achevé », 7 ff. numérotés de 391 à 397 ; XXII : « Les menaces de Fanny », 8 ff. numérotés de 398 à 405 ; XXIII : « Il faut savoir mourir - FIN », 13 ff. numérotés de 406 à 418. Écriture à l'encre noire.

Papier sans filigrane et papier portant le filigrane « Tonnellier La Flèche LC ». 200 x 310 mm.

Tous droits réservés

Ms. 701***Le Résident Verrier***

Série d'impressions et de souvenirs rédigées à chaud par Leclère, suivit d'un roman inédit dont le héros est un résident de France au Cambodge.

1. Impressions

Série de notules relatives à des impressions récoltées certainement lorsque Leclère était résident de Kratié.

1. – a. [Note sur la sensibilité des tribaux]. 4 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés mais reliés par une épingle, numérotés de 1 à 4 [M].

Début : « Une des choses qui surprennent le plus quand on est avec les primitifs [...], f. 1.

Papier de type « Guthrie & Co », 210 x 340 mm.

1. – b. La pluie. Quelques lignes descriptives sur un paysage de pluie quelque part au Cambodge. 1 feuillet simple inscrit à la fois sur le recto et le verso, non numéroté.

Papier de type « Guthrie & Co », 210 x 340 mm.

1. – c. Les Khas. Quelques lignes sur un groupe de 24 Khas attendant de prendre leur pirogue à Kratié, alors qu'ils reviennent de Saïgon où ils y avaient été amenés pour les fêtes offertes par le Gouverneur général et la ville de Saïgon aux rois de l'Annam et du Cambodge. 1 feuillet simple, inscrit sur le recto, non numéroté.

Papier de type « Guthrie & Co », 210 x 340 mm.

1. – d. La nuit vient. Quelques lignes descriptives sur un coucher de soleil. 1 feuillet simple, inscrit à la fois sur le recto et le verso, non numéroté.

Papier de type « Guthrie & Co », 210 x 340 mm.

1. – e. La mort de l'éléphant. Description de l'agonie d'un éléphant. 5 feuillets simples inscrits sur le recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 5 [M].

Papier de type « Guthrie & Co », 210 x 340 mm.

[1. – f. Le froid.](#) Description de la réaction des autochtones face à la venue du froid (15 degrés) sans doute à Kratié. 2 feuillets simples inscrits à la fois sur le recto et le verso, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 2 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

[1. – g. Le marché.](#) Description d'une scène de marché et rendu des conversations stigmatisant la pénurie de poisson. 3 feuillets simples inscrits à la fois sur le recto et le verso, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 6 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

[1. – h. Notes et impressions – 20 novembre.](#) Effets du climat de mousson (arrivée du froid) notamment sur les miliciens de la résidence. 2 feuillets simples, dont le premier est inscrit à la fois sur le recto et le verso, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 2 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

[2. Notes et impressions : résident Verrier](#)

Ébauche d'un roman dont le protagoniste principal est le résident Verrier¹⁸⁹, avec au second plan sa congaië vietnamienne, son interprète indigène Yang et la fille que ce dernier courtise, Neang Prak. Montre les concussions opérées par les assistants indigènes des résidents en arguant de la puissance française¹⁹⁰. La suite se trouve en ms. 701/3-d. 13 feuillets simples inscrits sur le recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 13 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

3. Divers

Séries de notations de Leclère qui s'apparentent à un journal, mais sans précision de date ; suivies de la suite du *Résident Verrier*.

¹⁸⁹ Le nom *Verrier* est peut-être tiré de l'histoire locale alençonnaise : on doit à un certain Verrier d'Alençon d'avoir rédigé des mémoires « ainsi que des fragments d'articles contre la philosophie du XVIII^e siècle et sur les romantiques du XIX^e siècle, que M. Verrier haïssait tous également sans que l'on ait pu savoir pourquoi », cf. Fiche cartonnée du ms. 572 du Fonds Léon de la Sicotière, Bibliothèque municipale d'Alençon. Leclère rencontra également un Verrier membre de la Société d'Ethnographie dont il fut vice-président.

¹⁹⁰ Ce texte a été cité à l'appui d'une description de l'« encongaïment » dans le Cambodge des années 1840-1887, voir G. Müller, *op. cit.*, p. 191-192.

3. – a. Paysage indochinois. Récit de Leclère à la première personne dans lequel il explique être accompagné d'un compagnon cambodgien qui a froid. Le récit se situe en janvier. 4 feuillets simples inscrits à la fois sur le recto et le verso (sauf le f. 4, inscrit simplement au recto) originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 5 (T).

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

3. – b. Coucher de soleil. Description d'un coucher de soleil par Leclère. 3 feuillets simples inscrits sur le recto, originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 6 à 8 (T).

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

3. – c. La saison des pluies. En 1896, Leclère décrit les effets de l'eau sur le paysage, la faune et les hommes, non sans une certaine mélancolie. Description du pays sous l'eau. 8 feuillets simples inscrits sur le recto, originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 9 à 16 (T).

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

3. – d. [Le Résident Verrier, suite]. Suite de ms. 701/2. Apathie du résident Verrier depuis le départ de sa congaië Thi Sao ; récit de la rencontre avec Thi Sao vendue par sa mère au résident ; visite de Valenciennes, Morin et Thibaudin ; évocation des congaiës et des pratiques à l'encontre des indigènes de certains coloniaux : Jacques Avenir, Reine, De la Junière, Janin le conseiller colonial, Zurickois. 55 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 17 à 71 (T).

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

4. Les dégénérés

Description de la construction d'une route coloniale par une centaine d'indigènes. Impuissance de la gente coloniale devant l'indolence des ouvriers. 4 feuillets simples inscrits sur le recto, originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 72 à 75 (T).

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

Ms. 702

Poésies diverses – Articles de journaux

Série de 35 poèmes composés par Leclère et qui constitue sans doute le brouillon du recueil de poésie *Kâma deva* paru à Phnom Penh en 1908¹⁹¹ ; articles, la plupart du temps de critique sociale, publiés par Leclère dans la presse indochinoise et alençonnaise.

1. Poésies diverses.

1. – a. Mon Golgotha – Satire. Poème signé du « Père Lazard », nom qu'emprunte Leclère à l'occasion du poème. Texte en français dactylographié, corrections à l'encre noire. « Cette poésie faite faire à l'occasion de la pose de la première pierre du tombeau que le P. Lazard crut devoir se faire construire sur la colline voisine de la chrétienté qu'il avait fondée au-dessous de Krauchmar. Ses confrères s'amuserent beaucoup de cette pièce et se réunirent pour y répondre par la pièce suivante. L'auteur de ce petit recueil est dit Père L... ». Le père Lazard, si l'on en croit le poème, était originaire d'Avignon. 1 feuillet dactylographié à la fois sur le recto et le verso et portant des corrections à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – b. Ma république (Pages diverses 5). Poème signé par Adhémard Leclère. Expose par le menu sa conception de la République et tout ce qui menace de la corrompre. 5 feuillets dactylographiés sur le recto, reliés par une ficelle et portant des corrections à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – c. Les deux proeus. Poème sur deux cerfs (*proeus* en khmer) pourchassés par un tigre, sans signature. Insère des mots cambodgiens en transcription française pour composer ses rimes. 2 feuillets dactylographiés sur le recto, et portant des corrections à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

¹⁹¹ Nous n'avons pu consulter ce volume, absent du fonds de la BnF comme de celui de la Médiathèque d'Alençon.

1. – d. [Mystère](#). Poème sur la graine qui donne la fleur, signé par Adhémar Leclère, « envoyé à Alençon le 5 de 1913 ». 1 feuillet dactylographié au recto et portant des corrections à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – e. [Le lascar et la bretonne](#). Poème qui met en scène deux amoureux, sans signature. 1 feuillet dactylographié au recto, portant des corrections à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – f. [Mon inconnue](#). Poème non signé décrivant une femme blonde aux yeux bleus. 2 feuillets dactylographiés au recto, daté du « 18 avril 1905 », et portant des corrections à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – g. [Je n'avais pas seize ans](#). Poème non signé narrant le for intérieur d'une femme mariée à 16 ans à un mari brutal, laquelle le trompe avec un amant dont elle est amoureuse. 2 feuillets dactylographiés à la fois sur le recto et le verso (sauf le second, uniquement au recto) et portant des corrections à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – h. [La bayadère](#). Poème signé par Adhémar Leclère décrivant la sensualité d'une danseuse khmère. Texte dactylographié portant des corrections à l'encre noire, 3 feuillets simples dactylographiés au recto, numérotés de 1 à 3.

Papier sans filigrane. 210 x 280 mm.

1. – i. [Le Panka](#). Poème décrivant les souffrances physiques d'un Européen dans la moiteur cambodgienne. Article de presse collé sur 1 feuillet blanc.

Papier journal. 198 x 310 mm.

1. – j. [Le premier baiser d'amour](#). Poème non signé décrivant le premier baiser d'amour d'un jeune « potache » de 16 ans, peut-être Leclère. 4 feuillets doubles et reliés en cahier par une ficelle, non numérotés, dont une page de titre et deux feuillets dactylographiés à la fois sur le recto et le verso, portant des corrections à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

[1. – k. Ça fait peur aux goujons.](#) Poème faisant la morale aux maris délaissant leur femme pour la pêche aux goujons, lesquelles pour cette raison, flirtent dans leur dos. 2 feuillets non numérotés et dactylographiés, portant des corrections à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

[1. – l. Le massacre des innocents.](#) « Hérode, qu'as-tu fait des cochons de la ville ? ». Relate les méfaits d'un 'lord-maire', en réalité le maire de Phnom Penh, dépeint sous les traits du tyran Hérode, qui réprime injustement et fait massacrer les cochons de Rachel. Masque sans doute un événement réel, peut-être phnom-penhois.

- 1^{er} exemplaire : 2 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés de 1 à 2 [M], inscrits au recto, texte dactylographié portant des corrections à l'encre noire.

- 2^e exemplaire : « Satire 6 ». « Le maire de Phnôm-Pénh était à cette époque un quarteron sot, superstitieux, secret, ignorant, prétentieux et ridicule ». 4 feuillets simples dactylographiés au recto, portant des corrections à l'encre noire, et reliés par une épingle.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

[1. – m. Ronde d'enfants.](#) Poème non signé qui s'apparente à une comptine pour enfants : « garçons rions. Fillettes riettes ». 1 feuillet simple, dactylographié au recto et au verso, portant des corrections à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

[1. – n. La marche de l'achéron.](#) Paroles de chanson signées Drahméda (anagramme d'Adhémard) relatant l'arrivée de la canonnière L'Achéron sur le Mékong, canonnière dont l'équipage est breton, avec la partition de musique afférente qui suit l'air de « Oh ! Si vous voulez de l'amour ! ». 4 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés de 1 à 4 [M], dactylographié au recto, et portant des corrections à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm. et 175 x 267 mm. pour la partition.

[1. – o. Alençon.](#) Poème non signé sur les femmes, futiles, d'Alençon, invoquant Brantôme¹⁹². 1 feuillet simple inscrit sur le recto et sur le verso à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

[1. – p. En Indochine.](#) Paroles d'une chanson signées Draméhda (Adhémard) sur l'indécence du vestimentaire cambodgien et sur « ces femmes aux cheveux courts qui nous rappellent les éphèbes / Et qui s'offrent à nos amours / Qu'elles soient nobles ou

¹⁹² Brantôme [c. 1540-1614], *La vie des dames galantes*, Gallimard, folio, 1981, 687 p.

bien plèbes ». 2 feuillets dont le premier est inscrit sur le recto et sur le verso, le second sur le recto, manuscrits à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – q. Les forces latentes. Poème non signé sur les forces inconscientes qui guident l'action des hommes. Deux versions du même : 2 feuillets simples dactylographiés au recto, portant des corrections à l'encre noire, numérotés de 1 à 2 [M].

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – r. Surprise. Poème non signé sur une femme en mal d'amour et plongée dans la torpeur, brusquement séduite par un homme qu'elle n'aime pas un soir de solitude. 2 feuillets dactylographiés au recto, portant des corrections à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – s. Je n'avais pas seize ans. Poème dont le personnage est une femme qui parle de son mariage arrangé par ses parents, du quasi viol que fut la nuit de noces, du dégoût qu'elle éprouve pour son mari, puis comment elle se donne à un homme qu'elle aime après de longues années de calvaire. 2 feuillets dont un dactylographié au recto et au verso, le second au recto, portant des corrections à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – t. L'amant de la comète. Poème non signé sur un homme sot quittant la couche de sa femme pour aller suivre la nuit une gueuse dont il s'éprend, qui l'aguiche et se refuse à lui. 1 feuillet simple dactylographié au recto, portant des corrections à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – u. Viol légal. Poème non signé fustigeant les mariages arrangés par les parents entre deux jeunes qui ne s'aiment pas, débouchant sur le viol puis le cocufiage de l'épouse, et finalement le cocufiage du mari et la naissance d'un fils adultérin. 2 feuillets dont le premier est dactylographié au recto et au verso, le second au recto, portant des corrections à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – v. Laure et Pétrarque - Satire 4. Poème non signé moquant l'amour d'un homme vieux avec une jeune femme de 22 ans, au début passionné ; devenu impuissant après vingt années, il délaisse son épouse devenue aigrie de n'être pas

satisfaite. 2 feuillets dactylographiés au recto et au verso pour le premier, au recto pour le second, et portant des corrections à l'encre noire.

Papier de type « Van Genechten. Belgium ». 210 x 310 mm. Porte une bande de papier collée sur le recto du premier feuillet, manuscrite de la main de Leclère.

[1. – w. Ne soyez pas prophètes - Satire 1.](#) Poème non signé fustigeant les gens qui prétendent énoncer l'avenir et leur enjoignant de coiffer un grand bonnet pointu. 1 feuillet simple dactylographié au recto, portant des corrections à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

[1. – x. L'auto du petit duc.](#) Paroles de chanson non signées racontant l'histoire d'un couple noble se rendant en auto jusqu'au Cambodge (Paris, Marseille, le bateau, Saïgon, puis Angkor). 3 feuillets dactylographiés au recto et au verso, sauf le dernier, et portant des corrections à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

[1. – y. L'incendie du 23 Janvier raconté par Abélard le Khmer \(Sur l'air de ma concierge\).](#) Coupure de presse portant les paroles de chanson racontant sur un mode humoristique un incendie déclaré dans la nuit d'un samedi chez « le Chinois », qui s'étend à plusieurs compartiments chinois, ce qui ravit l'auteur. Sans doute publiées en janvier 1909 (cf. le verso de la coupure de presse). 1 feuillet simple imprimé (coupure de presse).

Papier journal. 70 x 255 mm.

[1. – z. Une séance de vaccine.](#) Poème non signé qui relate une séance de vaccination improvisée dans un village où un convoi de coloniaux s'arrête pour faire reposer les éléphants. 2 feuillets dont le premier est dactylographié au recto et au verso, le second au recto, daté du « 10 septembre 1905 », et portant des corrections à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

[1. – za. La rose.](#) Poème non signé décrivant métaphoriquement une jeune et jolie jeune femme nubile. 1 feuillet simple dactylographié au recto, et portant des corrections à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – zb. La revue des oiseaux. Paroles de chanson non signées décrivant une théorie d'oiseaux présents lors d'un défilé militaire dans le bois de Viroflay. 1 feuillet simple dactylographié au recto.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – zc. Une oie dindonnée. Poème non signé décrivant les charmes d'une belle femme sans cervelle, détruisant le charme qu'elle produit dès qu'elle ouvre la bouche. 1 feuillet simple dactylographié au recto, portant des corrections à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – zd. Boutade. Poème non signé exprimant les doutes d'un homme amoureux se pensant cocu. 1 feuillet simple dactylographié au recto, et portant des corrections à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – ze. Mèche de cheveux. Poème non signé décrivant une femme blonde. 1 feuillet simple dactylographié au recto et au verso, portant des corrections à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – zf. Ma petite amie. Poème non signé décrivant de haut en bas une belle femme blonde. 3 feuillets (doubles) dactylographiés au recto et au verso pour le premier, au recto pour le second, et portant des corrections à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – zg. Les je sais. Poème non signé décrivant une adolescente en mal d'amour qui se caresse. 1 feuillet simple dactylographié au recto et au verso, et portant des corrections à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – zh. Macabre. Poème non signé décrivant un cauchemar dans lequel Leclère voit une femme cadavre, sans doute sa seconde épouse. 1 feuillet simple dactylographié au recto et au verso, portant des corrections à l'encre noire.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

1. – zi. J'en ai assez. Poème non signé fustigeant le gouvernement de la France et exprimant le dégoût d'un vieux républicain. 3 feuillets inscrits sur le recto sauf le premier inscrit à la fois sur le recto et sur le verso.

Papier sans filigrane. 210 x 310 mm.

2. Articles d'A. Leclère dans différents journaux / Articles publiés par la France d'Asie de moi

2. – a. L'arriviste. Longue dissertation sur les divers types d'arrivistes qui parasitent le corps social français, signée A. L. 1 article de presse collé sur feuillet blanc, extrait du journal *France d'Asie* et daté du « 7 mars 1905 ».

Papier journal inséré dans un double feuillet portant le filigrane « Van Genechten ». 223 x 430 mm.

2. – b. Petits profils. Portrait de deux actrices, « Renée Derval » et « Madame Courtois de Roy » signé « Pinxt », soit 2 petits articles de presse collés sur feuillet blanc, extraits du journal *France d'Asie* et datés du « 3, 4 janvier 1905 » et « 10 janvier 1905 ».

Papier journal et papier de type « A. Van Genechten Belgium » pour le double feuillet. 70 x 128 mm ; 70 x 237 mm.

2. – c. Le royaume de Bassac. Article de presse signé « Traveller » dans lequel Adhémar Leclère présente les provinces du Nord-Est que le Siam vient de rétrocéder à la France depuis le 1^{er} janvier 1905. 1 article de presse collé sur feuillet blanc, extrait du journal *France d'Asie* et daté du « 11 avril 1905 ».

Papier journal collé sur un feuillet double de type « A. Van Genechten ». 156 x 432 mm.

2. – d. Qu'est-ce que le prestige ? Article signé A. L. dans lequel Leclère fustige la brutalité des colons et prône une colonisation par le prestige fondé non sur la force mais sur le respect que doit inspirer une conduite exemplaire des colons aux indigènes. 1 article de presse collé sur feuillet blanc, extrait du journal *France d'Asie* et daté du « 6 juin 1905 ».

Papier journal collé sur un feuillet double de type « A. Van Genechten ». 220 x 433 mm.

2. – e. Le "contre tous" : La politique cléricale et la race jaune ; Pie X et les messes.

2. – e/1. Le 'contre tous'. Tirade contre le darwinisme social, les « économistes de l'École », et les « Struggle for life ». 1 article de presse collé sur feuillet blanc, extrait du journal *France d'Asie* et daté du « mardi 17 janvier 1905 ».

Papier journal collé sur un feuillet double de type « A. Van Genechten ». 207 x 560 mm.

2. – e/2. Pie X et les messes. Article sarcastique contre le pape Pie X et sa politique de réforme, signé Adhémar Leclère. 1 article de presse, extrait du journal *L'Avenir de l'Orne* et daté du « mercredi 8 août 1906 ».

Papier journal collé sur un feuillet double de type « A. Van Genechten ». 160 x 655 mm.

2. – e/3. La politique cléricale et la race jaune. Charge contre une publication cléricale prenant parti pour le Japon et contre la Russie dans la guerre qui les oppose. 1 article de presse, extrait du journal *L'avenir de l'Orne* et daté du « 5 août 1906 ».

Papier journal collé sur un feuillet double de type « A. Van Genechten ». 160 x 655 mm.

2. – f. Les fils à papa. Signé A. L. 1 article de presse collé sur feuillet blanc, texte en français, extrait du journal *France d'Asie* et daté du « 9 mai 1905 ».

Papier journal collé sur un feuillet double de type « A. Van Genechten ». 218 x 435 mm.

2. – g. L'idée. Signé A. L. 1 article de presse collé sur feuillet blanc, texte en français, extrait du journal *France d'Asie* et daté du « 20 avril 1905 ».

Papier journal collé sur un feuillet double de type « A. Van Genechten ». 150 x 425 mm.

2. – h. Sur-Homme et Sur-Humanité. Signé A. L. 1 article de presse collé sur feuillet blanc, texte en français, extrait du journal *France d'Asie* et daté de « mai 1905 ».

Papier journal collé sur un feuillet double de type « A. Van Genechten ». 225 x 430 mm.

Ms. 703**Mes souvenirs**

Série de souvenirs rédigés par Leclère sur son enfance alençonnaise, sa jeunesse parisienne, et son expérience cambodgienne dont une reformulation de son journal rédigé entre 1886 et 1893. On trouve également une amorce d'un roman de mœurs dont le cadre dramatique est une vieille et bonne famille normande.

1. Mort de ma femme

Récit de la noyade (puis de l'enterrement) de la seconde épouse de Leclère, Adèle Gougéard, survenue à Kratié, en juillet 1904. 6 feuillets doubles inscrits sur le recto et sur le verso sauf le f. 6 inscrit au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 6 [M].

Papier sans filigrane. 310 x 200 mm.

2. Souvenirs d'enfant

Récit de la vie écolière de Leclère, lorsqu'il résidait à Vimoutiers, dans le nord de l'Orne, à l'âge de 7 ans. 4 feuillets simples inscrits sur le recto, sauf le f. 4 inscrit sur le recto et sur le verso, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 4 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 335 x 215 mm.

3. Héloïse et Abailard

Souvenir d'une histoire entendue à Vimoutiers alors que Leclère avait 10 ans. Explique ce qui le fascine derrière le personnage d'Abélard, dont il visite la tombe au père Lachaise en 1874. 5 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 5 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

4. Souvenirs d'enfance

Récit des vacances que les Leclère passaient dans le bourg familial, à la Poôté, lorsqu'ils résidaient à Vimoutiers. Donne l'identité et l'origine des grands-parents maternels et paternels de Leclère (Leclère et Briône), tous de la Poôté. 9 feuillets simples dont 4 inscrits sur le recto et sur le verso, 5 au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 9 [M].

Papier sans filigrane. 310 x 200 mm.

5. Divorcée

Semble être une amorce de roman de mœurs mondaines, décrivant les affres d'une jeune aristocrate, Jeanne des Nobleterres se risquant au divorce et à qui son entourage (Mme de Les Roches) se charge de trouver un second mari, M. De Villefranche, « d'une bonne et vieille famille normande ». Thème du mariage contre l'amour, récurrent chez Leclère. Se termine en queue de poisson. 14 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 14 [M].

Début : « Six mois s'étaient écoulés depuis la prononce de son divorce. Ses nerfs ébranlés par la lutte avec son mari, par l'attente inquiété, par une petite inquiétude de l'avenir qui la hantait [...] », f. 1.

Fin : « Le jour du mariage arriva », f. 14.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

6. Manuscrit de la Rue du Château des Rentiers

Leclère donne le contenu résumé d'un manuscrit français du XVIII^e siècle trouvé par un de ses amis dans la Rue du Château des rentiers, à Paris, dans le XIII^e arrondissement. 12 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 12 [M].

- Début : « Il y a quelques années, un de mes bons amis découvrit dans la rue Château des Rentiers, chez un chiffonnier, parmi les papiers triés qu'on s'appropriait à mettre en sac, un vieux manuscrit grossièrement relié et revêtu d'une couverture bleue. Mon ami le prit et comme il portait pour titre : Voyage des prisonniers français, 1793, il l'acheta quatre sous. C'est un manuscrit de 246 pages numérotées et encadrées d'un filet à la plume, écrit avec soin en belle bâtarde mais d'un style très incorrect, par un officier fait prisonnier à la bataille d'Avesne le 12 septembre 1793, sous Cambrai, et qui fut emmené avec un grand nombre de ses camarades jusqu'au fond de la Hongrie. », f. 1.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

7. Souvenirs à Alençon

Récit de l'organisation des élections suite à l'occupation d'Alençon par les Prussiens en 1871, composé aux lendemains de la défaite du parti républicain aux élections de 1904. Met en perspective la déliquescence du parti républicain de 1871 à 1904 telle que la ressent Leclère. 18 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 18 [M].

Papier sans filigrane. 340 x 210 mm.

8. Souvenirs. Chartres

Souvenirs d'un voyage fait par Leclère à Chartres en 1872, pour y trouver du travail dans une imprimerie. 15 feuillets doubles inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 15 [M].

Papier de type « A. Van Genechten. Belgium ». 340 x 210 mm.

9. Souvenirs [Mise en forme du carnet de voyage 1886-1893]

Contient le récit du premier voyage de Leclère au Cambodge, de Marseille à Kampot, suivi de sa vie à Kampot, puis de quelques excursions du temps où il était à la tête de la résidence de Kompong Thom. L'essentiel du texte a été composé *a posteriori* en 1893 (« voici la septième année que je passe ici », f. 24v.) à partir de son journal de bord (*cf. supra*, ms. 696), dont il reprend la trame générale en l'étoffant de ses connaissances de terrain acquises depuis sa première nomination. De nombreux détails inédits sont insérés par rapport au journal, mais certains passages ont été volontairement passés sous silence, notamment des noms propres. Sont d'un intérêt tout particulier les descriptions du palais et des mœurs des femmes du palais, des travers de l'expatriation coloniale, de la ville de Ha Tiên, du processus de pacification de la circonscription de Kampot ; la partie sur Kompong Thom est unique. Tout cependant n'est pas du même jet et après les 200 premiers feuillets, le texte se compose d'une série de petites notules éparses, comprenant notamment des plaintes au résident¹⁹³. 303 feuillets simples inscrits la plupart du temps sur le recto et sur le verso (sauf les ff. 11, 13, 46, 63, 71, 111-118, 135, 153, 204-212, 236, 239-243, 279, 281-307, 309), originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 312 (T), partiellement renumérotés (f. 180 devient f. 118 bis) [M], et dont il manque les ff. 91 à 99.

¹⁹³ Pas toujours présentées dans l'ordre chronologique par M. Tranet qui les a numérotées en continu.

[9. – a. \[Récit de voyage de Marseille à Kampot\]](#). « De Marseille à Saigon », ff. 1-13 ; « Saigon.- Cholen.- Entrevue avec le gouverneur de la Cochinchine.- La situation au Cambodge.- Les Frondeurs.- Potins et Cancans », ff. 14-23 ; « Départ de Saigon.- Le chemin de fer de My tho.- Actes au paquebot de nous attendre, nous n'avons pas déjeuné.- Une canonnière échouée.- Vinh Long.- Une religieuse.- Une salade de 100 piastres.- Le Mékong, les quatre bras », ff. 24-183 ; « Le Mariage.- L'amour.- Le grenage des paddy.- L'engagement par la chique de bétel.- La potinière.- La demande en mariage.- La réponse des parents.- Les fiançailles.- Le mariage.- La ligature des poignets.- Le lavement des pieds.- La réunion des époux etc. », ff. 184-203.

[9. – b. \[Cérémonie de la coupe des cheveux sauvages chez un couple résidant à proximité de la Résidence de Kampot\]](#). ff. 204-212. Nb : semble manquer au moins un f. entre les ff. 204 et 205.

[9. – c. \[Installation à la résidence de Kompong Thom\]](#). ff. 213-225.

[9. – d. \[Bilan des premiers trois mois à la tête de la résidence de Kompong Thom\]](#). ff. 226-238.

[9. – e. \[Sortie de l'ombre de Calong, la fille du gouverneur, et cérémonie du laquage des dents\]](#). ff. 239-241, incomplet.

[9. – f. 18 février 1894 \[départ pour la France\]](#). ff. 242-243.

[9. – g. \[Excursion de décembre 1889\]](#). ff. 244-280.

[9. – h. \[Récit du suicide d'un gouverneur de province en 1886\]](#). ff. 281-286.

[9. – i. \[Description de l'arrière-pays de Kampot\]](#). ff. 287-307.

[9. – j. \[Récit d'une plainte reçue par Leclère en date du 14 novembre 1893\]](#). f. 308.

[9. – k. \[Description succincte de Châu Doc\]](#). f. 309.

[9. – l. \[Vertus de la femme cambodgienne comparée à la femme annamite\]](#). f. 310.

[9. – m. Kampot, le 14 novembre 1892. A Monsieur Le Résident à Kampot... signé Ly-hong-Ziën](#). f. 311.

[9. – n. Phnôm-Penh le 27 avril 1897. A Monsieur le Résident du Tribunal provincial à Phnôm-Penh...](#) f. 312.

Papier de type « Guthrie & Co » et sans filigrane. 340 x 210 mm.

10. [Souvenirs du 6 septembre au 14 novembre 1893]

Récit des crues du fleuve et de l'incidence de ces crues sur le gibier. 8 feuillets simples inscrits sur le recto (sauf le f. 8 inscrit sur le recto et sur le verso), originellement non numérotés, numérotés de 1 à 8 [M]. Il semble manquer un ou plusieurs ff. entre les ff. 7 et 8.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

11. Les plaines incendiées

Récit d'incendies de plaines durant la saison sèche au mois de février, probablement dans la circonscription de Kratié. 3 feuillets, doubles et simple, inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 3 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

12. [Sur la décadence du peuple khmer]

Gloses éparées sur la décadence des Khmers et la sécheresse de la saison sèche. 3 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 3 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

13. Cambodge – Souvenirs

Autre version du souvenir de l'arrivée de Leclère au Cambodge, à Phnom Penh puis à Kampot. Décrit en détail le personnel français de la résidence. 9 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 9 [M].

Papier sans filigrane. 340 x 210 mm.

14. Kompong Chhnang

Souvenirs du 31 janvier 1894 décrivant notamment la pagode de Kompong Chhnang, photographiée par Leclère. 6 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 6 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

Ms. 704***Fêtes, danses, chants au Cambodge***

Série de documents officiels cambodgiens (communiqués du palais, programmes de festivités, protocoles de funérailles royales) relatifs aux cérémonies palatines ; paroles de chansons cambodgiennes traditionnelles.

1. Cambodge : programmes des fêtes**1. – a. [Communiqués du Palais Royal, 1909]**

1. – a/1. N°242 bis. Communiqué du palais royal. Fêtes d'ensevelissement des Reliques du Buddha et des Saints, et des Restes du Pape Samdach Prèa Sokon Pan de la Secte Thomayout et du Premier ministre Akhamchasèna Oum, dans la Pyramide de la Pagode Botum-Vâtdey à Phnom Penh. Le programme, signé par le « Ministre du Palais Royal, Chargé des Rites et Cérémonies », se déroule du dimanche 2 mai 1909 au mercredi 5 mai 1909. 1 feuillet typographié au recto à l'encre bleue.

Papier sans filigrane. 453 x 215 mm.

1. – a/2. Communiqué du Palais Royal. Fête religieuse donnée par S. M. Prèa Bat Samdach Prèa SISOWATH, roi du Cambodge, à la Pagode du Phnôm à Phnom-Penh, à l'occasion de la nouvelle année du Coq, Roka-Ekassac et de la Consécration rituelle de la Statue Royale et du Monument représentant la rétrocession au Cambodge des provinces de Battambang, Siemréap et Sisophon. Programme signé par le « Ministre du Palais Royal » valable du mercredi 14 avril au lundi 19 avril 1909. 2 feuillets typographiés au recto à l'encre bleue, reliés par un poinçon.

Papier sans filigrane. 310 x 215 mm.

1. – a/3. N°251. Communiqué du Palais Royal. Cérémonie de l'ouverture du sillon Chref Prèa Ankâl (Appuyer sur la charrue sacrée). Sur l'emplacement de l'ancien Mén à Phnom Penh. Programme signé par le « Ministre du Palais Royal. Chargé des rites et des cérémonies », valable pour le samedi 8 mai 1909. 1 feuillet typographié au recto à l'encre bleue.

Papier sans filigrane. 310 x 215 mm.

1. – b. Couronnement du Roi / Préah réach pîthî réachéapîsèk qui aura lieu du lundi 1^{er} jour croissant de Pisakh (23 avril) [...]

1. – b/1. Programme des fêtes du couronnement de S. M. Prèa Bat Samdach Prèa Sisowath roi du Cambodge. Page de titre signée par Adhémar Leclère. Traduction synthétique d'un texte cambodgien de l'Oknha Véang, Ministre du Palais royal, des Finances et des Beaux-Arts, Thiounn. Fascicule publié en 1906. Texte imprimé en français (Imprimerie du Protectorat), corrections à l'encre noire apportées par A. Leclère, 8 p. numérotées de 1 à 8 + 1 page de titre.

Papier sans filigrane. 245 x 155 mm.

1. – b/2. Fêtes d'ensevelissement des restes de S. M. Prèa Bat Samdach Prèa Norodom I^{er} roi défunt au Cambodge dans une pyramide édifiée dans l'enceinte de la pagode royale Prèa-Kèò à Phnom-Penh. Fascicule publié en 1908. Traduction synthétique d'un texte cambodgien de l'Oknha Véang, ministre du Palais Royal, Thiounn. 2 folios imprimés au recto et au verso. Double de ms. 704/1-c/6.

Papier sans filigrane. 247 x 160 mm.

1. – b/3. Programme des fêtes royales données à l'occasion du 70^e anniversaire de la naissance de S. M. Prèa Bat Samdach Prèa Norodom, roi du Cambodge – 28, 29, 30 et 31 janvier 1904. Fascicule publié en 1904. Traduction synthétique d'un texte khmer de l'Oknha Véang, ministre du Palais, de S. M. le Roi du Cambodge, Thiounn. 2 folios imprimés au recto et au verso. Mentionne en particulier une « Cérémonie par des prêtres Chams dans la salle du Trône ». 2 folios imprimés au recto et au verso.

Papier sans filigrane. 203 x 138 mm.

1. – b/4. Fêtes royales données à l'occasion du 69^e anniversaire de la naissance de S. M. Prèa Bat Samdach Prèa Sisowath roi du Cambodge du dimanche 23 au mercredi 26 août 1908. Fascicule publié en 1908. Traduction synthétique d'un texte cambodgien de l'Oknha Véang, ministre du Palais royal, des Finances et des Beaux-Arts, Thiounn. Mentionne en particulier une « Cérémonie par des prêtres Chams dans la salle du Trône ». 2 folios imprimés au recto et au verso.

Papier sans filigrane. 248 x 162 mm.

1. – b/5. Programme des Fêtes Royales données à l'occasion du 65^e anniversaire de la naissance de Sa Majesté Prèa Bat Samdach Prèa Sisowath roi du Cambodge – 4, 5, 6 & 7 septembre 1904. Fascicule publié en 1904 contenant la traduction synthétique d'un texte Khmer de l'Oknha Véang, ministre du Palais de S. M. le Roi

du Cambodge, Thiounn. Mentionne en particulier une « Cérémonie par des prêtres Chams dans la salle du Trône ». 2 folios imprimés au recto et au verso.

Papier sans filigrane. 243 x 156 mm.

1. – b/6. [*Programme original des fêtes du 65^e anniversaire de Sisowath*]. Original khmer dont le ms. précédent est la traduction synthétique (cf. ci-dessus le ms. 704/1-b/5). La « Cérémonie par des prêtres Chams dans la salle du Trône » est, d'après le texte khmer, une récitation de prières musulmanes par des Chams et des Chvea. 6 folios imprimés au recto et au verso, en khmer.

Papier sans filigrane. 240 x 160 mm. La première page de la partie khmère porte l'empreinte du sceau des services du palais à l'encre rouge.

1. – b/7. [*Programme original des rituels d'investiture de Sisowath*]. Fascicule publié en 1906. Texte en langue khmère imprimé (Imp. du Protectorat) – cf. la traduction française ci-dessus en ms. 704/1-b/1 – et signé par l'Oknha Véang. 32 p. numérotées en khmer de 1 à 32 + 1 p. de garde. Double de ms. 704/1-c/8.

Papier sans filigrane. 244 x 160 mm.

1. – b/8. *Fête du couronnement de Sa Majesté le roi Sisowath [supplément au programme du rituel d'investiture]*. Fascicule publié en 1906. Texte en langue khmère imprimé, et signé par l'Oknha Véang. Donne le contenu des discours et prières évoquées dans le programme du rituel (cf. le ms. précédent 704/1-b/7). 24 p. numérotées en khmer de 1 à 24 + 1 p. de garde.

Papier sans filigrane. 245 x 160 mm.

1. – b/9. *Anniversaire de la naissance de S. M. Sisowath, roi du Cambodge – septembre 1907 : Fêtes royales données à l'occasion du 68^e anniversaire de la naissance de S. M. Préa Bat Samdach Préa Sisowath roi du Cambodge et de la rétrocession au royaume des anciens territoires cambodgiens de Battambang, Siem-Réap, Sisophon et Chongkal, du dimanche 1^{er} au dimanche 8 septembre 1907.* Fascicule publié en 1907. Traduction d'un texte cambodgien de l'Oknha Véang, ministre du Palais royal, des Finances et des Beaux-Arts, Thiounn. 5 p. numérotées en khmer de 1 à 5 + 1 p. de garde.

Papier sans filigrane. 288 x 198 mm.

1. – c. Funérailles du roi Norodom

1. – c/1. [*Programme des festivités de la nouvelle année cambodgienne correspondant à mars 1908*]. Fascicule publié en 1908. Texte imprimé en khmer et

signé de l'Oknha Véang. 2 folios imprimés au recto et au verso. Porte des annotations de Leclère.

Papier sans filigrane. 247 x 162 mm. Porte l'empreinte d'un sceau du palais à l'encre rouge et l'en-tête, en impression vierge, du blason du royaume.

1. – c/2. Royaume du Cambodge. Programme des fêtes « Krût-Sang-Kran ». Traduction, sans doute par un lettré cambodgien, du programme précédent (cf. ci-dessus le ms. 704/1-c/1.). 2 feuillets inscrits au recto et au verso, non numérotés, numérotés de 1 à 2.

Papier sans filigrane. 310 x 210 mm.

1. – c/3. [Programme des rituels de la coupe des cheveux du prince Vongkot et des princesses Sodarak et Sophapheak, 1^{er} juin 1905]. Fascicule publié en 1905. Texte imprimé en khmer et signé du roi. 4 p. numérotées en khmer de 1 à 4.

Papier sans filigrane. 255 x 163 mm.

1. – c/4. Royaume du Cambodge. Fêtes de la « Coupe des Cheveux » de LL. AA. RR. le prince Vongkot et les princesses Sodarak et Sophapheak – jeudi 1^{er} juin 1905 à 9 heures du soir. Soirée de gala offerte par Sa Majesté Sisovath à Madame et Monsieur Jules Morel, Résident Supérieur [...]. Programme des danses données à l'occasion de ce gala : 1°)- danse d'ouverture ; 2°)- Histoire d'Enao. 1 feuillet d'invitation, imprimé en français au recto, en khmer au verso.

Papier sans filigrane. 325 x 250 mm.

1. – c/5. Royaume du Cambodge. Fête du retour de France de LL. AA. les princes Monivong et Souphanuvong. Soirée offerte par S. M. Prèa Bat Samdach Prèa Sisowath roi du Cambodge à Monsieur le Sénateur Lannelongue – vendredi 8 janvier 1909 [...]. Programme des danses données à l'occasion de cette soirée : 1°)- danse d'ouverture ; 2°)- Ballet d'éventails ; 3°)- Combat des singes du Ramayana ; 4°)- Cueillette de fleurs par les nymphes 5°)- Histoire d'Enao ; 6°)- Histoire de Ngos. 1 feuillet d'invitation, imprimé en français au recto, en khmer au verso.

Papier sans filigrane. 325 x 250 mm.

1. – c/6. Fêtes d'ensevelissement des restes de S. M. Prèa Bat Samdach Prèa Norodom 1^{er} roi défunt au Cambodge dans une pyramide édifiée dans l'enceinte de la pagode royale Prèa-Kèo à Phnom-Penh. Fascicule publié en 1908. Traduction d'un texte cambodgien de l'Oknha Véang, ministre du Palais Royal, Thiounn. 2 folios imprimés au recto et au verso. Double de ms. 704/1-b/2.

Papier sans filigrane. 247 x 160 mm.

1. – c/7. [Programme original d'incinération] de Somdach préas Voreacheang, Somdach préas ak Khakmahésey, des princes de préas âng machas Vatanarong et autres. Fascicule publié en janvier 1906. Texte signé par l'Oknha Véang, imprimé en khmer sur 18 p. + 1 p. de garde, numérotées en khmer de 1 à 18.

Papier sans filigrane. 242 x 155 mm.

1. – c/8. [Programme original des rituels d'investiture de Sisowath]. Porte la mention « Sa Majesté le Roi Sisowath est né à Bangkok entr'août et septembre 1840 » de la main de Leclère. Fascicule publié en 1906. Texte imprimé en khmer (Imp. du Protectorat) signé par l'Oknha Véang. 32 p. + 1 p. de garde numérotées en khmer de 1 à 32. Double de ms.704/1-b/7.

Papier sans filigrane. 242 x 155 mm.

1. – c/9. [Programme original des funérailles de Norodom]. Porte la mention « Les funérailles et l'incinération de S. M. le Roi Norodom défunt, est né à Angkal bourey, en février 1834, sur le territoire de Battambang » de la main de Leclère. Fascicule publié en 1906 donnant le détail des doubles funérailles royales depuis la mort du roi en avril 1904 jusqu'à 1906. Texte signé de l'Oknha Véang imprimé en khmer sous la forme de 3 fascicules reliés entre eux par une ficelle, en tout 61 p. + 1 page de garde, numérotées en khmer de 1 à 61.

Papier sans filigrane. 240 x 160 mm.

1. – c/10. [Programme des festivités pour la nouvelle année cambodgienne, avril 1908]. Fascicule publié en 1908. Texte imprimé en khmer, signé de l'Oknha Véang. 4 p. numérotées en khmer de 1 à 4.

Papier sans filigrane. 252 x 163 mm.

1. – c/11. Brah suvannapätt. [Fonte d'une statue du Bouddha en or contenant les cendres de Norodom]. Semble être le brouillon d'une ordonnance de Sisowath statuant sur l'incorporation des reliques du Bouddha, d'Ang Duong, de la mère et de la tante de Sisowath, et de Norodom dans divers reliquaires, et surtout sur la confection d'une statue du Bouddha en or dans laquelle seront insérées les reliques de feu Norodom, en l'espèce de l'urne funéraire qui devra être fondue pour en faire la statue, suivant le vœu de ce dernier. La statue aura les dimensions suivantes : le trône 49 centimètres de longueur, le Bouddha 1 mètre 60 de hauteur, la tiare royale 48 centimètres de hauteur, la circonférence du Bouddha 79 centimètres, la hauteur du parasol 4 mètres 51, pour un poids d'or total de 2500 damloeng. La cérémonie de consécration de la statue se tiendra du 10 mars au 13 mars 1908. Le premier f.

semble porter le nom de la statue. 2 feuillets dont le premier est inscrit sur le recto, le second sur le recto et sur le verso.

Papier sans filigrane. 310 x 200 mm.

2. [Fêtes, danses, chants]¹⁹⁴

La couverture était à l'origine présentée à l'endroit et l'on pouvait lire de la main de Leclère : « Divers : Lieng-Arak – Liste des airs de musique / Fêtes royales – Programmes – Couronnement de Sisowath / Fêtes religieuses – Note sur le Chaul Coent / Funérailles – d'un nommé Pen / Sectes cambodgiennes / Génies locaux / Nirvana (note) / Le vieux Sambaur (R. Normande et Percheronne) p. A. L. / Léak Senovongs (théâtre cambodgien) / Cérémonial royal ».

2. – a. [Fête de la Coupe des cheveux]¹⁹⁵

2. – a/1. Coupe de la houppe [à garder, plus complet que l'article (T)]. Brouillon d'une traduction par Leclère d'un traité de tonte de la houppe, fortement raturé, portant de nombreuses notes en marge gauche. Les intertitres portés par Leclère au crayon bleu dans la marge indiquent des césures thématiques dans le traité. 26 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 26 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm. La page de garde porte un dessin de Leclère d'une tête avec une houppe.

2. – a/2. Consécration d'une statue. Formules en pâli rédigées en écriture *mūl* et *jrīñ*. 2 feuillets simples inscrits au recto.

Papier de type « Guthrie & Co ». 420 x 340 mm., 110 x 213 mm.

2. – b. Notes sur les fêtes utilisées

2. – b/1. *Fête du Chaul Chnâm au palais en 1903 et notes pour 1904*. Deux programmes des festivités pour la nouvelle année de 1903 et de 1904 imprimés en khmer.

2. – b/1/1. Programme pour l'année 1903, 3 p. numérotées en khmer de 1 à 3.

2. – b/1/2. Programme pour l'année 1904, 1 feuillet simple imprimé au recto.

¹⁹⁴ Titre rajouté (T).

¹⁹⁵ *Idem*.

Papier sans filigrane. 290 x 190 mm., 325 x 245 mm.

2. – b/2. Vath Prah Aubôsoth consécration, février 1903. Brouillon d'une traduction par Leclère du programme des cérémonies pour la consécration du temple de la pagode d'argent au palais royal. 24 feuillets simples inscrits sur le recto, sauf les ff. 1, 2, 8, 16, 17 inscrits sur le recto et sur le verso, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 24.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm. Nb. Le verso des ff. 1, 2, 8, 16 et 17 porte un plan des bâtiments ou des dignitaires concernés par la cérémonie.

2. – b/3. Consécration du Temple royal / Veath Preah Obosoth, février 1903 : consécration du Grand Temple royal et consécration du Buddha en verre... Brouillon d'un long article décrivant la cérémonie de consécration de la Pagode d'argent et du Bouddha d'Émeraude, du lundi 2 au jeudi 5 février 1903. La version dactylographiée de ce brouillon, par ailleurs publiée en 1916 dans les *Fêtes civiles et religieuses* se trouve en ms. 707/5 (*cf. infra*). 119 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 115 dont un f. 10 bis et un f. 10 tierce manuscrits ; un f. 11 bis et un f. 11 tierce dactylographiés.

- [Introduction], ff. 1-8.
- « I. Le temple », ff. 8-11, dont un f. 10 bis et un f. 10 tierce ; un f. 11 bis et un f. 11 tierce.
- « II. Les constructions temporaires », ff. 12-20.
- « III. Le Hê Prah Kêv marokoth ou 'procession du Saint en verre émeraude' », ff. 21-50. Leclère fait cette remarque inédite que les chevaliers sont harnachés à la mode persane, et qu'ils « représentent les envoyés du roi de Perse au Cambodge au XVII^e siècle, à l'époque où le roi de Siam fut par le roi des rois prié de se faire musulman et où le roi du Cambodge trahit la religion bouddhique pour passer à celle des Chvéa, des Chams et des malayous », ff. 29-30. Nb. Les ff. 36-43 sont une autre version de la description de la procession.
- « IV. Première journée. – La fête de jour. – Les mises en liberté de prisonniers et d'oiseaux. – la fête de nuit. », ff. 51-69.
- « V. La consécration de la Sainte image », ff. 69-87.
- « VI. Troisième journée. – Les jeux. – Le Proteaksoen des seimas. – munificence royale. », ff. 80-94.
- « VII. Quatrième journée. – L'érection des Sémas. – Offrandes populaires. – La circulation du popoel. – Aumônes royales aux religieux. », ff. 95-115.

Papier sans filigrane. 340 x 210 mm.

2. – c. [Protocole royal]. Protocole royal datant du règne de Norodom (1245 c.s. soit 1883) et comprenant [I] l'ordre des défilés pour la tonte de la houppe, [II] pour la prise du froc des membres de la famille royale, [III] pour le défilé de l'éléphant blanc, [IV] pour le Bouddha d'Émeraude et [V] un traité funéraire. Rédigés en écriture *jrîeñ* par un lettré du palais royal, les noms des corps royaux et dignitaires sont inscrits dans l'ordre protocolaire depuis la tête du cortège jusqu'à la fin, sur 5

rangs matérialisés sur la page par 5 traits. Sous chaque nom en khmer se trouve la traduction en français de la main de Leclère. Cahier de 50 feuillets doubles reliés par une ficelle (dont seulement 40 feuillets sont inscrits sur le recto et sur le verso) + 1 feuillet double de garde, numérotés en khmers de 1 à 49. Porte des dessins à l'encre noire.

- [I] « *Næh kpuon hæ sūkān brah aṅ mcās' khsātrā khsātrī yān ddhaṃ yān kaṅdāl yān tūc* / Voici le livret de cortège de la tonte du toupet d'un prince ou d'une princesse de grande, moyenne, ou petite classe » p. 1-21.

- [II] « Voici le livret du cortège d'un prince royal qui entre dans les ordres », p. 15-23.

- [III] « Voici le livret du cortège du quadruple éléphant c'est-à-dire du roi éléphant blanc », p. 23-27.

- [IV] « Voici le rituel du cortège du Prah Kêv marakot (1^{ère} classe) », p. 28-34.

- [V] « Voici le manuel de l'incinération d'un corps sacré (1^{ère} classe) », p. 34-39.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

2. – d. Danses Cambodgiennes, chants cambodgiens¹⁹⁶.

2. – d/1. /le Poch-Penthau ; le Poch Pen Buoi / Næh as mer pūc pūn phtāv ; næh mey pūc pūn puoy/. Transcription en français par un lettré cambodgien des paroles de deux chants traditionnels qui doivent être joués ensemble et dont l'original composé par un lettré cambodgien, suit en écriture khmère. 2 feuillets originellement non numérotés, numérotés de 1 à 2 [M].

- 1 feuillet double, inscrit sur le recto et sur le verso.

- 1 feuillet simple, inscrit sur le recto en écriture *jrteñ*.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm. ; 210 x 254 mm.

2. – d/2. /Cher kñañ cher sãññ soe sãññ cher liv kñaññ cher/. Paroles de chants traditionnels cambodgiens rédigés en écriture *jrteñ*. 1 feuillet simple inscrit au recto, non numéroté.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

2. – d/3. Ne bat trapeang peai (chanson de la mare Peai). Transcription et traduction des paroles d'une chanson cambodgienne par Leclère. 1 feuillet simple inscrit au recto, non numéroté.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

¹⁹⁶ Ne comprend qu'un dossier « Chants Cambodgiens ».

2. – d/4. Chanson du merle Keo luong. Traduction par Leclère des paroles d'une chanson cambodgienne. 1 feuillet simple, inscrit au recto, non numéroté.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

2. – d/5. Chansons cambodgiennes. Série de 8 chants cambodgiens donnés en écriture khmère, en transcription et en traduction. L'écriture hésitante en khmer laisse à penser qu'il s'agit de la plume de Leclère. 2 feuillets doubles, inscrits sur le recto et sur le verso, non numérotés.

Papier sans filigrane. 213 x 324 mm.

Tous droits réservés

Ms. 705

Esclavage. Divers relatifs au droit, à la linguistique, aux esclaves

Nombreux documents juridiques cambodgiens (lettres de plaintes, titres de reconnaissances de dettes, billets d'affranchissement, ordonnances royales, recensements) et français (diverses affaires judiciaires et correspondances administratives afférentes, traductions de plaintes, rapports, etc.) relatives à la question de l'esclavage. Notules sur les Kuoy, les Pnong et les Jaraï.

1. Esclaves : esclaves affranchis, esclaves libérés

1. – a. N°68. Ordonnance royale : Nous Préa bat Samdach Préa bârom Néat bârom borpit Préa Chaucrung Campuchéa Thippedey, Roi du Cambodge. Ordonnance en 12 articles réglementant l'engagement pour dettes en date du 29 décembre 1897, signée par Norodom et le Résident supérieur Ducos. 3 feuillets doubles ronéotypés en français au recto et au verso.

Papier sans filigrane. 350 x 225 mm. Porte le sceau du cabinet du Résident supérieur accompagnant la signature du Chef de cabinet et la mention « pour application ».

1. – b. Renseignements sur les Djaray (Un conte à publier). Deux notules sur les traditions Jaraï rédigées par l'administrateur du Darlac Besnard et envoyées depuis Ban Mê Thuot le 20 août 1903 à l'intention de Leclère lorsqu'il était résident de Kratié pour la troisième et dernière fois (*cf. supra*, ms. 690/1-b/1/2-h). La suite de ces notes (le conte en question) se trouve *supra* en ms. 690/1-b/1/2-d, suite à un déplacement¹⁹⁷. 3 feuillets dont 1 simple, inscrit sur le recto et sur le verso (sauf le f. 2) à l'encre mauve, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 3 [M].

Contient :

- Une « Chanson Khas » dont le titre est « yougne », en transcription latine suivie de la traduction française, portant un mot final à l'intention du destinataire de la note et la signature de l'auteur, ff. 1-2.

- « Territoire habité par les Sadets », publié dans le *BEFEO* en 1907¹⁹⁸, f. 3.

¹⁹⁷ Opéré postérieurement à Leclère (T).

¹⁹⁸ H. Besnard, « Appendice. II. Note sur les deux Sadets », p. 84-85 de « Les populations moi du Darlac par M. H. Besnard, administrateur du Darlac », *BEFEO*, t. VII, n°1-2, janvier-juin 1907, p. 61-86.

Papier sans filigrane. 310 x 200 mm.

1. – c. [[Deux feuillets de comptes autographiés par Leclère](#)]. Brouillon de comptes effectués par Leclère, semble-t-il lors d'une opération de recensement des villages et des habitants en pays montagnard (f. 1), puis à l'occasion du calcul des prestations des cadres cambodgiens de la résidence (f. 2). 2 morceaux de feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 2 [M].

Papier de type « Guthrie & Coé et papier sans filigrane. 233 x 180 mm, 210 x 135 mm.

1. – d. [Liste des villages des Phongs / Naeh pañjī mer bnañ](#). Recensement donnant le nom des villages et le nom des chefs de villages correspondants, et pour chaque *khoun* le nombre total d'habitants avec le détail statistique par catégorie donnant le nombre de « vieux » et de pleinement aptes au service royal (*rājākār*), d'handicapés, de chefs de villages, d'adjoints, etc. Soit au total, pour Kratié et Sambaur, 1575 personnes. Certains *khoun* sont habités par des villages Stieng, d'autres par des Tmuon, et des Brau. 2 feuillets simples inscrits sur le recto et sur le verso en écriture *jrīēñ* à l'encre brune + 1 feuillet de garde, reliés en cahier.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm. Porte « Chef des Pnongs » au stylo-bille bleu sur la couverture (T).

1. – e. [[Lettre de plainte du Pnong Snang Hôi en date du 18 août 1895](#)]

1. – e/1. [Le 18 Août 1895. Monsieur le Résident](#). Traduction d'une lettre de plainte du pnonng Snang Hôi adressée à Leclère contre une razzia opérée par 17 Jaraï au service du Chau mioeng de Stung Treng (cf. ci-dessous le ms. 705/1-e/2). 1 feuillet simple inscrit sur le recto et sur le verso à l'encre brune, signée « le Senông hoi ».

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 170 mm.

1. – e/2. [[Lettre de plainte du Pnañ Hay](#)]. Lettre de plainte du pnonng Snang Hôi adressée à Leclère contre une razzia opérée par 17 Jaraï dont les 3 chefs sont au service du Chau mioeng de Stung Treng. Datée du 12^e jour de la lune décroissante, du 9^e mois lunaire de l'année de la Chèvre, 7^e de la décade, 36^e année du cycle. Document publié en 2008¹⁹⁹. 1 feuillet simple inscrit sur le recto et sur le verso en écriture *jrīēñ* à l'encre noire.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

¹⁹⁹ M. Guérin, *Paysans de la forêt [...]*, op. cit., p. 235.

1. – f. En 1626, l'oknha srey thoubis reachea prescrit cette ordonnance Royale, pour faire connaître à tous les pol ainsi suivante. Traduction d'une ordonnance royale sur le partage des enfants de corvéables en français approximatif par un lettré cambodgien. Daté du millésime 1626 – l'ère n'est pas précisée mais il s'agit sans doute de l'ère çaka soit 1704 A.D., sous le règne de Chey Chettha III –, en réalité très certainement une réminiscence juridique tardive contenue dans une des lois khmères de la seconde moitié du XIX^e siècle. 10 feuillets simples originellement non numérotés, numérotés de 1 à 10 [M].

Papier sans filigrane. 340 x 210 mm.

1. – g. Esclaves affranchis

1. – g/1. Esclaves libérés

1. – g/1/1. « Le 7 juillet 1891 ». Traduction d'une lettre de plainte adressée à « Monsieur le Résident » en date du 7 juillet 1891 par le Chinois Khiên du village de Penou, province de Kandal contre le Chau Nêm du village de Ta Kreap de la même province au sujet d'une dispute de rizières remontant à une dizaine d'années. 1 feuillet simple inscrit sur le recto et sur le verso.

Papier de type « Guthrie & Co », coupé en deux. 170 x 210 mm.

1. – g/1/2. « Esclavage ». Récit d'une affaire de justice tranchée par Leclère le 10 mai 1895 suite à une lettre de plainte qui lui est adressée en cambodgien par la sœur d'une jeune femme engagée pour dettes auprès du Menou Thou à Thma Krê dans la province de Sambok. Ce dernier maltraite l'engagée au point d'être réduite à ne plus avoir que la peau sur les os. Exemple édifiant de cruauté gratuite. Devant l'évidence des mauvais traitements qui lui ont été infligés Leclère prend les dispositions légales nécessaires pour la faire affranchir. Signé de sa main, à Kratié, le 10 mai 1895. Un rapport de cette affaire à la Résidence supérieure se trouve *infra* en ms. 705/2-b. 6 feuillets simples inscrits sur le recto et sur le verso, numérotés de 1 à 3.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

1. – g/1/3. « Télégramme du 31 mai 1896 de la Résidence Supérieure à la Résidence de Kratié ». Télégramme envoyé au résident de Kratié (Leclère) en réponse à un télégramme envoyé par ce dernier portant le n° 299.

Ai vu premier ministre au sujet de l'affaire assignation tout ajournée en tous cas j'ai réclamé copie de la plainte formulée par menou Tou et vous l'adresserai pour renseignements que me donnerez par écrit et que je ferai traduire ici en cambodgien. Je verrai alors en conseil des ministres la suite qui pourra être donnée à l'affaire. Je fais rechercher d'autre part le fils du menou thou pour le faire arrêter.

Papier imprimé de télégramme. 233 x 136 mm.

1. – g/2. [Titre de reconnaissance de dette]. Du Pnong *Pāyām aṃjjāk' me jīy poey* résidant au village de Bām svāy yūr dans la province de Sambok à l'uk *nā pavar pāgtī qnak Nuon* résidant dans le village de Thmar Kre (Sambok) à propos d'une dette contractée par le premier auprès du *qnak uk nā niyak' Ccānd' Grām* et rachetée par le second auprès du premier en échange de l'engagement pour dette d'une de ses filles. En date du 1^{er} jour de la lune croissante du mois de *Phalkun* de l'année du Coq, 5^e de la décade, soit en février de l'année 1873. Porte au verso l'écriture de Leclère : « femme Khnum, pnong, 25 ans d'esclavage libérée le 4 août 1877 [sic, erreur pour 1897] (maître oknha Nuon, est gouverneur de Stung Tréang) par application des ordonnances royales des 15 janvier 1877 et 11 juillet 1897 ». 1 feuillet simple inscrit au recto en écriture *jriēn* à l'encre noire, au verso en français à l'encre brune.

Papier de mûrier. 425 x 245 mm. Porte l'empreinte de l'index gauche du Pnong à l'encre noire.

1. – g/3. Libérée le 15 sept 97 ? [lettre de plainte d'une engagée pour dette]. 1 feuillet simple inscrit au recto + 1 page de garde.

Je soussignée la nommée Mékôm-Venh, penong, domiciliée au village de Pongro (Chhlong), ai l'honneur de vous déclarer que j'avais, autrefois, été arrêtée par les penongs, qui de la province de Sambok, dont j'ignorais leurs noms, au sujet des dettes contractées par mes ancêtres penongs, m'avaient amenée au Laos et à Chhlong, où ils m'ont revendue au Balat Op, à son vivant, au village de Pongro (Chhlong). Je restais avec ce Balat au moins treize ou quatorze ans, quand il était encore vivant, les traitements envers ses esclaves étaient moins durs ; mais après sa mort, il y a à peu près un an, sa femme nommée Phui, habitant le même village, m'a maltraitée. En effet, après mon accouchement, ne pouvant pas travailler comme à l'ordinaire, étant faible, elle m'a privée de manger une journée pour la première fois, et trois journées pour la 2^e fois, puis elle m'a renvoyée plusieurs fois à aller trouver six barres d'argent pour elle. Voyant que personne ne pourrait m'aider pour cette somme, je viens me mettre sous votre protection, en vous priant de vouloir bien me protéger.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 170 mm.

1. – g/4. [Billet d'affranchissement du 4 août 1897]. 1 feuillet simple inscrit au recto.

Pnong Nhoes (esclave depuis 23 ans) (maître : Nou, gouverneur de Stung Tréang) libéré en application des ordonnances royales des 15 janvier 1877 et 11 juillet 1897. Kratié, le 4 août 1897. Le Résident [signé A. Leclère]. En outre, le maître n'a pu fournir aucun papier.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 170 mm.

1. – g/5. [Lettre de plainte du Meno Thou, 7 mai 1896, Kratié]

1. – g/5/1. Original cambodgien. En date du 10^e jour de la lune décroissante du 6^e mois lunaire, l'année du Singe, 8^e de la décade, 37^e du cycle soit en mai 1896. Mnor Thūr dont l'épouse est Nāñ Ras', résidant au village de Tranūl Chnāmñ dans la province de Sambok, porte plainte près de l'Uk ñā āggamahāsaenā sirī aṅgarah saṃmuhaḥ nāyuk, l'Uk ñā yomarāj bhūva en charge des affaires du krum brah nagarpāl, l'Uk ñā rāttanaḥ dhīpet saṃmuhaḥ mahā thai, l'Uk ñā mundīrapān contre l'uk ñā nāren saenā, l'uk ñā muntrīy junnapad, Bhāsā mūk et le Chinois Ghīm Suor du village de Kratié dans la province de Kratié, ainsi que le Pālāt' brah bhagī Cānd Grām et le Khun bhāsā nāyuk, juge {sūbhā} de la province de Jumdubv' Taek résidant au village de Thmar Graer dans la province de Sambok. Porte la mention en français « P. copie conforme, Le Lettré, Pouk ». 3 feuillets doubles inscrits sur le recto et sur le verso (sauf le 3^e inscrit sur le recto), en écriture *jrīen*, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 3 [M].

Papier sans filigrane. 360 x 233 mm.

1. – g/5/2. « Le 7 mai 1896 ». Traduction en français approximatif de la plainte précédente (cf. ci-dessus le ms. 705/1-g/5/1) par un interprète de la résidence de Kratié, sans doute Pouk « Le Lettré ». 4 feuillets doubles inscrits sur le recto et sur le verso, numérotés de 1 à 8.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

2. L'esclavage : sa suppression. Envoyé à M. Doumer le 21 mai 1897

2. – a. Question de jurisprudence.- Esclavage. Note de Leclère sur une affaire d'affranchissement d'un intérêt tout particulier qu'il eut à trancher : un serviteur pour dettes affranchi par son maître qui souhaite acquérir des mérites bouddhiques va derechef se placer contre argent auprès d'un second maître. Protestation du premier maître qui voit ses mérites effacés, et dénégation de l'ancien serviteur pour dettes qui entend, puisqu'affranchi, disposer librement de son corps. Leclère interdit cette seconde servitude bien qu'une telle interdiction soit contraire aux lois cambodgiennes. 4 feuillets simples inscrits au recto, numérotés de 1 à 4.

Début : « L'esclavage soulève quelquefois des questions de jurisprudence assez curieuses. Je citerai celle-ci que j'eus à trancher à Sambaur que je tranchai sans en avoir le droit et peut-être pas dans le sens de la liberté individuelle, mais je le crois sincèrement, comme elle devait être tranchée. Un nommé Mop vint un jour me conduire un homme qu'il venait d'arrêter et me remit une plainte écrite portant 'J'ai affranchi mon Khnhom Sau il y a sept mois afin d'acquérir des mérites et pour qu'il fut libre. Je l'avais acheté six barres d'argent quelques années avant [...] » , f. 1.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

2. – b. N°321. 12 juin 1896. M. le Résident Supérieur. Brouillon d'une lettre de Leclère au Résident Supérieur défendant l'Oknha Narin Sena et son gendre le Chinois Kim Suor contre la plainte du Meno Thou (*cf. supra*, ms. 705/1-g/5), relatant notamment la plainte déposée contre les maltraitements infligés par le Meno Thou sur une de ses esclaves (*cf. supra*, ms. 705/1-g/1/2) en date de mai 1895. 16 feuillets simples inscrits au recto, numérotés de 1 à 16.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

2. – c. Tratang Royal. Traduction en français approximatif d'une ordonnance royale de Norodom en quatre articles faite « dans le Palais le lundi 19 décembre 1892 », et portant sur le service et le montant de l'impôt dû par les Pols et les Komlos, selon l'apanage dont ils dépendent et les catégories auxquelles ils appartiennent. Une autre version de cette traduction se trouve *infra* en ms. 705/5-b/10. 4 feuillets doubles inscrits sur le recto et sur le verso (sauf le f. 4 inscrit sur le recto), originellement non numérotés, numérotés de 1 à 4.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

3. Esclaves : enfants de femme Em

3. – a. Dossier de l'affaire anha Tuk Da et Dom accusés d'avoir pris une femme et ses trois enfants et d'en avoir fait leurs esclaves. La page de garde du dossier porte la mention « Cette affaire a été réglée à l'amiable le 12 octobre 1897. La veuve Em a retiré la plainte et les accusés lui ont remis trois barres au titre d'indemnités [Signé : Adhémard Leclère] ».

3. – a/1. Plainte de la veuve Em Chok. En date du 3^e jour de la lune décroissante du mois de *Phutraput* de l'année du Coq, 9^e de la décade, 38^e année du cycle soit en mars 1897. Plainte de la veuve *Nān* Cuk, résidant au village de Srae JJī dans la province de Sambaur, à l'intention du résident de Kratié et à l'encontre de l'*Uk nā dīk* Tā, du *Kraḷā pāñjī* Dīēn, du *Cau jumnān* Ththīy, et du *Cau yas* Nān, à propos de faits remontant à l'année du Tigre, 2^e de la décade (1890) : un vol de buffles a été attribué au mari de la veuve après son décès et la veuve et ses enfants placés en esclavage pour rembourser le prix des buffles. La veuve conteste le vol et le reste.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

3. – a/2. [Série de télégrammes envoyés du poste de Sambok et reçus à la Résidence de Kratié entre le 25 août et le 25 septembre 1897]. Télégrammes reçus par Leclère à propos de l'affaire de la veuve Em.

- [Page de garde] : autographe de Leclère donnant le détail des enfants de la veuve Em.
- Télégramme n°199 du chef de poste de Sambaur à la Résidence de Kratié en date du 25 août 1897, f. 2.
- Télégramme n°200 du chef de poste de Sambaur à la Résidence de Kratié en date du 27 août 1897, ff. 3-4.
- Télégramme n°203 du chef de poste de Sambaur à la Résidence de Kratié en date du 28 août 1897, f. 5.
- Télégramme n°219 du chef de poste de Sambaur à la Résidence de Kratié en date du 25 septembre 1897, f. 6.
- Télégramme n°220 du chef de poste de Sambaur à la Résidence de Kratié en date du 25 septembre 1897, f. 7.
- Télégramme n°221 du chef de poste de Sambaur à la Résidence de Kratié en date du 25 août 1897, f. 8.

Papier de type « Guthrie & Co » et papier sans filigrane. 170 x 210 mm. et 137 x 230 mm.

3. – b. Notes [Interrogatoires]. Transcription en français (sans doute par un interprète) des interrogatoires de la veuve Em, de l'Oknha Thik Da et du gouverneur de Sambor. 5 feuillets doubles inscrits sur le recto et sur le verso (sauf les ff. 2 et 3 inscrits sur le recto, et le f. 5 inscrit sur le verso), reliés par une ficelle, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 5 [M].

4. Esclavage

4. – a. [Brouillon d'un télégramme envoyé par Leclère]. Brouillon fortement raturé d'un télégramme envoyé par Leclère à propos d'une plainte déposée par la veuve Khuon au sujet de ses quatre enfants vendus vers 1887. Sont impliqués notamment « le secrétaire de Votha et premier mari de la femme actuelle de votre interprète Kim ». 1 feuillet simple inscrit au recto.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 270 mm.

4. – b. [Lettre de plainte la veuve Khuon, 3 janvier 1896]. Traduction française suivie de l'original de la plainte de la veuve Khuon en date du 3^e jour de la lune décroissante de l'année de la Chèvre du 2^e mois lunaire, 7^e année de la décade, 36^e année du cycle, soit le 3 janvier 1896. 2 feuillets dont le premier, est inscrit sur le recto et sur le verso en français, le second inscrit au recto en écriture *jrīeñ*.

Papier sans filigrane. 305 x 215 mm.

5. Affaire d'esclaves contre gouverneur de Stung Treng (Laos)

5. – a. [Affaire de la Veuve Khuon]

5. – a/1. N°6. Sambor 7 janvier 1896. Le Chef du Poste administratif à Monsieur le Résident de Kratié. Lettre signée de E. Carlinot. 1 feuillet inscrit sur le recto et sur le verso à l'encre brune.

Début : « Monsieur le Résident. J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint la plainte que m'a adressée la Vve Khuon contre des fonctionnaires actuellement en service à Stung Treng. », recto.

Papier sans filigrane. 210 x 350 mm.

5. – a/2. Télégramme n°247 de Stung Treng à la Résidence de Kratié, 31 mars 1896. Renseignements sur les enfants de la veuve Khuon. 1 feuillet simple inscrit au recto.

Papier sans filigrane. 142 x 233 mm.

5. – a/3. Télégramme n°97 de Sambor à la Résidence de Kratié, 31 mars 1896. Renseignement sur la date de vente de la veuve Khuon (en février 1888). 1 feuillet simple inscrit au recto.

Papier sans filigrane. 142 x 233 mm.

5. – a/4. Télégramme n°121 de la Résidence Supérieure à la Résidence de Kratié, 7 janvier 1897. Demande à compléter la plainte de la veuve Khuon, trop imprécise sur les lieux, les acteurs, etc. Suggère qu'elle se déplace à Phnom Penh. 1 feuillet simple inscrit au recto.

Papier sans filigrane. 142 x 233 mm.

5. – a/5. Télégramme n°10 de Sambor à la Résidence de Kratié, 8 janvier 1897. Annonce que le *Me Khum* descendra à Kratié par la pirogue de lundi pour être dirigée sur Phnom Penh. 1 feuillet simple inscrit au recto.

Papier sans filigrane. 142 x 233 mm.

5. – a/6. Télégramme n°14 de Sambor à la Résidence de Kratié, 11 janvier 1897. Annonce du départ de la veuve Khuon sur Phnom Penh par la pirogue postale. 1 feuillet simple inscrit au recto.

Papier sans filigrane. 142 x 233 mm.

5. – a/7. [*Pense-bête de Leclère*]. Porte, au dos d'un ticket des « Messageries fluviales de Cochinchine » au crayon de la main de Leclère : « Ming, mère de Loai, achète 2 enfants laotiens et revendu à P Penh ». 1 feuillet simple inscrit au recto.

Papier sans filigrane. 104 x 142 mm.

5. – b. Pols

5. – b/1. [*Pense-bête de Leclère*]. Porte au crayon, au dos d'un ticket des « Messageries fluviales de Cochinchine » en date du 21 février 1896 au sujet de caisses à transporter de Phnom Penh à Kratié chez M. Bourgois, des renseignements sur Préa Mung Mao – alias Préa Veset Mao, un Laotien qui fait des incursions dans la province de Kompong Svay –, et Luc Santho, un secrétaire de Si Votha, « 1^{er} mari de la femme de Kim interprète ». 1 feuillet inscrit au recto.

Papier sans filigrane. 105 x 141 mm.

5. – b/2. N°85. *Résident Supérieur Phnom Penh, 28 avril 1893.* Rapport de Leclère depuis sa résidence de Kompong Thom à l'intention du Résident supérieur exposant les doléances des *bal* de sa circonscription suite à l'ordonnance royale du 19 décembre 1892 modifiant leur statut. Attire l'attention du Résident supérieur sur la possibilité d'une fuite des *bal* en territoire siamois pour le cas où leur condition déplorable ne serait pas prise en compte par le Protectorat. 1 feuillet inscrit sur le recto et sur le verso d'une écriture soignée.

Début : « Pour faire suite à mon rapport n°79 du 17 courant, par lequel je vous parlais de l'aggravation des conditions dont se plaignent les pols domrey, les pols cramun, les pols kantels et les pols dec de la province de Promtep, depuis l'application du dernier Tratang royal concernant les pols du royaume [...] », f. 1.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

5. – b/3. *K. T. le 28 avril 1893.* Brouillon du précédent (*cf.* ms. 705/5-b/2). 1 feuillet simple inscrit sur le recto et sur le verso. Porte la signature de Leclère.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

5. – b/4. *Pols.* Notule sur l'étymologie du mot *bal* rapprochée de termes indiens ou de transcriptions chinoises de termes indiens (largement fantaisiste). 1 feuillet simple inscrit au recto.

Papier de type « Guthrie & Co ». 205 x 337 mm.

5. – b/5. [Lettre de plainte des bul hāt' traiy de la province de Sragnae, avril 1893]. Datée du 5^e jour de la lune croissante du mois de *Bisāk* de l'année du Serpent, 5^e de la décade (avril 1893), la lettre s'indigne contre les nouvelles impositions mises en place depuis l'année du Lièvre 3^e de la décade (1891-1892) et réclame en l'espèce le retour à la tradition. Porte au verso les noms des payeurs et les sommes déjà versées. La traduction partielle en français approximatif suit l'original cambodgien. 2 feuillets simples inscrits sur le recto et sur le verso en écriture *jrīen* à l'encre noire puis en français à l'encre brune.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 335 mm.

5. – b/6. Lettre de l'Oknha Sotip Mântrey à Monsieur le Résident de France à Kampong Thom. Traduction d'une lettre du gouverneur de Santuk en date du 21 mars 1893 à destination de Leclère alors qu'il venait de prendre poste à la tête de la résidence de Kompong Thom (février 1893) ; l'informe sur le détail des corvéables de sa province, leur fonction, et les dignitaires qui les commandent. 1 feuillet simple inscrit sur le recto et sur le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 335 mm.

5. – b/7. Traduction. Le 21 mars 1893. Lettre de l'Oknha Sotip Montrey gouverneur de Santuk à Monsieur le Résident de France à Kampong Thom. Autre version plus soignée de la traduction de la lettre du gouverneur de Santuk en date du 21 mars 1893 à Leclère (cf. ci-dessus le ms. 705/5-b/6). 1 feuillet simple inscrit au recto à l'encre bleue.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

5. – b/8. N°79. Kompong Thom, le 17 avril 1893. Lettre de Leclère au Résident supérieur l'informant d'une plainte de quatre chefs de corvéables *bal* de la province de Prom-Tep en raison de l'aggravation de leurs conditions. 2 feuillets, le premier inscrit sur le recto et sur le verso, le second sur le recto.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 270 mm.

5. – b/9. Télégramme du 17 mai 93. N°390. Résident Supérieur à Résident Kompong Thom. Retranscription du télégramme n°390 (cf. *infra*, ms. 705/5-b/12) portant la réponse du Résident supérieur à la lettre précédente (cf. ci-dessus le ms. 705/5-b/8) et au courrier n°85, refusant de donner une suite favorable aux réclamations des corvéables *bal* de Kompong Svay. Ton condescendant à l'endroit de Leclère. 1 feuillet simple inscrit sur le recto et sur le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

5. – b/10. Service de Sa Majesté. Avis de l'ordonnance royale [du 19 décembre 1892]. Traduction en français de l'ordonnance royale du 19 décembre 1892 sur le statut et l'imposition des corvéables du royaume. Autre version de ms. 705/2-c (cf. *supra*). 4 feuillets doubles inscrits sur le recto et sur le verso, numérotés de 1 à 8.

Papier sans filigrane. 200 x 310 mm.

5. – b/11. [Pense-bête de Leclère, 26 avril 1893]. 90 corvéables *bal* de la province de Kompong Svay viennent se plaindre à la résidence que les percepteurs leur réclament trop. 1 feuillet simple inscrit au recto.

Papier de type « Guthrie & Co ». 170 x 210 mm.

5. – b/12. Télégramme n°390 de la Résidence Supérieure à la Résidence de Kompong Thom, 17 mai 1893. Porte la réponse du Résident au courrier n°79 et n°85, refusant de donner une suite favorable aux réclamations des corvéables *bal* de Kompong Svay. Ton condescendant à l'endroit de Leclère (la Résidence supérieure est alors tenue par Huyn de Verneville). 2 feuillets simples inscrits au recto.

Papier sans filigrane. 140 x 235 mm.

5. – b/13. [Extrait d'une notule donnant le nom des chefs de corvéables de Kompong Svay]. Notule rédigée par un lettré cambodgien, 1 f. simple inscrit au recto, incomplet.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 302 mm.

5. – b/14. [Traduction d'une plainte du 22 janvier 1894]. Traduction d'une plainte de dignitaires de la province de Poroung réclamant l'envoi d'un gouverneur pour leur protection – « A l'heure actuelle nous sommes comme des poussins sans mère ! » – et la fin de l'imposition abusive, transmise pour avis au résident de Kompong Thom par la Résidence supérieure le 1^{er} février 1894. 2 feuillets inscrits sur le recto et sur le verso (sauf le 2^e inscrit sur le recto).

Papier de type « Guthrie & Co ». 230 x 345 mm.

5. – b/15. [Traduction d'un ordre d'imposition de la reine-mère en date du 24 novembre 1893]. Traduction en français d'un ordre d'imposition de la reine-mère dans la province de Promtép. 1 feuillet simple, inscrit au recto.

Papier de type « Guthrie & Co ». 205 x 340 mm.

5. – b/16. N°101. Lettre du Résident Leclère à la Résidence Supérieure du 14 mai 1893. Transmission des réclamations adressées à la Résidence par les *bal suy* (Pols

souilles) de la province de Prom-Tep. 1 feuillet simple inscrit sur le recto et sur le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

5. – c. Mœurs cambodgiennes

5. – c/1. Note [sur la propriété individuelle au Cambodge]. Notule de Leclère démontrant l'existence d'une propriété foncière individuelle au Cambodge. 1 feuillet simple inscrit au recto.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

5. – c/2. [Note de droit comparatif sur les donations en Annam et au Cambodge]. 2 feuillets simples inscrits sur le recto et sur le verso (sauf le 2^e inscrit sur le recto), numérotés de 1 à 3.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

5. – c/3. [Mot d'un éditeur à Leclère, 22 août 1890]. 1 feuillet simple inscrit au recto (graffiti au verso).

Très intéressant Vous verrez mes quelques observations. La première sur parenté et alliance ; cousins germains 4^e degré sont importantes. Je vous engage à relire avec grand soin tout le commencement. J'espère toujours que l'introduction contiendra les données sur vos sources écrites et orales. J'insiste pour des renvois complets avec [--] au lieu de p. 323... dans le texte même. Bien à vous [signé] S Vi[----]. Le 22 août 1890.

Papier portant le filigrane « Super ». 115 x 177 mm.

5. – c/4. Guerre – lutte. Note sur les luttes entre village Kuoy les jours de fête. Le village vainqueur a droit de pénétrer dans le village vaincu et de caresser les seins des femmes qui acceptent la fleur blanche qu'ils leur offrent. 1 feuillet simple inscrit sur le recto et sur le verso.

Papier sans filigrane. 205 x 270 mm.

5. – c/5. Dette. – [Lettre d'un débiteur au résident]. Traduction par Leclère d'une lettre d'un débiteur au résident de Kratié. La date du 8 août 1888 ne correspond pas au service de Leclère à Kratié. Soit qu'il s'agisse d'une erreur sur le millésime, en réalité 1898, soit que la lettre soit ancienne au moment où Leclère prend son poste. 1 feuillet simple inscrit au recto.

Papier sans filigrane. 205 x 310 mm.

5. – c/6. *Epreuve du plongeon.* Récit par Leclère d'une ordalie organisée par le gouverneur devant sa maison le 27 juillet 1893, ou, selon une autre lecture possible, le 27 juillet 1897. Selon la date, Leclère était soit résident de Kompong Thom (février 1893-février 1894), soit résident de Kratié (décembre 1894-mars 1898). 1 feuillet simple inscrit sur le recto et sur le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 345 mm.

5. – c/7. *Abandon de femme.* Traduction par Leclère d'une plainte près la résidence de Kratié datée de 1888. 1 feuillet simple inscrit au recto.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

5. – c/8. *Minute. Gouverneur de Khlong.* Traduction d'une plainte à propos d'une amende abusivement imposée par un dignitaire à des villageois pour relations illicites pré-maritales. 1 feuillet simple inscrit au recto.

Papier sans filigrane. 205 x 270 mm.

5. – c/9. *Alcool de riz.* Copie par Leclère d'un extrait des « Notes sur le Laos » publiées par Aymonier dans *Excursions et reconnaissances* n°22, mars-avril 1885, p. 278-279. 1 feuillet simple, inscrit sur le recto et sur le verso d'une écriture soignée.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

5. – c/10. *[Métaphore de la déconfiture de l'armée cambodgienne lors de la dernière guerre avec le Siam par un vieux cambodgien].* Leclère fait le récit que lui donne un vieux Cambodgien sur l'appointement de la résidence de Sambaur, lequel raconte la débâcle de l'armée khmère face aux Siamois : comme la mousse, d'abord compacte, qui s'étirole à mesure que le courant avance, l'armée khmère, d'abord nombreuse, s'est volatilisée en traversant le pays pour s'évaporer en arrivant au front. 1 feuillet simple inscrit au recto.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

5. – c/11. *[Notule incomplète sur le calendrier agraire cambodgien].* Notes tronquées de Leclère sur les diverses activités agraires selon les mois de l'année. 1 feuillet simple coupé en sa moitié, inscrit au recto.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 160.

5. – d. *Liste des villages Pnongs. Les Pnongs*

5. – d/1. Les sauvages pnongs. Brouillon d'une note de Leclère, ayant sans doute servi à rédiger *Les Pnongs. Peuple sauvage de l'Indochine* (1899)²⁰⁰ et postérieur à 1896 (il dit vivre au milieu des Cambodgiens depuis « plus de dix ans »). Différences entre Pnong et peuples des vallées, les premiers étant dolichocéphales. 9 feuillets simples inscrits au recto, numérotés de 1 à 9.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

5. – d/2. Pnông, Rông, Nông, Prés, Prong, Dep, Roloâm, Chautô, Chausrê, Siêt-pri, Putês, Anchô, Rôdé, Chréai, Tampuôn, Prou, Thmôn et Sis. Suite des notes de Leclère sur les Pnong précédées d'un petit paragraphe rédigé par un lettré cambodgien sur les différents peuples tribaux des hautes terres. Brouillon très peu soigné. 3 feuillets simples inscrits sur le recto et sur le verso, sauf le 3^e inscrit sur le recto.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

5. – d/3. Lettre n°376, en date du 4 novembre 1904 du gouverneur de Tbaung Khmoum. Lettre du gouverneur de Tbaung Khmoum au « Résident de France de Kratié » alors que Leclère dirige cette résidence pour la troisième et dernière fois. Rédigée en écriture *jrĕñ* soignée, terminée par la signature de l'Oknha Arjoun et l'empreinte de son sceau, le tout accompagné de sa traduction française. 2 feuillets inscrits respectivement sur le recto et sur le verso.

Monsieur le Résident. J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous le recensement des Stiéng, Pnong et Tâmaun de la province de Tbaung Khmoum : hommes {Stiéng 360 / Tanaum 70 / Pnong 241} 671 ; femmes {Stiéng 177 / Tanaum 49 / Pnong 153} 389 / 1.060 habitants. Singé : Chum.

Papier de type « Guthrie & Co ». 170 x 210 mm. Porte l'empreinte d'un sceau à l'encre rouge de 7 cm. de diamètre : un éléphant présenté sur son profil droit reposant sur un petit muret.

5. – d/4. [Note de recensement des villages pnong]. Recense une quinzaine de villages pnong. 1 feuillet simple inscrit au recto.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

²⁰⁰ A. Leclère, *Les Pnongs. Peuple sauvage de l'Indochine*, Paris, Ernest Leroux, 1899, p. 137-208.

6. Esclavage. Rapport sur les effets de l'ordonnance royale du 29 décembre 1897

« N°612. Kampot le 28 juin 1900 ». Brouillon d'un rapport critique sur l'esclavage rédigé par Leclère à l'intention du Résident supérieur depuis Kampot le 28 juin 1900. Se termine par la rédaction d'un nouveau texte de loi que propose Leclère pour corriger les lacunes des textes administratifs précédents. 24 feuillets doubles inscrits au recto (sauf le f. 24 inscrit au recto) à l'encre brune, et portant des corrections à l'encre noire.

Début : « Monsieur le Résident Supérieur. Il n'est pas sans intérêt de savoir quels sont, après trois années, les effets de l'ordonnance royale du 29 décembre 1897 sur l'abolition de l'Esclavage au Cambodge et les engagements pour dettes. Mais avant de dire à quels résultats nous sommes arrivés, il est indispensable de rechercher quelle était la condition des esclaves avant notre venue dans le pays, ce qu'elle était en 1877 avant l'ordonnance royale du 15 janvier, en 1884 avant la convention du 17 juin, en 1897 avant l'ordonnance royale du 29 décembre. C'est ce que je vais rechercher. [...] », f. 1.

- « 1. L'esclavage au Cambodge avant notre arrivée », ff. 1-4v.
- « 2. L'esclavage au Cambodge de 1863 à 1874 », ff. 4v.-5v.
- « 3. L'esclavage au Cambodge du 15 janvier 1877 au 17 juin 1884 », ff. 5v.-9r.
- « 4. L'esclavage au Cambodge du 17 juin 1884 au 29 décembre 1897 », ff. 9r.-14r.
- « 5. L'esclavage au Cambodge depuis le 1^{er} janvier 1898 jusqu'à aujourd'hui », ff. 14r.-20r.
- « VI. Conclusion », ff. 20r.-20v.
- [Ordonnance royale revue et corrigée par Leclère], ff. 20-v.-22r.
- [Commentaire par Leclère de son projet législatif], ff. 22r.-24r.

Papier de type « Guthrie & Co ». 335 x 210 mm.

Ms. 706***Mœurs cambodgiennes***

Documents exceptionnels sur le fonctionnement de l'institution royale (funérailles royales, règlement du palais, titres et rôles des princes et princesses, rôles des dignitaires du palais) ; divers documents sur les rites quotidiens des Khmers (naissance, entrée dans l'ombre, mariage, etc.) ; divers proverbes et codes didactiques traduits par Leclère et par des lettrés cambodgiens ; traduction par Leclère d'un texte bouddhique, d'une loi sur l'héritage, d'une ordonnance sur les mœurs et d'un traité de potions magiques ; notes de Leclère sur le *niti sath* (un miroir du prince pâli traduit en khmer), sur les canons de beautés khmers et sur diverses coutumes kouy, chinoises et khmère (le *lieng araks*) ; textes composés en khmer à l'occasion du voyage de Sisowath à Angkor en 1907 ; un dossier de presse sur les métis.

1. Un arrêté relatif à la garde du corps de S. M. Norodom

1. – a. Saint décret royal (Preas reach prâkas). Traduction par Leclère d'un décret royal en 4 articles sur les tours de garde pour la veille du corps royal à l'intérieur du palais, à répartir entre les princes titrés ; promulgué par le roi Sisowath en son palais le 15 juillet 1904. Voir l'original ci-dessous en ms. 706/1-b. Publié par Leclère dans son *Cambodge. La crémation et les rites funéraires*²⁰¹. 3 feuillets inscrits sur le recto et sur le verso (sauf le f. 3 inscrit sur le recto), originellement non numérotés, numérotés de 1 à 3 [M].

Papier sans filigrane. 310 x 200 mm.

1. – b. Brah rāj prakās' lek 42 [Décret royal n°42]. Décret royal en 4 articles réglementant les tours de garde pour la veille du corps royal à l'intérieur du palais à répartir entre les princes titrés, promulgué par le roi Sisowath en son palais le 15 juillet 1904. 2 feuillets inscrits sur le recto et sur le verso en écriture *jrēñ* (sauf le f. 3 inscrit au recto), originellement non numérotés, numérotés de 1 à 3 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

²⁰¹ A. Leclère, *Cambodge. La crémation et les rites funéraires*, Hanoi, F.-H. Schneider, 1906, p. 39-42.

2. *Naeh sēv bhaav kpuon hae brah sabv* / Voici le livre réglementant le cortège d'un cadavre sacré

Protocole de funérailles royales rédigé sous Norodom (1^{er} jour de la lune croissante du mois de *Phutraput*, 1245 c.s., année de la Chèvre 5^e de la décade, soit en octobre 1883) à l'occasion des funérailles de sa grand-mère (*brah mahāyikā*) et de sa tante maternelle (*samtec' brah mātucchā*) organisée par le *sammuha: mahāthaiy* Mmau et donnant l'ordre réglementaire du défilé à suivre, ainsi qu'il a été noté par l'*Uk ñā rāj varānukul* Mīy. Glosé par Leclère dans une publication en 1900²⁰². Les noms des corps royaux et dignitaires sont inscrits dans l'ordre protocolaire depuis la tête du cortège jusqu'à la fin, sur 4 rangs matérialisés sur la page par 4 traits. Sous chaque nom en khmer se trouve la traduction en français de la main de Leclère qui en a publié une traduction plus élaborée dans son *Cambodge. La crémation et les rites funéraires*²⁰³. Un complément rédigé à l'intention de tous les ministères se trouve *infra*, en ms. 706/6. Cahier de 9 feuillets (doubles) inscrits sur le recto et sur le verso (sauf le f. 9 inscrit sur le recto) en écriture *jrīeñ*, reliés par une ficelle, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 9 [M]. Porte de nombreux dessins à l'encre noire.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

3. *Naeh gumbī pāñcā mahār brah sādhdh* [Preas sath]

Transposition par un lettré cambodgien (sans doute à la demande de Leclère) du texte d'un manuscrit gravé sur feuilles de latanier en 1881 (*cf. infra*, ms. 3 du Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle) et dont Leclère a par ailleurs donné une translittération et une traduction (*cf. supra*, ms. 694/2-b). Texte apocalyptique qui s'apparente au genre de la prédiction du Bouddha. 12 feuillets doubles inscrits sur le recto et sur le verso (sauf le f. 12 inscrit sur le recto) en écriture *jrīeñ* + 1 page de titre, originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 23 (T).

Papier de type « J. BERTHET » et « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

4. Cambodge. Funérailles / *Naeh kpuon brah paramm sabbh* / Livre des rites funéraires

Traité de funérailles composé par un lettré cambodgien anonyme et annoté de la main de Leclère. Publié en traduction dans son *Cambodge. La crémation et les rites funéraires* en 1906²⁰⁴. 5 feuillets doubles inscrits sur le recto et sur le verso (sauf le f.

²⁰² A. Leclère, « Mémoire sur les fêtes funéraires et les incinérations qui ont eu lieu à Phnom-Pénh (Cambodge) du 27 avril au 15 mai 1899 », *JA*, t. XV, 1900 (1), p. 368-376.

²⁰³ *Idem*, *Cambodge. La crémation et les rites funéraires*, *op. cit.*, 1906, p. 60-64.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 11-19.

5 inscrit sur le recto) en écriture *jrīeṅ* (et en écriture *mūl* pour les formules en pāli) + 1 page de titre, originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 9 (T).

Papier sans filigrane. 340 x 210 mm.

5. Note sur ce qu'il convient de faire à la mort d'un roi

Court traité de funérailles royales composé par un lettré anonyme, sans doute à la demande de Leclère. 1 feuillet simple inscrit sur le recto et sur le verso en écriture *jrīeṅ* à l'encre mauve.

Papier sans filigrane. 310 x 200 mm.

6. Naeh sīev bhauy rapīep brah sabv tām krasuoṅ / Voici le livre d'après lequel on organise le service d'un corps sacré

Protocole de funérailles à l'intention de tous les ministères rédigé sous Norodom (1^{er} jour de la lune croissante du mois de *Phutrāput*, 1245 *c.s.*, année de la Chèvre 5^e de la décade, 34^e du cycle, soit en 1883) après que ce dernier eut ordonné à l'*Uk nā prājādjiptī* Yaem, ayant la fonction de chef du département {cau kruṃ} des *ālākkhṇ* de recueillir les traditions juridiques afférentes. Complément du ms. 706/2. Porte des points d'interrogation rajoutés par Leclère qui en a publié une traduction dans son *Cambodge. La crémation et les rites funéraires* en 1906²⁰⁵. Cahier de 6 feuillets doubles inscrits sur le recto et sur le verso (sauf le f. 6 inscrit sur le recto) en écriture *jrīeṅ*, reliés par une ficelle + 1 page de garde, numérotés en khmer de 1 à 5, renumérotés en français de 1 à 6 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

7. Neh kpuon haer sabv yāṅ dhamm kantāl tūc cūl knuṅ brah men / Procession rituelle

Protocole de funérailles royales composé en l'année du Lièvre, 5^e de la décade, soit en 1903. Le rédacteur distingue la « grande », la « moyenne » et la « petite » procession. Les noms des corps royaux et dignitaires sont inscrits dans l'ordre protocolaire depuis la tête du cortège jusqu'à la fin, sur 4 rangs matérialisés sur la page par 4 traits. Sur le dessin représentant l'urne funéraire, les noms des deux princes qui l'entourent assis sur le char sont respectivement, à gauche, le prince

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 49-59. Il l'a également glosé dans « Mémoire sur les fêtes funéraires et les incinérations qui ont eu lieu à Phnom-Péhn [...], *loc. cit.*, 1900.

Yukanthor, à droite, Issaravong. Cahier de 14 feuillets doubles inscrits sur le recto et sur le verso (sauf les ff. 8, 11 et 14 inscrits sur le recto) en écriture *jrĕn*, reliés par une ficelle, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 14 [M]. Porte de nombreux dessins à l'encre noire.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

8. Mœurs cambodgiennes

8. – a. Mœurs et coutumes des Cambodgiens. L'amour. Notule de Leclère sur les amoureux qui se rendent devant une statue du Bouddha pour se jurer fidélité, parfois en buvant respectivement le sang de l'autre à l'endroit de la main gauche où ils se font une entaille. 1 feuillet simple inscrit sur le recto et sur le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

8. – b. Mariage de Thménh Chey. Résumé par un lettré khmer d'une des nombreuses histoires appartenant au cycle de Dhmeñ Jây, incarnant le personnage du bouffon royal dans la tradition cambodgienne²⁰⁶. 1 feuillet simple inscrit au recto.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm. Feuillet coupé en quatre.

8. – c. Le lavement des pieds, l'entrée dans l'ombre et la sortie de l'ombre. Notule de Leclère sur ces trois cérémonies. 1 feuillet simple inscrit sur le recto et sur le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

8. – d. Aménager une nouvelle maison. Notule, sans doute commandée par Leclère, de la main d'un lettré cambodgien, décrivant la cérémonie d'inauguration d'une maison. 2 feuillets doubles inscrits sur le recto et sur le verso (sauf le second inscrit uniquement sur le recto).

Papier de type « Guthrie & Co ». 170 x 210 mm.

8. – e. La naissance. Notule de Leclère décrivant la naissance au Cambodge et particulièrement l'action de l'accoucheuse. 2 feuillets simples inscrits au recto (le verso du f. 1 porte le brouillon raturé d'un autre texte sur l'histoire du Cambodge).

²⁰⁶ À ce sujet voir P. Bitard, « Essai sur la satire sociale dans la littérature du Cambodge », *BSEI*, t. XXVI, n°2, 2^e trimestre, 1951, p. 190-217 et J. Népote, « Le cycle de Sii Thanonsay ou variations sur un thème du Bouffon royal », *Péninsule* n°6-7, 1983, p. 7-14.

Papier de type « Guthrie & Co ». 170 x 210 mm.

8. – f. Anniversaire de la naissance. Notule de Leclère décrivant le 60^e anniversaire de la naissance de Neang Réap, de Kratié, fille de Louk Yeay Teap âgée de 85 ans. « Cette fête est religieusement célébrée dans toutes les familles riches ou de dignitaires ». 1 feuillet simple inscrit au recto.

Papier de type « Guthrie & Co ». 170 x 210 mm.

8. – g. [Notules diverses : jours fastes ; prix de la fiancée]. Deux petites notules de Leclère. 2 feuillets tronqués, inscrits sur le recto et sur le verso pour le premier, sur le recto pour le second.

Papier de type « Guthrie & Co ». 170 x 210 mm.

9. Règlement du palais royal

Brouillon d'un texte de Leclère décrivant les règles à observer à proximité et à l'intérieur du Palais, ainsi que son règlement. 6 feuillets doubles inscrits alternativement sur le recto ou sur le verso (sauf le f. 2 inscrit sur le recto et sur le verso), originellement non numérotés, numérotés de 1 à 6 [M].

Papier sans filigrane. 315 x 210 mm.

10. Noms des princes, princesses, des concubines etc. qui furent incinérés la même semaine que le roi Norodom

Liste en khmer suivie de la traduction française des princes titrés de la maison de Sisowath ayant été incinérés à l'occasion des funérailles de Norodom, sans doute réalisé par un lettré du palais. 2 feuillets simples inscrits en écriture *jrĕn* et en français au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 2 [M].

Papier de type « Guthrie & Co » et papier sans filigrane. 340 x 210 mm et 200 x 310 mm.

11. Don d'un titre à la mère du roi Sisowath défunte à l'occasion de l'élévation de son fils au trône du Cambodge

Titre de la mère du roi Sisowath en écriture *jrĕn* suivi de la traduction en français par Leclère. Daté de l'année bouddhique 2447, 1826 de la grande ère, 1266 de l'ère *cūlasakarāj*, le vendredi 7^e jour de la lune décroissante du mois de *Srāb*, année du

Dragon 6^e de la décade, soit le 2 septembre 1904. 2 feuillets inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 2 [M].

Papier de type « Guthrie & Co » et papier sans filigrane. 340 x 210 mm et 200 x 310 mm.

12. Don du titre d'Akkamohasey à l'épouse du roi Sisovath à l'occasion de son élection au trône du Cambodge

Titre de la reine en écriture *jṛteñ* suivi de la traduction en français par Leclère. Daté de l'année bouddhique 2447, 1826 de la grande ère, 1266 de l'ère *cūlasakarāj*, le vendredi 7^e jour de la lune décroissante du mois de *srāb*, année du Dragon 6^e de la décade, soit le 2 septembre 1904. 2 feuillets inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 2 [M].

Papier de type « Guthrie & Co » et papier sans filigrane. 340 x 210 mm et 200 x 310 mm.

13. La veillée du corps et oraison

Protocole de veillée funèbre du roi Norodom en 16 points, rédigé en écriture *jṛteñ* suivi de sa traduction en français, sans doute par un lettré du palais. 5 feuillets (4 doubles et 1 simple) inscrits sur le recto et sur le verso (sauf le f. 2 inscrit sur le recto), originellement non numérotés, numérotés de 1 à 2 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

14. [Liste des enfants des rois Norodom et Sisowath]

Deux listes rédigées en écriture *jṛteñ* sans doute par un lettré du palais. La première donne simplement les princes issus de Norodom ; la seconde donne les princes puis les princesses issus de Sisowath, avec en face de chaque nom l'année de naissance duodénaire, l'âge, et le nom de la mère. 2 feuillets simples inscrits au recto, numérotés de 1 à 3.

Papier sans filigrane. 340 x 210 mm.

15. *Kruñ brah saeñ thuoñ*

Liste des dignitaires composant deux départements du gouvernement royal, le *Kruṃ brah saeñ thuon* et le *Kruṃ pāgūv*, rédigée en écriture *jrīeñ* sans doute par un lettré du palais. Porte des traductions de Leclère en marge. 1 feuillet inscrit sur le recto et sur le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 210 x 340 mm.

16. Sangkéal sutra, Sangâla sutra (?)

Brouillon fortement raturé d'une traduction d'un texte bouddhique par Leclère qu'il a segmentée en 20 paragraphes à l'aide de numéros inscrits en marge au crayon bleu. 9 feuillets inscrits au recto + 1 f. de garde, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 9 [M].

Début : « Les cinq articles de la règle à méditer quand on est pauvre sont : [...] », f. 1.
Fin : « Fin du Sangkeal Sutr », f. 9.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

17. Chbap chék Trap phot 1776 ou 1777. A publier

Brouillon de la traduction par Leclère de la loi sur le partage des biens en déshérence. L'action juridique se situe au moment où le « Sâmdech Preas Réam » est de retour « d'Annam à Phnom Penh », ce qui fait dire à Leclère « En 1776 ou 1777. Il s'agit du prince Ang Duong qui régnait de 1776 à 1780, année où il fut noyé par les rebelles. Il n'avait pas été en Annam, ainsi que le porte le texte, mais en Cochinchine où il était allé faire la guerre aux Annamites [...] » (f. 1). Leclère commet un lapsus calami en écrivant Ang Duong (1846-1860) au lieu de Ang Non. 16 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 16 [M].

- « I », ff. 1-8, art. 1 à 7.
- « II », ff. 9-11, art. 8 à 11.
- « III », ff. 12-13, art. 12 à 16.
- « IV », ff. 14-16, art. 17 à 19.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

18. Projet d'article sur le Niti sath

Brouillon d'un article de Leclère sur un miroir du prince traduit du pāli en khmer. Il a « eu beaucoup de peine » à se « le procurer » et il a « eu tout juste le temps de le faire copier par un lettré très sûr qui y a passé tout une nuit et tout une matinée. Le

lendemain, l'ouvrage avait repris sa place et nul ne peut plus savoir maintenant sauf les intéressés lequel des deux exemplaires connus au Cambodge a été traduit car ils sont exactement semblables, si mes renseignements sont exacts » (f. 37). Après une courte présentation il en donne, en substance, le contenu. 37 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 37.

Début : « J'ai trouvé au Cambodge en langue et caractère cambodgiens un satra écrit sur feuilles de palmier qui porte en entête les mots palis suivants namotturotânottayosayâ et en fin de texte les mots Reach nisath. J'en ai fait prendre une copie et je l'ai traduite avec l'aide de mon interprète et d'un lettré. Cet ouvrage qui a la réputation de remonter à la plus haute antiquité est une sorte de manuel d'éducation à l'usage des princes [...] », ff. 1-2.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

19. De la majorité au Cambodge. Notes

Brouillon d'un article de Leclère. 15 feuillets simples inscrits sur le recto (sauf le f. 12, inscrit sur le recto et sur le verso), originellement non numérotés, numérotés de 1 à 15 [M].

Début : « je ne trouve au Cambodge aucune notion de la majorité légale ni de ce qu'on pourrait appeler 'l'âge de la capacité' [...] », f. 1.

- « De la majorité », ff. 1-6.
- « Comment s'exerce la tutelle », ff. 7-13.
- « Au Laos [...] », ff. 14-15.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

20. Naeh cpāp' nalakkh srīy / Loi pour les femmes

Code gnominique didactique copié en khmer sur un cahier européen par un lettré cambodgien à l'intention de Leclère (« pour offrir à Monsieur qui est important à Phnom Penh ») ce dernier étant alors Résident-maire de Phnom Penh (soit quelque part en 1899, ou 1901, ou entre 1908 et 1910). 1 page de garde + 15 pages numérotées en khmer de 1 à 15.

Papier sans filigrane à petits carreaux. 310 x 200 mm.

21. Neh dhamm sūt man' kūn soes lok [...] / Prières rituelles

Livre de prière en pāli que les candidats au froc doivent apprendre avant de se faire moine. Pāli rédigé en écriture *mīl*. Porte parfois des traductions en français de la

plume de Leclère en marge gauche. 13 feuillets doubles inscrits sur le recto et sur le verso + 1 page de garde, numérotés en khmer de 1 à 11, renumérotés au stylo-bille de 1 à 26 (T).

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

22. Petits Chhap. pros srey chau etc.

22. – a. Conseils aux femmes. Traduction par Leclère d'un code gnomique didactique sur les femmes, incomplet. 5 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 5.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm. Nb. le f. 4 est coupé en son coin inférieur droit.

22. – b. Histoire pour les femmes. Traduction par un lettré cambodgien d'un code gnomique didactique sur les femmes en français approximatif. Porte des annotations de Leclère en marge gauche. 3 feuillets (2 doubles et 1 simple) inscrits sur le recto et sur le verso, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 3 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

22. – c. Conseils aux jeunes garçons. Traduction par un lettré cambodgien d'un code gnomique didactique sur les jeunes hommes. 4 feuillets dont 2 simples, inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 4 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

22. – d. [Code gnomique didactique]. Traduction par un lettré cambodgien d'un code gnomique didactique en français approximatif. 9 feuillets (dont 5 simples, 4 doubles), inscrits sur le recto et sur le verso (dont un f. 6bis correspondant à une petite bande de papier), sauf le f. 9, inscrit sur le recto, numérotés de 1 à 15.

Début : « Cette loi est une ancienne loi d'autrefois, destiné à donner des conseils aux hommes, qu'ils respectent à tous ceux qui ont des grades de mandarins et des hauts fonctionnaires [...] », p. 1.

Fin « Vous aurez toujours d'après votre mort, une heureuse et tranquille situation et tous les malheurs et les misères ne peuvent jamais arriver jusqu'à nous. Fin. », p. 15.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm. Nb. le f. 3 est tronqué d'un quart de sa hauteur.

[22. – e. Chbap](#). Traduction par Leclère d'un code gnomique didactique, une autre version du précédent. 20 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 20 (T).

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm. Nb. les ff. 18 à 20 sont déchirés.

[22. – f. Histoire pour l'homme](#). Traduction en français approximatif par un lettré cambodgien – le « Mon Manô Mey » – d'un extrait de code gnomique didactique. 2 feuillets simples inscrits sur le recto et sur le verso, numérotés de 1 à 2.

Début : « Qu'on a raconté une histoire pour tous les enfants, jeunes garçons devant écouter bien leurs pères, leurs mères et les vieillards suivant l'habitude, ne font pas orgueilleux et indociles contre les parents et les vieillards », f. 1.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

[22. – g. Sattrra chbap sier eal](#). Traduction en français approximatif par un lettré cambodgien d'un extrait de code gnomique didactique. 1 feuillet (double) inscrit à la fois sur le recto et sur le verso.

Début : « C'est le véritable héritage du temps autrefois que le Sê-thei (richard) qui avait enseigné ses enfants et ses petites-fils en laissant pour les instruire après. Mes chers enfants, conservez-vous bien la réputation de vos parents, et veillez toujours avec l'attention, car elle est utile et la plus durable. »

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

23. Conseils / exhortation à la multitude

[23. – a. Dâmbaur méan mahâchon](#). Traduction par Leclère d'un code gnomique didactique en 38 paragraphes. L'original cambodgien se trouve *supra* en ms. 691/7-a. 11 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 10 avec une erreur de foliation (T), renumérotés de 1 à 11 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

[23. – b. Dâmbaur méan mahâchon / Exhortation à la multitude](#). Traduction par un lettré cambodgien en français approximatif d'un code gnomique didactique, à partir duquel Leclère a produit le texte précédent (*cf.* ci-dessus le ms. 706/23-a.). Nombreuses ratures. 4 feuillets doubles, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 4 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

24. Proverbes cambodgiens

Dossier comprenant plusieurs listes de proverbes cambodgiens traduits en français, par des lettrés cambodgiens et par Leclère.

24. – a. Proverbes cambodgiens. Recueil d'une soixantaine de proverbes cambodgiens traduits en français par un lettré. 3 feuillets (dont 1 simple) inscrits sur le recto et sur le verso (sauf le f. 3 inscrit sur le recto), numérotés de 1 à 5.

Fin : « Celui qui écoute et qui tient bien tous ces conseils, il sera après sa mort toujours saint et sauf et son nom de n'effacera jamais dans le monde. Fin. », p. 5.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

24. – b. Proverbes. Série d'une quarantaine de proverbes recueillis par Leclère et traduits par lui. 4 feuillets (2 simples et 2 doubles), inscrits sur le recto pour les 2 premiers, sur le recto et sur le verso pour les 2 derniers, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 4 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

24. – c. « Ecoutez-vous autres, ceci qui est tiré du Baly ». Recueil de sentences proverbiales relatives au comportement de toutes les composantes de la société, traduit en français par un lettré cambodgien et annoté de la main de Leclère. 3 feuillets (2 doubles et 1 simple) inscrits sur le recto et sur le verso (sauf le 3^e inscrit sur le recto), numérotés de 1 à 5.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

25. Le voyage du roi à Battambang

Traduction en français approximatif par un lettré cambodgien d'un poème composé par l'ochnia Sor Sorisak Son Diep en décembre 1907 sur les provinces de l'Ouest (Nokor Vat et Battambang), à l'occasion du voyage du roi Sisowath à Angkor. L'original khmer adressé par Son Diep à Leclère se trouve *infra* en ms. 707/4. 5 feuillets simples inscrits au recto, numérotés de 1 à 5.

Début : « Oh ! roi, dont le cœur si doux, qui pardonne à ses sujets et à ses ennemis, qui, autrefois l'ont oubliés. Cet oubli est passé, et le Roi ne songe qu'à l'avenir, redeviendra comme un saint bouddhique. », f. 1.

Papier sans filigrane. 340 x 210 mm.

26. Souhait de longue vie au roi

26. – a. [Souhait au roi, anonyme]. Traduction par un lettré cambodgien en français très approximatif des vœux de longévité au roi. 7 feuillets (6 doubles et 1 simple) inscrits sur le recto et sur le verso (sauf le f. 7 inscrit sur le recto), originellement non numérotés, numérotés de 1 à 7 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

26. – b. [Souhait au roi, Leclère]. Traduction par Leclère en français des vœux de longévité au roi. 6 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 6 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

27. Diverses traductions / Esclaves / Femmes enceintes

Diverses traductions en français approximatif par un lettré cambodgien de plusieurs textes sans rapports les uns avec les autres. 14 feuillets simples inscrits au recto, numérotés de 1 à 14.

- [Traité de vestimentaire pour obtenir des moments favorables], f. 1.
- [Ordonnance royale relative aux corvéables *bal* de la province de Trâng en date du 13^e jour de la lune décroissante du mois d'*Asuj* de l'année du Chien, sans doute 1898], ff. 1-11.
- [Traité de médication contre les morsures de serpent], f. 11.
- [Traité de médication et recettes auspicieuses à l'intention des parturientes], ff. 11-14.

Papier sans filigrane. 340 x 210 mm.

28. Les esclaves

Brouillon d'un rapport de Leclère sur l'esclavage au Cambodge en 27 points, comportant des propositions de sa part pour en améliorer la gestion. Porte des notes en marge gauche. 32 feuillets simples inscrits au recto, numérotés de 1 à 32.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

29. [Mœurs des peuples "sauvages"]

29. – a. Accouchements. Notule de Leclère sur les accouchements chez les « Khvèk, sauvages de l'Est d'Attapoeu », et chez les « Kouï ». 1 feuillet simple inscrit au recto.

Papier sans filigrane. 220 x 270 mm.

29. – b. Mœurs et coutumes des Couilles. Notule de Leclère sur les croyances, mœurs et coutumes des « Couilles ». 1 feuillet simple inscrit sur le recto et sur le verso.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm. Nb. Le feuillet est déchiré dans sa partie inférieure droite, et une partie du texte manque.

30. Lakhana Sangkrey

Traduction, incomplète, réalisée par Leclère des 53 premiers articles de l'ordonnance sur les mœurs. 62 feuillets simples inscrits sur le recto (sauf les ff. 6, 9, inscrits sur le recto et sur le verso), originellement non numérotés, numérotés de 1 à 62.

Début : « 1. – a) Quiconque épouse les deux sœurs sera puni d'une amende de 30 tomlongs et de la confiscation de ses biens. Cette peine sera infligée aux deux conjoints qui devront être séparés (Voy même loi l'art 5, parag 1). », f. 1.

Fin : « 53. – Quiconque, faisant preuve d'un cœur pervers et cruel, frappe son père, sa mère, son grand père, sa grand-mère, son frère aussi ou le mari de sa sœur ainée, son oncle, sa tante, son beau père, sa belle mère, s'il y a des blessures, (même sans gravité), sera saisi, mis dans une cage, chargé de la chaîne, de la canque, et des entraves lui seront mises aux pieds. Ensuite, il sera », f. 59.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

31. Fête chinoise

Notule de Leclère sur la « fête des spectres affamés » célébrée par la communauté chinoise de Kampot le 15 du 7^e mois soit vers le 1^{er} septembre de l'année. 6 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 6.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

32. Titres, appellatifs des princes, princesses, ascendants, descendants du roi, des épouses, dignitaires femmes etc.

Protocole bilingue donnant les titres et appellatifs des membres de la famille royale selon leur naissance. 5 feuillets doubles inscrits sur le recto et sur le verso (sauf le f. 5 inscrit sur le recto) sur deux colonnes en écriture *jrīeñ* de la main d'un lettré cambodgien, suivie la ligne en-dessous de la traduction de la main de Leclère. Numérotés de 1 à 9.

Papier de type 340 x 210 mm.

33. Le lieng arakh

Note de Leclère dactylographiée à l'encre bleue portant sur le rite de conjuration d'un esprit par l'offrande d'un festin, rédigée à partir du souvenir de ce type de cérémonies auxquelles il avait assisté pour l'une le jeudi 21 mai 1896 au village de Roka Kandal « immédiatement en dessous de la résidence de Kratié », et pour l'autre le 7 avril 1904, à la résidence de Kratié d'où il l'avait commandée à « néang Tey », médium réputée du village de « Muron » et à l'intention d'une dizaine de Français. + 1 feuillet de brouillon manuscrit de la main de Leclère donnant le début des paroles d'un des airs utilisés pour l'invocation des *ārākhs*, le « Chant du merle » (à ce sujet voir *supra*, ms. 690/11). Mentionne l'appellatif archaïque pour les médiums de « roup mésa » (f. 1). Publié en 1916 dans son *Cambodge. Fêtes civiles et religieuses*²⁰⁷. 15 feuillets simples dactylographiés au recto, numérotés de 1 à 14, renumérotés de jusqu'à 15 [M].

Papier sans filigrane. 340 x 210 mm.

34. *Damnuk yamm yām prae bī bhyāsā sīem* / [oraison gémissante traduite du Siamois]

Chant d'oraison funèbre pour un roi traduit du siamois au khmer, suivi de la traduction du khmer au français (approximatif) par un lettré cambodgien. 1 feuillet simple inscrit au recto en caractères *jrīeñ* puis en français.

Papier sans filigrane. 340 x 210 mm.

35. Renseignements historiques sur la province de Banteay meas

Série de courts récits étiologiques relatifs à 19 villages de la province de Banteay Meas rédigés en écriture *jrīeñ*, anonyme. La plupart des récits invoquant la tradition orale racontée par les anciens, évoquent le rôle fondateur d'un couple d'essarteurs. L'un relate, à propos du village de Banteay Meas, l'exil du roi siamois venu s'y

²⁰⁷ A. Leclère, *Cambodge. Fêtes civiles et religieuses*, Paris, Hachette, 1916, p. 582 et sq.

cache suite aux invasions birmanes. Très probablement commandé par Leclère à un lettré cambodgien de Banteay Meas. 4 feuillets inscrits sur le recto et sur le verso + 1 f. de garde, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 5 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm. Nb. le coin supérieur droit des feuillets est rogné.

36. La notion du beau

Notule de Leclère décrivant longuement les canons de beauté féminins des Cambodgiens, puis, en un paragraphe final, les canons de beauté masculins. 2 feuillets simples inscrits sur le recto et sur le verso (sauf le 2^e inscrit sur le recto), originellement non numérotés, numérotés de 1 à 2 [M].

Début : « La femme est, au Cambodge, comme en Europe, considérée comme la plus belle moitié du genre humain ; aussi est-ce de la femme qu'il faut parler quand on veut s'occuper de la beauté humaine telle que la comprennent les Khmers. », f. 1.

Fin : « Un bel homme doit être grand, fort, avoir de la barbe noire fournie, les cheveux noirs et droits, les yeux bruns bien ombragés, la peau blanche, les lèvres minces, les jambes et les bras musculeux, la poitrine large, les mamelles bien marquées, les épaules larges et solides, les mains et les pieds grands, la voix forte, le rire large et l'œil vif, etc. », f. 2.

Papier de type « Guthrie & Co », 340 x 210 mm.

37. Traduction d'un Snê ou satras de médecine et de sorcelleries

Traduction par Leclère d'un manuscrit donnant la recette de potions diverses qu'il a rapporté de Kompong Thom alors qu'il en dirigeait la résidence (février 1893-février 1894), actuellement entreposé au Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle (*cf. infra*, MBAD, ms. n° 12). 10 feuillets simples inscrits sur le recto et sur le verso (sauf le f. 1). Comprend en amont de la traduction de Leclère, numérotée au stylo-bille de 1 à 16 (T), deux notules de traduction, la première de la main de Leclère, la seconde de la main d'un lettré cambodgien. Renuméroté de 1 à 10 [M].

Contient :

- « Sortes de curare », f. 1.
- « Traduction / Curare / Préparé les remèdes pour tuer les animaux vite », f. 2. Le verso du f. 2 porte « Le 15 Mars 1893, Monsieur le Résident de France à Kompong Thom / Je soussigné » donnant une borne chronologique à la rédaction du document qui n'est pas antérieure à 1893.
- « Incantations (Senê) », ff. 3-10.

Début : « Sit thithéa jac juc Tas ac prit théa poc kai sang khac annamac. – Il faut répéter 7 fois par jour cette prière pour se faire aimer d'une femme que l'on aime ; 11 fois pour terminer un accouchement difficile ; 11 fois pour guérir un abcès ; 14 fois pour arrêter une hémorragie [...], f. 3.

Fin : « Autre. – Prenez 7 graines de sleng, 7 graines de svat, des lames de bondol pech male et femelle, de la racine de chêt tamol phloeung male et femelle, le mom kadouch coupée en 7 morceaux, du mom prang coupé en 7 morceaux, le fruit du dong kanh et le fruit du dey-pley, faites chauffer puis réduisez en poudre fine, mélangez avec du miel d'abeilles dans un bol de cuivre, faites des pilules qui sécheront au soleil et avalez 7 pilules par jour. Ce médicament est destiné à nettoyer les intestins et tout l'intérieur du corps. Fin. », f. 10.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

38. Les métis

Recueil d'articles de presse concernant les métis, constitué par Leclère en 1904 à l'occasion de la rédaction d'une note de son cru sur la question qui clôt le dossier.

38. – a. Historique de la Société de Protection des métis abandonnés de Cochinchine. Article du journal *La France d'Asie, organe des intérêts français en Extrême-Orient*, n°316 (quatrième année) en date du mardi 9 février 1904. Publication par Louise Alcan de la correspondance entre M. Pâris, président de la Société de Protection des métis abandonnés de Cochinchine et M. Délétie, représentant de la section tonkinoise de la Ligue des Droits de l'Homme. 1 feuillet imprimé au recto et au verso.

Papier journal. 560 x 380 mm.

38. – b. A propos des Races Métisses (1). Article du journal *Le Courrier Saigonnais* paru en 1904, au plus tôt au mois d'octobre, et signé Albert de Pouvoirville. 1 feuillet imprimé au recto et au verso.

Papier journal. 630 x 210 mm.

38. – c. Proposition de nationalisation des métis franco-annamites de l'Indo-Chine. Article signé par M. Pâris en date du 29 février 1904. 1 feuillet imprimé au recto et au verso.

Papier journal. 435 x 230 mm.

38. – d. La question des métis. Article du journal *La France d'Asie* en date du samedi 30 avril 1904 donnant publication de lettres écrites ou reçues par M. Pâris, président de la Société de protection des métis français abandonnés. 1 feuillet imprimé au recto et au verso.

Contient :

- lettre de Monsieur Pâris, président de la Société de protection des métis français abandonnés à Monsieur le Gouverneur Général de l'Indochine en date du 22 février 1904.

- lettre de Monsieur Pâris, président de la Société à Monsieur Penant, directeur de la « Tribune des Colonies » à Paris, en date du 26 février 1904.

- lettre de F. J. Montagne à Monsieur Pâris en date du 29 janvier 1904.

- lettre de G.... C.... Procureur de République près le Tribunal de 1ère instance de B... à Monsieur le Procureur de la République de Saïgon en date du 8 février 1904.

Papier journal. 560 x 160 mm.

38. – e. Chronique métropolitaine. « La protection des enfants métis ». Article non signé du journal *Le Courrier Saïgonnais* postérieur à 1892 (datant sans doute de 1904) et vantant les mérites de la politique coloniale hollandaise relativement à la question de l'assimilation des métis à partir du rapport fait par M. de Coutouly, Consul général à Batavia.

Papier journal. 630 x 160 mm.

38. – f. La naturalisation des métis. Note de Leclère sur la question des métis annamites dans laquelle il se prononce avec vigueur contre leur naturalisation et prône comme solution au problème le redressement moral des administrateurs français encongaïés, à l'origine de cette race méprisée par les Français comme par les Annamites. À défaut, il prône la régularisation de l'encongaïement par le mariage et la reconnaissance des enfants. Porte des corrections en marge gauche. 9 feuillets simples inscrits sur le recto et sur le verso (sauf le f. 9 inscrit sur le recto), numérotés de 1 à 15 (dont un f. 6bis).

- « Je m'explique : qu'on l'annonce ou non, les métis abandonnés occupent entre la race française et la race annamite une place qui équivaut à celle des juifs en Algérie avant le décret Crémieux. Or, ce décret a eu pour conséquence de mécontenter les Arabes au point de les porter à la révolte et de rabaisser la nationalité française à leurs yeux et de préparer les crises que vous savez. Les juifs qui certes étaient moins dignes que les Arabes d'être français, sont devenus des électeurs qui votent comme des électeurs Hindous, dont on s'arrache, dont on marchande les voix, et, sans cesser d'être méprisés par les Arabes et les français, ils sont maintenant un élément de discorde entre nous. », p. 9-10.

Papier sans filigrane. 310 x 200 mm.

Ms. 707***Documents relatifs à la religion cambodgienne***

Note de Leclère sur l'origine du Bouddha d'Émeraude et récit des cérémonies de consécration du temple qui l'abrite dans l'enceinte du palais ; récit des funérailles du patriarche de la secte *Mahānikāy* et biographie du patriarche ; poème composé par Son Diep à l'occasion de la visite de Sisowath à Angkor en décembre 1907 ; original et traduction de la généalogie des 5 Bouddhas ; chronique bouddhique et liste des transmigrations du Bouddha ; traduction par Leclère d'un serment de vérité ; note sur le mot *Hou* ; tiré à part et brouillon de sa communication sur le culte des empreintes de pieds du Bouddha à l'AIBL accompagnée de la traduction d'un traité afférent ; brouillon de sa communication à l'AIBL sur les canons d'une statue du Bouddha et traduction du traité afférent ; transcription khmère sur papier européen de *Reach kul*, *jātaka* appocryphe.

1. Le Prah Kêv

Note de Leclère, postérieure à 1896 (*cf.* f. 11), sur l'origine du Bouddha d'Émeraude d'après les différentes traditions disponibles (laotienne, cambodgienne), via les traductions des chroniques (celle de Moura, celle de Garnier) et les récits oraux. Relate en particulier les propos du chef de droite du monastère d'Angkor Vat en 1896, souhaitant que les Français récupèrent la statue, dont la capture par les Siamois fut la cause du déclin des Khmers. 12 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 12 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

2. Généalogie des 5 Bouddhas, texte Khmêr

2. – a. [Faire-part du décès de Norodom adressé par son fils le prince Norodom Sutharot à Leclère]. Billet en date du 25 avril 1904 adressé à « Monsieur le Résident de Kratié » et l'informant du décès de son père Norodom intervenu la veille le 24 avril 1904 à 17 h 05. Au verso se trouvent des annotations de Leclère relatives à la traduction de la *Généalogie des 5 Bouddhas*. 1 feuillet simple plié en deux, inscrit au recto en écriture *jrīeñ* de la main du prince Sutharot, au verso en français de la main de Leclère.

Papier de type « Guthrie & Co ». 180 x 110 mm.

2. – b. [[Traduction de la Généalogie des 5 Bouddhas](#)]. Traduction de la dernière partie d'un original khmer (cf. ci-dessous ms. 707/2-c, ff. 4v. à 6r.) traitant de la généalogie des 5 Bouddhas (« Preas Kokasâtho », « Préas Kômattjamanôu », « Préas Kâssâbô » et « Préas Sihamétrey ». 3 feuillets simples inscrits sur le recto et sur le verso (sauf le f. 1 inscrit sur le recto), numérotés de 1 à 5.

Papier sans filigrane. 340 x 210 mm.

2. – c. [Généalogie des 5 Bouddhas / *Neh r̄oēñ sāvātā kumnoet brah dāmñ 5 aṅg'*](#). Chronique de l'origine des 5 Bouddhas rédigée en écriture *jr̄ēñ*. 6 feuillets doubles reliés en cahier par une ficelle, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 6 [M].

Papier sans filigrane. 310 x 200 mm.

3. Le Bouddhisme au Cambodge : Les deux sectes et la crémation d'un grand chef religieux

Récit donné par Leclère des funérailles du patriarche de la secte *Mahānikāy*, *Samtec* Dīēñ, intervenues à Phnom Penh du 13 au 27 mars 1914 (IV) précédé de sa biographie. Donne, en amont de la vie du grand moine (III), des éléments historiques sur l'implantation du bouddhisme (I) et sur les divergences entre les deux sectes, *Dhammayutt* et *Mahānikāy* (II). Rentré en France depuis 1910, il dût se faire envoyer le programme des cérémonies depuis Phnom Penh. 50 feuillets simples inscrits sur le recto (sauf les ff. 44, 7 et 37, inscrits sur le recto et sur le verso), numérotés de 1 à 50.

Contient :

- « I. Le bouddhisme ou les deux langues sacrées », ff. 2-8.

- « II. Les deux sectes bouddhiques », ff. 8-32.

- « III. Le Samdech préah Māha Sāngkha réach », ff. 33-42. Relate en substance que *Samtec* Dīēñ est né en 1823 de *chau Nil* et *néang Lek*. Lors d'une attaque siamoise en 1831 son père meurt à *Po Préah Bat*, dans la province de Kien Svay, et sa mère est faite prisonnière de guerre et emmenée au Siam. Âgé de 8 ans, il est emmené par sa grand-mère *Em* à Mongkol Borei où Norodom naît en 1834. Il y retrouve sa mère et se fait novice au monastère Kraing banley, principal monastère de Mongkol Borey. Un dignitaire siamois le juge très intelligent et l'emmène étudier à Bangkok où il le fait *bhikkhu* au monastère Amrun, à l'âge de 20 ans. Il étudie le pāli au monastère *Préah Kev Méarakot*. Après le condominium siamo-vietnamien de 1842, il suit le roi Ang Duong qui s'installe à Oudong et qui l'institue abbé du Vat Prang, construit par le général siamois Bodin lors de son séjour dans la capitale khmère. Le patriarche de l'ordre *Dhammayutt*, Pan, réside alors au Vat Ampil Bei. À 34 ans, Dīēñ est nommé patriarche de l'ordre *Mahānikāy*. Devant l'illettrisme des moines, il fait rechercher les manuscrits dans les monastères, et en fait venir de Bangkok pour les faire copier. Il est si souvent consulté par le roi que « dans le peuple on disait : il y a deux rois au Cambodge, le vrai qui est Ang-Duong et le roi des religieux qui est Tieng ». Ang Duong décède en novembre 1860. Rien ne change sous Norodom, si ce n'est qu'il décide le transfert de la capitale à

Phnom Penh et que lui est remis le Vat Unnalom, au Nord du palais, tandis que les *Dhammayutt* de Pan sont installés au Sud, dans le *Vat Botum Vodey*. Dīeñ décède le 2 octobre 1913 à minuit 40, à l'âge de 90 ans.

- « IV. Incinération du Samdach preah mâha Sangka reach », ff. 42-50.

310 x 200 mm. Nb. Les ff. 14, 15, 41, 42 sont constitués de deux bandes de papier collées.

4. [Poème rédigé à l'occasion de la visite du roi à Angkor, 10 décembre 1907]

Poème de 43 strophes + 1 colophon versifié rédigé en écriture *jrīeñ* par l'*Uk nā Prasoethth Sūrīsākkh* Soen Tīebv (Son Diep) à l'intention du roi pour l'occasion de son arrivée au temple d'Angkor Vat le 14^e jour de la lune décroissante du 11^e mois de l'année de la Chèvre, 9^e de la décade, soit le 5 novembre 1907 et transmis à l'« Inspecteur du Service Civil Monsieur Adhémar Leclère résidant à Phnom Penh », le 10 décembre 1907. Y évoque les 112 années de préhension des provinces de Nokor Vat et Battambang par le Siam, puis les trahisons des vice-rois de Battambang (Ben, etc.) et le nom de plusieurs temples du complexe d'Angkor. Sa signature clôt le poème. La traduction approximative de ce texte se trouve *supra* en ms. 706/25. 2 feuillets doubles dont le premier est inscrit sur le recto et sur le verso, le second sur le recto + 1 page de garde, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 3 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

5. Consécration du grand temple royal de Phnom-Penh et consécration du Buddha de verre

Article dactylographié à l'encre bleue signé d'Adhémar Leclère (le brouillon manuscrit se trouve *supra* en ms. 704/2-b/3) et décrivant la cérémonie de consécration de la Pagode d'argent et du Bouddha d'Émeraude, du lundi 2 au jeudi 5 février 1903. Publié en 1916 dans son *Cambodge. Fêtes civiles et religieuses*²⁰⁸. Porte de nombreuses ratures et corrections de sa plume, à l'encre noire. 34 feuillets simples dactylographiés au recto (sauf les ff. 6, 23, 25 inscrits sur le recto et sur le verso), numérotés de 1 à 33 (deux ff. 21 dont le second a été renuméroté 21bis [M]).

Contient :

- [Introduction], ff. 1-3.
- « I. Le temple », ff. 3-7.
- « II. Les constructions temporaires et les accessoires de la fête », ff. 7-9.

²⁰⁸ A. Leclère, *Cambodge. Fêtes civiles et religieuses*, Paris, Hachette, MDCCCXVI, p. 345-397.

- « III. La première journée. – Le Hê prah kêv marokoth ou ‘procession du saint de verre émeraude’ – la fête de nuit. », ff. 9-16.
- « IV. Deuxième journée.- La fête du jour.- La mise en liberté des prisonniers et des oiseaux.- La fête de nuit », ff. 16-19.
- « V. La consécration de la sainte image », ff. 19-25.
- « VI. Troisième journée.- Les jeux.- Le pratéaksoen des sémas.- Munificences royales », ff. 25-27.
- « VII. Quatrième journée.- L’érection des sémas.- Les offrandes populaires.- La circulation des popoel.- Les aumônes royales aux religieux. », ff. 27-33.

Papier de type « Guthrie & Co » et papier sans filigrane. 340 x 210 mm.

[6. Rĭoēn sovatār brah jā ammcās’ tāmñ bī pān trās muoy brah aṅg rĭēñ mak / Rieung Sauvada Preah Chéa Ammachas tang pĭ ban tras muy Angk rieung mok](#)

Chronique bouddhique anonyme et sans date de composition ni de copie rédigée en écriture *jrĭēñ* régulière et soignée, donnant la liste des Bodhisatva parvenus à l’illumination jusqu’à nos jours. 1 page de garde + 8 feuillets doubles inscrits sur le recto et sur le verso (sauf le f. 8 inscrit sur le recto), reliés en cahier par une ficelle, numérotés en khmer de 1 à 15.

Papier sans filigrane. 310 x 210 mm.

[7. Transmigration de l’âme du Bouddha Gotama](#)

Liste des différentes transmigrations du Bouddha, rédigée en écriture *jrĭēñ* par un lettré cambodgien ; une page porte la traduction du texte par Leclère, sur la colonne de droite (f. 1r.), une autre porte une traduction du lettré cambodgien (f. 2r.). Le titre se trouve sur le f. 2v. Le f. 3 porte une liste traduite en français par le lettré cambodgien. 3 feuillets doubles inscrits sur le recto et sur le verso (sauf le f. 3 inscrit sur le recto), originellement non numérotés, numérotés de 1 à 3 [M].

Papier sans filigrane et papier de type « Guthrie & Co ». 320 x 220 mm.

[8. Sacha-prānithéan. Traduction](#)

Brouillon de la traduction par Leclère d’un serment de vérité invoquant les *me sar* (‘dame blanche’) ou génies chtoniens du royaume. Publié partiellement dans son *Cambodge. Fêtes civiles et religieuses*²⁰⁹. 7 feuillets simples inscrits au recto (sauf le

²⁰⁹ A. Leclère, *Cambodge. Fêtes civiles et religieuses*, Paris, Hachette, MDCCCXVI, p. 631 et sq.

f. 2bis, 2tierce, et 5, inscrits sur le recto et sur le verso), originellement non numérotés, numérotés de 1 à 5 (dont 1 f. 2bis et 1 f. 2tierce) [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 215 mm.

9. Note sur le mot hou

Brouillon d'une note de Leclère sur le mot *hou* rentrant dans la composition des noms des grades des dignitaires (*hou péân, hou pak, hou sip*). Démontre que le mot n'est pas d'origine khmère. Pense, après avoir lu l'introduction du *Livre de Marco Polo*, qu'il est d'origine mongole et parvenu au Cambodge par le biais des Siamois. Postérieur à la publication des *Codes cambodgiens* (1898). 9 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 9 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm. Nb. Le f. 6 est composé de trois morceaux de feuillets collés, renumérotés 6, 6bis et 6tierce [M] ; le f. 7 est tronqué en son quart supérieur.

10. Buddha-padam

La couverture porte « Texte cambodgien en caractères latins ; traduction française / Voir dans Revue des Religions tome xxxiv n°2, sept oct 1896 article de Léon Feer ».

10. – a. Le Buddha-padam. Ma communication à l'Académie. Tiré à part du compte rendu d'une communication de Leclère à l'Académie des Inscriptions et belles lettres (prononcé *in absentia*) durant la séance du 28 mai 1897 sur « Les divers types connus au Cambodge du *Pied sacré* du Buddha, note de M. Adhémar Leclère, résident à Kratié (Cambodge) ». Leclère y relate le contenu d'un manuscrit (*Préas bat préas Puthéa* le Sûtra du Saint Pied du Saint Bouddha) ainsi que l'observation personnelle de 3 empreintes de pieds du Bouddha, la première sur le mont Santuk en Kompong Thom, la deuxième dans la Galerie des mille Bouddha d'Angkor Vat, la troisième sur le sommet du Phnom Bakheng. Porte les corrections de Leclère à l'encre noire. 4 feuillets imprimés au recto et au verso, paginés de 289 à 297.

Papier sans filigrane. 225 x 140 mm.

10. – b. Les signes du Buddha padam. Liste dressée par Leclère de 93 signes physiques (sur 108) qui doivent être gravés sur les empreintes de pieds du Bouddha d'après le texte khmer qu'il traduit (*cf. infra*, ms. 707/10-d), sans doute dans la perspective de sa communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (prononcé *in absentia*) lors de la séance du 28 mai 1897. 4 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 4 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

10. – c. [[Translittération du traité sur les *Pieds du Bouddha*](#)]. Translittération par Leclère du traité sur les *Pieds du Bouddha* dont le manuscrit original se trouve au Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle (*cf. infra*, MBAD, ms. n° 5). Porte des notes en marge gauche. 12 feuillets simples inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 12 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

10. – d. [[Traduction soignée du traité sur les *Pieds du Bouddha*](#)]. Traduction par Leclère du traité sur les *Pieds du Bouddha*. 16 feuillets simples, inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 16 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

10. – e. [[Traduction du traité sur les *Pieds du Bouddha*](#)]. Autre version d'une traduction par Leclère du traité sur les *Pieds du Bouddha*, moins soignée. 10 feuillets simples, inscrits au recto, originellement non numérotés, numérotés de 1 à 10 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm. Nb. le f. 3 porte une bande de papier collée et numérotée 3bis.

11. Lakkhana Putthea rûp et ma communication à l'Académie

Traité versifié donnant les mesures canoniques pour confectionner une statue du Bouddha en position assise, les deux jambes à plat, la droite sur la gauche, et les deux mains posées ouvertes l'une sur l'autre, la paume de la main droite dessus, puis donnant la marche à suivre pour réaliser le rite de consécration d'une telle statue. Ce manuscrit, qui est une traduction khmère d'un original pâli, fut prêté à Leclère par le patriarche de l'une des deux sectes bouddhiques du Cambodge (sans doute le patriarche des *Mahānikāy*, *Samtec Dīeñ*, avec lequel Leclère était proche). Leclère l'étudia et en fit l'objet d'une communication devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 13 mai 1898, dans laquelle il donne une traduction synthétique du texte, qui existe par ailleurs intégralement à l'état inédit.

11. – a. [Le Lakkhana Préas Puttha Rûp ou canon de la statue du Buddha au Cambodge](#). 2^e épreuves du compte rendu d'une communication de Leclère à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lors de la séance du 13 mai 1898, et en date du 7 juin 1898. Leclère y relate le contenu d'un manuscrit que lui a communiqué le chef des religieux, le « Sâmdach préas Sangkoréach » et qui est une traduction en khmer d'un texte pâli donnant les dimensions que doit avoir une statue du Bouddha,

et décrivant la cérémonie de consécration des statues du Bouddha. Porte les corrections de Leclère à l'encre noire. 9 feuillets imprimés au recto et paginés de 8 à 16.

Papier sans filigrane. 225 x 140 mm.

11. – b. Lakkhana de la statue Buddha. Traduction en français approximatif par un lettré cambodgien du ms. prêté à Leclère et dont il s'est servi pour sa propre traduction (*cf.* ci-dessous le ms. 707/11-c). Porte des annotations de Leclère. 7 feuillets dont 6 doubles et 1 simple, inscrits sur le recto et sur le verso (sauf le f. 6 inscrit sur le recto), originellement non numérotés, numérotés au stylo-bille de 1 à 4 (T), renumérotés de 1 à 7 [M].

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

11. – c. [Traduction par Leclère du canon de la statue du Bouddha]. Traduction par Leclère du canon de la statue du Bouddha. Porte des dessins de Leclère en marge gauche ou au verso. 34 feuillets simples inscrits au recto (sauf les ff. 3, 6 et 8) inscrits sur le recto et sur le verso), originellement non numérotés, numérotés de 1 à 34 [M].

Contient :

- « *Lakhana Putha rûp I.* », ff. 1-22.
- « II. », ff. 23-26.
- « III. », ff. 27-29.
- « IV. », ff. 29-34.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

12. **Reach Kaul**

Transcription en écriture *jrîen* sur papier européen d'un manuscrit sur ôles de latanier intitulé *sātrār rājjakūl*, qui est un *jātaka* apocryphe versifié. Une version de ce dernier entreposée à l'EFEO (ms. EFEO O.88) indique qu'il aurait été composé par un moine portant le nom de Varapañña le 3^e jour de la lune croissante du mois de *Srābn* (juillet-août) de l'année du Rat²¹⁰. Le héros, un bodhisattva qui prend l'enveloppe d'un cheval blanc dont le roi s'empare, fini par épouser une des filles de ce dernier²¹¹. Guesdon en a donné une analyse en 1906²¹². 166 feuillets.

²¹⁰ On en dénombre au moins 3 mss. : 2 en France (mss. EFEO O.88, P.67) et 1 au Cambodge (ms. IB 558).

²¹¹ Pour un résumé en français, voir H. D. Khing, *op. cit.*, 1990, p. 193-195.

²¹² J. Guesdon, « La littérature khmère et le Bouddhisme », *Anthropos*, 1906, n°4, p. 804-817.

12. – a. Sātrār rājjakūl khsaer 1 niñ khsae 2. 1^{ère} et 2^e liasses, 21 feuillets doubles inscrits sur le recto et sur le verso en écriture *jrīeñ*, non numérotés, reliés en cahier par une ficelle + 1 page de garde.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

12. – b. Neh khsatrār rājakulā khse 3 niñ khsae 4. 3^e et 4^e liasses, 21 feuillets doubles inscrits sur le recto et sur le verso en écriture *jrīeñ*, non numérotés, reliés en cahier par une ficelle + 1 page de garde.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

12. – c. Neh khsatrār rājakulā khse 5 niñ khsae 6. 5^e et 6^e liasses, 20 feuillets doubles inscrits sur le recto et sur le verso en écriture *jrīeñ*, non numérotés, reliés en cahier par une ficelle + 1 page de garde.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

12. – d. Neh khsatrār rājakulā khse 7 niñ khsae 8. 7^e et 8^e liasses, 20 feuillets doubles inscrits sur le recto et sur le verso en écriture *jrīeñ*, non numérotés, reliés en cahier par une ficelle + 1 page de garde.

Papier de type « Guthrie & Co ». 340 x 210 mm.

Tous droits réservés

**II. MANUSCRITS CAMBODGIENS DÉPOSÉS
AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS ET DE LA DENTELLE**

1. *Chbap krom*, 8 ff.
2. *Lois du passé*, 7 ff.
3. *Pancha Maha Prasath* (sans titre), 22 ff.
4. *Conseils de la vie sociale*, 8 ff.
5. *Mesure d'une statue de Bouddha*, 14 ff.
6. *Traité de médicaments*, 30 ff.
7. *Table de multiplication*, 6 ff.
8. *Chbap komthan*, 23 ff.
9. *Trey phêtr – deux leçons de cosmogonie khmère*, 47 ff.
10. *Satra sang soel chay*.
 - 10a. *Satra sang soel chay*, 43 ff.
 - 10b. *Sang sael chay – volume 2*, 31 ff.
 - 10c. *Sang sael chay – 5*, 29 ff.
 - 10d. *Sang sael*, 32 ff.
 - 10e. *Sang sael chay – 4*, 32 ff.
11. 48.8.1. *Lettre du gouverneur de Kampot au Résident de Kratié A. Leclère*
12. *Naeḥ kpuon thnām*. [*Ceci est un traité de médication*].
13. [*Cpāp*, incomplet].
14. [*Traité de formules magiques pour influencer sur le cours des événements*].
15. [*Traité de formules magiques pour influencer sur le cours des événements*].
16. N°147 : *Trois reconnaissances de dettes écrites sur ôle en cambodgien* [perdu].

1. Naeh satrā cpāp kramm ccār duk tamnār brah sasnār / Voici le manuscrit du Chbap' Kram gravé pour perpétuer l'enseignement

Code gnomique didactique (*cpāp'*)²¹³ dont il subsiste de nombreuses leçons, et qui était destiné aux moines novices. Le texte, versifié, a été établi et traduit en 1979²¹⁴ et daté (à partir du coefficient rimique) de la première moitié du XVII^e siècle²¹⁵. Le scribe, le moine novice Kaen, acheva de copier ce manuscrit le 2^e jour de la lune croissante du mois d'*āsādh* de l'année du Dragon, 2^e de la décade, mais le millésime n'est malheureusement pas précisé (l'année du Dragon 2^e de la décade contemporaine de Leclère est l'année 1880). Les ratures qui émaillent le texte confirment qu'il s'agit d'une copie réalisée par un moine novice, qui s'est en outre servi de la fin du manuscrit pour rédiger un brouillon de lettre administrative sans aucun rapport apparent avec le code. 2 ôles de garde + 6 ôles inscrites sur le recto et sur le verso d'une moyenne de 5 lignes chacune et numérotée de *Ka* à *Nā* soit 56 lignes au total, écrites en caractère *jrīñ*.

- ôles 1 à 5r., code gnomique didactique.

Début : « nae- gir cpāp kraum / prasoe utaum / dūnmman qnak phoæ / proe on lamdon / kuupiy man chgaæ / [...] », ô. 1r.

Fin : « Nae- sátrá cpābv thmíy bák lok phtáum. nen kaen cár cap núr thæai 2 koet khaer ársádh chnám roæ do-sakkh srec hoæ. khñuøm súm prárthnár saumpát suov saumpát nírban dáumæ píy bra-kár », ô.5r.

- ôle 5r., brouillon d'une lettre administrative de l'adjoint de l'Okhna Yothea Anchit à l'intention de l'adjoint de l'Okhna Yotheathipadey de droite pour qu'il soit averti de ce qu'une lettre du gouverneur enjoint de rédiger des lettres à l'intention de tous les chefs de *sruk* afin qu'ils arrêtent les voleurs qui, méchants, volent, détroussent, et tuent les gens ; que tous les chefs de *sruk* et tous les agents du service royal les cherchent et les trouvent sans y manquer aucunement.

saupat qnak uk ñá snaæ yoddhá anjit práb mak qnak uk ñá snaæ yoddhádhípóy stáum oy pántiæ tpíd man saupat lok cov vhay oy cák saupat grub mer sruk oy ge cáb á cor tel man cít kác luoc phlan káp sauláp gey no- as mer sruk grub bhñák ææár rak cáb kaum oy khán loey.

Nb. Le dessus des ôles *Ka* et *Kha* est déchiré et par conséquent la fin de la première ligne du verso de *Ka* et celle du recto de *Kha* sont illisibles.

Manuscrit sur ôles de latanier de format moyen (*sātrā*). 340 x 50 mm.

2. « Chbap pi bauran (loi du passé) du scribe Sokh de Kompong-Thom » / Neh cpāp bīy pūrān qnak smīen sukkh cār jūn lok resītaṅg ftoḡhlor kumbuñ dḡhamm

²¹³ Sur ce genre littéraire voir S. Pou, « La littérature didactique khmère [...] », *loc. cit.*

²¹⁴ S. Pou & P. N. Jenner, « Les cpāp' ou 'codes de conduite' khmers. V. Cpāp' kram », *BEFEO*, 1979, p. 129-160.

²¹⁵ P. N. Jenner, « The Relative Dating for Some Khmer Cpāp' », [in] *Austro-asiatic Studies*, Honolulu, The University Press of Hawaii, part II, 1976, p. 693-710.

Ce manuscrit dont le titre indique qu'il a été reproduit par le « secrétaire » {smīen} Sokh à l'intention du résident Leclère, en Kompong Thom, ne contient pas de lois – au sens de code, décret royaux, etc., sur lesquelles Leclère avait abondamment travaillé – mais une série de sentences proverbiales utilisant notamment des métaphores animales (tigre, rhinocéros, éléphant, lièvre, chat, buffle, anguille, aigrette, cerf, serpent, singe, grenouille, vache, cobra, corbeau, chien, poule, tortue, porc, ours, *rājāsīy*, pigeon, fourmi, lion) et ethniques (khmers, lao, siamois, yuon) suivie d'une manière de code gnomique didactique. Semble être une composition originale du scribe plus qu'un texte bien identifié. 7 ôles dont 2 ôles de garde et 4 ôles de texte numérotées de 1 à 4, inscrites sur le recto et le verso (sauf la 5^e inscrite uniquement au recto), à raison de 5 lignes par face soit 44 lignes écrites en caractères *mūl*. Sans doute copié à la demande de Leclère lorsqu'il était Résident de Kompong Thom entre février 1893 et février 1894.

Début : « jáb min kraiy niæ pán niæ qnak ta mán stuk / cae- ktí min kraiy niæ mcás sruk / mán duk siæ nik taer ñát », ô. 1r.

Fin : « qvíy tuor nik / qvíy tuor chár / qvíy tuor raek / qví tuor rár / qví tuor sár / qvíy tuor sán. raÔk rantatr traiy guor nik gun thlaiy karuçá cros crán guor rapÔk sil tuor rapÔak dán tuor suk khsaem khsán papúr capp hoæ. », ô. 5r.

Manuscrit sur ôles de latanier de grand format (*sātrā*). 600 x 50 mm.

3. Naeh kpuon pāñca mahā prasādhdh nīydānd ambīy sarāj phaen dīk phaen tīy oy tīñ ta dau / Voici le traité des 5 grandes tours narrant la genèse de la terre et de l'eau pour être connue de la postérité

Texte apocalyptique appartenant au genre de la prédiction du Bouddha, achevé d'être copié par le *qnak cau bañā mantrīy snaehā* ayant pour fonction *kraḷābās* et prénommé Suos, le mercredi 1^{er} jour de la lune décroissante du mois de *Māghasir* de l'année du Serpent, 3^e de la décade, 2424 c.s. (1881) alors qu'il manque encore 2475 (années de l'ère bouddhique), comprenant notamment une prévision de dégénérescence de la religion pour l'année 1910 (2453 de l'ère bouddhique), année de la Chèvre²¹⁶. Composite, le texte comporte en premier lieu une manière de chronique légendaire mettant en scène la création du temple d'Angkor Vat par les dieux et l'avènement de troubles politiques au Cambodge ; puis intervient une seconde chronique légendaire débutant avec la fondation du royaume d'Ayuthia ; vient enfin une sorte de traité de divination selon l'année de naissance du cycle animalier. S'il paraît se rapprocher du thème de la *Prédiction du roi dragon*, il est toutefois beaucoup moins structuré et cohérent, signe probable de strates d'écritures successives. La transcription de ce texte par un lettré cambodgien se trouve dans le fonds de la bibliothèque (cf. *supra*, ms. 706/3) de même que sa translittération et sa

²¹⁶ Sic. Il s'agit en réalité d'une année du Chien.

traduction par Leclère (*cf. supra*, ms. 694/2-b). 2 ôles de garde + 20 ôles inscrites à la fois sur le recto et le verso, numérotées de 1 à 20, comportant 5 lignes par face soit un total de 203 lignes (en comptant le titre et le préambule) écrites en caractères *mūl*.

Préambule : « kpuon nae᳚ qnak cau bañá mantríy snaehá kraëábás [nakkh] toem [sap] jhmo᳚ suos ccár duk oy kún cau᳚ sa᳚mgál moel phaen dik phaen tíy saækráj ráj bra᳚ sásná bra᳚ buddh ta já a᳚mcáss yoeæ nae᳚ aeææ », ô. de garde.

Début : « kál ᳚no᳚ mán bra᳚ mahá ísý stec mak yak bra᳚ pi᳚d pád niæ bra᳚ mahá anand thaer núv ae nagar rájjagrí᳚ srec hoey bra᳚ aæ᳚g vil mak viñ [...] », ô. 1r.

- « nae᳚ ka᳚bir rapíeæ khsátr », ô. 14r.

- « ka᳚biy pañca mahá prasádhdh náy duk no᳚ hoæ », ô. 15v.

- « nae᳚ kámbiy pañca mahá bra᳚sádhdh traíy yut ccá capp parpúr hoæ », ô. 20v.

Colophon : « ccár capp núv thæaiy buddh 1 roj khaeh mighsir chná᳚m msáñ nakhsátr tríysakkh saækráj pán 2424 núv khán 2475 », ô. 20v.

Manuscrit sur feuilles de latanier de petit format (*sātrā vān*). 260 x 55 mm.

Nb : ô.18v porte une tache d'encre.

4. Satra Suos dev. Conseils de vie sociale

Code gnomique didactique (*cpāp'*), dont il existe de nombreuses versions. Ce texte versifié destiné aux apprentis dignitaires de l'administration royale en prescrivant le bon comportement du ministre en fonction daterait du premier XVII^e siècle²¹⁷. Manuscrit copié par Sokh à l'intention du résident de Kompong Thom, quelque part entre février 1893 et février 1894, lorsque Leclère occupait ce poste. 2 ôles de garde + 6 ôles inscrites à la fois sur le recto et le verso, numérotées en khmer de 1 à 5, à raison de 5 lignes par face, soit un total de 56 lignes gravées en caractères *mūl*.

Début : « kú᳚noey añ á / buk pratov pár / já kún bíysý / bíysaes bíysut / toy [padd pádpí] / hov ráj suostý / muntríy hoæ chá », ô. 1r.

Fin : « kú᳚noey cúl [ô. 6v.] chná᳚m / cúl cáp pantá᳚m / ábuk cá sot / bra᳚ buddharatth buæ buddhíbot / nittí saot súrec mlae᳚ hoæ », ô. 6r.-v.

Colophon : « ne᳚ khsatrá suostý / qnak smíen sukkh ku᳚baæ dhdhap᳚m cár jún lok resípaæ᳚t ku᳚baæ dhdhap᳚m », ô. 6v.

Manuscrit sur ôles de latanier de grand format (*sātrā*). 640 x 50 mm.

5. Préas Bat Boupadam

Don Leclère en date du 21 décembre 1948. Traité de prière aux pieds du Bouddha dont Leclère a fait la matière d'une communication (*in absentia*) à l'Académie des

²¹⁷ Pour un commentaire ainsi qu'une édition critique en français, voir S. Pou, *Guirlande de cpāp'*, Paris, CEDORECK, 1988, vol. 2, p. 593-633.

Inscriptions et Belles-Lettres durant la séance du 28 mai 1897 intitulée « Les divers types connus au Cambodge du *Pied sacré* du Buddha ». Il existe une translittération ainsi qu'une traduction inédite de ce texte par Leclère (*cf. supra*, ms. 707/10). Achevé d'être copié le dimanche 14 de la lune décroissante du mois de *Bissākh*. 2 ôles de garde + 12 ôles inscrites à la fois sur le recto et le verso de 4 lignes par face soit 96 lignes, numérotées de *Na* à *U* suivant l'ordre d'enchaînement des 12 syllabes composant la formule pâlie *na / mo / bu / ddhā / ya / lī / ddham / a / ā / tta / ī / u*. Khmer parsemé de formules pâlies écrit en caractères *mūl*.

Début : « namobudháya namassakará susamadaddho sirisápáçá sabvañutto uttamaṃ siro bhenda kessaṃ. Okássa pádayottulaṃ namámicaṃ khñuṃ ar on aæg kruoñ krábv abbhívátth bra- pád buddhabaæes dámuæ gúvaratn ruæ roen ratn raæsiy », ô. *Na.r*.

Fin : « cár capp nau thæaiy ádíty 14 rojj khaeh bíysákkh / baddhaṃ hontu dhammaṃ hontu saghaṃ hontu maggaphallaṃ nibánaṃ dandaṃ phallaṃ karo oy ís satd phaæ guor cúl ccámu caæ ruoc tal nibánd bity bvaṃ ghlát ghlár í tic capp hoæ. », ô. *U.v*.

Manuscrit sur feuilles de latanier de petit format (*sātrā vān*). 180 x 45 mm.

6. Sakkarāj 1893. *Neh kpuon thnāmm smīen sukkh kumbuñ dhdhamm chnām masāñ pañcasaks* / 1893. Voici le traité de médicament du scribe Sokh de Kompong Thom, année du serpent 5^e de la décade

Traité de confection de potions médicamenteuses et magiques dont les auteurs seraient, d'après le texte, 15 moines du Lan Xang et singulièrement un dénommé Ming, âgé de 3007 ans. Cette mention légendaire rattacherait peut-être ce texte à la 'matière du Lan Xang' dont on sait qu'elle se retrouve dans certains codes royaux du XVII^e siècle, époque où les relations entre le royaume du Lan Xang et le royaume khmer furent intenses. Sont décrites non seulement les recettes médicamenteuses et les potions mais encore l'appareil et les contextes rituels pour les consommer (tel jour auspicious, accompagné de telles offrandes, etc.). Certaines potions permettent de vivre jusqu'à 200 années, d'avoir la force d'un éléphant, de conserver la jeunesse physique, de marcher sur l'eau, etc. 2 ôles de garde + 28 ôles numérotées de 1 à 28, inscrites à la fois sur le recto et le verso de 5 lignes par face soit un total de 280 lignes. Khmer parsemé de formules pâlies, écrit en caractères *mūl*. Manuscrit sans doute copié par le scribe Sokh à la demande de Leclère lorsqu'il était Résident de Kompong Thom, en 1893.

Début : « siddhikár bra- mahá ásiy ddhádar 1 mahá ásiy bhnaek bhloeæ 1 ásiy aækán 1 mahá ásiy pun 1 mahá ásiy bhnaek go 1 mahá ásiy go puc 1 mahá ásiy dámuæ 6 bra- aæg lok dukkh chnámu ne- phsaṃ oy yak moem thbīes dumaṃun nál 1 [...] », ô. 1r.

- « taṃmrá ne- jhmo- bra- áccár kún cand nau [jruæ] pán thæaiy prahassapūty 3 koet khaer caet chnámu tho- ae rasīel [...] », ô. 2r.

- « taṃmrár ne- pán dhvoer hoey 15 aæg núv sruk lán jjáæ jhmo- lok miæ mán áyu- 3007 saṃpúr tuc kmeæ 15 chnámu hoæ [...] », ô. 4r.

Fin : « poer bas vaek kháum yak ás braṅ káp toṅ niæ srár babuṅ poer vá riæ cgám páat máat crak niæ dik ka pán hoæ. Cap riææ thnáum hoæ. », ô. 28v.

Manuscrit sur feuilles de latanier de petit format (*satrā vān*). 240 x 50 mm.

Nb : « Traité de Médicaments » inscrit au stylo-bille (T). Le titre a été pris d'une première ôle de garde, découpé et collé sur une seconde ôle de garde.

7. Table de multiplication. Noms des chiffres en langue pali et caractères cambodgiens

1 ôle de garde + 5 ôles inscrites sur le recto et le verso, sauf la dernière inscrite uniquement au recto. Ôles numérotées de 1 à 4. Porte les nombres en pāli et la correspondance en chiffres khmers. Écriture *mūl*.

- table des multiples de 1, de 1 à 10, ôle 1r.
- table des multiples de 2, de 2 à 20, ôle 1v.
- table des multiples de 3, de 3 à 30, ôle 2r.
- table des multiples de 4, de 4 à 40, ôle 2v.
- table des multiples de 5, de 5 à 50, ôle 3r.
- table des multiples de 6, de 6 à 60, ôle 3v.
- table des multiples de 7, de 7 à 70, ôle 4r.
- table des multiples de 8, de 8 à 80, ôle 4v.
- table des multiples de 9, de 9 à 90, ôle 5r.

Manuscrit sur feuilles de latanier de petit format (*satrā vān*). 180 x 48 mm.

8. *Neh satrā kāmmathān 19* / Voici le manuscrit de Kammathan en 19 [feuilles]

Traité de méditation bouddhique²¹⁸ versifié comprenant des incisives pālies. La page de garde qui porte le titre porte également un alphabet khmer (sans doute un exercice d'écriture). 4 ôles de garde + 19 ôles inscrites sur le recto et le verso en caractères *mūl* à raison de 4 lignes par face soit un total de 154 lignes. Les ôles sont numérotées en khmer de *Ka* à *Kha*.

²¹⁸ Sur ce type de texte voir O. de Bernon, *Le manuel des maîtres de kammaṭṭhān. Étude et présentation de rituels de méditation dans la tradition du bouddhisme khmer*, Thèse de doctorat, INALCO, septembre 2000, 2 volumes, 865 p.

Début : « añ khñuṃ paəgaṃ dosakar praçaṃ tom phták sírisíy smoṃ smoeh púrdummm krabaṃ rit thmíy thvát thváy braṃ sríy sárabej baddh buæ », ô. 1r.

- « yak sás cin yuon saṃraeh duṃbuon páraṃ cáṃ jvár yak duk já cpáp santáp átmár », ô. 4r.

- « neṃ niæ thlá thlaeæ nídan saṃmtaeæ bý braṃ gáththá braṃ mahápĀaththán nídan duk thár cpáp oy ís mahá phun phaæ staeæ stáp », ô. 11v.

Fin : « haey sabvparas phaæ cúl stáp tráp traæ kaṃpíy praəoey ís áváccá súdeĀc mleṃ hoæ gáththá [já] tríy capĀar caeæ cap núv praká mleṃ hoæ / neṃ satrá kámmathán cár cap núv thæai sov 6 roj khæe ását chnámṃ mamae trísak khñuṃ súm prathná níban hoæ », ô. 19v.

Manuscrit sur feuilles de latanier de grand format (*sātrā*). 570 x 48 mm.

9. Trey Phêtr. *Neh khsatrā traiy bhetr traiy tār yutth 2 bhetr phaṅ* / [Voici le manuscrit des trois veda et des trois âges, de deux sortes]²¹⁹

Traité de cosmogonie brahmanico-bouddhique daté du XVII^e siècle. La traduction du texte réalisée par Leclère est conservée dans le fonds de la bibliothèque²²⁰. 4 ôles de garde + 40 ôles inscrites sur le recto et le verso (sauf la dernière inscrite uniquement au recto) à raison de 5 lignes par face soit un total de 395 lignes. Les ôles sont numérotées en khmer de *Ka* à *Gu*.

Début : « namotassa bhagavato arahato sammá sambuddhassa. buddhe pathavijáttá dutiyo anugáko anukárotiyo putejátá santiko rajo tuṃmtoṭi santiko brahmasamato rajo vessavanañceva tuto gammo isúrañceva tiyo devamahiddhiko mahánubhávo honti. », ô. *Ka.r.*

Colophon : « sabbhamasatu suor stíy sríy sabbhamaægal bvahul cistá jaiyátirekkh 1619 nippakhsatr char sak chnámṃ msáñ□ khæh kártoek 4 roj thæaiy sov saraça mangi lakkhiçár láy qnak uk ñá som ccár capp thæaiy noṃ hoæ jhmoṃ hov traiy bhetr traiy táyuddh phaæ », ô. *Gūr.v.*

Fin : « as aæg debtá píy jár mĀmat mĀmaæ mápá phgut phgaæ paækoet phdaiy krom þoem loey noṃ çár nám jhmoṃ davatár ráksá grub dis þúc kknuzæ duṃnáy lok duk oy as daṃæ manus moel hoey oy cáṃ caeæ ceṃ niyáy prájæár caṃmnámṃ moel hoey oy cáṃ oy ceṃ niyáy þiæ naiy nám jhmoṃ kuṃmnoet þoemm noṃ táy ábuk phaæ braṃ ádit braṃ cand. nov sthán croen jján daṃæ dis 8 poeh niæ yátrár car ceñ dov khmíy hoey oy caṃmçíy devatár daṃæ noṃ. gü lác phkár bhñíy díen dhúp uc pruṃ thváy dov dis noṃ hoey sim dov hoæ. þoer dov mán lábbh sárabvoer drábv phaæ þúc ktíy paṃmnaæ prathná noṃ naiy », ô. 40.r.

Manuscrit sur feuilles de latanier de grand format (*sātrā*). 570 x 50 mm.

²¹⁹ « Trey keayutt et Trey Phet. 2 leçons de cosmogonies khmères », rajouté au stylo-bille (T).

²²⁰ Cf. *supra*, ms. 681/2. Pour une glose détaillée de ce texte se reporter au ms. 680.

10. Sâng sil Chey

Jātaka versifié en 5 liasses, composé au plus tard en 1882 sans doute à partir d'un original siamois. Le héros, né dans une conque, appartient au 'genre' des jātaka dont le héros est une conque (*Khyañ sañkh*, *Sañkh thañ*). Le texte est segmenté en différents titres d'airs mélodiques à psalmodier (*pad*). Chacune des liasses semble avoir été copiée par un scribe différent. Elles sont d'ailleurs dans des états hétéroclites – la 1^{ère} étant plus abîmée que les autres – ce qui correspond sans doute à des chronologies différentes et peut-être à des provenances différentes. La liasse 2 aurait été copiée dans le monastère de Prek Prasap, de même que la liasse 5 qui aurait été conservée dans ce même monastère sis dans la province de Kratié. Une traduction de ce manuscrit est donnée par Leclère dans ses papiers²²¹.

10. – a. Satra Sang soel Chey / Naeh khsatrā sāmñ sīl jaiy. 2 ôles de garde + 41 ôles inscrites à la fois sur le recto et le verso en caractère *jrēñ*, à raison de 5 lignes par face soit un total 411 lignes. Les ôles sont numérotées en khmer de *ka* à *gū*.

Début : « dassa gurup kapako malamāya māsavāro tākarala sīrisār ruot rat puduṃṃ krabvaṃ mālā pūpus puphá triep trimm kesiy », ô. 1r.

Fin : « nāæ tíæ toem thá sthán no- debtá nímít já toæ. 21 [t/g]uṃṃna », ô. 34v.

Manuscrit sur feuilles de latanier de grand format (*sātrā*), en mauvais état. 570 x 55 mm.

10. – b. Sâng soel chey vol. 2 / Naeh satrā sāmñ sīl jaiy khsae 2

Deuxième liasse du manuscrit, gravée par le moine profès Dun (alias Dhdhāmm Sar), un jeudi, 11^e jour de la lune croissante du mois de *Srāb* de l'année du Dragon. 2 ôles de garde + 30 ôles inscrites à la fois sur le recto et le verso en caractères *mūl*, à raison de 5 lignes par face, soit un total de 295 lignes. Les ôles sont numérotées en khmer de *Ka* à *Khām*.

Début : « ne- pad bhūjuæ lelá. Niæ thlaææ sūmṃtaææ kál grár bra- pád seçá(®) kattaráj saṃgh thlai », ô. 1r.

Fin : « ne- khsatrā sāmñ sīl jaiy khsae 2. ccár capp núv thæaiy prahissajitij 11 koet thæaiy rasiel moææ 1 khæe srābd chnāṃ roææ. qnak bhikkh dun nám já dhdhāmm sar mán cit cár khsatrā. Duk saṃrā-ābd vaðh brek prasabd vaðh joeæ croent ka vaðh sak□ siæ chgææ tuṃræææ oy pán phaæ. sūm prathná oy juob taer bra- niæ bra- gun kaev dáṃṃ 3 », ô. 30r.

Manuscrit sur feuilles de latanier de grand format (*sātrā*). 580 x 50 mm.

²²¹ Cf. *supra*, ms. 685/A/2. Se reporter également à cette entrée pour un commentaire plus détaillé sur le texte.

10. – c. Sang soel chey / Neh satrār sāmñ sil jaiy khsaer 3

Troisième liasse du manuscrit, gravée par le moine profès Dhamather Tith pour l'offrir à son maître Kev. 3 ôles de garde + 28 ôles inscrites sur le recto et le verso en caractère *mūl*, à raison de 5 lignes par face soit un total de 278 lignes (+ 2 lignes inscrites sur la première ôle de garde de fin du manuscrit mais sans rapport avec le texte, sans doute une feuille en réemploi). Les ôles sont numérotées en khmer de 1 à 27.

Début : « ne- pad brahmagit. kálçe- ae khsatriy cit apríy khuṃm rit ka yak kal ae díet [pak caæ] saṃláp bodhísatv », ô. 1r.

Fin : « ne- satrār qnak bhikkh bra- dhammathaer dijth ccár pragen lok grúv kev já amcáss súm oy pán dán □ bra- sir á metríy sríy bodhisatv ae mak oy bhloeh sváæ ruæ roææ tal nibán », ô. 28v.

Manuscrit sur feuilles de latanier de grand format (*sātrā*). 580 x 50 mm.

10. – d. Sâng soel chey 4 / Naeh khsatrā sāmñ soel jaiy khsae 4

Quatrième liasse du manuscrit gravée par le moine profès Dil. 5 ôles de garde + 27 ôles inscrites à la fois sur le recto et le verso en caractères *mūl*, à raison de 5 lignes par face soit un total de 269 lignes. Les ôles sont numérotées en khmer de 1 à 26.

Début : « ne- pad kákti. riy kálçe- naiy bra- sáµæ sil jaiy ho- toy vihá dov díeb prasádhhdh náæ náphth thlaiy thlár doebv is btár dúl bodhísatv », ô. 1r.

Fin : « nae- khsatrā sáµæ sil jaiy khsaeh 4. nae- khsatrār lok qnak bhikkh til. akkhsah nae- çár min súv rábv sár der çá(®)r qnakoey vaðh joeæ siæ tak vaðh sakkh siæ choey ka qnak soec loey doebv niæ rien pán. poer vá loes lasy cár croen taer khos oy býgrus oy phaæ. kuṃ soec tae- tiel tuṃniel qnak hoææ. », ô. 27v.

Manuscrit sur feuilles de latanier de grand format (*sātrā*). 580 x 50 mm.

10. – e. Sâng soel chey 5 / Neh satrā sāmñ soel jaiy khsae 5

Cinquième liasse du manuscrit, gravée par le moine profès Ñikkh. Une incise signale que la quatrième liasse a été gravée par le moine profès Dhām, le 10^e jour de la lune croissante du mois *Srāb*, l'après-midi. Ce qui était le cas de la deuxième liasse, effectivement rédigée par ce scribe mais le 11^e jour de la lune croissante. Cette indication tend à montrer que le manuscrit est composé de liasses dont les strates chronologiques ne sont pas homogènes : ainsi cette liasse 5 renverrait à une liasse 4 disparue, et peut-être remplacée par la liasse 4 du scribe Dil. 1 ôle de garde + 28 ôles inscrites sur le recto et le verso (sauf la dernière inscrite uniquement au verso) en caractères *mūl*, à raison de 5 lignes par face, soit un total de 272 lignes. Les ôles sont numérotées en khmer de *Ka* à *Ra*.

Début : « neḥ pad braṃmmagit. rī is khmoc yakkhy yas slāp kraiy kās croen tās tāl hūr jhām jhām crāy crāsl jumrov 5 bhyām plāy phaṅ », ô. *Ka.r.*

Fin : « neḥ khsatrā sāmñ sil jaiy lok bhik dhāmm ĩ tā ssar cār cap nov thñaiy 10 koetht khæ āsrābbh vīyllā thñaiy rrasīel. neḥ khsatrā sāmñ sil jaiy khsær 4 khsæ 5 qnak bhikkh ñikkh cār duk vaḍh brekg prasabd grān taer niñ moel leñ hoñ. poerr qnak ñā moel hoñ kuṃ saec taes tīel akkhsa ākrak vaḍh joeñ siñ tak vaḍh sak siñ chgañ. poer qnak nā moel hoñ tammrañ oy dān phaṅ kuṃ thā qvīy qvīy loey khñuṃm sūm pān dān braḥ sīy ār mertrīy sirīy sukkhā cap 3 prasoer hoñ. », ô. 28r.

Manuscrit sur feuilles de latanier de grand format (*sātrā*). 580 x 50 mm.

11. 48-8-1 [Lettre du gouverneur de Kampot au Résident de Kratié]

Don Leclère en date du 21 décembre 1948. Lettre du gouverneur de Kampot à Leclère lorsqu'il fut nommé résident de Kratié à la suite d'un retour de congé à Paris, durant une année du Tigre, ce qui peut correspondre au début des années 1891 ou à 1903. La mention par l'auteur de « Madame et votre enfant » indique cependant qu'il écrit à Leclère au début de l'année 1891, avant le décès en couches de sa première épouse et la naissance de ses deux jumelles qui interviennent au mois de mars de cette même année. 1 f. inscrit sur le recto et sur le verso d'un total de 12 lignes en écriture *jrīeñ*.

(1) Lettre de bonjour du qnak uk ñā saeñā anjīt gouverneur de la province de Kampot (2) à l'intention de Monsieur le Résident Kratié motivée par le fait que moi et mon épouse et mes enfants (3) pensons à vous, à Madame et votre enfant tous les jours ; la nouvelle m'étant parvenue (4) que vous êtes revenu de Paris et parvenu à Phnom Penh (5), j'en fus très heureux [et] je me suis précipité à Phnom Penh dans l'intention de vous (6) y saluer. Ne vous y ayant pas trouvé je ne fais que vous faire parvenir une lettre pour vous dire bonjour (7), quant à moi je retourne à [mon] service royal à Kampot. A propos si le grand (8) Résident de Phnom Penh vous nomme à un poste en un autre endroit, (verso, 9) je vous prie de bien vouloir m'en avvertir de sorte que nous puissions simplement nous échanger (10) des lettres. Quant à Monsieur le Résident qui a pris le poste après [vous], (11) il a également de la considération pour moi tout comme vous. Lettre pour dire bonjour (12) du 4^e jour de la lune décroissante du mois de Māghtham, année du Tigre, [chiffre illisible] de la décade.

Papier de type « Guthrie & Co ». 166 x 209 mm. Porte l'empreinte d'un sceau à l'encre rouge de 64 mm. de diamètre et représentant un ogre ou un singe (?) paré d'un *mokot*, portant une épée et un fanion, chevauchant un *nāga* naviguant sur une étendue d'eau.

12. *Naeh kpuon thnām*. [Ceci est un traité de médication]

Diverses formules magiques pour éloigner toutes sortes de dangers, recettes médicamenteuses, philtres d'amour, etc.. De courtes formules pâlies commencent les recettes et scandent leur enchaînement les unes à la suite des autres. Achievé d'être gravé par un moine au titre important, le *saṃmtec braḥ dham* Sa, le 13^e jour de la lune croissante du mois de *Phutraput* de l'année du Bœuf, un vendredi dans l'après-midi. La traduction de ce texte par Leclère se trouve *supra* en ms. 706/37 : on y apprend que le texte lui a été livré le 15 mars 1893 à Kompong Thom, alors qu'il y était Résident. 18 ôles inscrites en écriture *jrīeñ* sur le recto et le verso, numérotées en khmer de 1 à 10, puis de *kha* à *khuo*, portant 5 lignes en moyenne par face, soit au total 174 lignes.

Début : « (1) sidhdhīddhāghaghu goḥ aḷaddhāpa ka saṃgha a: na ma / naeḥ (2) maṅgal paththamṃ ae taṇmī muoy thñai jā snaer sebv gu(3)jj rīel sepp bejj coss thñāmm bhey 34 jum-(4)-bāk kūn knuñ phdaiy krar 11 tampaup biss saṃppuor (5) 11 ghāth jhām 14 bhīy bāk 18 aṃmsauv lābd 4 », ô. 1r.

Fin : « (1) qnak saṃmtec braḥ dhamm sa cā capp nūv 12 koet khæ phutraput chñāmm chlūv (2) thñaiy suk ae thñai rasīel hoñ. naeḥ kpuon thñāmm. », ô. 18v.

Manuscrit sur feuilles de latanier de petit format (*sātrā vān*). 129 x 45 mm.

13. [Cpāp', incomplet]

Code gnomique didactique incomplet, sans doute le *Cpāp' kram*. 6 ôles inscrites en écriture *jrīeñ*, versifiée, à raison de 5 lignes par face, soit 28 lignes, (1 ôle, la n° *ja*, étant rabotée). Numérotées en khmer (*c* à *na* puis *ñā*).

Début : « nñ brār dauv dhvœ cuūkār radeḥ sāḷiy ar pñ yak pun ccañ rak drābbh dhun mñ sikkh nūv thvīy pān lok nñ proer svaen jhoe loek tīy coc smov tuūrīy smov saeḥ lokarārai »

Manuscrit sur feuilles de latanier de moyen format (*sātrā*). 340 x 50 mm.

14. [Traité de formules magiques pour influencer sur le cours des événements]

Petit traité portant des formules et des recettes magiques pour conjurer les dangers ou influencer sur le cours des événements. 3 ôles inscrites recto-verso en écriture *jrīeñ* sur 3, 4 ou 5 lignes soit 22 l. Les deux premières sont numérotées en khmer de 1 à 2.

Début : « om sidhīsākkh dhyat dhyān turābv dāuñ devatār braḥ īn suorāsāk sanlākkh dhvār yakkh noḥ pīy saūæaen mun muoy ktroy dhrāy jhmoḥ yakkh angur dham madoess | naeḥ muoy mey sūt 3 tañ ».

Fin : « ta naeḥ baer 7 ruot kanloñ 3 buñ mān 1 tāk knañ baer noḥ hoñ ».

Manuscrit sur feuilles de latanier de petit format (*sātrā vān*). 170 x 50 mm.

15. [Traité de formules magiques pour influencer sur le cours des événements]

Petit traité de formules pāli (*gāthā*) à réciter pour éloigner toutes sortes de dangers (les ennemis, les animaux sauvages, les armes à feu, etc.), obtenir la faveur du roi, d'une femme (philtre d'amour), etc. 6 ôles inscrites sur le recto et sur le verso en écriture *mūl*, à raison de 5 ligne par face soit 57 lignes, numérotées en khmer de 1 à 5.

Début : « (l. 1) sab gāthā ehi ehi | hauv gāthā ddhāi pimaṅgṅ leh gāthā kodhipe (l. 2) tasahassaüm dhaüm udhdānubhāven ehi budhdhānubhāven (l. 3) ehi dhammānubhāven aehi budhdhānubhāven aehi dhammānu (l. 4) bhāven aehi saüghānubhāven hauv gāthā bān srec hoṅg | ga na pa a na maü | naeṅ pangqāk sāraoer satrūv sabv kār viseṅ oah | »

Manuscrit sur feuilles de latanier de petit format (*sātrā vān*). 185 x 55mm.

16. N°147 : Trois reconnaissances de dettes écrites sur ôle en cambodgien

Présent dans les inventaires du musée, cette référence n'a pu être retrouvée par ses responsables. Jusqu'à nouvel ordre, elle est donc perdue.

Tous droits réservés